

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Mayenne Communauté

ENTRE

Mayenne Communauté

Représentée par Jean-Pierre Le SCORNET, Président de Mayenne Communauté, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date 01 juillet 2021,

Ci-après désignée par « Mayenne Communauté » ou le « Territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Xavier LEFORT, Préfet du département de la Mayenne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Pays-de-la-Loire,

Représentée par, Philippe HENRY, Conseiller Régional, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en commission permanente du

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Mayenne,

Représenté par Gérard DUJARRIER, Vice-Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en séance plénière du

Ci-après désignée par « le Département » ;

La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires,

Établissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Monsieur Olivier VARIOT en sa qualité de Directeur territorial Mayenne Sarthe, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 4 mars 2021,

Ci-après désignée par « la CDC » ;

L'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie ADEME,

Représentée par Arnaud LEROY, Président Directeur Général et par délégation, Franck DUMAITRE, Directeur Régional,

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Représentée par Marine RUAUX, directrice adjointe de la délégation Maine Loire Océan de l'agence de l'Eau Loire Bretagne,

Ci-après désignée par « l'AELB » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de MAYENNE COMMUNAUTE autour

d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Mayenne Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.[de Mayenne Communauté] et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Au regard des caractéristiques susnommées, il ressort que le territoire de Mayenne Communauté s'est déjà résolument engagé dans de nombreux dispositifs lui permettant de répondre aux problématiques qui le traversent :

- Dispositifs européens :
 - LEADER (2014-2020)
- Dispositifs d'Etat :
 - Contrat de Transition Ecologique
 - Contrat de ruralité 2017-2020
 - ORT / Petites villes de demain
 - Conseil en Energie Partagée (CEP) ADEME
 - Transition énergétique du contrat territoire Région 2020
 - Contrat local de santé (CLS)
 - OPAH
 - France Service
 - AAP plan de relance de l'Etat et de ses opérateurs (ex. : Fonds de friche – ADEME, etc..)
- Dispositifs Régionaux :
 - Pays de la Loire Relance
 - Contrat Territoires-Région (CTR)
 - Fonds régional de soutien au développement des Tiers Lieux
 - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
- Dispositifs départementaux :
 - Contrat de territoire (CT53)
 - AAP Mayenne Relance
 - Label Economie Circulaire (contractualisation Département ADEME EPCI)
 - Projet culturel de territoire 2018-2020
 - Territoires d'énergie Mayenne stations GNV/bioGNV.
 - Programme territoire et industrie
- Dispositifs sectoriels en cours au niveau local :
 - Plan Alimentaire Territorial porté par le GAL Haute Mayenne
 - Programme ACTEE porté par Territoire d'Energie Mayenne
 - SYBAMA : Syndicat du bassin de l'Avon Mayenne et Affluents
 - PCAET
 - PLUi

- PLH
- SERE : Services Emploi Réseaux Entreprises
- Projet biodiversité
- Contrat Enfance Jeunesse

Sur la base du projet politique porté par Mayenne Communauté, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de Mayenne Communauté

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Mayenne Communauté marque sa volonté de renforcer son attractivité et pour rayonner elle souhaite renforcer son identité territoriale. Dotée d'atouts naturels en matière de patrimoine naturel et bâti, la protection du patrimoine bâti et des zones naturelles fait partie des priorités du PLUi.

La nécessité est de dépasser la question des compétences pour mettre en cohérence et planifier l'action intercommunale, en :

- Développant des objectifs partagés,
- Favorisant les coopérations entre acteurs,
- Mutualisant les moyens.

L'identification des sujets qui rassemblent le conseil communautaire revêt plusieurs enjeux :

- Favoriser et soutenir le développement économique, pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi, s'inscrire dans le programme territoire d'industrie, le plan alimentaire territorial et le tourisme
- Poursuivre et accompagner sa transition écologique et environnementale : être un territoire de référence en matière de Transition Ecologique et de respect de l'environnement. Se situer dans la continuité de ces démarches intégrées au projet de territoire, et ce à travers la préservation du bocage, la sensibilisation des acteurs, la rénovation énergétique des équipements et bâtiments communaux, le déploiement de la valorisation des déchets sur l'ensemble de son territoire. Elle ambitionne en effet de devenir un territoire pilote, éco-construitif, dans la lignée de sa labellisation TEPCV. Elle s'inscrit dans la volonté de porter la gouvernance et les partenariats à mettre en place pour la GEMAPI.
- Revitaliser le territoire, le cadre de vie : la promotion des actions favorisant la démographie médicale et l'accès aux soins équitables, des services harmonieux dans les centres bourgs et l'ambition d'une offre de logements adaptés, rénovés et en adéquation avec les demandes

Article 3 – Les orientations stratégiques

- Le présent contrat fixe les orientations stratégiques
- **Orientation 1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté**
- **Orientation 2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté**
- **Orientation 3 : Améliorer les services et les équipements présents sur Mayenne Communauté**
- **Orientation 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté**
- **Orientation 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction d'un projet politique qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les contractualisations dont il est ici objet sont celles qui figurent de manière détaillée à l'article 1 – diagnostic de territoire.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment avancées pour démarrer à court terme. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

- **Développement local** (programme LEADER, Plan Alimentaire Territorial, programme mobilités, réemploi ...) à l'échelle du GAL Haute Mayenne.

- **Economie circulaire** travaillé en lien avec le Département de la Mayenne.
- **Efficacité énergétique des bâtiments publics (programme ACTEE)** avec Territoire Energie Mayenne
- **Création et animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique** avec les CC du Bocage Mayennais, de l'Ernée, des Coëvrons.
- **Croq'les mots marmot**, avec les CC du Bocage Mayennais, de l'Ernée, Monts des Avaloirs.

Ces actions inter-territoriales sont également intégrées au présent contrat et ses avenants ultérieurs.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

« Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'Etat, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. »

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Mayenne Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles

aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- L'agence de l'eau peut intervenir dans le cadre de son 11e programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission

6.6. Engagements des opérateurs publics

Sans objet.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance, nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants. Elle est reprise à travers l'annexe 4 et l'annexe 5. Ces annexes synthétisent :

- les crédits du plan France relance ;
- les crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- les crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- les actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologues existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de MAYENNE COMMUNAUTE, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, l'Agence de l'Eau, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires. Il associe également des représentants du GAL Haute Mayenne et de Territoire d'Énergie Mayenne.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire MAYENNE COMMUNAUTE. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour Mayenne Communauté : seront présents, le Président de Mayenne Communauté, le premier Vice-Président en charge de la stratégie territoriale, le second Vice-Président en charge des finances, le Directeur Général des Services et la Directrice Ressources.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Assurer le développement Economique de Mayenne Communauté

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|--|----------|
| Taux de commercialisation des zones d'activités | | |
| Taux d'occupation des bâtiments à vocation économique | | |
| Taux d'emploi (15-64 ans) | 2017 : 69,4% | |
| Nombre d'établissements actifs employeurs | 2018 : 1069 | |
| Nombre de producteurs vendant en circuits courts | 2020 : 10 | |
| Part d'agriculture biologique dans la SAU globale | 2020 : 4 % de la SAU | |
| Capacité d'hébergement | 2021 : 158 chambres d'hôtels 2021 : 120 emplacements de camping | |
| Nombre de km de sentiers de randonnées pédestres | 2017 : 300 km | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|--|----------|
| Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane (en MWh) | 2019 : 111 586 | |
| Evolution des déchets produits/habitants | 2017 : 658,3 kg de DMA collectés/hab. 2020 : 135.8 kg de déchets ménagers non recyclables par habitant. | |
| Suivi de la qualité des eaux de surface et de l'eau produite sur le territoire Part des stations en conformité avec les normes européennes | 2019 : 81.5 % | |
| Evolution de la part de l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements | 2017 : 83.6 % des déplacements domicile-travail | |
| Nombre d'aménagements cyclables | En 2017 CC MC : 1.77 mètre/habitant Département : 0,96 mètre/habitant (DREAL) | |
| Émissions de GES totale et par habitant | 2016 : 16.7 tonne équivalent CO ² /hab. | |
| Consommation énergétique par habitant | 2016 : 32.9 MWH/hab. | |
| Taux d'artificialisation | CCMC : 3.5 % Mayenne : 7,6% National : 5.3 % (DREAL) | |
| Nombre de logements réhabilités | | |
| Evolution du taux de vacance des logements | 2017 : 9.8 % (INSEE) | |
| Part des passoires thermiques dans le parc de logement | En 2008 : CC Mayenne Communauté : 19.2 % pour le parc privé et | |

| | | |
|--|---|--|
| | 1.9% pour le parc social Département : 20% (DREAL) | |
| Evolution de la part d'énergie renouvelable sur les bâtiments communautaires | | |
| Evolution de nos consommations en énergie fossile | | |
| Travaux réalisés en matière de rénovation énergétique | | |
| Travaux réalisés en matière de rénovation énergétique | | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Améliorer les services et les équipements présents sur Mayenne Communauté

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|--|---|---|
| Capacités d'accueil en petite-enfance | 2019 –2020 : 10 structures d'accueil pour la petite enfance 3 associations de garde d'enfants à domicile | |
| Nombre de places en EPHAD | | |
| Nombre de médecin généraliste par habitant | | |
| Nombre de Maison France Services présentes sur le territoire | 2021 : 0 | 2 Mayenne et Lassay - les-Châteaux |
| Nombre d'emplacements disponibles pour l'accueil des gens du voyage | 2021 : 26 | |
| Nombre de blocs sanitaires disponibles pour l'accueil des gens du voyage | 2021 : 8 | Objectif : 18 supplémentaire soit 26 au total |
| Nombre d'actions en matière de fracture numérique | | |
| Evolution du nombre de services présents à l'hôpital | | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|-----------|----------|
| Nombre d'équipements communautaires culturels sur le territoire | 5 | 7 |
| - Nombre de partenaires culturels de Mayenne Communauté | 22 | |
| - Nombre de structures ou projets culturels professionnels | 14 | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|--|-----------|----------|
| Nombre de marchés passés de façon mutualisée | | |
| Nombre d'équipements d'intérêt communautaire | | |
| Nombre de politiques publiques transférées à la communauté | | |
| Montant des fonds de concours de la communauté de communes | | |

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.



Signé à Mayenne, le 2 juillet 2021

**Le Directeur Territorial Mayenne Sarthe
de la Caisse des Dépôts
Banque des territoires**

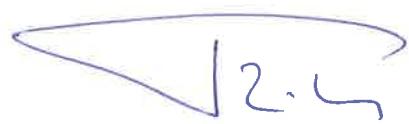
Le Préfet de la Mayenne



Le Président du département de la Mayenne



La Présidente de la région Pays-de-la-Loire



**Le Président de l'ADEME
Et par délégation
Le Directeur régional**

**La Directrice adjointe de la délégation
Maire Loire Océan de l'agence de l'Eau
Loire Bretagne**

Le Président de Mayenne Communauté



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiche Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3-1 – Tableau des porteurs de projets et cibles

Annexe 4 – Tableau des action engagées DETR DSIL

Annexe 5 – Synthèse des dotations

Annexe 6 – Diagnostic territorial Mayenne Communauté



Annexe 1 FICHE ORIENTATIONS STRATEGIQUES MAYENNE COMMUNAUTE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Assurer le développement Economique de Mayenne Communauté

Programme Territoire d'Industrie :

- Créer un lieu d'hébergement des apprentis, stagiaires, alternants
- Installer une station GNV et nouvelles énergies
- Aménager un nouveau lieu type Incubateur / Pépinière / Locaux partagés
- Agir sur le foncier économique
- Adéquation de l'offre en logement à l'accueil de nouveaux actifs venant sur le territoire

Projet Alimentaire Territorial :

- Développer l'offre en produits locaux et de qualité
- Sensibiliser les consommateurs aux produits locaux de qualité
- Faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux de qualité
- Mettre en valeur le patrimoine alimentaire

Politique touristique

- Réaliser la 2^e phase de réhabilitation du camping
- Rénover l'office de tourisme (rénovation énergétique)
- Relier les sites office de tourisme / camping / centre aquatique (mobilité douce)
- Etudier l'aménagement d'une aire de passage pour les camping-cars

Attractivité

Valoriser les « Belles histoires du territoire »
Concevoir l'accueil des nouveaux habitants, et aménager un lieu dédié
Aménager l'accompagnement des tiers Lieux

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|--|----------|
| Taux de commercialisation des zones d'activités | | |
| Taux d'occupation des bâtiments à vocation économique | | |
| Taux d'emploi (15-64 ans) | 2017 : 69.4% | |
| Nombre d'établissement actifs employeurs | 2018 : 1069 | |
| Nombre de producteurs vendant en circuits courts | 2020 : 10 | |
| Part d'agriculture biologique dans la SAU globale | 2020 : 4 % de la SAU | |
| Capacité d'hébergement | 2021 : 158 chambres d'hôtels 2021 : 120 emplacements de camping | |
| Nombre de km de sentiers de randonnées pédestres | 2017 : 300 km | |

Actions nouvelles : tableau annexe 3-1

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté

Mettre en œuvre les fiches-action du PCAET

Former et sensibiliser tous les acteurs à la transition environnementale
Préserver et valoriser les milieux : Bocage / Forêt / Zones humides
Assister les communes dans la maîtrise énergétique (CEP)

Devenir un territoire éco-constructif

Mettre en place une PTRE à l'échelle de la Haute-Mayenne
Structurer des filières de matériaux biosourcés

GEMAPI

Soutenir le programme de travaux sur les milieux aquatiques

Faire évoluer le PLU pour maintenir une sobriété foncière

Préparer la prise de compétence Eau/Assainissement en 2026

Réduire et valoriser les déchets du territoire

Déployer l'économie circulaire

Valoriser les déchets verts produits

Accompagner les habitants dans la réduction des ordures ménagères

Mettre en place un lieu dédié au réemploi dans le Nord Mayenne

Rénover la déchetterie de Martigné

Construire une nouvelle déchetterie majeure à Aron

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|--|----------|
| Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane (en MWh) | 2019 : 111 586 | |
| Evolution des déchets produits/habitants | 2017 : 658,3 kg de DMA collectés/hab. 2020 : 135.8 kg de déchets ménagers non recyclables par habitant. | |
| Suivi de la qualité des eaux de surface et de l'eau produite sur le territoire Part des stations en conformité avec les normes européennes | 2019 : 81.5 % | |
| Evolution de la part de l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements | 2017 : 83.6 % des déplacements domicile-travail | |
| Nombre d'aménagements cyclables | En 2017 CC MC : 1.77 mètre/habitant Département : 0,96 mètre/habitant (DREAL) | |
| Emissions de GES totale et par habitant | 2016 : 16.7 tonne équivalent CO ² /hab. | |
| Consommation énergétique par habitant | 2016 : 32.9 MWH/hab. | |
| Taux d'artificialisation | CCMC : 3.5 % Mayenne : 7,6% National : 5.3 % (DREAL) | |
| Nombre de logements réhabilités | | |
| Evolution du taux de vacance | 2017 : 9.8 % | |

| des logements | (INSEE) | |
|--|---|--|
| Part des passoires thermiques dans le parc de logement | En 2008 : CC Mayenne Communauté : 19.2 % pour le parc privé et 1.9% pour le parc social Département : 20% (DREAL) | |
| Evolution de la part d'énergie renouvelable sur les bâtiments communautaires | | |
| Evolution de nos consommations en énergie fossile | | |
| Travaux réalisés en matière de rénovation énergétique | | |
| Travaux réalisés en matière de rénovation énergétique | | |

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le PCAET réintégrées au CRTE :

L'axe 3 du PCAET et ses 4 fiches actions déclinent les grands axes de la prise en compte de la rénovation énergétique à l'échelle de Mayenne Communauté : *Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur*

Accompagner les particuliers, les collectivités et les entreprises pour réaliser des économies d'énergie :

- Mettre en place une plateforme de l'habitat
- Mettre en place une assistance thermique des communes
- Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires à l'énergie
- Mobiliser et accompagner sur la qualité de l'air intérieur

Favoriser le développement des ENR

Réduire et Valoriser les déchets du territoire

- Déployer l'économie circulaire
- Valoriser les déchets verts produits

- Accompagner les habitants dans la réduction des ordures ménagères
- Mettre en place un lieu dédié au réemploi dans le Nord Mayenne

Ces objectifs se déclinent concrètement à travers le déploiement de schémas directeurs, schéma directeur des déchetteries (extension et mises aux normes) et schéma directeur de collecte (rationalisation du mode de collecte et redevance incitative) mais aussi avec le traitement de nouveaux flux à travers l'extension des consignes de tri pour la valorisation de tous les emballages ou encore la récupération et la valorisation du polystyrène.

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au CRTE :

- Aron : Remplacement des luminaires et des blocs d'ambiance dans la salle des sports
- Belgeard : Rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes
- Commer : Rénovation thermique et énergétique de la salle des Lilas
- La Bazoge - Montpinçon : Rénovation énergétique du restaurant La Gourmandine
- Le Horps : Rénovation de l'éclairage public
- Martigne : Rénovation de la salle des fêtes et de la salle des sports
- Mayenne : Travaux de rénovation de la salle des sports Jean Collet
- Montreuil Poulay : Travaux d'installation d'une VMC sur l'ensemble de l'école Lucie Aubrac
- Montreuil Poulay : Travaux de rénovation / extension de la salle polyvalente
- Moulay : Rénovation de l'école publique, éclairage, plomberie, stores
- Sace : Salle des fêtes travaux de rénovation
- Saint Julien du terroux : Isolation de deux logements communaux
- Sainte Marie du Bois : Travaux de réfection de l'éclairage public aux économies d'énergie
- Martigne : Rénovation de la salle des fêtes et de la salle des sports
- Martigne : Sécurisation de la salle des sports et de ses annexes
- Mayenne : Travaux de rénovation de la salle des sports Jean Collet
- Mayenne : Travaux d'aménagement de rue du Prieuré de Berne
- Mayenne Communauté: Réfection de la toiture du château de Mayenne
- Moulay : Rénovation de l'église
- La Bazoge - Montpinçon : Place de la Mairie: Mobilité, places de stationnement et mise en sécurité

Actions nouvelles : tableau annexe 3-1

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Améliorer les services et les équipements présents sur Mayenne Communauté

Santé

Etudier toute action en faveur de la démographie médicale et de l'accès aux soins sur le territoire,

Déployer des actions innovantes permettant de répondre aux nouveaux besoins des populations âgées
Favoriser la rénovation des établissements vétustes pour personnes âgées
Diversifier l'offre territoriale des établissements vétustes pour personnes âgées
Stimuler la participation des habitants sur les enjeux de santé du territoire
Poursuivre et développer les actions en faveur de la prévention en santé
Etudier l'opportunité d'une maison des préventions
Agir dans le champ de santé mentale dans une logique d'inclusion et de prévention
Prendre en compte les thématiques de santé environnementale au profit de la prévention et des aménagements judicieux.

Accès aux services publics

Installer deux Maisons France Services à Mayenne et Lassay
Agir pour l'inclusion numérique
Réhabiliter l'hôtel de ville et communautaire
Construire un site unique pour la gendarmerie
Gens du Voyage

Etudier la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Bien vieillir : pour une maîtrise d'ouvrage du bien-vieillir,
Accompagner au bien grandir : de la petite enfance à la majorité
Rompre avec le fatalisme socio-culturel du territoire

Habitat

Passer d'une OPAH à une OPAH RU
Déployer le programme Petite Ville de Demain puis une ORT, en agissant particulièrement sur l'habitat et le commerce
Accompagner les rénovations des bailleurs sociaux notamment à Mayenne

Mobilités

Réaliser un plan de mobilité simplifié et un schéma cyclable
Programmer les actions issues de cette planification
Soutenir les aménagements routiers structurants (RN12 / RN162)

Secteur « Parc Expo »

Lancer un schéma directeur du site pour répondre aux multiples enjeux : espace gare, pôle d'échange multimodal, grand nord, salle polyvalente et parc expo, lieu de diffusion, ...

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---------------------------------------|---|----------|
| Capacités d'accueil en petite-enfance | 2019 –2020 : 10 structures d'accueil pour la petite enfance | |

| | | |
|--|--|---|
| | 3 associations de garde d'enfants à domicile | |
| Nombre de places en EPHAD | | |
| Nombre de médecin généraliste par habitant | | |
| Nombre de Maison France Services présentes sur le territoire | 2021 : 0 | 2 Mayenne et Lassay les Châteaux |
| Nombre d'emplacements disponibles pour l'accueil des gens du voyage | 2021 : 26 | |
| Nombre de blocs sanitaires disponibles pour l'accueil des gens du voyage | 2021 : 8 | Objectif : 18 supplémentaire soit 26 au total |
| Nombre d'actions en matière de fracture numérique | | |
| Evolution du nombre de services présents à l'hôpital | | |

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

- MSAP de Lassay-Les-Châteaux soit labellisée et poursuive son action de soutien et d'accompagnement aux démarches numériques.
- créer une France Services à Mayenne avec une permanence fixe sur le Sud de Mayenne Communauté à Martigné Sur Mayenne
- l'entretien général de l'aire d'accueil avec notamment la réfection des 18 blocs sanitaires restant (peinture des portes notamment), la rénovation et un nouvel agencement de l'aire de ferrailage ainsi que la rénovation du local d'accueil
- projet DIVADOM
-

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au CRTE :

- Jublains : Rénovation énergétique de la MAM + bâtiments communaux
- Jublains : Construction d'une salle de sieste - école en bois paille
- Marcillé la Ville : Réhabilitation et agrandissement de la mairie
- Mayenne Communauté : Etude de mobilité Plan de mobilité simplifié
- Saint Georges Buttavent : Création d'une MAM et d'un tiers lieux
- Saint Germain d'Anxure : Aménagement de la traverse de bourg - phase 2 - part commune

Actions nouvelles : tableau annexe 3-1

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté

Construire la convention territoriale globale avec la CAF

Projet culturel de territoire

Mise en œuvre du « projet culturel de territoire » 2018-2021

Mise à jour pour réaliser le projet culturel 2022-2025

Equipements sportifs d'intérêts communautaires :

Définir les équipements sportifs et d'intérêts communautaires

Soutenir les équipements sportifs et d'intérêts communautaires

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|-----------|----------|
| Nombre d'équipements communautaires culturels sur le territoire | 5 | 7 |
| - Nombre de partenaires culturels de Mayenne Communauté | 22 | |
| - Nombre de structures ou projets culturels professionnels | 14 | |

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

- Construction d'un pôle culturel à Lassay-les-Châteaux (médiathèque, conservatoire et espace jeunesse) : en cours de programmation avec un démarrage des travaux prévu en 2023.
- Etude sur le spectacle vivant avec le projet d'un nouveau lieu de diffusion spectacle vivant et musiques actuelles (boîte noire) et lieu jeunesse : programmation prévue en 2022-2023.
- Réflexion en cours sur un passage du Mémorial des Déportés à l'échelle communautaire avec un nouveau projet autour de la citoyenneté et la vigilance et un déménagement possible.
- Projet de nouvelle muséographie et de création de réserves au musée du Château de Mayenne.
- Fonds de dotation et association des amis de Fontaine Daniel : acquisition et rénovation de plusieurs bâtiments, entretien des biens communs et accompagnement des propriétaires privés, mise en place de séjours-découvertes et communication de valorisation, université locale de transmission des savoirs.

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au CRTE :

- Hardanges : Réaménagement de l'entrée du cimetière et création d'un parking
- Le Housseau-Brétignolles : Aménagement et mise en sécurité du boulevard Marguerite et rue du Mont de la Croix

- Mayenne : Réalisation d'un terrain synthétique au parc des Sports de la Ville de Mayenne

Actions nouvelles : tableau annexe 3-1

ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté

Construire un schéma de mutualisation

- Partager les expertises**
- Optimiser les moyens et les achats**
- Mutualiser les besoins pour dégager des solutions communes**
- Les actions interterritoriales**

Réviser le pacte financier

- Construire un observatoire financier et fiscal**
- Maintenir une dotation de solidarité communautaire**
- Instaurer des fonds de concours**

Accompagner les projets à rayonnement supra communal et toutes stratégies visant à des regroupements ou des collaborations nouvelles entre communes

Proposition d'indicateurs de suivi :

| Indicateur | Référence | Objectif |
|--|-----------|----------|
| Nombre de marchés passés de façon mutualisée | | |
| Nombre d'équipement d'intérêt communautaire | | |
| Nombre de politiques publiques transférées à la communauté | | |
| Montant des fonds de concours de la communauté de communes | | |

Actions nouvelles : tableau annexe 3-1



Fiche action

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------|---|
| Orientation stratégique n°1 | Assurer le développement économique de Mayenne Communauté |
| Action n°04 | Programme territoire d'Industrie : créer un lieu d'hébergement et d'accueil des alternants |
| Maître d'ouvrage | Mayenne Communauté |
| Description de l'action | <p>Mayenne Communauté souhaite renforcer son attractivité économique. Notre territoire connaît actuellement un développement économique certain. Les entreprises ont un fort besoin en recrutement. La nature du recrutement évolue avec l'innovation importante des entreprises. L'une des solutions pour attirer et fidéliser du personnel est l'accueil de stagiaires et d'alternants. Ce mode de recrutement qui correspond à une attente des chefs d'entreprise et de leurs services DRH est en plein essor.</p> <p>Les stagiaires et alternants accueillis sur le territoire nous font des retours positifs quant à la qualité de l'accueil en entreprise et des sujets qui leurs sont confiés pendant leurs études. Ils nous font également part de la difficulté à créer du lien en dehors de l'entreprise qui les accueille. Ils pointent un certain isolement de leur hébergement.</p> <p>L'enjeu actuel est de mieux accueillir ces jeunes en leur laissant un souvenir positif de cette</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>période de stage ou d'alternance afin de leur donner envie de rester ou de revenir plus tard sur notre territoire.</p> <p>Afin de permettre un meilleur accueil des alternants et des stagiaires, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un espace d'accueil destiné aux jeunes qui effectuent une période en entreprise, association, collectivité, etc. sur le territoire de Mayenne Communauté. Il s'agira d'un hébergement de qualité, intégrant des espaces de convivialité. Il s'agira aussi d'accompagner les jeunes dans leur intégration en permettant la connaissance de la ville et de ses lieux de vie à destination de ces jeunes. <p>A cet effet, Mayenne Communauté souhaite acquérir et rénover un bâtiment appartenant au Conseil départemental de la Mayenne, situé 9 rue de Grinhard à Mayenne au prix de 216 250 € correspondant à 190 000 € net vendeur + 11250 de frais d'agence + 15 000 € de taxes et frais de notaire</p> <p>Cette action entre dans la stratégie de Territoire d'Industrie et notamment dans l'ambition 9 « développer et adapter l'offre de parcours professionnels » issue de l'axe 2 de la convention « créer les conditions favorables au développement de l'attractivité et afficher la position de pôle économique industriel de Mayenne ».</p> <p>Cette acquisition va nous permettre de développer 8 à 10 logements individuels dans cette maison.</p> <p>Il reste à finaliser le budget nécessaire à la rénovation de ces</p> |
|--|--|

| | |
|-----------------------------------|---|
| | locaux (dépenses et recettes) et à déterminer le mode de gestion de ce futur lieu. |
| Partenaires | Etat / DETR/DSIL / Conseil départemental ? Conseil Régional ? Entreprises / Education nationale.... |
| Coût prévisionnel | Acquisition : 216 250 € correspondant à 190 000 € net vendeur + 11 250 € de frais d'agence + 15 000 € de taxes et frais de notaire |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Travaux prévus 2021-2022 non démarré |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre d'alternant accueillis |



Fiche action

MAYENNE COMMUNAUTE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | ASSURER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n°05 | |
| Maître d'ouvrage | MAYENNE COMMUNAUTE Communauté de communes |
| Description de l'action | <p>Mayenne Communauté souhaite développer une mission bocage pour appuyer une gestion durable de son bocage. En engageant une politique volontariste de conservation de son bocage en classant au titre de la loi paysage l'ensemble de son bocage, la collectivité marque sa volonté de conserver son paysage tout en laissant la place à son évolution. Il s'agit aujourd'hui de se doter de moyens humains pour répondre de manière concertée aux sollicitations d'arrachage. L'objectif est également de mobiliser les exploitants pour reconquérir des zones lâches de bocage et accompagner l'évolution du maillage bocager sur les zones denses en répondant aux contraintes de modernisation tout en préservant la qualité paysagère et environnementale. Enfin l'amélioration de connaissance des enjeux biodiversité spécifiques aux haies sera utile pour accompagner les exploitants dans la mise en œuvre d'une exploitation durable des haies.</p> <p>Avec la modernisation de l'agriculture, le bocage a fortement diminué au cours des dernières décennies. Cette évolution se traduit aujourd'hui par une érosion de la biodiversité, une baisse de la qualité de la ressource en eau et l'exposition plus forte des infrastructures humaines aux aléas climatiques.</p> <p>Malgré les aides financières du département de la Mayenne pour replanter des haies, disponibles depuis plus de 10 ans, la conduite d'un plan bocager sur Mayenne Communauté entre 2013 et 2016, la densité bocage continue à décroître. Le SCOT de Mayenne Communauté met en évidence que dans les 10 ans à venir, 1/3 des exploitations cesseront leur activité. Sur ces 300 exploitations, 1/3 seront reprises pour l'installation de nouveaux exploitants, les 2/3 des surfaces restantes partant à l'agrandissement des exploitations existantes. Autrement dit, une centaine d'exploitations dans les 10 ans à venir questionnera leur structure bocagère. Il est constaté qu'aujourd'hui dans la majorité des cas des nouvelles installations, le linéaire bocager est très largement réduit.</p> <p>Face aux changements climatiques, avec des précipitations plus concentrées, des variations de températures plus fortes, le bocage constitue un tampon qui permet de limiter l'impact de ce changement. De même le bocage permet de limiter l'érosion des sols, héberge une biodiversité en fort déclin, constitue un paysage apprécié par la</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>population et un atout pour la valorisation touristique du territoire. Il constitue un des maillons de l'autonomie énergétique.</p> <p>Face à tous ces constats, les élus de Mayenne Communauté ont souhaité au travers de leur plan local d'urbanisme inscrire le bocage comme un milieu à conserver dans l'intérêt général. Cette volonté s'est notamment traduite par le souhait de classer l'ensemble du bocage au titre de la loi paysage qui ouvre les portes à la concertation entre les propriétaires (exploitants agricoles ou non) et la collectivité pour l'évolution du bocage. L'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial réitère cette volonté de préservation du bocage en dédiant une fiche action spécifique « Valoriser et préserver le bocage ».</p> <p>Les partenaires techniques engagés sur le terrain :</p> <p>CPIE Mayenne-Bas Maine</p> <p>Suite à une prestation annuelle en 2020, préparation d'une convention sur 3 ans (2021, 2022, 2023) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement et suivi des dossiers d'arrachage de haies auprès des agriculteurs - développement du Végétal Local - mobilisation pour des projets novateurs : charrue forestière pour talus <p>Passage en bureau communautaire en septembre 2021 puis signature de la convention pour poursuivre les actions déjà mises en œuvre en 2020-2021.</p> <p>SCIC Mayenne Bois Energie (SCIC MBE)</p> <p>Convention sur 3 ans pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation et accompagnement des agriculteurs pour une gestion des haies durable avec mise en place de Plans de Gestion Durables des Haies (PGDH) - mise en œuvre du Label Haie - renforcement de la filière bois-énergie <p>Cette convention est en cours de discussion avec le groupe de travail « Bocage » pour définir le rôle de ce partenaire. Passage en bureau communautaire en septembre 2021 et démarrage de l'action au dernier trimestre 2021.</p> |
| Partenaires | Etat / Région / Agence de l'eau / Conseil départemental de la Mayenne Mayenne Communauté |
| Coût prévisionnel | 102 500 € sur 3 ans : Mission Bocage – CPIE : 52 500 € / 3 ans Mission Bocage – SCIC MBE : estimation 50 000 € / 3 ans |
| Plan de financement | Recettes : Plan de relance CRTE Etat : Appel à projets Fonds pour l'Arbre « Mise en œuvre Label Haie » : 10 000 € Appel à projets Liger bocage et agroforesterie |
| Calendrier | Mise en œuvre dès l'automne 2021 et sur les années 2022 et 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du linéaire bocager (plantations, arrachage) - Nombre de participants aux formations, événements, démonstrations - Nombre de plans de gestion réalisés |

| | |
|--|---|
| | - Nombre d'agriculteurs labellisés « Label Haie » |
|--|---|



Fiche action FONDERIE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Améliorer les services et équipements de Mayenne Communauté |
| Action n°06 | Requalification du site de Brives (ancienne fonderie) |
| Maître d'ouvrage | MAYENNE COMMUNAUTE Communauté de Communes |
| Description de l'action | <p>Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Fonderies Mayennaises située sur le site de Brives à Mayenne, Mayenne Communauté en tant que propriétaire du site a récupéré la totalité des 6 ha en l'état.</p> <p>Ce site comporte un bâtiment administratif et plusieurs bâtiments industriels.</p> <p>De par l'activité de la fonderie, ces bâtiments présentent de nombreuses pollutions et nécessitent une dépollution avant de pouvoir envisager une reconversion.</p> <p>L'ADEME vient de procéder à une caractérisation des déchets dangereux restants. A sa demande, 3 bureaux d'études sont venus visiter le site pour proposer une prestation d'enlèvement des déchets et un diagnostic sur l'état des milieux.</p> <p>L'enlèvement des déchets dangereux aura lieu à l'automne 2021. En parallèle, le bureau d'études retenu fera une étude historique pour mieux connaître les pratiques et la vulnérabilité du lieu.</p> <p>Les investigations préalables au diagnostic se feront en deux campagnes. La première campagne aura lieu à la suite de l'enlèvement des déchets vraisemblablement en fin d'année 2021, la seconde 6 mois plus tard. Ces investigations consistent en des prélèvements sur les merlons de sables restants sur le site, dans les sols, et dans les eaux de surface.</p> <p>Le diagnostic permettra de déterminer s'il y a diffusion d'une pollution vers l'extérieur, si les crassiers comportent des sables dangereux ou s'ils peuvent rester en place.</p> <p>Pendant cette période d'investigations, les élus de Mayenne Communauté souhaitent lancer une étude de potentialité du site pour déterminer le devenir de ce lieu. Il est envisagé d'organiser des ateliers de concertation participatifs en lien avec les partenaires du territoire : citoyens, associations, entreprises, porteurs de projets...</p> <p>Cette étude peut démarrer en parallèle des campagnes d'investigations mais il est judicieux d'attendre le résultat de la première campagne d'analyses pour éviter les doublons, soit début 2022.</p> |
| Partenaires | ADEME / Région / plan de relance Recherche d'aides et lancement d'un marché public pour l'étude de potentialité |
| Coût prévisionnel | Etude de potentialité : 50 000 € |
| Plan de financement | Recettes : Fonds Leader Plan de relance |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | Mayenne Communauté |
| Calendrier | <p>Enlèvement des déchets par un prestataire ADEME : octobre 2021</p> <p>Investigations pré-diagnostic :</p> <p>1^{ère} Campagne : novembre-décembre 2021</p> <p>2^e Campagne : juillet 2022</p> <p>Appel d'offres pour étude de potentialité : dernier trimestre 2021</p> <p>Lancement étude : début 2022</p> |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers participatifs mis en place - Nombre de participants aux ateliers - Nombre de partenaires consultés |



Modèle de fiche ACTION

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------|---|
| Orientation stratégique n°1 | Assurer le développement économique de Mayenne Communauté |
| Action n°11 | Politique touristique : Bassins /espace de baignade du camping |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Mayenne communauté |
| Description de l'action | <p>Le projet de rénovation du camping comporte 3 phases qui étaient prévues sur deux années afin d'éviter de fermer l'équipement pendant la saison estivale.</p> <p>Phase 1 : Rénovation du camping volet bâtiments et circulation</p> <p>Phase 2 : Equipements et mobilier - Organisation humaine, administrative et financière - Etude de l'aménagement des anciens bassins et d'un point de baignade</p> <p>Phase 3 : Réalisation de l'aménagement des anciens bassins et d'un point de baignade</p> <p>Le comité de pilotage du projet a travaillé sur la problématique de l'aménagement des espaces extérieurs : en effet lors du lancement du programme de rénovation, il avait été décidé de différer la réflexion relative à l'aménagement des anciens bassins de la piscine R. FAUQUES et d'envisager une phase 2 réflexion étude et une phase 3 travaux et réalisation du projet.</p> <p>Les deux études préalables au lancement du projet de rénovation du camping ont toutes deux confirmé la nécessité d'avoir sur le site un point de baignade ou toute autre forme d'espace aménagé, paysagé, comportant un point d'eau pour permettre aux campeurs de se rafraîchir.</p> <p>L'existence de tels aménagements n'est pas</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>une condition obligatoire au classement du camping en catégorie 3 étoiles mais peut favoriser l'accueil de nouveaux publics et le maintien d'une clientèle familiale.</p> <p>Les problématiques de réchauffement climatique sont à prendre en compte et rendent incontournables d'une part la prise en compte du confort d'été des campeurs et d'autre part la mise en place d'aménagements garantissant le caractère ombragé et « d'oasis de fraîcheur » du site.</p> <p>L'étude d'opportunité a confirmé que le fait de conserver le caractère « nature » de ce camping et son niveau de végétalisation pouvaient être des atouts porteurs pour capter une clientèle et d'obtenir le « label clé verte ».</p> <p>Après un temps de travail sur les aspects techniques de ce projet d'aménagement, il s'avère que la nature du site et la typologie de projet nécessitent de faire appel à des bureaux d'études spécialisées afin de pouvoir orienter nos choix.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anciens bassins et installations annexes à traiter dans le projet qui datent des années 1950 - Réseaux anciens à minimum 4 mètres de profondeurs - Projet d'aménagement dans le lit de la rivière, risques de remontée de nappe, infiltration et instabilité des sols. Zone inondable du PPRI. <p>Il est proposé de lancer une « étude et un marché de conception réalisation » avec l'objectif suivant :</p> <p>Confier à un bureau d'étude spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réaliser les études géotechniques préalables. - D'identifier les réseaux et ouvrages sur la parcelle concernée et de diagnostiquer leur état de conservation, la collectivité étant toutefois en possession des plans initiaux du projet. - De faire trois propositions d'aménagement et de traitement du site qui devront répondre aux objectifs |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>du projet :</p> <p>Et comporteront à la fois : des solutions techniques sécurisées tenant compte du diagnostic préalable et des contraintes du site, l'estimatif du coût investissement, la durée de l'opération et le calendrier de réalisation ainsi que l'estimatif prévisionnel des coûts de fonctionnement relatifs à chaque solution proposée.</p> <p>Les types d'aménagements proposés pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La création d'un bassin ou d'un espace de baignade dit biologique ne nécessitant pas la présence en surveillance d'un MNS. . La création d'un bassin traditionnel à faible profondeur sans surveillance. . Un projet innovant paysagé comportant des jeux d'eau, fontaines, jardin d'eau... <p>Il est important de préciser que la présence ou non d'un maître-nageur en surveillance n'est pas liée à la profondeur ou au type de bassin. Cela est lié au fait que la baignade est strictement réservée aux campeurs. Un espace de baignade sur un camping n'est pas une piscine publique dans le sens où un camping est considéré comme une propriété privée de la collectivité. Si un Mayennais veut pouvoir profiter de cet espace de baignade, il devra réserver et payer un emplacement sur le camping.</p> <p>Dans un deuxième temps, après passage en bureau communautaire et une fois la solution retenue par la collectivité, le bureau d'étude réalisera les missions de maître d'œuvre et le suivi des travaux, leur réception pour la collectivité, maître d'ouvrage.</p> <p>Le montant estimé de la mission « étude de conception réalisation » est de 30 000 €, si des études complémentaires sont nécessaire (géotechniques ou d'hydrogéologie ...) il est proposé de prévoir une enveloppe totale entre 30 000 et 50 000 €.</p> |
|--|--|

| | |
|-----------------------------------|--|
| | Les résultats des études et les solutions proposées permettront dans un deuxième temps d'affiner le plan de financement de ces aménagements. Cependant, il est prévu un budget travaux de 150 000 € HT. |
| Partenaires | Etat / DSIL / DETR / Conseil Départemental ? Conseil régional ? Agence de l'eau ? Mayenne Communauté |
| Coût prévisionnel | 200 000 € HT |
| Plan de financement | 160 000 € HT de CRTE Etat soit 80 % |
| Calendrier | Etude en 2021, réalisation en 2022 voire 2023 selon la coïncidence entre le calendrier des travaux et la saison touristique |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Evolution de la fréquentation du camping Nombre d'emplacements réservés au camping |



Fiche action

Projet JEUNESSE MAYENNE COMMUNAUTE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|---------------------------|---|
| Orientation stratégique 4 | Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté |
| Action n°13 | PROJET JEUNESSE MAYENNE COMMUNAUTE : RENOVATION ET REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE GARE de MAYENNE pour la transformer en LOCAL JEUNESSE afin d'y mener une politique jeunesse. En attendant location de modulables pour l'accueil des activités jeunesse. |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Mayenne communauté |
| Description de l'action | <p>Depuis plus de 5 ans et la fusion avec la CCHL communauté de communes du Horps Lassay, Mayenne Communauté a engagé un travail de développement et de mise à niveau des actions à l'attention des adolescents entre les deux territoires (l'ex-CCHL ayant initialement la compétence jeunesse). La mise en place d'un service commun jeunesse a permis progressivement à chaque commune du territoire de rentrer volontairement et progressivement dans le dispositif jeunesse. Si le territoire de Lassay possède des locaux d'accueil et un accueil périscolaire pour les collégiens, ces locaux vont être déplacés et intégreront les locaux de la nouvelle médiathèque.</p> <p>Pour le territoire de Mayenne si des activités de loisirs sont organisées sur les périodes de vacances, seuls des locaux d'accueil adaptés peuvent permettre de développer un accueil au quotidien de type</p> |

périscolaire.

L'ancienne Gare SNCF se trouve toute proche du site de la gare routière où plusieurs centaines de scolaires sont déposés quotidiennement (19 cars scolaires) environ 3500 jeunes sont scolarisés à Mayenne dans le secondaire et 80 % d'entre eux ne résident pas sur la Ville de Mayenne mais viennent majoritairement des 32 autres communes de Mayenne Communauté.

La rénovation de l'ancienne gare toute proche des locaux de la médiathèque et du complexe sportif J Ferry doit permettre de développer un projet éducatif d'accueil des adolescents, de mener des actions de prévention, d'écoute et d'accompagnement des jeunes de notre territoire.

Le nombre de jeunes sur l'espace public de 15H à 18H en période scolaire, les besoins d'accueil et éducatifs, mais aussi d'écoute et d'accompagnement après cette période de pandémie qui a fortement impacté la population jeune, font que les élus ont souhaité louer ou acheter des modulaires afin de proposer une solution d'accueil dès la rentrée 2021, et de proposer un projet d'accueil, de construire avec les jeunes le contenu des projets d'activités.

Le projet se développe en 2 temps :

-location ou achat de modulaires et leur installation à proximité de l'ancienne gare SNCF pour une période de 18 mois à 2 ans

- Rénovation de l'ancienne gare afin d'y accueillir un dispositif d'accueil jeunesse de type MJC pour les 12 18 ans et les jeunes adultes, étudiants et apprentis du territoire. (lieu ressource, de rencontre, d'activités et d'accompagnement de projet) ce projet se construit avec les jeunes selon la méthode design, les

| | |
|-------------------|---|
| | <p>partenaires de type éducation nationale, éducateurs de prévention, point information jeunesse, mission locale , Maison des adolescents...</p> <p>Le choix du site de l'ancienne Gare SNCF présente un intérêt certain de par son positionnement proche du centre-ville, des établissements scolaires, de la médiathèque et de la gare routière et du futur pôle multi modal.</p> <p>D'un point de vue environnemental ce site de la friche de la Gare a déjà connu des transformations, mais cette requalification n'est pas terminée, cet aménagement doit s'inscrire dans un projet d'urbanisme plus global qui doit «repenser» l'ensemble de la zone entre la salle polyvalente et l'ancienne gare.</p> <p>Le fait de réemployer un bâtiment existant (lutte contre artificialisation des sols) en lui donnant une seconde vie et de nouveaux usages est un choix intéressant du point de vue écologique. Du désamiantage au choix des matériaux, en passant par l'isolation, le choix du mode de chauffage, de son intégration dans l'espace existant, le projet devra être exemplaire en matière de politique environnementale.</p> |
| Partenaires | Etat, DETR, DSIL, CAF, Conseil Départemental, Conseil Régional, appel à projet, ADEME... |
| Coût prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Bureau d'étude : AMO, étude de sol, contrôle technique : 40 000 € - Travaux : 300 000 € - Aménagements intérieures et mobilier, matériel pédagogique : 50 000 € - Fondations, tranchées, raccordement Algeco : 10 000 € - Aménagements extérieurs, mobilier urbain vidéo protection 20 000 € - Location de modulaires type ALGECO (18 Mois ou Achat) En attendant la rénovation du bâtiment de la gare : 60 000 € <p>TOTAL Hors Taxe 480 000 €</p> |

| | | |
|--|--|--|
| Plan de financement | Collectivité : CAF subvention et prêt taux 0% CRTE relance et transition écologique et autres financements publics : TOTAL | 96 000 € 120 000 € 264 000 € 480 000 € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • Location et installation des modulaires en septembre octobre 2021 • l'étude initiale avec cette solution technique et ajustement des coûts. Etude APS APD consultation et attribution des marchés 1 ^{er} semestre 2022 Travaux rénovation entre 2 ème semestre 2022 et 2023 | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Les indicateurs de fréquentation de l'espace jeunesse (nombre de jeunes accueillis) Nombre de partenariats. Nombre d'adhésions au service jeunesse. | |



Modèle de fiche action

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | | | | |
|-----------------------------|---|-------------|----------|-------------|
| Orientation stratégique n°2 | Réussir la transition écologique de Mayenne Communauté | | | |
| Action n°14 | PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES CENTRE AQUATIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | | |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Mayenne communauté | | | |
| Description de l'action | <p>Mise en place sur le site du centre aquatique de panneaux photovoltaïques afin de réduire les charges de fonctionnement du Centre aquatique et l'impact environnemental en faisant de l'auto production d'électricité.</p> <p>En attente des calculs de charge permettant de savoir si la charpente peut supporter l'installation.</p> <p>Une étude préalable a été conduite afin de vérifier la pertinence d'un tel projet.</p> <p>Le but : baisser de 10 à 15% les consommations d'électricité en faisant de l'auto production.</p> <p>Sur une piscine l'appel de puissance et de consommation est constant toute l'année donc le solaire est pertinent. Le retour sur investissement de panneaux photovoltaïques production d'électricité est d'environ 12 ans là où le matériel a une durée de vie d'environ 25 ans (au bout de 25 ans les panneaux sont encore productifs à 80%). Sur notre centre aquatique malgré des choix techniques à la construction : chaudière bois et double flux thermodynamique, les consommations d'électricité restent élevées et représentent 73 % des consommations d'énergie de l'équipement. La dépense en énergie sur les 12 mois de référence se répartit de la manière suivante :</p> <table><tr><td>Gaz :</td><td>16 395 €</td><td>189 095 kWh</td></tr></table> | Gaz : | 16 395 € | 189 095 kWh |
| Gaz : | 16 395 € | 189 095 kWh | | |

| | | |
|--|---|---|
| | Bois déchiqueté : 27 428 € <u>Electricité</u> : 120 502 € TOTAL 164 325 € | 634 436 kWh 804 725 kWh 1 628 256 kWh |
| | Concernant les consommations d'électricité soit 804 725 kWh pour un budget de 120 502 € en 2019. | |
| Partenaires | Etat, Conseil départemental ? Conseil régional ? ADEME ? appel à projet... | |
| Coût prévisionnel | Installations Panneaux photovoltaïques : 110 000 € Supportage étanchéité mise en sécurité sur charpente : 70 000 € Fondations, tranchées, réfection de voirie : 30 000 € Pré étude avant-projet faisabilité MOE et contrôle technique : 10 000 € TOTAL ENVIRON 220 000 € HT Temps de retour sur investissement 12 ans. | |
| Plan de financement | Collectivité : 44 000 € CRTÉ relance et transition écologique et autres financements publics : 176 000 € | |
| Calendrier | Si étude de charge qui indique que le projet est faisable en toiture. Réajustement de l'étude initiale avec cette solution technique et ajustement des coûts. Etude APS APD consultation et attribution des marchés 1 ^{er} semestre 2022. Travaux 2 ^{ème} semestre 2022. | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Les factures et les productions de Kwh sur les prochaines années : objectif 10 à 15 % d'autoconsommation. | |



Modèle de fiche action

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------|--|
| Orientation stratégique n°2 | Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n°16 | Devenir un territoire éco-constructif Mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Mayenne Communauté |
| Description de l'action | <p>Mayenne Communauté s'est engagé au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial à mettre en place une plateforme pour compléter son offre d'accompagnement auprès du public et l'ouvrir à de nouveaux bénéficiaires.</p> <p>Depuis 2014, le territoire intercommunal est déjà doté de permanences Habitat (appelé le Point Rénovation Info Services) réunissant divers acteurs de l'habitat (ADIL, Soliha, Synergies, CAUE). Les conseillers présents répondent aux habitants sur les dispositifs Habitat et en particulier, sur les aides de l'Anah pour lesquelles Mayenne Communauté s'est récemment engagée au travers de l'OPAH RU.</p> <p>Récemment, avec la transformation des aides du crédit d'impôt désormais intégrées au dispositif Ma Prime Renov', avec l'émergence de dispositifs divers fonctionnant sur la récupération des certificats d'économie d'énergie, les sollicitations ont très fortement progressé. Les interlocuteurs locaux n'arrivent plus à répondre au fil de l'eau et les usagers doivent patienter avant de recevoir un conseil.</p> <p>Dans ce contexte et souhaitant apporter un accompagnement renforcé, lisible et simplifié pour les usagers, en cohérence avec le PCAET, Mayenne Communauté a souhaité collaborer avec les EPCI de l'Ernée, du Bocage, des Avaloirs et des Coëvrons en développant une offre de service mutualisée.</p> <p>Au regard de la position centrale de notre intercommunalité, par son expérience à agir en convention mutualisée, Mayenne</p> |

| | |
|-------------|---|
| | <p>Communauté souhaite porter la PTRE.</p> <p>La plateforme couvrira ainsi un territoire de 121 347 habitants représentant alors la première plateforme du territoire mayennais au regard de la population accompagnée.</p> <p>Cette offre de service prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'accompagnement simple à l'étude très technique des projets de rénovation à destination des particuliers, des petites entreprises (le petit tertiaire) ; • la mise en place d'un chèque pour la réalisation d'un audit énergétique dans les logements ; • l'animation auprès des particuliers, des réseaux de partenaires, des professionnels de l'immobilier et des entreprises du bâtiment. <p>Afin de coordonner ces missions, d'animer les territoires, de suivre le bon déroulement de la PTRE et d'assurer sa gestion administrative, il sera nécessaire de déployer un agent administratif dont le temps dédié est aujourd'hui évalué à un tiers d'ETP. Les missions qui lui seront confiées seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer le suivi administratif et notamment le reporting financier et faire le lien entre les financeurs, les prestataires et partenaires et les co-contractants • administrer le comité technique et le comité de pilotage. Recenser le besoin, les alertes et prévenir les 5 EPCI si besoin d'arrêter une décision en dehors du comité de pilotage • répondre aux appels d'usagers et les réorienter vers les bons interlocuteurs. suivre les conventions de partenariats et leurs avenants liées à la PTRE • animer la PTRE : anticiper et organiser les rencontres liées à la mise en œuvre de la PTRE et préparer les supports avec l'accord des co-contractants • le cas échéant, instruire les aides financières (audit énergétique notamment) et préparer les décisions <p>La plateforme pourra bénéficier jusqu'au 31/12/2023 de recettes issues de la région sur ses fonds propres (à hauteur de 25% du coût global de la mission) et également du fonds délégué aux régions dédié à la mise en place des Services d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (jusqu'à 50% de financement). La mise en place d'une structure mutualisée permet également de réaliser des économies d'échelle non négligeables.</p> |
| Partenaires | Etat, Conseil départemental ? Conseil régional ? intercommunalités |

| | Voisines... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|--|-----------------|--|------|---------------------|-----------------|--------------------|--------|-----|---------------|--------|-----|------------------------|--------|-----|-----------------|--------|-----|-------------------------|--------|-----|
| Coût prévisionnel | <p>Selon les premières estimations, en optant pour un service réalisé par un prestataire extérieur, le coût annuel porté par les 5 EPCI pourrait être de l'ordre de 220 000€ et serait financé à hauteur de 176 000€ soit un reste à charge de 44 000€ /an pour les 5 EPCI. Il ne s'agit là que d'une estimation et le coût réel ne pourra être arrêté qu'à l'occasion de la passation du marché.</p> <p>La clé de répartition des coûts retenue sera celle du nombre d'habitants par EPCI :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>EPCI</th> <th>Nombre d'habitants*</th> <th>% de pop totale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mayenne Communauté</td> <td>36 727</td> <td>31%</td> </tr> <tr> <td>CC de l'Ernée</td> <td>20 880</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>CC du Bocage Mayennais</td> <td>18 792</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>CC des Coëvrons</td> <td>27 189</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>CC du Mont des Avaloirs</td> <td>16 022</td> <td>15%</td> </tr> </tbody> </table> | | | EPCI | Nombre d'habitants* | % de pop totale | Mayenne Communauté | 36 727 | 31% | CC de l'Ernée | 20 880 | 17% | CC du Bocage Mayennais | 18 792 | 17% | CC des Coëvrons | 27 189 | 22% | CC du Mont des Avaloirs | 16 022 | 15% |
| EPCI | Nombre d'habitants* | % de pop totale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mayenne Communauté | 36 727 | 31% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CC de l'Ernée | 20 880 | 17% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CC du Bocage Mayennais | 18 792 | 17% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CC des Coëvrons | 27 189 | 22% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CC du Mont des Avaloirs | 16 022 | 15% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | Déploiement de la PTRE à compter de novembre 2022 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Nombre de conventions de partenariats signées dans le cadre de la PTRE</p> <p>Nombre de particuliers accompagnés (nombre de dossiers ouverts)</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Modèle de fiche ACTION

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------|---|
| Orientation stratégique n°2 | Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n°17 | Création d'une déchetterie dans la future zone d'activités des Chevreuils |
| Maître d'ouvrage | Mayenne Communauté |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de la création de Mayenne Communauté, le service déchets a réalisé, en 2016, un schéma directeur des déchetteries. Ce schéma directeur a permis de vérifier l'adéquation du parc des déchetteries aux besoins du territoire et de bâtir une stratégie d'optimisation à long terme.</p> <p>Le résultat de cette étude a fait apparaître la nécessité d'une remise aux normes de l'ensemble des sites pour un montant estimé à 4 millions d'euros. Le Conseil communautaire du 3 novembre 2016 a acté les actions prioritaires à mener dont la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements : la mise aux normes des sites prioritaires (Lassay, Parigné, Martigné et Le Ribay), l'amélioration de la signalétique et l'adaptation des besoins en personnel.</p> <p>L'accès au service pour les habitants des communes de la partie Est du territoire doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Les sites de Commer, Jublains et Aron n'accueillent pas tous les flux et proposent des horaires restreints. La vétusté et le positionnement géographique de la déchetterie de Saint Fraimbault-de-Prières posent la question de sa réhabilitation.</p> <p>Afin d'améliorer l'accès aux services de déchetterie à l'ensemble des habitants du territoire, la localisation de la future ZA des Chevreuils a été considérée comme une opportunité pour la création d'une nouvelle déchetterie.</p> |

| | <p>Les objectifs de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Améliorer les conditions d'accès aux services de déchetterie pour les usagers ◦ Proposer un site adapté à la multiplicité des flux de déchets et adaptable aux évolutions (de flux, de tonnages, de réglementations...) ◦ Augmenter le taux de valorisation matière et de facto diminuer le tonnage des encombrants envoyés en enfouissement ◦ Améliorer la qualité des dépôts des usagers en limitant les erreurs de tri ◦ Assurer des dépôts sécurisés pour les usagers (garde-corps, plateforme à plat...) ◦ Mettre à disposition un espace de type « recyclerie » <p>Les principaux équipements prévus sur cette déchetterie sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 quais équipés de garde-corps et bavettes de vidage • 4 alvéoles pour les dépôts au sol des déchets verts et gravats • Un local pour les gardiens • Des locaux de stockage pour les déchets diffus spécifiques et des déchets d'équipements électriques et électroniques • Une zone de type « recyclerie » • Des barrières avec contrôle d'accès | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|------------------|-------------|--|------------------------|---------|------------------|---------|----------------------------|--------|------------------------|---------|--------------------|---------|-------------------------------|----------------|-------------------------------------|--------|--|--|-------------------------------|---------|----------------|---------|--------------|--------|--|--|--------------|------------------|--------------|------------------|
| Partenaires | Région / Conseil départemental | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coût prévisionnel | Voir plan de financement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement | <p style="text-align: center;">PLAN DE FINANCEMENT DE LA DECHETTERIE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Dépenses</th> <th style="text-align: center;">HT</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Subventions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition du terrain</td> <td style="text-align: right;">102 000</td> <td>CT Départemental</td> <td style="text-align: right;">600 000</td> </tr> <tr> <td>Etudes et maîtrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">84 090</td> <td>Plan de Relance Région</td> <td style="text-align: right;">360 000</td> </tr> <tr> <td>Terrassement – VRD</td> <td style="text-align: right;">664 920</td> <td><i>Sous total subventions</i></td> <td style="text-align: right;"><i>960 000</i></td> </tr> <tr> <td>Portails, clôtures et espaces verts</td> <td style="text-align: right;">90 590</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Locaux gardien et de stockage</td> <td style="text-align: right;">235 000</td> <td>Budget déchets</td> <td style="text-align: right;">240 000</td> </tr> <tr> <td>Signalétique</td> <td style="text-align: right;">23 400</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">1 200 000</td> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">1 200 000</td> </tr> </tbody> </table> | Dépenses | HT | Subventions | | Acquisition du terrain | 102 000 | CT Départemental | 600 000 | Etudes et maîtrise d'œuvre | 84 090 | Plan de Relance Région | 360 000 | Terrassement – VRD | 664 920 | <i>Sous total subventions</i> | <i>960 000</i> | Portails, clôtures et espaces verts | 90 590 | | | Locaux gardien et de stockage | 235 000 | Budget déchets | 240 000 | Signalétique | 23 400 | | | TOTAL | 1 200 000 | TOTAL | 1 200 000 |
| Dépenses | HT | Subventions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Acquisition du terrain | 102 000 | CT Départemental | 600 000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etudes et maîtrise d'œuvre | 84 090 | Plan de Relance Région | 360 000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Terrassement – VRD | 664 920 | <i>Sous total subventions</i> | <i>960 000</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Portails, clôtures et espaces verts | 90 590 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Locaux gardien et de stockage | 235 000 | Budget déchets | 240 000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Signalétique | 23 400 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 1 200 000 | TOTAL | 1 200 000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette nouvelle déchetterie est dépendant de la livraison de la ZA des Chevreuils. Sa mise en service est estimée au premier semestre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | 2024. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Tonnages collectés par flux de déchets Tonnages de déchets valorisés Fréquentation du site |



Fiche action « bien vieillir à Mayenne communauté : développer la coopération entre acteurs »
Contrat local de santé
CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Améliorer les équipements de Mayenne Communauté |
| Action n° 18 | |
| Maître d'ouvrage | Mayenne communauté |
| Description de l'action | <p>Depuis juillet 2019, Mayenne communauté accompagne une réflexion visant à développer des coopérations entre les acteurs locaux du bien vieillir du domicile (SAAD, SSIAD, ...) et les établissements (EHPADs, Résidences autonomie).</p> <p>4 axes de travail se dégagent : répit, préventions, parcours, mutualisations</p> <p>Ce groupement d'acteurs a obtenu un financement dans le cadre d'un appel à projet DIVADOM de l'ARS pour conduire cette réflexion.</p> <p>L'émergence d'une coordination de ces opérateurs du bien vieillir au niveau territorial serait un plus pour le territoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• développer une offre plus articulée de l'offre aux personnes âgées au niveau territorial• Interroger les ruptures de parcours et envisager de nouvelles offres sur le territoire• développer des projets innovants grâce à la mutualisation et pour saisir des opportunités financements <p>Ce projet, dont les conclusions ne sont pas rendues à ce stade (premières ébauches pour le 25 juin 2021, puis pour novembre 2021) pourrait donner lieu à une coordination de projets entre ces opérateurs du bien vieillir.</p> |
| Partenaires | Ehpads, résidences autonomie, SAAD, |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | SSIAD, du territoire CHNM, Mayenne communauté |
| Coût prévisionnel | Des ébauches budgétaires pourraient être fournies en fonction de l'éligibilité d'un tel projet dans le CRTE. Les dépenses concerteraient des crédits d'ingénierie de coordination. |
| Plan de financement | Non connu |
| Calendrier | 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de personnes accueillies Nombre de services mutualisés |



Fiche ACTION

Pôle culturel intercommunal de Lassay-Les-Châteaux

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté |
| Action n° | Projet culturel / Accès à la culture |
| Maître d'ouvrage | Mayenne Communauté / EPCI L'EPCI a une compétence culture complète incluant l'enseignement artistique et la lecture publique Le projet jeunesse est actuellement organisé au travers d'un service commun aux 33 communes adhérentes |
| Description de l'action | <p>La Communauté de communes du Pays de Mayenne a fusionné en 2016 avec l'ancienne CC du Horps-Lassay. A Lassay-Les-Châteaux, 3 services publics se situent en centre-ville de la commune dans des locaux exigus et peu adaptés (ergonomie, insonorisation, accessibilité et sécurité). Limités dans leur offre et les publics accueillis, ces services publics présentent un potentiel de développement très important par rapport au nombre d'usagers actuel :</p> <p>- les locaux de la médiathèque : 2^e médiathèque d'un réseau intercommunal de 19 bibliothèques (médiathèque principale : le Grand Nord à Mayenne). Le site de Lassay compte 240 m² sur 2 étages et 656 abonnés en 2019 (pour référence, la médiathèque du Grand Nord à Mayenne : 5 539 abonnés hors réseau lecture, 2 000 m² de surface utile). Une réflexion concernant l'élargissement des horaires d'ouverture est en cours sur le réseau intercommunal (14h actuellement à Lassay).</p> <p>- le 2^e site du conservatoire intercommunal (site principal à Mayenne au Grand Nord) : 80 m² actuels pour 110 élèves inscrits en 2019 (pour référence : 700 élèves inscrits sur le site du grand Nord pour 1 800 m² utiles).</p> <p>- L'espace jeunesse :</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Pour référence, 2 accueils jeunesse sur l'EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> . un pour le sud « Ados com » pour 20 communes dont Mayenne (environ 450 jeunes différents touchés en 2019) . un pour les communes du nord « Espace jeunes » pour 13 communes dont Lassay environ 200 jeunes différents touchés en 2019 <p>L'espace jeune actuel à Lassay occupe 76 m² et accueille une vingtaine de jeunes en même temps pour une fréquentation hebdomadaire de plus d'une cinquantaine de jeunes.</p> <p>Dans un objectif d'équité territoriale, Mayenne Communauté a souhaité la construction d'un bâtiment regroupant ces 3 entités et rayonnant sur le bassin de vie du Horps-Lassay.</p> <p>En cohérence avec l'axe fort d'éducation artistique et culturelle de la politique culturelle intercommunale ainsi que le projet municipal de création d'une nouvelle place de vie intergénérationnelle sur la commune, le choix du site futur équipement s'est orienté sur un terrain à 500 m² au sud du centre, proche du collège, des équipement sportifs, de la piscine et de la salle multifonctions. Le foncier pour le projet représente une surface de 3 020 m². L'ensemble est desservi par des voies douces en cœur d'ilot et le long de la route de Mayenne. Le site retenu est en secteur monument historique (proximité ancien couvent des Bénédictines) et en zone SPR. Par ailleurs, Lassay-Les-Châteaux est labellisée Petite cité de caractère.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <p>Rayonnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'irrigation culturelle en milieu rural et tout particulièrement sur le nord de l'EPCI - Toucher tous les types de publics, jeunes et publics empêchés notamment <p>Diversification de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement des actions culturelles et activités jeunesse - nouveaux espaces proposés : ludothèque, espace jeux vidéo, espace numérique, nouvelles disciplines au conservatoire autour du théâtre et des arts plastiques... <p>Nouveaux enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du numérique et des nouveaux médias - Equipement flexible et évolutif - Adaptation des activités aux nouveaux modes de vie : horaires des équipements, accessibilité... <p>Transversalité</p> |
|--|--|

- Travail en réseau et convergence des moyens
- Mutualisation d'espaces (hall avec espace de convivialité, espaces de travail, salles d'action culturelle, espace multimédia)
- La lecture publique comme outil transversal
- L'éducation artistique et culturelle comme fil conducteur du projet culture / jeunesse
- Travail avec les associations et les bénévoles
- Nouvelles relations inter-services et avec les structures éducatives, sociales, sportives, associatives...

Equilibre territorial

- Cohérence, équité et structuration de l'action culturelle à l'échelle du territoire
- Création d'une identité pour l'équipement

Un esprit 3^e lieu, infusé par la médiathèque, sera recherché pour ce bâtiment. Les élus communautaires ont souhaité travailler la programmation en concertation avec les habitants et usagers :

- . 2 ateliers participatifs « Biblio remix » ont été réalisés avec les usagers, associations et habitants
- . 1 atelier participatif a été réalisé sur la question des usages communs et mutualisations et de la gouvernance du lieu

Surface plancher estimée : 2 020 m² + 905 m² espaces extérieurs. Surface utile : 1 605 m².

L'équipement sera composé sur 2 niveaux :

- d'un hall d'accueil
- d'espaces communs : salle d'action culturelle, fab lab, espace arts visuels, tisanerie
- des espaces extérieurs prolongeant l'activité des services
- de la médiathèque intégrant notamment une grainothèque, une salle de conte/animation, un fonds ludothèque, un espace multimédia
- du site du conservatoire ouvert aux disciplines musique (dont musiques actuelles), danse, théâtre : salles individuelle et de FM, studios musiques actuelles, MAO et MAA, partothèque, salle de théâtre-batucada, studio de danse...
- un espace jeunes

La programmation du bâtiment a été travaillée en concertation avec les usagers et habitants avec une porosité de ces espaces afin de faciliter la transversalité et mixer les publics (place des jeunes dans l'équipement notamment) : espace multimédia de la médiathèque positionné au sein de l'espace jeunesse,

| | |
|---------------------|--|
| | <p>salle de conte partagée avec la jeunesse, studio de danse utilisé par le RAM...</p> <p>Les objectifs de développement durable sont intégrés à la programmation : E3C1 + choix de matériaux biosourcés.</p> |
| Partenaires | <p>Commune de Lassay et communes du bassin de vie du Horps-Lassay</p> <p>Etat / DRAC Pays de la Loire</p> <p>Département (schéma départemental de l'enseignement artistique / plan lecture publique)</p> <p>CAF</p> <p>Associations du territoire</p> |
| | <p>Dépenses de fonctionnement (2021-2022)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des besoins préalable (cabinet Cerur - Rennes) : . Concertation (ateliers participatifs) et pré-programme : 11 525 € HT . Rédaction du programme : 7 050 € HT . Assistance consultation et désignation maître d'œuvre : 8 950 € HT . Assistance suivi des études : 5 450 € HT <p>Total : 32 494 € HT / 39 089 € TTC</p> <p>Dépenses prévisionnelles d'investissement (2022-2024/2025) :</p> <p>Total travaux hors taxes : 4 086 000 € HT</p> <p>Honoraires architecte : 567 954 € HT</p> <p>Honoraires mission complémentaires : 70 860 € HT</p> <p>Frais de maîtrise d'ouvrage : 122 580 € HT</p> <p>1^{er} équipement : 486 400 € TTC</p> <p>Actualisation prix (3.04 % annuel) : 279 482 € HT</p> <p>Aléas (7%) : 286 020 € HT</p> <p>Total TTC provisoire (pré-programme) :</p> <p>6 981 876 €</p> |
| Plan de financement | <p>Subventions possibles :</p> <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> . CRTE . DSIL . DGD et plan d'investissement exceptionnel pour les bibliothèques . Plan de relance ? <p>CTR Région</p> <p>Département (Contrat de territoire)</p> <p>CAF</p> <p>Fonds européens ?</p> |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Etude des besoins par le programmiste : mars à septembre 2021 - Validation du programme : septembre 2021 - Lancement consultation : début octobre 2021 |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Choix du lauréat : février 2022 - Démarrage du chantier fin 2022 / début 2023 - Livraison de l'équipement fin 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Economie d'énergie et impact environnemental - Accessibilité des services publics - Fréquentation de l'équipement (nombre d'inscription, d'entrées) - Rapport de surface en m² par habitant nouvellement créé - Date livraison équipement |



Fiche action

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------|---|
| Orientation stratégique n°3 | Améliorer les services et les équipements présents sur Mayenne Communauté |
| Action n°01 | Acquisition d'une emprise foncière pour la construction d'une nouvelle Gendarmerie |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Mayenne communauté |
| Description de l'action | <p>L'Hôtel de Ville et de Communauté (HDVC) est situé sur une surface foncière totale est de 4700 m². L'ensemble bâti représente 2560 m². Les parties les plus anciennes datent de 1968, une partie à fait l'objet d'une rénovation en 2005 une autre en 2010.</p> <p>L'ensemble de bâtiment abrite aussi la brigade de gendarmerie de Mayenne. La brigade occupe actuellement environ 150 m² de bâti sur une parcelle de 300 m². Dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de Ville et de Communauté, les réflexions engagées entre les élus, les services et le programmiste ont rapidement fait émerger la potentialité d'intégrer les locaux de la brigade de Gendarmerie dans le projet global.</p> <p>Des discussions ont été engagées avec les services départementaux de la Gendarmerie afin d'envisager la libération des locaux de la brigade de Mayenne.</p> <p>Les services de gendarmerie sont aujourd'hui séparés sur deux sites au niveau de la ville de Mayenne. La brigade occupe le site de la rue de Verdun (ancien commissariat de police) et la compagnie est installée au 52 rue Roullois dans les locaux de l'ancien Tribunal.</p> <p>La sollicitation de Mayenne Communauté de vouloir acquérir les locaux de la Brigade dans le cadre du projet de rénovation de</p> |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>l'hôtel de Ville et de Communauté ont amené les services de Gendarmerie à réfléchir au regroupement potentiel de la Brigade et de la Compagnie sur un même site avec la construction d'un nouveau casernement.</p> <p>La construction de ce casernement et ses locaux associés (dont les modalités restent à définir) nécessite pour la collectivité de trouver un terrain qui puisse répondre aux exigences des services de gendarmerie à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une surface suffisante (environ 4000 m²) • Une proximité avec les logements des gendarmes • Une accessibilité routière facilitée |
| Partenaires | France Domaines |
| Coût prévisionnel | Acquisition du terrain : à définir en fonction des opportunités |
| Plan de financement | Collectivité : € CRTE relance et transition écologique et autres financements publics : € |
| Calendrier | Prospective foncière en cours, premiers contacts avec les propriétaires 2ème semestre 2021 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de m ² en surface utile |



Fiche ACTION stratégie d'attractivité des professionnels de santé Contrat Local de Santé

CRTE Mayenne communauté

| | |
|-----------------------------|---|
| Orientation stratégique n°3 | Axe 3 Améliorer les services et équipements |
| Action n°02 | |
| Maître d'ouvrage | Mayenne communauté |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation |
| Description de l'action | <p>Stratégie d'attractivité des professionnels de santé</p> <p>Mayenne communauté est un territoire sous tension en matière d'accès aux soins de premier et second recours. La collectivité entend développer une stratégie d'attractivité des professionnels de santé, en s'associant avec les autres acteurs du territoire qui le souhaitent (centre hospitalier, libéraux, partenaires institutionnels) qui comporterait plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none">- la mise en œuvre d'un centre de santé co-élaboré avec le CHNM (avec des antennes à Lassay et Martigné) envisagé pour début 2022- la mise en œuvre de quelques bourses d'études (médecine générale, dentistes...)- la mise en œuvre d'une communication numérique dédiée (internet, réseaux sociaux) sur les possibilités ouvertes pour les professionnels de santé- la recherche de solutions de type assistants médicaux (médecins non théâtres) ou avec le statut de collaborateurs avec les médecins volontaires |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - une fonction observatoire permettant de suivre les effectifs professionnels et d'en avoir une vue prospective - la réfection des logements mis à disposition des internes en médecine (auprès des libéraux) - la mise à l'étude avec le CHNM d'un bâtiment d'accueil des internes (CHNM et libéraux) commun - la réunion sur un même site d'acteurs de la prévention dans une maison des préventions (maison des adolescents, UC IRSA, autres partenaires à identifier). Un bâtiment appartenant au CHNM sur le site Roulinois est identifié. |
| Partenaires | Le centre hospitalier nord Mayenne, les professionnels libéraux qui le souhaitent l'ARS, le département, la Région, l'Etat |
| Coût prévisionnel | <p>En fonctionnement</p> <p>Ingénierie support à Mayenne communauté : 60 000€</p> <p>Prestations d'études : 40 000 €</p> <p>Prestations de communication : 15 000 €</p> <p>Soit un total de 115 000 € en fonctionnement</p> <p>En investissement :</p> <p>Travaux sur logements mis à disposition des internes : 80 000 €</p> <p>Travaux sur Maison des préventions : 50 000 €</p> <p>Soit un total de 130 000 € en investissement</p> |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Projet portant sur la période 2021/2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Evolution du nombre de médecins sur le territoire |

Evolution du nombre de personnes sans
médecin traitant sur le territoire



Fiche action

RENOVATION ET REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DE VILLE ET DE COMMUNAUTE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------|---|
| Orientation stratégique n°3 | Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n° | Rénovation et réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville et de communauté |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Type : MAYENNE COMMUNAUTE |
| Description de l'action | <p>L'Hôtel de Ville et de Communauté (HDVC) est situé sur une surface foncière totale de 4700 m². L'ensemble bâti représente 2560 m². Les parties les plus anciennes datent de 1968, une partie a fait l'objet d'une rénovation en 2005, une autre en 2010.</p> <p>L'ensemble est aujourd'hui classé en 5ème catégorie avec un effectif maximal de 199 personnes. Une étude approfondie permettra de valider le classement du bâtiment en 5ème ou 4ème catégorie (déclaratif : 80 agents + 33 élus Ville + 58 élus communautaires + le public + les services extérieurs (aide à dom et réunions).</p> <p>La réflexion sur ce projet a débuté en 2017. Les services ont rédigé une note concernant l'hôtel de ville et de communauté et notamment sur les problématiques liées à la sécurité, l'accessibilité de ce bâtiment et aux nombreux inconforts signalés par les visiteurs et utilisateurs. De plus, en 2018 un audit énergétique a été réalisé. Il a permis de mettre en évidence les pathologies de ce bâtiment. Cette même année, les</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | élus ont décidé de rénover le site actuel. |
| Partenaires | <p>La collectivité a déjà bénéficié en 2019 d'une aide dans le cadre de la DETR pour recruter un programmiste.</p> <p>Les prochaines étapes consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider des scénaris et des chiffrages concernant le projet de rénovation ; - Lancer un concours de maîtrise d'œuvre - Réaliser les travaux de rénovation. <p>La durée des travaux étant estimé à 24 mois une étude de relogement des agents sur un ou plusieurs sites est en cours.</p> |
| Coût prévisionnel | <p>A ce stade le coût de la rénovation est estimé entre 8,8 M € et 9,5 M €.</p> <p>Le coût du déménagement est estimé à 650 000 € (pour environ 20 mois).</p> |
| Plan de financement | Le financement fait l'objet d'un PPI. |
| Calendrier | <p>. Ainsi en 2019 les élus ont décidé de lancer une consultation d'un programmiste afin d'étudier la faisabilité de ce projet.</p> <p>2021 : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.</p> <p>2022 : 1^{er} semestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux d'accueil et déménagement des services. - Attribution du marché de travaux <p>Second semestre début des travaux.</p> <p>Fin des travaux estimée en 2024.</p> |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Nombre de m² de SU</p> <p>Economie d'énergie réalisée</p> |



Fiche action Construction

Complexe sportif dédié au TENNIS

Ville de Mayenne

CRTE 2021

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | Axe 2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté Axe 3 : Améliorer les services et les équipements présents sur Mayenne Communauté |
| Action n° | Construction d'un complexe sportif dédié au TENNIS Bâtiment bio climatique ou niveau élevé confort d'hiver confort d'été Site du stade de municipal des Sports Ville de MAYENNE |
| Maître d'ouvrage | Ville de MAYENNE |
| Maître d'oeuvre | À définir |
| Description de l'action | <p>CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE SPORT POUR LA PRATIQUE DU TENNIS ET DU PADDLE</p> <p>Le contexte :</p> <p>Actuellement l'activité Tennis se déroule dans des locaux situé à côté de la salle polyvalente et des halles dédiées aux manifestations à caractère économique, foires et salons, fêtes foraine.</p> <p>L'espace halle des expositions a été victime d'un sinistre. Suite à cet incendie les élus ont pris la décision de spécialiser ce site de la ville et de lui donner une réelle vocation économique et</p> |

d'accueil des manifestations de plus grande envergure. La polyvalence actuelle du site et la présence de locaux utilisés par des clubs sportifs ne permet pas de fermer le site en soirée et de gérer de manière rigoureuse les mouvements de population sur le site.

D'autre part un nouvel équipement sera plus moderne et plus conforme aux normes, et exigences environnementales actuelles. Il sera plus adapté par sa situation et sa conception aux besoins des usagers.

Pour la collectivité pour des raisons de logistique, d'entretien et de sécurité, il est plus efficace de rassembler des équipements sur des sites spécialisés avec un gardien, du matériel mutualisé pour l'entretien et une cohérence plus lisible aussi de l'extérieur pour les habitants.

Sur MAYENNE 52 % des usagers de club sportifs sont originaires des communes extérieures à la Ville de Mayenne. Ces usagers sont originaires en particulier de MAYENNE COMMUNAUTE.

Les équipements sportifs sont utilisés par les scolaires et en particulier par les élèves du secondaire :

Les élèves dans le secondaire : 4027 élèves à la rentrée 2020 2021.

1627 collégiens

Il y a 4 collèges sur MC : 3 à MAYENNE et 1 à LASSAY, 2 400 lycéens :

3 Lycées situés tous sur la commune de MAYENNE.

L'opération envisagée et le type d'équipement :

Le pré programme a déjà été ébauché en partenariat avec le Club.

Qui souhaite rassembler sur ce même site les courts

couverts et les courts extérieurs car actuellement la pratique en extérieur a lieu sur un site en centre-ville, très éloigné des locaux couverts mis à disposition du Club par la Ville.

Le projet comprend :

- Des courts couverts
- Des courts extérieurs dont un espace dédié au paddle
- Des douches vestiaires sanitaires
- Un club house et un espace d'accueil, un espace extérieur de convivialité.
- Un bureau les locaux administratifs du club seront prévus sur place.
- Un local entretien
- Des espaces de rangement en nombre suffisant
- Une infirmerie pouvant être utilisée comme local arbitre ou salle de contrôle anti dopage lors de compétition (avec point d'eau et douche)

Les caractéristiques :

La prise en compte à toutes les étapes du projet d'une démarche de développement durable et de prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques en matière environnemental.

Dès la phase projet l'entretien et la maintenance de l'équipement doivent être pensés de manière optimisée et économique.

Les « usages » gestions d'accès, sécurité du site et des usagers doivent être anticipés à la fois en fonctionnement quotidien mais aussi en cas de manifestations, compétitions, accueil de groupes scolaires qui se succèdent (gestion de crise sanitaire et gestion des flux, Vigipirate, Vidéo protection, prévention des intrusions et du vandalisme...)

Le coût de fonctionnement de l'équipement doit être chiffré et prévu à la phase APD :

Faire correspondre la qualité environnementale du

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---|-------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------|----------------------|--------------------|---------------|-----------|-----------------------|--------------------|
| | <p>bâtiment et sa performance au décret TERTIAIRE à atteindre pour 2050 pour les ERP Etablissements recevant du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un type de construction conçu pour privilégier le chauffage passif - Un objectif d'isolation et d'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment élevé en matière de confort d'été, confort d'hiver - Une toiture pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques et tenant compte du climat et des précipitations (pas de toits plats) - Des matériaux bio sources - Une conception et des matériaux facilitant l'entretien et la désinfection. - Sobriété mais qualité de l'éclairage, le plus naturel possible, - Qualité de l'air, acoustique, visuelle et esthétique - Peinture anti tag sur les extérieurs.... Le bâtiment doit être évolutif dans sa conception afin de pouvoir accueillir, raccrocher des extensions ou bâtiments annexes, locaux dédiés à d'autres disciplines rattachés à l'équipement. De fait les espaces hall d'accueil, sanitaires, rangements, local ménage pouvant être mutualisés - Pouvoir accueillir des compétitions de niveau région. | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | Etat, FFT | | | | | | | | | | | | |
| Coût prévisionnel | <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">. Travaux :</td><td style="width: 50%;">1 940 000 €</td></tr> <tr> <td>. Contrôle technique et SPS</td><td></td></tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre et études</td><td style="text-align: right;">180 000 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL Charges</td><td>2 120 000 €</td></tr> </table> | . Travaux : | 1 940 000 € | . Contrôle technique et SPS | | Maitrise d'œuvre et études | 180 000 € | TOTAL Charges | 2 120 000 € | | | | |
| . Travaux : | 1 940 000 € | | | | | | | | | | | | |
| . Contrôle technique et SPS | | | | | | | | | | | | | |
| Maitrise d'œuvre et études | 180 000 € | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL Charges | 2 120 000 € | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement | <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">CD</td><td style="width: 50%;">200 000 € (dossier à déposer)</td></tr> <tr> <td>Région</td><td style="text-align: right;">120 000 € (dossier à déposer)</td></tr> <tr> <td>Fédération</td><td style="text-align: right;">30 000 €</td></tr> <tr> <td>CRTE DSIL DETR</td><td style="text-align: right;">1 346 000 €</td></tr> <tr> <td>Mayenne Ville</td><td style="text-align: right;">424 000 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL Produits</td><td>2 120 000 €</td></tr> </table> | CD | 200 000 € (dossier à déposer) | Région | 120 000 € (dossier à déposer) | Fédération | 30 000 € | CRTE DSIL DETR | 1 346 000 € | Mayenne Ville | 424 000 € | TOTAL Produits | 2 120 000 € |
| CD | 200 000 € (dossier à déposer) | | | | | | | | | | | | |
| Région | 120 000 € (dossier à déposer) | | | | | | | | | | | | |
| Fédération | 30 000 € | | | | | | | | | | | | |
| CRTE DSIL DETR | 1 346 000 € | | | | | | | | | | | | |
| Mayenne Ville | 424 000 € | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL Produits | 2 120 000 € | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | <p>Lancement de l'opération 2^{ème} semestre 2021</p> <p>Etudes programme APS APD 2022</p> <p>Attribution fin 2022</p> <p>Travaux 2022 2023</p> | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Performance énergétique de la salle</p> <p>Qualité d'accueil des usagers</p> <p>Accessibilité et fonctionnalité de la salle</p> | | | | | | | | | | | | |



Fiche action 31

COMMUNE DE CHARCHIGNE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 3 | Améliorer les services et équipements sur Mayenne Communauté |
| Action n° 31 | Acquisition tracteur + broyeur d'accotement Equipement les services techniques |
| Maître d'ouvrage | Commune de Charchigné |
| Description de l'action | Remplacement du tracteur des services techniques qui comptabilise plus de 10 000 heures. Il devient onéreux en entretien. La commune ayant récupérée la compétence voirie, l'achat d'un broyeur d'accotements permettrait d'être plus réactif et de ne plus dépendre d'un prestataire de services. |
| Partenaires | Région |
| Coût prévisionnel | 86 000 € HT |
| Plan de financement | 20 % de la Région soit 17 200 € |
| Calendrier | Courant 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de broyeur d'accotement |



Fiche action 32

COMMUNE DE CHARIGNE

CRTE DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n°3 | Améliorer les équipements présents sur la commune |
| Action n°32 | Création d'un city stade |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Charchigné |
| Description de l'action | <p>Création d'un city stade pour permettre de répondre aux attentes des jeunes désireux de se retrouver en un lieu convivial afin de pratiquer différents sports.</p> <p>Différents fournisseurs ont été contactés pour l'établissement de devis.</p> <p>Il reste l'emplacement à définir ainsi que la prise de contact avec une entreprise de terrassement.</p> |
| Partenaires | Département, Région, CAF |
| Coût prévisionnel | 70 000 € HT |
| Plan de financement | 50 % espéré soit 35 000 € |
| Calendrier | Courant 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de city stade sur la commune |



Fiche action 33

COMMUNE DE MARTIGNE SUR MAYENNE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|------------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°2 et n°4 | Assurer la transition environnementale et garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté |
| Action n°33 | CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS EN PLEIN CŒUR DE BOURG |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE DE MARTIGNE SUR MAYENNE |
| Description de l'action | <p>Rénovation et extension d'un bâtiment public existant vétuste (ancien presbytère) en une maison des associations, véritable lieu de vie et de rencontres multigénérationnelles.</p> <p>Différents espaces seront créés : petite-enfance (0-3 ans), jeunes (12-17 ans), sport, culture, séniors... Ils bénéficieront d'équipements adaptés à leur utilisation (salles de réunions, matériels informatiques, salle de jeux...)</p> <p>Cette rénovation répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>environnementaux</u> : réhabiliter un bâtiment obsolète en s'engageant dans la transition écologique au travers de la réduction de la facture énergétique et en valorisant le patrimoine bâti en cœur de bourg.- <u>sociaux</u> : promouvoir la vie associative et favoriser le lien social. |
| Partenaires | Le bâtiment concerné est propriété communale. La municipalité sollicitera les services d'un maître d'œuvre pour la conduite du projet. En amont, elle fera appel à l'expertise et aux conseils du CAUE par une étude préalable. |
| Coût prévisionnel | Le montant des travaux (rénovation et extension) est estimé à 300 000.00 € HT, dont 30 000.00 € de coût de maîtrise d'œuvre. |
| Plan de financement | Plusieurs financements seront sollicités : <ul style="list-style-type: none">- Etat : D.E.T.R- Etat : D.S.I.L- Région des Pays de La Loire : Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétiques |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>globale des bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans de relance état, région, conseil départemental si ces dispositifs sont prorogés pour 2022. |
| Calendrier | <ol style="list-style-type: none"> 1) <u>Octobre 2021</u> : étude préalable du CAUE 2) <u>1^{er} trimestre 2022</u> : lancement du marché de maîtrise d'œuvre 3) <u>2^{ème} trimestre 2022</u> : lancement du marché de travaux 4) <u>Octobre 2022</u> : lancement des travaux |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Consommation énergétique</p> <p>Nombre d'associations accueillis</p> <p>Nombre d'adhérents accueillis / personnes (enfants, adolescents, etc...)</p> |



Modèle de fiche action/projet 01

CRTE ARON

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | RENOVATION DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS - MCL |
| Action n° | 1 |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE d'ARON – MAIRIE |
| Description de l'action | Notre salle des fêtes date des années 1980. Il est nécessaire de procéder à sa rénovation. Sa rénovation va constituer un véritable aménagement de notre Commune. Des diagnostics plomb et amiante ont été réalisés. La programmation des travaux est prévue pour l'année 2022. Le coût des travaux approximatifs atteindrait 800 000 € H.T. |
| Partenaires | ETAT, REGION, DEPARTEMENT ET l'ADEME Demande de subvention près de ces partenaires. Prochaine étape : faire une évaluation des coûts. Appel d'offres à Maîtrise d'œuvre en 2022. Demande de subventions |
| Coût prévisionnel | Dépenses d'investissement : Rénovation intégrale de la MCL : nous gardons uniquement les murs, le reste de la construction sera rénové. Coût prévisionnel : 800 000 € |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> - DETR : 150 000 € - DSIL : 150 000 € - ADEME : 50 000 € - REGION : 80 000 € - DEPARTEMENT : 50 000 € - EMPRUNT : 200 000 € - AUTOFINANCEMENT : 120 000 € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable : juillet 2021, - Demande de subventions : octobre 2021, - Appel d'offres Maître d'œuvre : janvier 2022, - Demande permis de construire : mai 2022, - Appel d'offres entreprises : novembre 2022, - Début des travaux : mars 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |
| | |
| | |



Modèle de fiche action/projet 02

CRTE ARON

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° | EFFACEMENT DE RESEAUX Rue des Loisirs 53440 ARON |
| Action n° | 2 |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE d'ARON – MAIRIE |
| Description de l'action | Effacement des réseaux rue des Loisirs avec diagnostic des réseaux eaux pluviales et eaux usées et éventuellement remplacement de ces réseaux |
| Partenaires | - TERRITOIRE ENERGIE 53 |
| Coût prévisionnel | Effacement de réseaux uniquement : - Electricité et télécom : 183 900 € |
| Plan de financement | - TEM 53 : 83 317 € - COMMUNE : 98 583 € |
| Calendrier | - Septembre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |
| | |
| | |



Modèle de fiche action/projet 03

CRTE ARON

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° | REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC Avec ampoules Led Basses Consommations |
| Action n° | 3 |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE d'ARON – MAIRIE |
| Description de l'action | Réfection de l'éclairage public avec ampoules Led Basses Consommations |
| Partenaires | Demande subvention DETR/DSIL : 20 000 € |
| Coût prévisionnel | Réfection de l'éclairage public avec ampoules Led Basses Consommations - Réfection EP : 40 000 € |
| Plan de financement | - DETR/DSIL : 20 000 € - COMMUNE : 20 000 € |
| Calendrier | - Demande de subvention DETR/DSIL : septembre 2021 - Travaux : avril 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |
| | |
| | |



Fiche action 1

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE COMMUNE DE CONTEST

| | |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n° 1 | Ecole Louis Chédid - Amélioration école public - rénovation thermique - îlot de fraîcheur Accueillir les enfants dans de bonnes conditions en conservant les qualités d'une petite structure à taille / |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Commune de Contest |
| Maître d'œuvre | Non défini |
| Description de l'action | <p>Le projet permettra de remédier aux dysfonctionnements de cette école qui a bénéficié d'une extension en 1996.</p> <p>La partie la plus ancienne a besoin d'une rénovation thermique.</p> <p>L'ouverture d'une 3ème classe a été nécessaire en 2020 suite à la fermeture de l'école privée.</p> <p>Le comité de pilotage du projet a identifié avec l'aide d'une AMO les objectifs à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Amélioration thermique de l'existant• Installation d'un nouveau bloc sanitaire et préau• Mises aux normes, accessibilité• Extension <p>Les études préalables au lancement du projet de réhabilitation de l'école ont confirmé les besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Agrandissement à minima d'une classe, les enfants ne dispose que de 3.4 m² alors que les préconisations minimums sont de 5 à 6 m²• Proposer des sanitaires suffisants pour les maternelles et handicapés• Envisager une salle de motricité et/ou un préau pour permettre une activité physique et |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>récréative aux enfants même en cas d'intempérie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de rangements suffisants et répartis pour un fonctionnement correct des locaux ainsi qu'un espace ménage. • Prévoir un hall pour toutes les classes (confort thermique) <p>Le scénario retenu permettra une amélioration fonctionnelle en groupant les espaces élémentaires et maternelles autour d'une seule entrée.</p> <p>Une extension est proposée pour la salle de classe maternelle associé avec un préau donnant sur une cour ombragé avec pelouse permettant un "oasis de fraîcheur" atténuant les effets du réchauffement climatique.</p> <p>Les grands disposeront d'une cour pour eux.</p> <p>Les espaces de propreté et de sanitaires seront développés ainsi qu'un local adulte indépendant.</p> <p>L'école compte actuellement 64 élèves, le montant des travaux est estimé à 600 000€.</p> |
| Partenaires | Etat /DSIL/DETR/Conseil départemental/Conseil régional |
| Coût prévisionnel | 600 000 € |
| Plan de financement | Recettes 480 000 € HT de CRTE Etat soit 80% |
| Calendrier | Etude 2021 réalisation 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre d'élèves accueillis Consommation énergétique par rapport à la surface Nombre de sanitaires |



Fiche action 2

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE Commune de CONTEST

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n° 2 | Rénovation thermique des bâtiments communaux |
| Maître d'ouvrage | Commune de Contest |
| Maître d'œuvre | Non défini |
| Description de l'action | <p>La commune de Contest est propriétaire de onze logements locatifs datant des années 1970, d'une maison des associations et d'une mairie.</p> <p>Ces bâtiments sont énergivores. Le projet de rénovation s'étalera sur 6 ans voire plus et sera dépendant du taux de subventions attribués.</p> <p>Ce projet comportera 3 phases :</p> <p>Phase 1 : Diagnostic thermique de tous les bâtiments</p> <p>Phase 2 : Déterminer les priorités et établir un calendrier de travaux en fonction de l'audit énergétique.</p> <p>Phase 3 : Réalisation des travaux d'isolation, avec un démarrage en 2022 pour terminer en 2028 voir au-delà si nécessaire.</p> <p>Ces travaux permettront un gain énergétique théorique de 40%. Un accompagnement pour sensibiliser les ménages aux bons gestes permettra d'atteindre ces objectifs.</p> |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>Les économies générées permettront aux ménages ayant des revenus modestes de réaliser des économies améliorant ainsi leur pouvoir d'achat mais aussi de limiter le réchauffement climatique et ses conséquences sur la planète et ses populations.</p> <p>Le montant estimé de la mission audit énergétique est de 10 000€.</p> <p>Les résultats des études et les solutions proposées permettront dans un deuxième temps d'affiner le plan de financement des travaux.</p> <p>Cependant il est prévu un budget de travaux de 350 000€.</p> |
| Partenaires | Etat - DSIL - DETR - Conseil départemental - Conseil régional - Mayenne Communauté - Territoire d'Energie 53 |
| Coût prévisionnel | Audit énergétique 10 000€ Travaux rénovation 35 000€ par logements Cout total estimé 360 000€ |
| Plan de financement | Recettes 288 000€ de CRTE |
| Calendrier | Démarrage travaux 2022 pour terminer en 2028 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation énergétique |



Fiche action 3

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE Commune de Jublains

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n°5 | Coopération intercommunale |
| Action n° 3 | Mise en place de services périscolaires mutualisés |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Jublains |
| Description de l'action | <p>La commune de Jublains fournit depuis janvier 2021, les repas cantine et centre de loisirs à la commune de Grazay. Une nouvelle réflexion a été menée pour intégrer la commune de la Chapelle au Riboul à ce service de restauration scolaire mutualisée.</p> <p>Ainsi, à partir de la rentrée de septembre 2021, Jublains aura à préparer les repas pour 3 cantines (Jublains - Grazay et la Chapelle au Riboul) ce qui représentent environ 170 repas par jours.</p> <p>En parallèle, les 3 communes ainsi que la mairie d'Hardanges ont signé une convention pour un centre de loisirs mutualisé dès les vacances d'été 2021.</p> <p>Pour le bon fonctionnement de ces 2 services périscolaires mutualisés, il est nécessaire d'investir dans un nouvel équipement de restauration scolaire, mais aussi dans l'acquisition d'un véhicule pour le transport des enfants</p> |
| Partenaires | Etat/ Région / Conseil départemental / CRTE |
| Coût prévisionnel | 57 000 € HT |
| Plan de financement | Recettes : 45 600 € avec le CRTE soit 80 % |
| Calendrier | Septembre 2021 - octobre 2021 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de repas intercommunaux des écoles préparés / jour Nombre de repas préparés pour le centre de loisirs / jour |



Fiche action 4

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

Commune de Jublains

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Transition environnementale |
| Action n° 4 | Création d'une salle de sieste de type passive |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Jublains |
| Description de l'action | <p>La commune de Jublains fait partie du RPI Hambers Jublains et à ce titre prend en charge les enfants de la maternelle au CP/CE1,</p> <p>Avec la loi de scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans, l'aménagement de la salle de sieste ne permet plus de les accueillir dans de bonnes conditions.</p> <p>En effet, les enfants dormaient dans la salle de l'accueil périscolaire que les agents devaient aménager en dortoir tous les jours. De plus cet espace n'était plus suffisant au vu du nombre d'enfants.</p> <p>Pour l'année scolaire 2020-2021, une solution provisoire a été mise en place avec le déménagement de l'accueil périscolaire au rez de chaussée du logement de l'école. Cet aménagement ne peut être que temporaire puisqu'un arrêté municipal interdit l'accès du trottoir pour tout autre usage que l'accès des enfants entre l'école et l'accueil périscolaire afin de sécuriser l'accès des enfants à ce bâtiment.</p> <p>La salle de sieste provisoire comporte 20 lits superposés dans un espace de 50m² et reste trop exiguë.</p> <p>Avec la mise en place de la nouvelle équipe municipale, cette question de salle de sieste a été retravaillée en partenariat avec l'équipe enseignante, les agents communaux et les parents d'élèves.</p> <p>De ce travail collectif, il a été retenu la construction d'une salle de sieste qui rejoint la passerelle allant au modulaire.</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>L'objectif de cette construction est qu'elle soit la plus économique possible voire complètement passive, c'est pourquoi le choix s'est porté pour un bâtiment en bois paille sur pilotis d'environ 77m² s'agit d'un projet qui entre dans les critères de transition énergétique et développement des énergies renouvelables car il repose sur un concept de construction très basse consommation, basé sur l'utilisation de la chaleur passive du soleil, sur une très forte isolation (des murs, des fenêtres, etc...), l'absence de ponts thermiques, une grande étanchéité à l'air ainsi que le contrôle de la ventilation.</p> <p>Une volonté forte d'utiliser des matériaux biosourcés et locaux fait l'unanimité des élus et renforce notre idée de ce type de construction. Le choix d'un bâtiment sur pilotis est dans un but d'accessibilité et évite de détruire les ressources archéologiques du sous-sol puisqu'elles sont reconnues dans l'agglomération de la commune de Jublains</p> |
| Partenaires | Etat /DSIL / Région/ CRTE ? |
| Coût prévisionnel | 200 000 € HT |
| Plan de financement | Recettes : 160 000 € |
| Calendrier | Etude en 2021 et réalisation 2022 début 2023. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de m ² pour la salle de sieste Consommation énergétique de la salle de sieste |



Fiche action 5

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

Commune de Jublains

| Orientation stratégique n° 3 | Services et équipements |
|------------------------------|--|
| Action n° 5 | Aménagement point de collecte et cimetière |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Jublains |
| Description de l'action | <p><i>Le site autour du point de collecte</i> où se situent le stade de football, le terrain de pétanque, le city park...est en cours de travail par une commission d'élus et agents. L'objectif est de rendre ce lieu plus harmonieux et accessible et qu'il soit un lieu de rencontre intergénérationnel accueillant et respectueux de l'environnement. Plusieurs réflexions sont en cours avec la mise en place d'un espace jeux, d'un parcours santé, d'une zone végétalisée avec des tables de pique-nique, d'un chemin d'accès PMR.</p> <p><i>En ce qui concerne le cimetière</i>, l'aménagement consistera à rendre les allées plus accessibles et plus faciles d'entretien avec la mise en place du zéro-phyto. La commission d'élus-agents envisage des allées en arène granitique + chaux sur géotextile comme les allées du parcours archéologique avec des bandes enherbées de faible largeur quand c'est possible en bordure. En périphérique en pied de mur, un espace de très faible largeur sera réservé pour mettre des plantes grimpantes et fleuries. A envisager également un éventuel aménagement poubelle.</p> |
| Partenaires | Etat/Région/CRTE |
| Coût prévisionnel | 80 000 € HT |
| Plan de financement | Recettes : 64 000 € avec le CRTE |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Calendrier | Etudes fin 2021 et réalisation 2022 début 2023. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de m ² végétalisés Nombre de m ² d'espaces de jeux Nombre de m ² de parcours sportifs Nombre de mL de chemin d'accès PMR |



Fiche Action 6

CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT SERVICE ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX

CRTE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°3 | Améliorer les services et équipements présent sur Mayenne communauté |
| Action n° 6 | Politique de modernisation de la collectivité Construction d'un bâtiment et aménagement divers pour les services espaces verts ; améliorer les conditions de travail des agents communaux du service espaces verts. |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX |
| Description de l'action | Construction d'un bâtiment et aménagement divers pour les services espaces verts pour une meilleure efficience des services et pérenniser le label 4 ^{ème} fleur. Projet axé sur la transition énergétique dans le cadre du plan de relance national. |
| Partenaires | ETAT / DSIL / DETR / CONSEIL RÉGIONAL /CONSEIL DÉPARTEMENTAL / MAYENNE COMMUNAUTÉ |
| Coût prévisionnel | 500 000 € |
| Plan de financement | Subventions + autofinancement + emprunt |
| Calendrier | Etude du projet en 2021, réalisation 2022 / 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de bâtiment communaux dédiés aux service espaces verts |

LASSAY LES CHATEAUX, le 25 juin 2021



Fiche action 7

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTI- ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX

CRTE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté |
| Action n° 7 | Construction d'un bâtiment multi-activités Politique sportive et culturelle. Etoffer les équipements au sein de la commune |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX |
| Description de l'action | Construction d'un nouveau bâtiment pour répondre aux besoins grandissant des associations sportives et culturelles communales |
| Partenaires | ETAT / DSIL / DETR / CONSEIL RÉGIONAL / CONSEIL DÉPARTEMENTAL / MAYENNE COMMUNAUTÉ |
| Coût prévisionnel | 400 000 € |
| Plan de financement | Subventions + autofinancement + emprunt |
| Calendrier | Etude du projet en 2021, réalisation 2022 / 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de bâtiment multi activités présents sur la commune Nombre d'associations accueillies Nombre d'adhérents accueillis |

LASSAY LES CHATEAUX, le 25 juin 2021



Fiche action 8

RÉAMÉNAGEMENT ET RESTRUCTURATION SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX

CRTE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 8 | Politique de modernisation de la collectivité Amélioration des conditions de travail des agents communaux |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX |
| Description de l'action | Réaménagement d'un bâtiment existant pour les services techniques après le départ du service espaces verts pour une meilleure efficience de ce dernier. Projet axé sur la transition énergétique dans le cadre du plan de relance national |
| Partenaires | ETAT / DSIL / DETR / CONSEIL RÉGIONAL / CONSEIL DÉPARTEMENTAL / MAYENNE COMMUNAUTÉ |
| Coût prévisionnel | 350 000 € |
| Plan de financement | Subventions + autofinancement + emprunt |
| Calendrier | Etude du projet en 2021, réalisation 2022 / 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation énergétique Nombre de m ² /agent des services techniques |

LASSAY LES CHATEAUX, le 25 juin 2021



Fiche action 09

CRTE Mayenne Communauté

Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n°03 | Améliorer les services et les équipements de Mayenne Communauté |
| Action n°09 | Assurer la sécurisation du parking de la salle de Guinefolle Restructurer l'accès au parking de la salle de Guinefolle en y prévoyant un accès pour les déplacements doux et du stationnement pour les cycles. |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT |
| Description de l'action | La commune construit une salle en extension de la salle actuelle et a la volonté de sécuriser l'accès à ce complexe sportif et culturel. Le parking dessert ces deux équipements et il est indispensable de le restructurer afin de favoriser les déplacements doux. Les salles accueillent aussi bien des associations pour des activités sportives que des scolaires et des animations culturelles. Les vestiaires du club sportif sont également sur le même site. Cet accès sécurisé doit donner aux habitants l'envie de se déplacer sans la voiture. |
| Partenaires | Un travail de concertation va être mené avec les membres des associations, l'équipe pédagogique de l'école pour mettre en place une politique de mobilité douce. Au niveau financier, certains partenaires seront sollicités : Etat (DETR, DSIL), Conseil Départemental, Mayenne Communauté. |
| Coût prévisionnel | Les travaux sont uniquement des travaux d'investissement Restructuration de l'accès, terrassement : 60 000 € HT Création d'un cheminement pour les déplacements doux et installation d'un abri |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | sécurisé pour les vélos 15 000 € HT Total 75 000 € HT |
| Plan de financement | CD 53 10% 7 500 € CETR 70 % 52 500 € |
| Calendrier | Consultation des entreprises octobre 2021 Travaux avril 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de mL de cheminements pour les déplacements doux Nombre de vélos pouvant être abrités de façon sécurisées |



Fiche action 12

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n° 02 et n° 04 | REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 12 | Acquérir la salle des fêtes de FONTAINE-DANIEL pour la rendre publique et assurer sa rénovation énergétique Acquisition, réhabilitation et rénovation énergétique de la salle de Fontaine-Daniel pour y créer un tiers-lieu et une salle multi activités dans le cadre du retour de Fontaine-Daniel dans les petites cités de caractère (activité en lien avec le tourisme, l'économie locale ...) |
| Maître d'ouvrage | Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT |
| Description de l'action | L'entreprise les Toiles de Mayenne, actuelle propriétaire de la salle de Fontaine-Daniel, souhaite céder la salle pour des raisons propres à l'entreprise. Cette salle a toujours été mise à disposition des habitants par les anciens propriétaires. Elle présente un intérêt public. Par ailleurs, la commune ne dispose pas de salle sur Fontaine-Daniel et sans financement, n'a pas les capacités d'acquérir puis de remettre aux normes cette salle (ERP, sécurité incendie, rénovation thermique, isolation...) Pour cette action ambitieuse, une aide extérieure est nécessaire. En passe de redevenir « Petite cité de Caractère », cette salle pourrait accueillir du public dans le cadre d'exposition, de spectacles, d'activités touristiques mais aussi être proposée aux entreprises en tant que tiers lieu. |
| Partenaires | Au niveau financier, certains partenaires seront sollicités : Etat (DETR, DSIL), Conseil Départemental, Mayenne Communauté. |
| Coût prévisionnel | Acquisition de la salle 165 000 € HT + frais 15 000 € Travaux de rénovation 200 000 € HT Frais de fonctionnement du tiers lieu 20 000 € / an Total 400 000 € HT |
| Plan de financement | Plan de financement DETR 30 % 120 000 € CRTE 50 % 200 000 € |
| Calendrier | Acquisition de la salle et consultation des entreprises : 1 ^{er} trimestre 2022 |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | Travaux de réhabilitation et rénovation énergétique : d'avril à septembre 2022 Mise à disposition du tiers-lieu septembre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation énergétique |



Fiche action 13

Revitalisation Centre Bourg

Commune de LE HORPS

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté |
| Action n° 13 | |
| Maître d'ouvrage | Commune de LE HORPS |
| Description de l'action | <p>La commune de Le Horps, ancien chef-lieu de canton et pôle rural de proximité selon le SCOT de Mayenne Communauté a engagé une démarche de revitalisation de centre bourg en faisant appel à des prestataires spécialisés en 2019-2020.</p> <p>Cette démarche a permis d'établir un plan d'action après une concertation très large avec la population. Les domaines sont multiples et concernent les questions d'habitat, d'aménagement des espaces publics, de l'offre commerciale locale et des mobilités. Compte tenu des capacités financières de la collectivité, la réalisation de ce plan est à planifier sur plusieurs années.</p> <p>L'axe 4 visant à dynamiser l'espace public constitue dorénavant la priorité dès que la nouvelle salle des fêtes sera mise en service fin 2021.</p> <p>L'ensemble a été chiffré à 460 000 Euros HT dont la partie la plus pressante est évaluée à 240 000 Euros HT et il s'agit pour se faire d'aménagements de voirie dont une partie pour circulation apaisée (zone 30, chaussidou...), un nouveau parking paysager, déconstruction de bâtiments anciens vétustes, requalification du centre bourg et réalisation d'un city park.</p> |
| Partenaires | Services de l'Etat, (DDT,CEREMA), Département, Région, Europe (Leader)... |
| Coût prévisionnel | Phase 1 à engager sur 2022- 2023 : Aménagements voies de circulation et parkings : 120 000 Euros HT City Park 60 000 Euros HT |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | Déconstructions bâtiments 60 000 Euros HT |
| Plan de financement | CRTE Etat pour phase 1 : 80 % soit 192 000 Euros |
| Calendrier | Calendrier prévisionnel du projet = Etudes par Aménageur en 2022 pour travaux sur 2022-2023.. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Evolution démographique suite accueil de nouvelle population, Situation du commerce local, Enquête de satisfaction auprès des habitants... |



Modèle de fiche action 14

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°1 | ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 14 | Maintenir, soutenir, le commerce local, créer des cellules commerciales et des logements sociaux dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg Soutenir le commerce local en créant des cellules commerciales attractives, bien situées au cœur de l'agglomération, à proximité de l'école et des services. Construire des logements sociaux pour dynamiser la commune et créer des cellules commerciales ou artisanales, des espaces de co-working pour les nouvelles entreprises ou qui ont besoin de locaux ponctuellement. |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT |
| Description de l'action | Acquérir du foncier dans le centre-bourg, construire 2 logements sociaux de type 5 pour des familles, concevoir 3 cellules commerciales + un tiers-lieu |
| Partenaires | Partenaires seront sollicités : Etat (DETR, DSIL), Conseil Départemental, Mayenne Communauté. |
| Coût prévisionnel | Acquisition du foncier 150 000 € HT Construction 2 logements 200 000 € HT Construction 3 cellules commerciales + tiers-lieu / espace partagé 300 000 € Total 650 000 € HT |
| Plan de financement | Plan de financement DETR 30 % 195 000 € CRTE 30 % 195 000 € Mayenne Communauté 10 % : 65 000 € Total des aides : 455 000 € |
| Calendrier | Acquisition du foncier : 1 ^{er} trimestre 2022 Travaux de construction : d'avril à décembre 2022 Mise à disposition du tiers-lieu janvier 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |



Fiche action 15

Rénovation salle polyvalente Belgeard

CRTE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n° 15 | Rénovation thermique et énergétique salle polyvalente |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation : Commune de Belgeard Type : collectivité territoriale |
| Description de l'action | <p>La salle polyvalente de Belgeard a maintenant 33 ans. Opérationnelle depuis 1987, elle a toujours été un lieu incontournable dans la vie sociale de la commune.</p> <p>La polyvalence de cette salle permet de pratiquer de nombreuses activités communales et intercommunales : réunions sportives, associatives, culturelles, pédagogiques, sociales...</p> <p>D'une surface de 387 m², communs et cuisine inclus, elle est aujourd'hui à mettre aux normes : isolation, chauffage, menuiseries...</p> <p>Pour affiner ce diagnostic, nous avons fait appel à un cabinet.</p> <p>Après cette étude, il s'avère qu'il est urgent, dans un souci d'économie, de faire des travaux pour gagner en performances énergétiques, thermiques et confort d'utilisation.</p> |
| Partenaires | Etat/DSIL/Conseil Régional ?/ Mayenne Communauté |
| Coût prévisionnel | 200 279 € HT → la rénovation de la toiture en étanchéité → l'isolation du bâtiment (murs et plafonds) pour une meilleure isolation thermique permettant une réduction des consommations d'énergie liées au chauffage → le remplacement des fenêtres bois et alu simple vitrage par des menuiseries double vitrage PVC avec gaz argon pour éviter les déperditions et conserver la chaleur → le remplacement du système actuel de VMC non conforme à la réglementation pour ce type de bâtiment par une VMC double flux améliorant la circulation de l'air et réduisant la consommation de chauffage → l'installation de deux pompes à chaleur air/eau pour une meilleure performance énergétique → l'installation d'un thermostat pour le chauffage évitant les surchauffes et favorisant le confort pour les usagers → la réfection en peinture et en carrelage de la partie rénovée → le remplacement des convecteurs électriques par des rayonnants dans les sanitaires et le hall d'entrée |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> → le remplacement de l'éclairage par des lampes à led pour une économie d'énergie → le remplacement du chauffe-eau existant par un de 30 l pour les sanitaires et un de 100 l pour la cuisine, pour améliorer la distribution et éviter les pertes |
| Plan de financement | Recettes : 182 352 € : 70 595 € (DSIL)° + 40 056 € (FRDC ?) + 71701 CRTE Etat ° |
| Calendrier | Début des travaux 2021- 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation énergétique |



FICHE ACTION 17

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE COMMUNE DE ST JULIEN DU TERROUX

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 17 | Amélioration de la voirie (stationnement et sécurité) Sécurité des usagers et des piétons |
| Maître d'ouvrage | Commune de ST JULIEN DU TERROUX |
| Description de l'action | Après avoir aménager la sécurité des usagers de la route départementale en agglomération, la commune envisage d'aménager les trottoirs + la place de l'église afin de faciliter le stationnement, la sécurité des piétons. Certains véhicules sont stationnés de manière « anarchique » : cet aménagement prévoit un enrobé, des marquages de parking (dont pour personnes à mobilité réduite) et la mise en place de jardinières afin de préserver la proximité du monument aux morts. |
| Partenaires | DETR |
| Coût prévisionnel | Une première estimation : 50 000,00 € HT |
| Plan de financement | DETR : 15 000,00 € Commune : 35 000,00 € |
| Calendrier | Septembre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de places PMR |



Modèle de fiche action 18 HARDANGES

CRTE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°4 | |
| Action n°18 | Restauration des vitraux de l'église |
| Maître d'ouvrage | Commune d'Hardanges |
| Description de l'action | Rénovation de l'ensemble des vitraux de l'église afin de maintenir cet édifice en bon état et de préserver le patrimoine communal |
| Partenaires | Commune, Fondation du patrimoine, Département, DETR |
| Coût prévisionnel | 74 203,61 € HT |
| Plan de financement | CRTE espéré : 50 % soit 37 000 € |
| Calendrier | Dans le courant de l'année 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre d'édifice rénové sur la commune |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action 19

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE Commune MONTREUIL-POULAY

| | |
|-------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 02 | ASSURER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 19 | Projet de revitalisation de bourg avec mise en place des services et les équipements. Tiers-Lieu // Rénovation de l'église de POULAY désacralisée pour transformation en Tiers-Lieu. |
| Maître d'ouvrage | Commune de MONTREUIL-POULAY L'Assoc'Épinglé.e.s |
| Description de l'action | Imaginé et porté par le collectif de l'Assoc'Épinglé.e.s, soutenu par la Commune de MONTREUIL-POULAY et Mayenne Communauté (investissements), le Tiers-Lieu Culturel, Social et d'Innovations locales de MONTREUIL-POULAY vise à proposer un espace propice aux activités multiples reposant sur une économie diverse, mais solide. Afin de rompre l'isolement des publics empêchés/éloignés, en amenant une attractivité nouvelle dans un lieu atypique pour le village et ses alentours, en vue de répondre aux besoins de tou.te.s et aux enjeux de la transition écologique. 1. Soutenir la Ruralité Isolement social. Baisse démographique depuis 2012 (-8,8%). 2. Favoriser l'Attractivité |

L'équipement commercial et l'offre qui l'accompagne est incomplet sur la commune et les communes avoisinantes.

3. Sensibiliser aux enjeux de la Société

Les petits villages n'ont pas directement accès à la Culture, au numérique, aux droits sociaux, (...).

Les problématiques de réchauffement climatique sont à prendre en compte dans les travaux de restauration de l'église, notamment l'isolation thermique.

Le groupe de pilotage souhaite répondre aux enjeux de la transition écologique, au travers de ce projet, pour œuvrer concrètement dans ce sens et démontrer la pertinence de ce modèle aux usager.e.s. (client.e.s, bénévoles, artistes, ...) et afin de transmettre son appropriation par tou.te.s.

Après un temps de travail sur les aspects techniques de ce projet, de restauration et d'aménagement, la typologie de projet nécessite de faire appel à des bureaux d'études spécialisées afin de pouvoir orienter nos choix.

Il est proposé de lancer une « étude et un marché de conception réalisation » avec l'objectif suivant : Confier à un bureau d'étude spécialisé de réaliser les études géotechniques préalables.

D'identifier les réseaux et ouvrages sur la parcelle concernée et de diagnostiquer leur état de conservation, la collectivité étant toutefois en possession des plans initiaux du projet.

De faire aussi trois propositions d'aménagement et de traitement du site ; si cela s'avère nécessaire (ex : mérule) ; qui devront répondre aux

| | |
|-------------------|--|
| | <p>objectifs du projet :</p> <p>Dans un deuxième temps, après passage en bureau communautaire et une fois la solution retenue par la collectivité, le bureau d'étude réalisera les missions de maître d'œuvre et le suivi des travaux, leur réception pour la collectivité, maître d'ouvrage.</p> <p>Et ils comporteront aussi : des solutions techniques sécurisées tenant compte du diagnostic préalable et des contraintes du site, l'estimatif du coût investissement, la durée de l'opération et le calendrier de réalisation ainsi que l'estimatif prévisionnel des coûts de fonctionnement relatif à chaque solution proposée.</p> <p>Les résultats des études et les solutions proposées permettront dans un deuxième temps d'affiner le plan de financement de ces aménagements.</p> <p>Actuellement, nous en sommes à la finalisation du cahier des charges, afin de travailler avec l'architecte (via L.M.A.), la commune et le collectif, les plans finalisés avant d'engager les travaux au printemps 2022.</p> |
| Partenaires | <p>Etat/DSIL/DETR/Conseil Départemental Conseil régional, ADEME, LEADER, Mayenne Communauté, (...)</p> |
| Coût prévisionnel | <p>Les résultats des études et les solutions proposées permettront dans un deuxième temps d'affiner le plan de financement de ces aménagements.</p> <p>Le montant estimé de la mission « étude de conception réalisation » est de 30 000 € H.T, si des études complémentaires sont nécessaires (géotechniques ou d'hydrogéologie ...), il est proposé de prévoir une enveloppe totale entre</p> |

| | |
|---------------------|---|
| | 30 000 et 50 000 €. Le coût prévisionnel global est estimé à 550 000 € H.T pour la rénovation de l'église pour une superficie de plus de 350m ² , pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes. |
| Plan de financement | Recettes : - aide du Département et de la Région à la rénovation du patrimoine - DETR-DSIL : sur l'ensemble des travaux - Fonds de concours Mayenne-Communauté - Fonds LEADER (GAL) |
| Calendrier | Etudes en 2021. Lancement des travaux au printemps 2022 avec fin de réalisation en 2022, voire 2023. |
| INDICATEURS | Nombre de personnes accueillis Consommation énergétique Nombre de manifestation réalisées |



Action 20

Mise aux normes de l'Ecole publique et extensions

Commune du Ribay

CRTE Mayenne Communauté

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Assurer la transition environnementale |
| Action n°20 | Mise aux normes de l'école publique |
| Maître d'ouvrage | La commune du Ribay |
| Description de l'action | Le bâtiment de l'école Publique a besoin de mises aux normes. Et un projet d'extension était envisagé sous l'ancien mandat. Le projet va être revu à la baisse. |
| Partenaires | À définir |
| Coût prévisionnel | Travaux construction de l'extension initiale : environ 500 00.00€ HT Nouvelle étude à faire, la présente fiche vise à une aide pour la réalisation de l'étude préliminaire. |
| Plan de financement | DETR 2020 notifiée sur le montant initial des travaux, sera revue à la baisse + fond école de la Région |
| Calendrier | Entre 2022 et 2025 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation énergétique Nombre d'élèves fréquentant l'école Nombre de m ² par élève |



FICHE ACTION n° 21 PARIGNE SUR BRAYE CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 02 | Assurer la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n° 21 | Restructuration de la mairie Assurer un meilleur accueil du public et mettre en place des conditions optimales de travail |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Parigné sur Braye |
| Description de l'action | <p>Le conseil municipal envisage une restructuration des locaux de la mairie en créant un espace bureau supplémentaire.</p> <p>Il souhaite également agrandir le bureau du secrétariat afin de garantir un meilleur accueil au public.</p> <p>La mairie devra disposer de 3 bureaux contre 2 aujourd'hui. Ces bureaux seront équipés de mobiliers de rangement.</p> <p>La salle de conseil municipal actuelle sera déplacée dans un nouveau local.</p> <p>Ce projet permettra également de faire des économies d'énergie en rénovant le système de chauffage.</p> |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Partenaires | Mayenne Communauté / Conseil départemental / Conseil régional |
| Coût prévisionnel | Pas de montant connu car une étude débutera au début de l'année 2022. Un coût prévisionnel de 150 000 € est estimé. |
| Plan de financement | CRTE soit 80 % |
| Calendrier | Etude début d'année 2022 pour des travaux prévus fin d'année 2022. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de bureaux Consommation énergétique (gain en kwh) |



FICHE ACTION 22

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE COMMUNE DE ST BAUDELLE

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | ASSURER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 22 | AMENAGEMENT ENTREE EST AGGLOMERATION |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE DE SAINT BAUDELLE |
| Description de l'action | Aménagement entrée Est agglomération pour assurer une meilleure sécurité en réduisant la vitesse avec zone 30, création de places de stationnement en centre bourg avec mise en accessibilité du cimetière, maillage des cheminements doux. |
| Partenaires | Cabinet Urbanisme ADAO de Rennes Conseil Départemental Direction Départementale des Territoires |
| Coût prévisionnel | Montant total HT : 250 000 € dont : Estimation des Travaux : 220 000 € HT Honoraires : 15 000 € HT Divers et imprévus : 15 000 € HT |
| Plan de financement | Subvention DETR 30% = 75 000 € Plan relance Région 20% = 50 000 € Autofinancement Commune = 125 000 € |
| Calendrier | Mise au point du Projet : septembre 2021 Consultation des entreprises : novembre 2021 Démarrage travaux : début 2022 Durée des travaux environ 3 mois |
| Indicateurs d'évaluation proposés | NOMBRE DE PLACE DE STATIONNEMENT ML DE CHEMINEMENT DOUX |



FICHE ACTION 23

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE COMMUNE DE SAINT FRIMBAULT

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 23 | Amélioration structures scolaires Groupe scolaire : construction d'une salle de motricité |
| Maître d'ouvrage | Mairie St Fraimbault de Prières |
| Description de l'action | <p>Les travaux concernent un bâtiment scolaire, construit en préfabriqué, datant de 1998. Ce bâtiment d'une surface de 120 m², destiné aux activités scolaires et périscolaires n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, contient de l'amiante et est surtout très énergivore.</p> <p>Dans le cadre d'une politique de maintien de l'investissement, de l'amélioration des structures scolaires, le conseil municipal s'est donc interrogé sur le devenir de ce bâtiment avec comme objectifs des économies d'énergie et un confort amélioré.</p> <p>Aussi, il a été décidé la démolition du bâtiment suivie d'une construction d'une salle de motricité au même endroit d'une superficie de 130 m².</p> |
| Coût prévisionnel | 242 559 € HT |
| Plan de financement | Recettes : Région 15 000 €/ Département 3 057 € / DETR 40 000 € ? / CAF 10 000 € ? |
| Calendrier | Février 2021 : Etude de faisabilité Juin 2021 : Désignation du maître d'œuvre et dépôt du permis de construire Mars 2022 : lancement de l'appel d'offres Avril 2022 : signature des marchés Mai 2022 : début des travaux Mars 2023 : achèvement des travaux |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation d'énergie Accueil de PMR et nombre |

Le Maire

T. MOUTEL





FICHE ACTION 24

DE LA COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX

CRTE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°02 | Assurer la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Action n°24 | Politique de sécurisation des piétons et des cyclistes Assurer la sécurisation des abords de l'agglomération |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX |
| Description de l'action | Création d'un cheminement piétonnier et cyclable sur l'axe sortie de ville / EHPAD St Fraimbault de Lassay |
| Partenaires | ETAT / DSIL / DETR/ CONSEIL RÉGIONAL /CONSEIL DÉPARTEMENTAL / MAYENNE COMMUNAUTÉ |
| Coût prévisionnel | 250 000 € |
| Plan de financement | Subventions + autofinancement + emprunt |
| Calendrier | Etude du projet en 2022 et réalisation 2022 / 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | ML de cheminement doux |

LASSAY LES CHATEAUX, le 25 juin 2021



MAIRIE : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR ET CHAUFFAGE

| | |
|----------------------------|---|
| Orientation stratégique n° | |
| Action n° | |
| Maître d'ouvrage | MAIRIE 27 RUE DE NORMANDIE 53440 MARCILLE LA VILLE |
| Description de l'action | Une maison près de la mairie a été achetée afin d'y installer une salle de réunion et des toilettes au rez de chaussée dans le cadre de l'accessibilité et les archives à l'étage |
| Partenaires | Les dossiers de demandes de subventions ne sont pas faits : ADEME ? DSIL ? REGION ? DEPARTEMENT ? LEADER ? Et autres |
| Coût prévisionnel | A l'étude Investissement : - Devis isolation extérieur de l'ensemble des bâtiments de la mairie : 56 342.69 € HT soit 67 611.23 € TTC - Devis chauffage géothermie type sonde verticale : 34 271.29 HT soit 41 125.55 TTC |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | TOTAL : 90 613.98 HT soit 108 736.78 TTC |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Année 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |
| | |
| | |



MAIRIE : CREATION DE CHEMINS PIETONNIERS

| | |
|----------------------------|---|
| Orientation stratégique n° | |
| Action n° | |
| Maître d'ouvrage | MAIRIE 27 RUE DE NORMANDIE 53440 MARCILLE LA VILLE |
| Description de l'action | <p>Création de chemins piétonniers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Autour de l'étang communal- Sortie du bourg direction la Chapelle au Riboul- Bas du lotissement des Orchidées <p>Améliorer les conditions de mobilité de la population à la fois pour les habitants et les visiteurs</p> |
| Partenaires | <p>Les dossiers de demandes de subventions ne sont pas faits :</p> <p>Ademe ? Région ? Département ?</p> |
| Coût prévisionnel | <p>A l'étude</p> <p>Investissement ou fonctionnement :</p> <p>DEVIS :</p> <ul style="list-style-type: none">- Autour de l'étang communal 8 977.50 € HT soit 10 773.00 € TTC- Sortie du bourg direction la Chapelle au Riboul 7 112.00 € HT soit 8 534.40 € TTC |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Bas du lotissement des Orchidéés 2 362.50 € HT soit 2 835.00 € TTC <p>Total : 18 452.00 HT soit 22 142.40 TTC</p> |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Année 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |
| | |
| | |



Fiche action Rénovation

Salle de sport R. BURON Ville de Mayenne

CRTE 2021

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | Axe 2 REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° | Rénovation énergétique et création de nouveaux espaces clubs House et rangements SALLE Robert BURON |
| Maître d'ouvrage | Ville de MAYENNE |
| Maître d'oeuvre | À définir |
| Description de l'action | <p>RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT R. BURON</p> <p>Un programme global de rénovation des salles de sport de types plateaux sportifs, utilisés en particuliers par les scolaires : collèges et lycées ainsi que les clubs locaux en soirée, a été lancé sur 3 ans. Le fond sollicité initialement : « fond d'aides en faveur des équipements sportifs utilisés par les collégiens pour la période 2019-2021. »</p> <p>Sur MAYENNE 70 % de ces scolaires sont originaires des communes extérieures en particulier de MAYENNE</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>COMMUNAUTE.</p> <p>Les élèves dans le secondaire : 4027 élèves à la rentrée 2020 2021.</p> <p>1627 collégiens</p> <p>Il n'y a 4 collèges sur MC : 3 à MAYENNE et 1 à LASSAY,</p> <p>2 400 lycéens :</p> <p>3 Lycées situés tous sur la commune de MAYENNE.</p> <p>Ce programme se déroule en partenariat avec le département de la MAYENNE.</p> <p>Toutefois le projet au stade « APS » a été chiffré en afin de solliciter l'accès à ces aides du département, une fois les besoins affinés le budget est passé d'un budget initial APS à un budget APD de 732 000 €</p> <p><u>Salle Robert Buron</u> : cette salle est doté de très peu d'espace annexe pour le stockage de matériel pédagogique et le rangement, des vestiaires supplémentaires et aux normes d'accessibilité sont nécessaires car plusieurs groupes de scolaires peuvent les utiliser à la fois pour l'utilisation de la salle mais aussi pour aller sur les espaces extérieurs du plan d'eau, terrain en stabilisé ...Des réparations sur les chéneaux, des douches à remettre en état, des issus de secours à sécuriser.</p> <p><u>La couverture et toute</u></p> |
|--|---|

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p><u>l'isolation est à reprendre</u> <u>l'objectif énergétique étant de</u> <u>réduction de 40 % des</u> <u>consommations, avec les</u> <u>travaux déjà réalisés ces</u> <u>dernières années la salle</u> <u>atteindra l'objectif de 60%</u> <u>relatif au décret tertiaire des</u> <u>objectifs à atteindre pour 2050.</u></p> |
| Partenaires | Convention et arrêté d'attribution de crédits par le conseil départemental de la Mayenne : 291 271 € de 2019 à 2021 Pour le projet R BURON : 105 416 € |
| Coût prévisionnel | <p>. Travaux : 710 000 € . Contrôle technique et SPS 12 000 € . Traçages terrains 10 000 € . Maitrise d'œuvre 7% incluse et réalisée en interne par le BE TOTAL Charges 732 000 €</p> |
| Plan de financement | <p>CD 105 416 € (attribués) Région 120 000 € (dossier à déposer) CRTE DSIL DETR 360 184 € Mayenne Ville 146 400 € TOTAL Produits 732 000 €</p> |
| Calendrier | Attribution des marchés 2 ^{ème} semestre 2021 Travaux d'avril à août 2022 livraison 1 ^{er} septembre 2022. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Performance énergétique de la salle Nombre d'usagers accueillis Accessibilité et fonctionnalité de la salle |



Fiche action Construction

Complexe sportif dédié à l'ATHLETISME

Ville de Mayenne

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | Axe 2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté Axe 3 : Améliorer les services et les équipements présents sur Mayenne Communauté |
| Action n° | Construction d'un complexe sportif dédié à l'ATHLETISME Bâtiment bio climatique ou niveau élevé confort d'hiver confort d'été Site du stade de municipal des Sports Ville de MAYENNE |
| Maître d'ouvrage | Ville de MAYENNE |
| Description de l'action | <p>CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE SPORT POUR LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME</p> <p>Le contexte :</p> <p>Actuellement l'activité ATHLETISME se déroulait :</p> <p>A la belle saison au parc municipal des sports sur une piste dédiée</p> <p>L'hiver et 5 mois par an dans des locaux situé à côté de la salle polyvalente et des halles dédiées aux manifestations à caractère économique, foires et salons, fêtes foraine.</p> <p>Une partie du hall (2/3) des expositions était jusqu'à fin 2019 transformé en hiver « Hall d'athlétisme indoor » afin d'accueillir les près de</p> |

800 adhérents du club d'athlétisme « Entente athlétique du Nord Mayenne » et les nombreux scolaires qui sont inscrits dans le primaire et le secondaire sur la Ville de Mayenne

1 400 élèves dans élémentaire

4000 dans le secondaire

Avec les étudiants et centres de formation (IFSI etc...) environ 300 jeunes

On approche les 6 000 scolaires et étudiants.

L'Entente Athlétique du Nord Mayenne :

Un club qui recrute sur un large territoire, s'adresse à la fois à la pratique de loisirs et santé et a des résultats très intéressants et en progression au niveau de la compétition.

- Un fort développement ces dernières années de l'école de jeunes
- Des résultats avec des athlètes de niveau national et un international :
 - . Matthias ORBAN perchiste champion de France junior et niveau mondial Champion du Monde cadet 2017.
 - . Plusieurs athlètes niveau Régional et National
- Une grosse progression ces 10 dernières années de la section loisirs, retraités et sport santé (OMarche nordique, club labellisé sport et santé)

L'espace hall des expositions a été victime d'un sinistre. Suite à cet incendie les élus ont pris la décision de spécialiser ce site de la ville et de lui donner une réelle vocation économique et d'accueil des manifestations de plus grande envergure. La polyvalence actuelle du site et la présence de locaux utilisés par des clubs sportifs ne permet pas de fermer le site en soirée et de gérer de manière rigoureuse les mouvements de

population sur le site.

D'autre part un nouvel équipement sera plus moderne et plus conforme aux normes, et exigences environnementales actuelles. Il sera plus adapté par sa situation et sa conception aux besoins des usagers.

Pour la collectivité pour des raisons de logistique, d'entretien et de sécurité, il est plus efficace de rassembler des équipements sur des sites spécialisés avec un gardien, du matériel mutualisé pour l'entretien et une cohérence plus lisible aussi de l'extérieur pour les habitants.

Sur MAYENNE 52 % des usagers de club sportifs sont originaires des communes extérieures à la Ville de Mayenne. Ces usagers sont originaires en particulier de MAYENNE COMMUNAUTE.

Les équipements sportifs sont utilisés par les scolaires et en particulier par les élèves du secondaire :

Les élèves dans le secondaire : 4027 élèves à la rentrée 2020 2021.

1627 collégiens

Il y a 4 collèges sur MC : 3 à MAYENNE et 1 à LASSAY,
2 400 lycéens :

3 Lycées situés tous sur la commune de MAYENNE.

L'opération envisagée et le type d'équipement :

Le pré programme a déjà été ébauché en partenariat avec le Club.

Qui souhaite rassembler sur ce même site le site de pratique couvert et la pistes et installations pour la pratique en extérieurs. Actuellement les sites sont éloignés ce qui n'est pas simple à gérer pour le quotidien et la dynamique associative du club.

Le projet comprend :

- Une salle en longueur d'environ 100 m de longueur avec sur une partie une hauteur de 7m à 8m pour la pratique de la perche en salle.
- Une piste couverte de 8 couloirs avec les tapis de pratique en intérieur
- Des espaces de pratique des autres disciplines d'athlétisme saut, perche marteau, disque etc.... avec équipements nécessaires, tapis, cage de lancement etc
- Des sanitaires, les douches et vestiaires actuels déjà existants près de la piste d'extérieur seront utilisés
- Un espace d'accueil, un espace extérieur de convivialité.
- Un bureau des locaux administratifs du club seront prévus sur place.
- Un local entretien
- Des espaces de rangement en nombre suffisant
- Une infirmerie pouvant être utilisée comme local arbitre ou salle de contrôle anti dopage lors de compétition (avec point d'eau et une douche)

Les caractéristiques :

La prise en compte à toutes les étapes du projet d'une démarche de développement durable et de prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques en matière environnemental.

Dès la phase projet l'entretien et la maintenance de l'équipement doivent être pensés de manière optimisée et économique.

Les « usages » gestions d'accès, sécurité du site et des usagers doivent être anticipés à la fois en fonctionnement quotidien mais aussi en cas de manifestations, compétitions, accueil de groupes scolaires qui se succèdent (gestion de crise sanitaire et gestion des flux, Vigipirate, Vidéo protection, prévention des intrusions et du vandalisme...)

Le coût prévisionnel de fonctionnement de l'équipement doit être chiffré et prévu à la phase APD :

Faire correspondre la qualité environnementale du

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---|-------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------|----------------------------------|-----------|---------------|-----------|-----------------------------------|--|
| | <p>bâtiment et sa performance au décret TERTIAIRE à atteindre pour 2050 pour les ERP Etablissements recevant du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un type de construction conçu pour privilégier le chauffage passif - Le choix d'un mode de chauffage adapté au chauffage d'un grand volume à 16 °. - Un objectif d'isolation et d'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment élevé en matière de confort d'été, confort d'hiver - Une toiture pouvant supporter de recevoir des panneaux photovoltaïques et tenant compte du climat et des précipitations pas de toits plats si possible. - Des matériaux bio sources - Une conception et des matériaux facilitant l'entretien et la désinfection. - Sobriété mais qualité de l'éclairage, le plus naturel possible, - Qualité de l'air, acoustique, visuelle et esthétique - Peinture anti tag sur les extérieurs.... - Le bâtiment doit être évolutif dans sa conception afin de pouvoir accueillir, raccrocher des extensions ou bâtiments annexes, locaux dédiés à d'autres disciplines rattachés à l'équipement. De fait les espaces hall d'accueil, sanitaires, rangements, local ménage pouvant être mutualisés - Pouvoir accueillir des compétitions de niveau région. | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | Etat, FFA | | | | | | | | | | | | |
| Coût prévisionnel | <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">. Travaux :</td> <td style="width: 70%;">1 040 000 €</td> </tr> <tr> <td>. Contrôle technique et SPS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre et études</td> <td style="text-align: right;">60 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL Charges 1 100 000 €</td> </tr> </table> | . Travaux : | 1 040 000 € | . Contrôle technique et SPS | | Maitrise d'œuvre et études | 60 000 € | TOTAL Charges 1 100 000 € | | | | | |
| . Travaux : | 1 040 000 € | | | | | | | | | | | | |
| . Contrôle technique et SPS | | | | | | | | | | | | | |
| Maitrise d'œuvre et études | 60 000 € | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL Charges 1 100 000 € | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement | <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">CD</td> <td style="width: 70%;">200 000 € (dossier à déposer)</td> </tr> <tr> <td>Région sectoriel</td> <td style="text-align: right;">120 000 € (dossier à déposer)</td> </tr> <tr> <td>Fédération</td> <td style="text-align: right;">30 000 €</td> </tr> <tr> <td>CRTE DSIL DETR</td> <td style="text-align: right;">530 000 €</td> </tr> <tr> <td>Mayenne Ville</td> <td style="text-align: right;">220 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL Produits 1 100 000 €</td> </tr> </table> | CD | 200 000 € (dossier à déposer) | Région sectoriel | 120 000 € (dossier à déposer) | Fédération | 30 000 € | CRTE DSIL DETR | 530 000 € | Mayenne Ville | 220 000 € | TOTAL Produits 1 100 000 € | |
| CD | 200 000 € (dossier à déposer) | | | | | | | | | | | | |
| Région sectoriel | 120 000 € (dossier à déposer) | | | | | | | | | | | | |
| Fédération | 30 000 € | | | | | | | | | | | | |
| CRTE DSIL DETR | 530 000 € | | | | | | | | | | | | |
| Mayenne Ville | 220 000 € | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL Produits 1 100 000 € | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | <p>Lancement de l'opération 2^{ème} semestre 2021</p> <p>Etudes programme APS APD 2022</p> <p>Attribution fin 2022</p> <p>Travaux 2022 2023</p> | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs | Performance énergétique de la salle (consommation) | | | | | | | | | | | | |

| | |
|-----------------------|---|
| d'évaluation proposés | énergétique Accessibilité et fonctionnalité de la salle (nombre de participants accueillis) Accueil de compétition de niveau national (nombre de manifestation) |
|-----------------------|---|



Fiche projet Musée du Château de Mayenne

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté |
| Action n° | Projet culturel / accès à la culture |
| Maître d'ouvrage | Mayenne Communauté |
| Description de l'action | <p>Le musée du Château de Mayenne abrite le palais carolingien le mieux conservé d'Europe et propose des collections rares (collections médiévales retrouvées lors des fouilles du château, dont des pièces de jeux, et dans le département) grâce à un parcours interactif et ludique.</p> <p>En 1995, ce site a été classé site archéologique d'intérêt national, plus de quatre années de fouilles archéologiques ont été réalisés, une quantité importante de mobilier archéologique a été découverte et un musée a été construit. Depuis la fin des fouilles, la publication scientifique de synthèse n'a pas été réalisée par les services de l'Etat. La DRAC a notifié récemment à Mayenne Communauté son accord pour relancer cette publication par courrier du 21/12/2020.</p> <p>Celle-ci va permettre de faire évoluer son projet scientifique et culturel et un réaménagement muséographique, avec un développement de nouveaux outils de médiation. Le travail sur l'accessibilité, déjà bien déployé au musée, sera renforcé.</p> <p>Parallèlement, le musée ne dispose pas de réserves adaptées (plusieurs sites éclatés sur la ville / conditions de conservation non optimales) : en lien avec son label national Musée de France, la construction de ces réserves est prévue avec une réflexion sur leur localisation en cours.</p> <p>Projets d'investissement en lien avec ce contexte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réaménagement muséographique et nouveaux outils de médiation en lien avec le nouveau PSC (parcours numérique)- Création de réserves pour le musée (label national Musée de France) avec une localisation pressentie au |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | Grand Nord, en lien avec un projet d'investissement spectacle vivant (Cf. fiche projet CRTE à ce sujet) |
| Partenaires | DRAC / ministère de la culture (pole patrimoine, architecture et espaces protégés) Département (Pays d'art et d'histoire / musée de Jublains / conservation départementale des musées) Fondation du patrimoine Office de tourisme |
| Coût prévisionnel | Les 2 axes du projet sont inscrits au PPI de Mayenne Communauté (durée du mandat) <ul style="list-style-type: none"> - Réserves : 200 000 € HT - Muséographie : 800 000 € HT |
| Plan de financement | . CRTE . DSIL . DETR . DRAC Pays de la Loire . Plan de relance ? CTR Région Département (Contrat de territoire) Fondation du patrimoine Fonds européens ? |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Réserves : étude de programmation fin 2022 (dans le cadre de l'étude spectacle vivant). Travaux en 2023. Réception en 2024 - Nouvelle muséographie : selon calendrier de publication par l'Etat. Hypothèse étude 2024 et travaux 2025 ou 2026. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Conservation et restauration des objets <u>en nombre</u> - Nombre de publication - <u>Nombre d'entrée réalisées en 2018/2019/2020/2021</u> |



Fiche Projet

France Services- Guichet Unique

CRTE

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | Axe stratégique n°3 Améliorer les services et équipements présents sur Mayenne Communauté |
| Action n° | |
| Maître d'ouvrage | MAYENNE communauté |
| Description de l'action | Mayenne Communauté porte une MSAP sur la Commune de Lassay-Les-Châteaux. Dans le cadre de l'ouverture des France Services, Mayenne Communauté a demandé la labellisation de la MSAP en France Services à compter du 01/09/21. Le fonctionnement avec 2 agents au lieu d'un a nécessité le déménagement de l'ADMR pour libérer un bureau. Seul le bureau de permanence pour les différents partenaires est maintenu. Cette organisation est regrettable au regard des liens existants entre les 2 structures et de l'intérêt de ce partenariat en proximité. Aussi, les élus ont souhaité que ce fonctionnement soit temporaire et que les services soient par la suite regroupés, pour faciliter un accès aux services publics aux usagers et privilégier le « guichet unique ». Les locaux de La Poste, propriété de Mayenne Communauté, devraient être libérés courant 2021. Facilement accessibles, ces locaux permettent le regroupement de différents partenaires et structures en un seul lieu, facilement identifiables pour les administrés. |
| Partenaires | Les partenaires concernés : Mayenne Communauté (propriétaire des locaux) avec France Services et la permanence |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>du RAM ADMR Permanences partenaires : Soliha, Mission Locale, MSA, conciliateur de justice Réflexion : Guichet d'accueil de l'état civil de la mairie de Lassay Réflexion pour une permanence d'autres partenaires : Maison des Adolescent, CIDFF...etc Prochaine étape : départ de La Poste / Plans et aménagements des locaux à définir et à budgétiser courant 2022</p> |
| Coût prévisionnel | Coûts d'aménagement et d'extension des locaux à prévoir pour accueillir l'ensemble des services/ structures partenaires |
| Plan de financement | Non défini à ce jour |
| Calendrier | D'ici fin 2021 : déménagement de La Poste 1 ^{er} semestre 2022 : plans et dossiers de subvention 2 ^{ème} semestre 2022 : travaux pour une installation fin 2022 au plus tard |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre d'usagers à s'adresser aux services Nombre de partenaires présents |



Modèle de fiche projet MAYENNE COMMUNAUTE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|----------------------------|---|
| Orientation stratégique n° | Améliorer les services et les équipements présents sur Mayenne Communauté |
| Action n° | Création d'un pôle d'échange multimodal |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Mayenne Communauté |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de la prise de compétence mobilité par Mayenne Communauté, la collectivité a lancé une étude concernant la définition d'un plan mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de Mayenne Communauté</p> <p>le plan de mobilité simplifié devra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une proposition de stratégie avec des scénarios visant à assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et l'environnement, l'économie et la santé tout en respectant la capacité financière de la collectivité,• Un approfondissement du scénario retenu par un plan d'actions adossé à un plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2026. <p>Le bureau d'études sélectionné devra donc aider Mayenne Communauté : à revendiquer l'aménagement d'un nouveau pôle d'échange multimodal (PEM)</p> <p>Sur ce sujet, Mayenne Communauté attend du bureau d'études qu'il l'éclaire sur la pertinence de ce PEM, son organisation, son dimensionnement et son positionnement.</p> |
| Partenaires | Ademe, Région, Département, associations d'usagers |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel de Pôle d'Echanges Multimodal sera défini dans le cadre de la restitution de l'étude sur le plan de mobilité simplifié de Mayenne Communauté |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Livraison des résultats en juin 2022 / Réalisation du pôle à partir de 2024 |
| Indicateurs | Nombre de passagers fréquentant le nouveau PEM |

| | |
|-----------------------|---|
| d'évaluation proposés | Types de transports envisagés Nombre de communes desservies Fréquence des dessertes |
|-----------------------|---|



Fiche projet

Lieu de diffusion et de création pour le spectacle vivant et les musiques actuelles

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|----------------------------|---|
| Orientation stratégique n° | Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté |
| Action n° | Projet culturel / Accès à la culture |
| Maître d'ouvrage | Mayenne Communauté |
| Description de l'action | <p>Mayenne Communauté ne dispose pas sur son territoire d'une salle de spectacles ni d'une salle de concerts musiques actuelles dédiée : les salles utilisées sont des salles des fêtes communales, la salle polyvalente à Mayenne, le petit Théâtre municipal. Ces salles sont mises à disposition de l'ensemble des associations.</p> <p>Des projets, portés par des associations, irriguent le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- La saison spectacle vivant pluridisciplinaire du Centre culturel intercommunal Le Kiosque- La nouvelle saison musiques actuelles à l'année portée par Tribu Familia (Un singe en été)- Autres propositions à l'année d'associations culturelles (Entrelacés notamment) <p>Un 1er projet de « boite noire » avait été imaginé lors de la dernière mandature : il s'agissait d'un équipement sommaire en configuration debout qui aurait pu être investi par les associations sous forme d'aménagements provisoires, notamment pour les musiques actuelles. Des modifications de contexte et de nouveaux besoins amènent à reconstruire plus largement ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- Protocoles sanitaires des ERP L- Incendie du parc des expositions- Création d'une saison musiques actuelle à l'année à partir de la rentrée 2021- Nouveau projet du Kiosque en réflexion dans un contexte de fin de conventionnement et de départs en retraite |

| | |
|-------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Développement des projets de résidences d'artistes <p>La pression sur les salles est très forte (salle polyvalente notamment) avec des conflits d'utilisation nombreux.</p> <p>Par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail est à mener concernant l'étude des coûts techniques des accueils de spectacles et concerts, très importants, à mettre en rapport à moyen et long terme avec l'investissement dans un parc de matériel technique géré par un régisseur professionnel - Des mutualisations sont à l'œuvre entre les 2 associations précitées et nécessitent de porter une réflexion, à leur demande, sur la gouvernance des projets et leur statut juridique - Le projet culturel de territoire prévoit d'accentuer la transversalité et la coordination entre les différents champs d'action culturelle : <ul style="list-style-type: none"> . Réflexion autour de la notion de « pôle culturel » . Déploiement prévu de parcours d'EAC transversaux sur le territoire - Besoin d'un emplacement accessible pour les réserves du musée (nécessité label national Musée de France) qui pourraient intégrer le projet - Une opportunité créée par la réflexion globale autour de la zone du parc des expositions (présence du Grand Nord sur la zone) : la localisation pressentie de l'équipement serait en effet un prolongement du Grand Nord. <p>Afin de prendre en compte l'ensemble de ces problématiques, une étude est lancée afin de définir le type d'équipement souhaité, les aménagements scéniques possibles (jauge assise / debout) et la localisation de l'équipement. Cette étude prévoit un volet projet / juridique et débouchera sur la programmation de l'équipement.</p> |
| Partenaires | <p>Kiosque centre culturel intercommunal Tribu Familia (saison musiques actuelles) Autres opérateurs et associations culturelles DRAC / ministère de la culture Département / Mayenne Culture Pôle des musiques actuelles et SMAC 6x4 Région</p> |
| Coût prévisionnel | <p>Le projet est inscrit au PPI de Mayenne Communauté (durée du mandat)</p> <p>Le calibrage financier dépendra de l'étude qui positionnera la jauge de la salle. 3 millions € sont inscrits à ce stade à la prospective budgétaire.</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> . CRTE . DSIL . DETR . DRAC Pays de la Loire . Plan de relance ? <p>CTR Région</p> <p>Département (Contrat de territoire)</p> <p>Fonds européens ?</p> |
| Calendrier prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Etude globale (projet, juridique et programmation) : 2022-2023 - Lancement maîtrise d'œuvre : 2024 - Réception : 2025 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Transversalité du projet (pôle culturel) et qualité de la concertation avec les associations // Nombre d'associations impliquées - Insertion dans la zone et projet « parc des expositions » - Développement du projet spectacle vivant à l'échelle communautaire - Rayonnement territorial // Nombre d'entrées par manifestations - Baisse des coûts de location de matériel |



Modèle de fiche projet 05 Restructuration de la mairie CRTE PARIGNE SUR BRAYE

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°02 | Assurer la transition environnementale de Mayenne Communauté |
| Projet n°05 | Restructuration de la mairie Assurer un meilleur accueil du public et mettre en place des conditions optimales de travail |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Parigné sur Braye |
| Description de l'action | <p>Le conseil municipal envisage une restructuration des locaux de la mairie en créant un espace bureau supplémentaire.</p> <p>Il souhaite également agrandir le bureau du secrétariat afin de garantir un meilleur accueil au public.</p> <p>La mairie devra disposer de 3 bureaux contre 2 aujourd'hui. Ces bureaux seront équipés de mobiliers de rangement.</p> <p>La salle de conseil municipal actuelle sera déplacée dans un nouveau local.</p> <p>Ce projet permettra également de faire des économies d'énergie en rénovant le système de chauffage.</p> |
| Partenaires | Etat / Mayenne Communauté / Conseil départemental / Conseil régional |
| Coût prévisionnel | Pas de montant connu car une étude débutera au début de l'année 2022. Un coût prévisionnel de 150 000 € est estimé. |
| Plan de financement | CRTE soit 80 % |
| Calendrier | Etude début d'année 2022 pour des travaux prévus fin d'année 2022. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation d'énergie en kWh. |



Fiche projet 06

Projet accessibilité aux commerces - Aménagement de la Place du centre

CRTE Mayenne Communauté

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE |
| Action n° 06 | Aménagement de la place du centre - accessibilité |
| Maître d'ouvrage | Commune de Le Ribay |
| Description de l'action | Aménagement de la Place du centre en face de la nouvelle mairie, et au centre des commerces. Place centrale qui doit pouvoir accueillir, manifestations, parking et borne électrique, point minute pour Camion poids lourd (à l'étude) tout en étant paysager. |
| Partenaires | architectes et paysagistes de La DDT |
| Coût prévisionnel | Etude non réalisée, pas de chiffre à communiquer pour le moment. |
| Plan de financement | DETR, CRTE, amende de police, TEM53 budget propre de la commune,... |
| Calendrier | Fin 2022 / 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |



Fiche PROJET 07

RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE PLACE

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°2 | REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE |
| PROJET n° 07 | RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENT COMMUNAUX |
| Maître d'ouvrage | MAIRIE DE PLACÉ |
| Description de l'action | Améliorer les performances énergétiques et les économies d'énergie dans les logements communaux et la mairie Travaux permettant de réduire la consommation d'énergie des logements communaux |
| Partenaires | La commune de Placé s'engage à réaliser les travaux en fonction des différentes demandes de subventions accordées ou pas. REGION - DETR - DSIL - DEPARTEMENT |
| Coût prévisionnel | Audit : 2 500 € HT Coût des travaux prévisionnels : 250 000 € HT |
| Plan de financement | A ce jour le plan de financement n'est pas établi |
| Calendrier | Travaux possibles en 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Consommation énergétique |

Afin d'estimer le coût total des travaux, les devis vont être effectués courant juillet.



Fiche projet 08

Commune du Ribay City stade

CRTE Mayenne Communauté

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 4 | GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE |
| Projet n° 08 | Création d'un City Stade |
| Maître d'ouvrage | La commune du Ribay |
| Description de l'action | Développement des activités pour la jeunesse sur le territoire de la commune où il n'y a aucun équipement sportif ou de loisirs pour les jeunes et l'école. Le projet d'extension de l'école prévoit une salle de motricité à voir si le city stade remplacera ce projet ou viendra en complément. Les habitants du Ribay ont répondu à un questionnaire proposé par les élus, l'idée de city stade a été évoqué de nombreuse fois. |
| Partenaires | |
| Coût prévisionnel | Entre 30 000 et 70 000.00€ HT |
| Plan de financement | À définir |
| Calendrier | Le projet sera budgétisé sur l'exercice 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |



Fiche projet 1

CRTE MAYENNE COMMUNAUTE

Commune de Jublains

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Transition environnementale |
| Projet n°1 | Création d'un éco pâturage |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Jublains |
| Description de l'action | <p>Après la mise en place d'un jardin intergénérationnel et une liaison douce permettant la déambulation des Diablintes mais également des touristes, la municipalité souhaite mener une réflexion sur le dispositif d'éco pâturage. Ce dispositif s'intégrerait parfaitement à la suite du jardin intergénérationnel le long duquel ont été installés plusieurs jeux pour enfants.</p> <p>Cette action permettrait l'entretien de cet espace et contribuerait à limiter l'embroussaillement.</p> <p>Cela permettrait également aux familles et promeneurs de découvrir des animaux moins communs (ânes, lamas, alpagas ...) et de créer des animations pédagogiques et des lieux d'échange.</p> <p>L'objectif de ce projet est la préservation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que la création et renforcement des liens sociaux.</p> <p>La proximité de 3 mares est propice à des animations du CPIE autour de la faune et flore liées à cette zone humide.</p> |
| Partenaires | Etat / ADEME / CRTE |
| Coût prévisionnel | 25 000 € HT |
| Plan de financement | Recettes : 20 000 € avec le CRTE à 80 % |
| Calendrier | Etude 2022 et réalisation 2022 début 2023. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | M² d'éco-pâturage sur la commune |



Fiche projet 2

AMÉNAGEMENT MOBILITÉ DOUCE EN PÉRIPHÉRIE DE LA COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX

CRTE MAYENNE COMMUNAUTÉ

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTÉ |
| Projet n°2 | Politique de sécurisation des piétons et des cyclistes / Assurer la sécurisation des abords de l'agglomération |
| Maître d'ouvrage | COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX |
| Description de l'action | Création d'un cheminement piétonnier et cyclable sur l'axe sortie de ville / EHPAD St Fraimbault de Lassas |
| Partenaires | ETAT / DSIL / DETR / CONSEIL RÉGIONAL /CONSEIL DÉPARTEMENTAL / MAYENNE COMMUNAUTÉ |
| Coût prévisionnel | 250 000 € |
| Plan de financement | Subventions + autofinancement + emprunt |
| Calendrier | Etude du projet en 2022 et réalisation 2022 / 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | mL de cheminement piéton mL de cheminement cyclable |

LASSAY LES CHATEAUX, le 25 juin 2021



Modèle de fiche projet

Commune de Sacé CRTE Mayenne Communauté

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE |
| Fiche projet n° 03 | Améliorer la performance énergétique d'équipements communaux |
| Maître d'ouvrage | Commune de Sacé |
| Description de l'action | <p>Sacé compte environ 520 habitants, dont près de 35% de mineurs. La forte croissance démographique (+55% en 20 ans) a nécessité de nombreux équipements : nouvelle école en 2003 agrandie en 2010, aménagement de la mairie dans l'ancienne école en 2007, rénovation et agrandissement de la salle communale en 2021/2022. L'ensemble de ces équipements sont dans un rayon de 50m :</p>  <p>Le projet est d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments pour atteindre l'autonomie énergétique de la commune. Ces 3 bâtiments représentent en effet une consommation électrique annuelle de 65000 KWh, soit 80% des consommations de la commune. Leur proximité immédiate et la rénovation prochaine de la salle communale, ainsi que le recrutement à venir d'un CEP par Mayenne Communauté, permettent à la</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>commune de mener une étude d'ensemble.</p> <p>Le maître d'œuvre pour la rénovation de la salle a une mission de diagnostic énergétique de la salle et de l'école, pour déterminer s'il est possible d'étendre le chauffage géothermique de l'école à la salle communale.</p> <p>En fonction du résultat de cette mission, les actions d'investissement pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension de la géothermie de l'école par des forages verticaux, et remplacement de la pompe à chaleur ; - mise en réseau de l'école et de la salle pour un seul mode de chauffage sur les 2 bâtiments ; - installation de panneaux photovoltaïques sur le toit plat de l'école, le toit plat de l'extension de la salle et le versant de la mairie orientée au sud ; - si besoin, installation complémentaire de panneaux photovoltaïques par des ombrières ou des trackers (parking de la salle, cour de l'école, éventuellement bassin d'orage à 200m). |
| Partenaires | Le syndicat Territoire d'Energie Mayenne est un partenaire technique, il pourrait également être partie prenante du projet par un principe de location des surfaces de toiture de la commune. |
| Coût prévisionnel | Les coûts restent à déterminer à ce stade, cette fiche projet fera l'objet d'une actualisation au 4 ^e trimestre 2021 selon le résultat des études. |
| Plan de financement | Le financement sera actualisé au 4 ^e trimestre 2021, et pourrait reposer sur un autofinancement de la commune, déduction faite des subventions accordées au projet. |
| Calendrier | La rénovation de la salle ayant lieu sur toute l'année 2022, les travaux de production énergétique et de mise en réseau des bâtiments devraient intervenir dans la même période. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Baisse des consommations (grâce au CEP) Production énergétique Ratio d'autonomie énergétique de la |

commune



Modèle de fiche projet 04 Extension de la boulangerie CRTE Mayenne Communauté

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTE |
| Projet n° 04 | |
| Maître d'ouvrage | La commune du Ribay |
| Description de l'action | La commune est propriétaire du commerce boulangerie. Afin de valoriser et encourager la continuité de petits commerces dans les centre-bourgs, projet de rénovation et extension de la boulangerie, pour augmenter la capacité de stockage mise aux normes des vestiaires, création d'un labo de chocolat. |
| Partenaires | À définir |
| Coût prévisionnel | 242 100€ HT |
| Plan de financement | DETR 2020 refusée |
| Calendrier | 2024/2025 si projet maintenu |
| Indicateurs d'évaluation proposés | M ² de commerce en extension créés |



MAYENNE
communauté



CRTE Mayenne Communauté



Présentation des actions et des projets par orientation

A : Action commune

ACC : Action Mayenne Communauté

P : Projet commune

PCC : Projet Mayenne Communauté

| N° d'action | Porteur de projet | Intitulé de l'action |
|--|-------------------------------------|---|
| ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| A14-01 | Commune de Saint-Georges Buttavent | Acquérir du foncier dans le centre-bourg, construire 2 logements sociaux de type 5 pour des familles, concevoir 3 cellules commerciales + un tiers-lieu |
| ORIENTATION 2 : REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| A01-02 | Commune de Contest | Rénovation thermique de l'école publique Louis Chédid et conception d'un îlot de fraicheur |
| A02-02 | Commune de Contest | Rénovation thermique des bâtiments communaux |
| A04-02 | Commune de Jublains | Création d'une salle de sieste de type passive |
| A15-02 | Commune de Belgeard | Rénovation salle polyvalente Belgeard |
| A16-02 | Commune de Le Horps | Rénovation énergétique de la résidence autonomie |
| A19-02 | Commune de Montreuil Poulay | Projet de revitalisation de bourg avec mise en place des services et les équipements. Tiers-Lieu // Rénovation de l'église de POULAY désacralisée pour transformation en Tiers-Lieu |
| A20-02 | Commune du Ribay | Mise aux normes de l'Ecole publique et extensions |
| A21-02 | Commune de Parigné sur Bray | Restructuration de la mairie pour assurer un meilleur accueil du public |
| A22-02 | Commune de Saint-Baudelle | Aménagement de l'entrée Est de l'agglomération |
| A24-02 | Commune de Lassay les Châteaux | Création d'un cheminement piétonnier et cyclable sur l'axe sortie de ville / EHPAD St Fraimbault de Lassay |
| A25-02 | Commune de Marcillé la Ville | Aménagement et isolation d'un bâtiment visant à accueillir une salle de réunion et des WC accessibles. |
| A26-02 | Commune de Marcillé la Ville | Aménagement de sentiers piéton. |
| A27-02 | Commune de Mayenne | Rénovation énergétique et aménagement d'un espace "club house" dans la salle de sport Robert Buron |
| A30-02 O3 | Commune de Mayenne | Fiche action Rénovation énergétique du groupe scolaire P. et M. CURIE |
| A34-02 O4 | Commune d'Aron | Rénovation de la maison commune des loisirs |
| A36-02 | Commune d'Aron | Réfection de l'éclairage public, Déploiement d'ampoules Led Basses Consommations |
| ORIENTATION 3 : AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| A05-03 | Commune de Jublains | Aménagement point de collecte et cimetière |
| A06-03 | Commune de Lassay les Châteaux | Construction d'un bâtiment et aménagement divers pour les services espaces verts |
| A08-003 | Commune de Lassay les Châteaux | Réaménagement d'un bâtiment existant pour les services techniques |
| A09-03 | Commune de Saint-Georges Buttavent | Restructurer et sécuriser l'accès au parking de la salle de Guinefolle en y prévoyant un accès pour les déplacements doux et du stationnement pour les cycles. |
| A23-03 | Commune de St Fraimbault de Prières | Construction d'une salle de motricité pour le groupe scolaire |
| A28 - O2 O3 | Commune de Mayenne | Construction d'un complexe sportif dédié à l'athlétisme |
| A29 - O2 O3 | Commune de Mayenne | Construction d'un complexe sportif dédié au tennis |
| A31- 03 | Commune de Charchigné | Acquisition d'un tracteur et d'un broyeur d'accotement et équipement des services techniques |
| A32-03 | Commune de Charchigné | Création d'un city stade |
| A35-03 | Commune d'Aron | Effacement des réseaux rue des Loisirs avec diagnostic des réseaux eaux pluviales et eaux usées et éventuellement remplacement de ces réseaux |
| ORIENTATION 4 : GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| A07-04 | Commune de Lassay les Châteaux | Construction d'un bâtiment multi-activités |
| A10-04 | Le Housseau Brétignolles | Création d'une salle de réception |
| A11-02 | Le Housseau Brétignolles | Aménagement et isolation d'une salle pour organiser des réceptions diverses |
| A12-02 | Commune de Saint-Georges Buttavent | Acquisition, réhabilitation et rénovation énergétique de la salle de Fontaine-Daniel pour y créer un tiers-lieu et une salle multi activités |
| A13-04 | Commune de Le Horps | Revitalisation Centre Bourg |
| A17-04 | Commune de Saint-Julien-du-Terroux | Amélioration de la voirie stationnement et sécurité piétons |
| A18-04 | Commune de Hardanges | Restauration des vitraux de l'église |
| A33-02 O4 | Commune de Martigné | Création d'une maison des associations dans le cœur de bourg |
| ORIENTATION 5 : RENFORCER LES COMMUNES DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| A03-05 | Commune de Jublains | Mise en place de services périscolaires mutualisés |

| N° d'action | Porteur de projet | Intitulé de l'action |
|--|--------------------|--|
| ORIENTATION 1 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| ACC04 O1 | Mayenne communauté | Créer un lieu d'hébergement et d'accueil des alternants |
| ACC11 O1 | Mayenne communauté | lancer une « étude et un marché de conception réalisation » sur les bassins et espaces de baignade du camping |
| ACC15 O1 | Mayenne communauté | Rénovation et réhabilitation énergétique de l'office de tourisme dit halte Fluviale de Mayenne |
| ORIENTATION 2 : REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| ACC03 O2 | Mayenne communauté | Rénovation et réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville et de communauté |
| ACC05 O2 | Mayenne communauté | Préservation du bocage de Mayenne Communauté |
| ACC14 O2 | Mayenne communauté | Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du complexe aquatique |
| ACC16 O2 | Mayenne communauté | Mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique |
| ACC17 O2 | Mayenne communauté | Création d'une déchetterie dans la future zone d'activités des Chevreuils |
| ORIENTATION 3 : AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| ACC01 O3 | Mayenne communauté | Acquisition d'une emprise foncière pour la construction d'une nouvelle Gendarmerie |
| ACC02 O3 | Mayenne communauté | stratégie d'attractivité des professionnels de santé Contrat Local de Santé |
| ACC12 O3 | Mayenne communauté | Plan mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de Mayenne Communauté |
| ACC06 O4 | Mayenne communauté | Requalification du site de Brives (ancienne fondrie) |
| ACC19 O3 | Mayenne communauté | Création d'un pôle culturel intercommunal de Lassay-Les-Châteaux |
| ACC18 O3 | Mayenne communauté | Bien vieillir à Mayenne communauté : développer la coopération entre acteurs |
| ORIENTATION 4 : GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| ACC13 O4 | Mayenne communauté | Réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancienne gare de Mayenne pour la transformer en local jeunesse afin d'y mener une politique jeunesse |
| ORIENTATION 5 : RENFORCER LES COMMUNES DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |

| N° d'action | Porteur de projet | Intitulé de l'action |
|--|--------------------------------|---|
| ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| P04 | Commune du Ribay | Rénovation et extension de la boulangerie |
| ORIENTATION 2 : REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| P01 | Commune de Jublains | Création d'un éco pâturage |
| P03 | Commune de Sacé | Améliorer la performance énergétique d'équipements communaux |
| P05 | Parigné sur Bray | Restructuration de la mairie Assurer un meilleur accueil du public et mettre en place des conditions optimales de travail |
| P07 | Commune de Placé | Améliorer les performances énergétiques et les économies d'énergie dans les logements communaux et la mairie |
| ORIENTATION 3 : AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| P02 | Commune de Lassay les Châteaux | Création d'un cheminement piétonnier et cyclable sur l'axe sortie de ville |
| ORIENTATION 4 : GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| P06 | Commune du Ribay | Aménagement de la place du centre-bourg favoriser l'accessibilité |
| P08 | Commune du Ribay | Création d'un City Stade |
| ORIENTATION 5 : RENFORCER LES COMMUNES DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| | | |

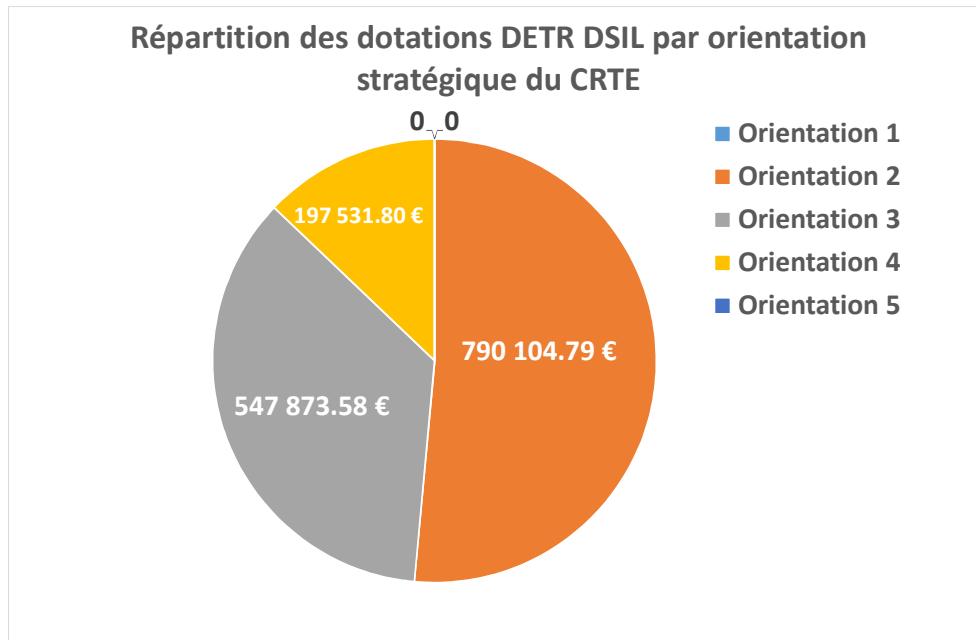
| N° d'action | Porteur de projet | Intitulé de l'action |
|--|--------------------|--|
| ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| ORIENTATION 2 : REUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| ORIENTATION 3 : AMELIORER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| PCC03 | Mayenne Communauté | Regroupement des services dans le but de créer une maison France service |
| PC04 | Mayenne Communauté | Création d'un pôle d'échange multimodale |
| ORIENTATION 4 : GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| PCC01 | Mayenne Communauté | Création d'un lieu de diffusion et de création pour le spectacle vivant et les musiques actuelles |
| PCC02 | Mayenne Communauté | Réaménagement muséographique et nouveaux outils de médiation et création de réserves pour le musée |
| ORIENTATION 5 : RENFORCER LES COMMUNES DE MAYENNE COMMUNAUTE | | |
| | | |

| Commune | Type d'action | Montant projet | Type de subvention | Montant subvention | Année de la demande |
|--------------------------|---|----------------|---|--------------------|---------------------|
| Aron | Remplacement des luminaires et des blocs d'ambiance dans la salle des sports | 9 670.00 | DSIL | 50% | 2020 |
| Belgeard | Rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes | 222 371.00 | DETR 2021 DSIL 2021 Plan de relance régional | 30% 20% 30% | 2020 |
| Commer | Rénovation thermique et énergétique de la salle des Lilas | 547 819.00 | DETR 2019-2020 | 28% | 2020 |
| Hardanges | Réaménagement de l'entrée du cimetière et création d'un parking | 57 771.50 | DSIL 2021 DETR 2021 Amendes de police | 52% 20% | 2020 |
| Jublains | Rénovation énergétique de la MAM + bâtiment communaux | 65 000.00 | DSIL 2021 | 11.75% 8% | 2020 |
| | Construction d'une salle de sieste - école en bois paille | 162 000.00 | DETR 2021 DSIL | 50% 30% | 2020 |
| La Bazoge-Montpinçon | Rénovation énergétique du restaurant La Gourmandine | 255 946.30 | Région - fonds école | 20% | 2021 |
| | Place de la Mairie: Mobilité, places de stationnement et mise en sécurité | 134 394.95 | DSIL 2021 | 39% | 2021 |
| Le Horps | Rénovation de l'éclairage public | 69 464.84 | DETR 2021 | 30% | 2021 |
| Le Housseau-Brétignolles | Aménagement et mise en sécurité du boulevard Marguerite et rue du Mont de la Croix | 36 398.00 | DETR 2021 | 50% | 2021 |
| Marcillé la Ville | Réhabilitation et agrandissement de la mairie | 73 068.84 | DETR 2021 Département Plan Mayenne | 30% 18% | 2020 |
| | Achat de la maison 25 rue de Normandie pour réaliser un équipement communal (salle de réunion sanitaires et archives) | non renseigné | Région Pays de la Loire | 20% | 2020 |
| Martigne | Rénovation de la salle des fêtes et de la salle des sports | 422 868.50 | non renseigné DETR 2021 Plan de relance 2021 CD Mayenne | 30% 6% | 2020 |
| | Sécurisation de la salle des sports et de ses annexes | 13 219.30 | DSIL | 30% | 2020 |
| Mayenne | Travaux de renovation de la salle des sports Jean Collet | 352 600.00 | CD Mayenne | 34% | 2020 |
| | Travaux d'aménagement de rue du Prieuré de Berne | 290 000.00 | DETR/DSIL 2020 | 30% | 2020 |
| | Réfection de la toiture du château de Mayenne | 83 000.00 | DETR 2021 | 50% | 2020 |
| | Réalisation d'un terrain synthétique au parc des Sports de la Ville de Mayenne | 856 032.00 | DSIL Plan de relance CD Mayenne | 50% 18% | 2020 |
| | | | Région Agence Nationale du Sport | 23% 11% | 2020 |
| Mayenne Communauté | Etude de mobilité Plan de mobilité simplifié | 75 000.00 | DETR/DSIL 2020 FFF Ligue de football | 4% 4% | 2020 |
| | Etude de mobilité Schéma cyclable | 75 000.00 | ADEME | 50% | 2020 |
| Montreuil Poulay | Travaux d'installation d'une VMC sur l'ensemble de l'école Lucie Aubrac | 8 667.00 | DETR | 30% | 2020 |
| | Travaux de rénovation / extension de la salle polyvalente | 539 837.08 | DSIL 2021 Pacte régional pour la ruralité | 25% | 2020 |
| | | | Fonds école | 9% | 2020 |
| | | | Pays de la Loire relance investissement | 11.50% | 2020 |
| | | | DETR 2020 | 25% | 2020 |
| | | | Fonds Leader - GAL Haute Mayenn | 7.40% | 2020 |
| | | | ADEME- Fond Chaleur | 0.35% | 2020 |
| | | | CEE | 0.37% | 2020 |
| Moulay | Rénovation de l'église | 60 684.00 | DETR 2021 | 30% | 2020 |
| | Rénovation de l'école publique, éclairage, plomberie, stores | 13 201.52 | DETR | 30% | 2020 |
| Sace | Salle des fêtes travaux de rénovation | 500 000.00 | Conseil régional | 20% | 2020 |
| | | | DETR 2021 | 30% | 2020 |
| Saint Georges Buttavent | Création d'une MAM et d'un tiers lieux | en cours | Région PDL | 15% | 2020 |
| Saint Germain d'Anxure | Aménagement de la traverse de bourg - phase 2 - part commune | 261 298.00 | CD Mayenne | 2% | 2020 |
| Saint Julien du terroux | Isolation de deux logements communaux | 50 534.00 | en cours DETR 2021 | 30% | 2020 |
| Sainte Marie du Bois | Travaux de réfection de l'éclairage public aux économies d'énergie | 5 672.00 | DSIL 2021 DETR 2021 | 30% 50% | 2020 |

SYNTHESE DES FINANCEMENTS DETR DSIL

| Collectivité | Action financée | Orientation stratégique CRTE de rattachement | Montant |
|-----------------------------|--|---|----------------------------|
| DETR | | | |
| COMMER | Création d'une voie verte et piste cyclable | 2 | 14 435.40 € |
| HARDANGES | Réaménagement de l'entrée du cimetière et création de parking | 2 | 8 934.75 € |
| LE HORPS | Rénovation de l'éclairage public | 2 | 27 285.94 € |
| MARCIILLE-LA-VILLE | Réhabilitation et agrandissement de la Mairie | 2 | 21 920.65 € |
| MAYENNE COMMUNAUTE | Etude Mobilités | 2 | 30 000.00 € |
| MONTREUIL-POULAY | Remplacement de la VMC de l'école Lucie Aubrac | 2 | 1 304.10 € |
| SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES | Cimetière : mise en accessibilité | 2 | 4 731.39 € |
| SAINT-JULIEN-DU-TERROUX | Travaux de voirie en Viaself | 2 | 8 499.90 € |
| SAINTE-MARIE-DUBOIS | TRAVAUX DE REFECTON DE L'ECLAIRAGE PUBLIC | 2 | 2 746.00 € |
| CHARCHIGNE | Sécurisation piétonnière trottoir bordure RD33 | 3 | 5 412.00 € |
| CONTEST | Acquisition de matériel numérique pour l'école Louis Chedid | 3 | 4 000.00 € |
| LA BAZOGEMONTPINCON | PLACE DE LA MAIRIE - Mobilité, places de stationnement et mise en sécurité | 3 | 27 246.18 € |
| LE HOUSSÉAU-BRETIGNOLLES | Aménagement et mise en sécurité du boulevard Marguerite et rue du Mont de la Croix | 3 | 9 719.40 € |
| MAYENNE | Aménagement de la rue du Prieuré de Berne - Tranche 3 | 3 | 100 000.00 € |
| SACE | Travaux de rénovation et extension de la salle des fêtes | 3 | 142 500.00 € |
| SAINTE-GEORGES-BUTTAVENT | Revitalisation du centre-bourg | 3 | 89 250.00 € |
| SAINT-GERMAIN-DANXURE | Aménagement de la traversée du bourg RD 12 - phase 2 | 3 | 60 000.00 € |
| MAYENNE | Transformation en terrain synthétique d'un terrain en gazon naturel | 4 | 30 000.00 € |
| MARTIGNE SUR MAYENNE | Rénovation du complexe culturel et sportif | 4 | 126 031.80 € |
| | | TOTAL | <u>714 017.51 €</u> |
| DSIL | | | |
| Aron | | 2 | 2 901.00 € |
| La Bazoge-Montpinçon | Rénovation thermique du restaurant La Gourmandine | 2 | 64 779.69 € |
| Martigné-sur-Mayenne | Sécurisation de la salle de sport et de ses annexes | 3 | 3 966.00 € |
| | | TOTAL | <u>71 646.69 €</u> |
| DSIL EXCEPTIONNELLE | | | |
| Moulay | Rénovation de l'Eglise : Vitraux- Soubassements bois intérieurs - Portes extérieures | 2 | 24 273.60 € |
| Moulay | Rénovation du groupe scolaire | 2 | 5 280.60 € |
| Saint-Julien-du-Terroux | Isolation de 2 logements | 2 | 15 160.20 € |
| Mayenne | Rénovation de la salle Jean Collet | 3 | 105 780.00 € |
| Mayenne Communauté | Réfection de la toiture du château de Mayenne | 4 | 41 500.00 € |
| | | TOTAL | <u>191 994.40 €</u> |
| DSIL RENOVATION | | | |
| Belgeard | Rénovation énergétique de la salle des fêtes | 2 | 70 595.57 € |
| Commer | Rénovation énergétique et thermique de la salle des lilas | 2 | 219 300.00 € |
| Jublains | Rénovation de la salle de sieste | 2 | 97 200.00 € |
| Jublains | Rénovation thermique des logements de la mairie | 2 | 30 756.00 € |
| Montreuil Poulay | Rénovation et isolation de la salle des fêtes et de la cantine | 2 | 140 000.00 € |
| | | TOTAL | <u>557 851.57 €</u> |

Pour mémoire, dotations au titre du [Plan de relance](#), montant total : 1 883 049 €



CRTE de Mayenne Communauté

Diagnostic de territoire



MAYENNE
communauté



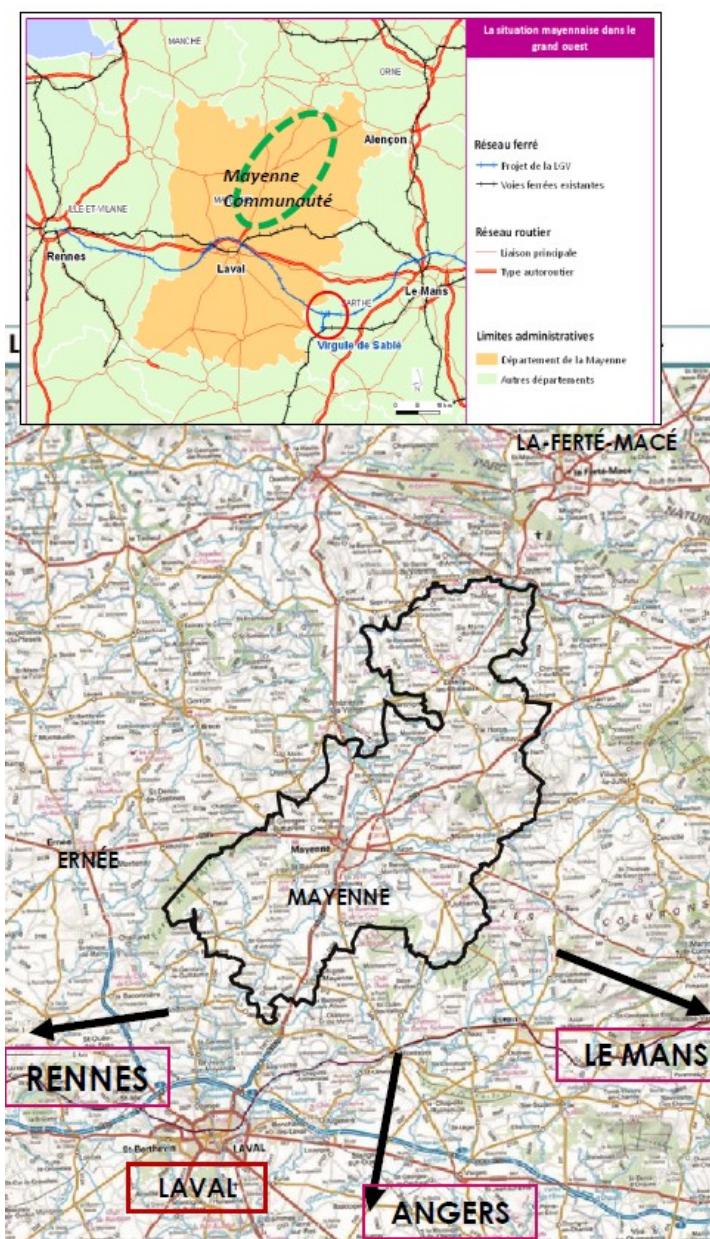
Table des matières

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | Carte d'Identité du territoire..... | 4 |
| 1.1. | Géographie des acteurs locaux..... | 4 |
| 1.1.1. | La composition du territoire..... | 5 |
| 1.1.2. | Les partenaires locaux..... | 6 |
| 1.1.3. | Autres acteurs privés significatifs..... | 7 |
| 1.2. | Recensement et bilan des contractualisations précédentes et démarches stratégiques engagées..... | 8 |
| 2. | État des lieux écologique du territoire..... | 9 |
| 2.1. | Enjeux Socio- Economiques..... | 9 |
| 2.1.1. | Une dynamique démographique inégale selon les communes..... | 9 |
| 2.1.2. | Un parc de logements ancien connaissant une hausse de la vacance..... | 12 |
| 2.1.3. | Une base économique en diversification..... | 16 |
| 2.2. | Cadre de vie et services..... | 22 |
| 2.2.1. | Le commerce : une répartition inégale polarisée vers Mayenne..... | 22 |
| 2.2.2. | Le tourisme..... | 25 |
| 2.2.3. | Contexte culturel..... | 28 |
| 2.2.4. | Contexte scolaire : un parcours éducatif à développer..... | 29 |
| 2.2.5. | Un accès inégal aux services de santé..... | 32 |
| 2.2.6. | Une couverture numérique en développement..... | 33 |
| 2.3. | Etat de lieux écologique..... | 34 |
| 2.3.1. | Une mobilité conditionnée par la desserte routière..... | 34 |
| 2.3.2. | Energie et climat..... | 40 |
| 2.3.3. | Traitement des déchets..... | 48 |
| 2.3.4. | Agriculture et alimentation..... | 49 |
| 2.3.5. | Biodiversité et milieux naturels..... | 52 |
| 2.3.6. | Artificialisation des sols..... | 55 |
| 2.3.7. | Eaux et assainissement..... | 57 |
| 3. | Synthèse des enjeux du territoire..... | 59 |

1. CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

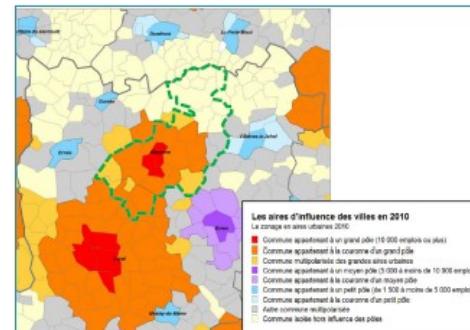
La communauté de communes de Mayenne Communauté a été créée le 1er janvier 2016 en fusionnant les communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay. Elle regroupe 33 communes situées au nord du département de la Mayenne et à la limite de celui de l'Orne. D'une surface de 626 km², elle comprend 38 220 habitants (source Insee 2019). La seule commune de Mayenne représente plus du tiers de la population communautaire (13 557 habitants). Il s'agit d'un territoire rural, dont les sols sont occupés à 74 % par des terres agricoles et à 15 % par des boisements. Le territoire communautaire est traversé d'est en ouest par la route nationale (RN) 12, qui relie Alençon, Mayenne et Fougères, et vers le sud par la RN 162, qui relie Mayenne à Laval puis Angers.

1.1. GÉOGRAPHIE DES ACTEURS LOCAUX



Mayenne Communauté figure comme un territoire de liaison entre la Bretagne et la Normandie.

La ville de Mayenne est le deuxième pôle urbain du département, sa frange sud est directement liée et influencée par l'agglomération de Laval. La frange nord quant à elle est plutôt rurale avec des typologies hors influence des pôles.



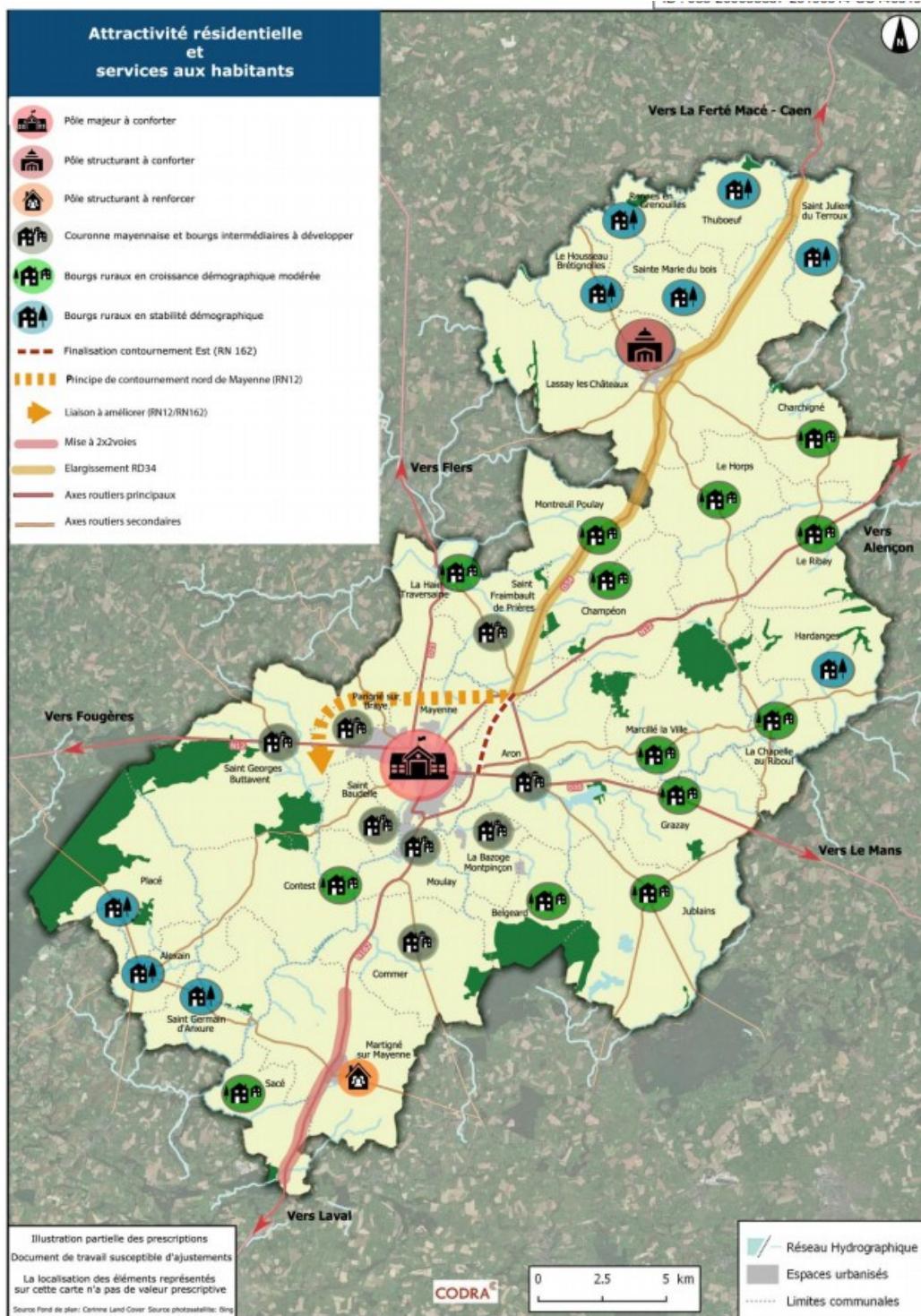
1.1.1. La composition du territoire



Source : CC Mayenne Communauté

La communauté de communes de Mayenne Communauté est issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mayenne et de la communauté de communes Le Horps-Lassay. À travers la réforme des collectivités territoriales de 2010, l'État a été un entremetteur du rapprochement de ces deux collectivités.

Petit à petit, les deux Communautés de communes se sont rapprochées et ont commencé à travailler sur des projets communs notamment concernant la politique économique, le centre aquatique intercommunal et le pôle pluridisciplinaire de santé. Puis les rencontres se sont intensifiées, les commissions jumelles des 2 collectivités et les instances se sont régulièrement réunies afin de travailler en commun sur leurs prérogatives, aboutissant à la création de Mayenne Communauté le 1er janvier 2016. Mayenne Communauté regroupe 33 communes de Sacé au sud jusqu'à Thubœuf au nord.



1.1.2. Les partenaires locaux

LE GAL HAUTE MAYENNE

Le GAL (Groupe d’Action Locale) Sud Mayenne a été créé en 1998. Il regroupe trois intercommunalités : les communautés de communes du Pays de Meslay-Grez, du Pays de Château-Gontier et du Pays de Craon. La structure a vocation à promouvoir le développement durable et inciter les collectivités à réduire leurs émissions de GES et leur consommation d’énergies ainsi qu’à produire des énergies renouvelables. Le GAL est en charge d’animer le programme FEADER sur le territoire et d’élaborer le PCAET et le PAT du territoire.



LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS

La SEM (Société d’Economie Mixte) Laval Mayenne Aménagements réalise des projets d’aménagement et des projets immobiliers sur tout le département de la Mayenne depuis 1956.

TERRITOIRE D’ÉNERGIE MAYENNE

Créé en 1947, Territoire d’énergie Mayenne est un syndicat intercommunal en charge de l’énergie et des réseaux de gaz et d’électricité dans tout le département. Il réalise les travaux sur les réseaux publics afin d’assurer la distribution d’électricité et de gaz de garantir la qualité d’énergie distribuée.



1.1.3. Autres acteurs privés significatifs

Mayenne Communauté compte 5 entreprises de plus de 200 salariés.

GROUPE SEB MOULINEX

Le site du groupe Seb Moulinex à Mayenne (53) est spécialisé dans la fabrication d’appareils électro-ménagers et emploie 420 personnes. C’est l’une des onze usines du groupe en France.



RAPIDO



Né en 1948, le groupe familial Rapido à Mayenne fabrique des camping-cars intégraux et profilés ainsi que des vans aménagés. Elle compte 400 employés.

TOILE DE MAYENNE

Toiles de Mayenne est une marque déposée et une entreprise française située à Fontaine-Daniel sur la commune de Saint-Georges-Buttavent (53). Fondée en 1806, elle est spécialisée dans la création et fabrication de tissus pour la maison et emploie 96 salariés.



SOCIÉTÉ DES FROMAGES DE CHARCHIGNÉ

La société des Fromages de Charchigné appartient au groupe Lactalis. Fondée en 1994, elle est spécialisée dans la fabrication de fromages et emploie 380 personnes à Charchigné

GLAXO WELLCOME

Glaxo wellcome fabrique des préparations pharmaceutiques. Crée en 1960, le site de Mayenne est spécialisé dans la production d'antibiotiques et regroupe 370 collaborateurs



MAYENNE GANDON TRANSPORTS

Gandon Transports gère des opérations de transports routiers de fret et compte 200 employés sur son site de St Fraimbault de Prières.

1.2. RECENSEMENT ET BILAN DES CONTRACTUALISATIONS PRÉCÉDENTES ET DÉMARCHES STRATÉGIQUES ENGAGÉES

On recense les contractualisations suivantes sur ce territoire :

- Contrat de ruralité
- Contrat local de santé
- Petites villes de demain
- Contrat local de santé
- Plan climat air énergie territorial (PCAET)
- Schéma de cohérence territoriale
- « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » labellisation en 2017

2. ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

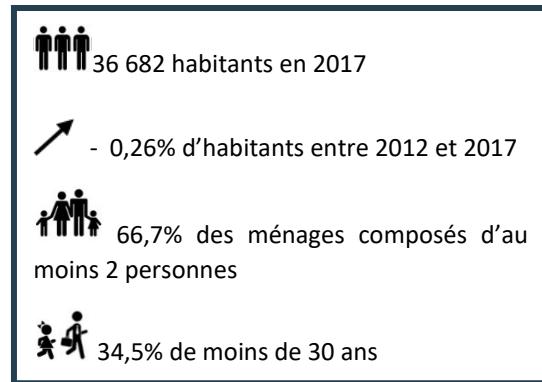
2.1. ENJEUX SOCIO- ECONOMIQUES

2.1.1. Une dynamique démographique inégale selon les communes

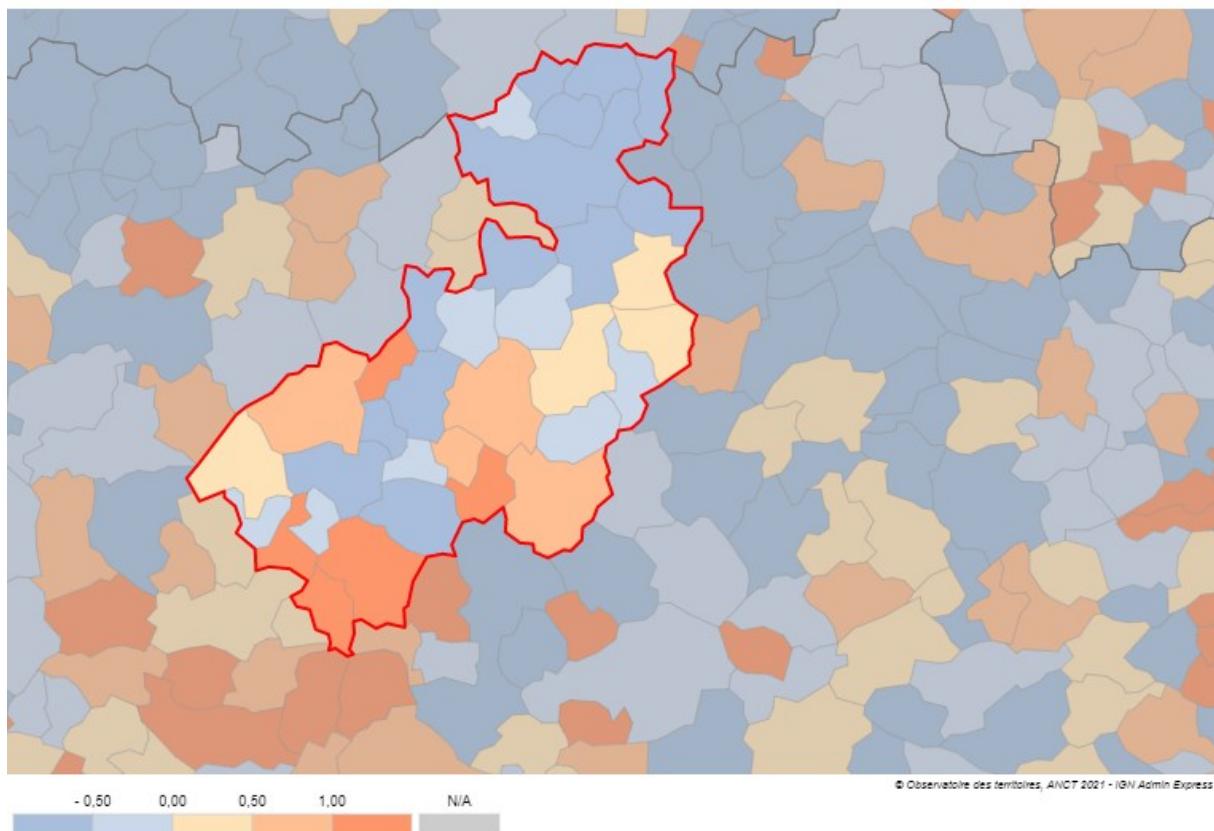
2.1.1.1. Une faible dynamique démographique

Globalement, la population a diminué de 0,26% sur le territoire entre 2012 et 2017 mais de manière inégale : Tandis que les communes du nord ont plutôt tendance à perdre des habitants, celles situées au Sud voient leur population augmenter. Seules 10 communes ont gagné de la population, les 23 autres en ont perdu.

La seule commune de Mayenne représente plus du tiers de la population communautaire (13 376 habitants). Il s'agit d'un territoire rural, dont les sols sont occupés à 74 % par des terres agricoles et à 15 % par des boisements. Le territoire communautaire est traversé d'est en ouest par la route nationale (RN) 12, qui relie Alençon, Mayenne et Fougères, et vers le sud par la RN 162, qui relie Mayenne à Laval puis Angers.



Taux d'évolution annuel de la population, 2012-2017 (%) - Source : Insee, RP 1968-2017

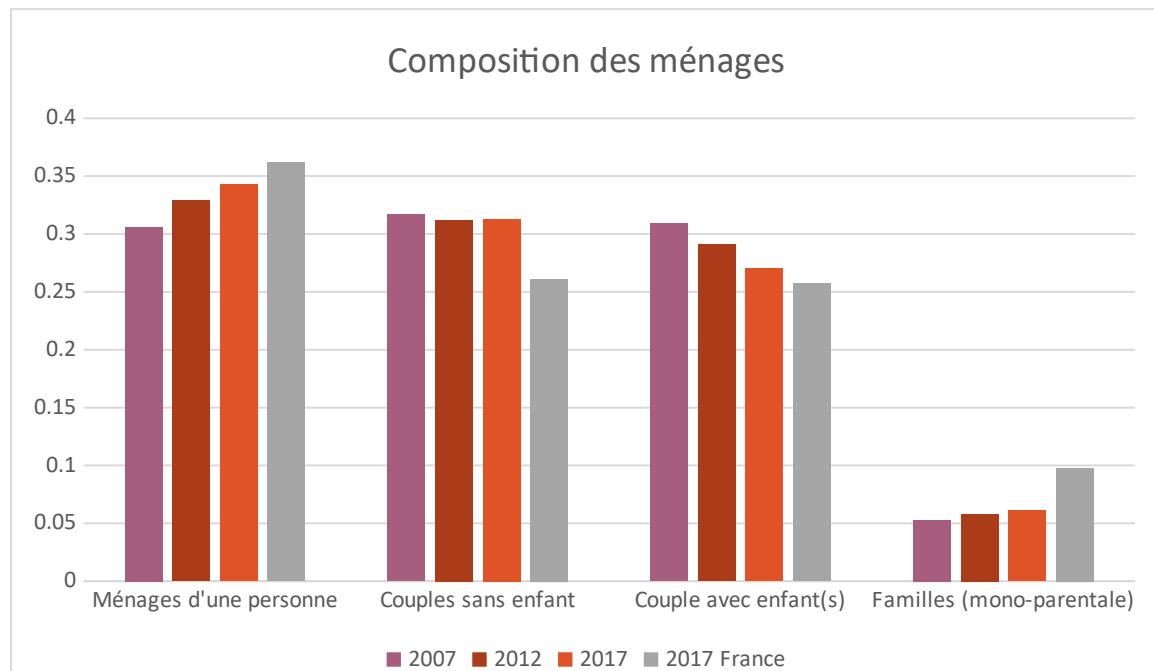


L'évolution de la population par commune, entre 2012 et 2017

Source : *Portrait de Territoire de Mayenne Communauté, Observatoire des territoires, INSEE 2017.*

Evolution de la taille des ménages (2007, 2012, 2017)

La part des ménages d'une personne est la plus importante pour Mayenne Communauté, de même qu'à l'échelle nationale où celle-ci est encore plus importante. Une singularité du territoire repose sur le fait qu'il comporte une plus grande part de couples sans enfants et à contrario moins de familles monoparentales qu'à l'échelle nationale. On constate également que la part de couple avec enfant tend à diminuer.



Source : *Portrait de Territoire de Mayenne Communauté, Observatoire des territoires, INSEE 2017.*

2.1.1.2. Un vieillissement de la population

D'après la pyramide des âges de Mayenne Communauté, les moins de 15 ans ainsi que les plus de 60 ans sont plus représentés que pour la moyenne nationale. (Respectivement 18.8% et 21.0%). La population jeune habite principalement en périphérie du territoire. Les populations les plus âgées se répartissent en priorité sur les communes les plus peuplées, équipées de structures d'accueil adaptées. Les familles avec des enfants de moins de 15 ans habitent principalement le sud du territoire.

Concernant l'indice de vieillissement, la moyenne du territoire est de 86, ce qui signifie qu'il y a 86 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans.

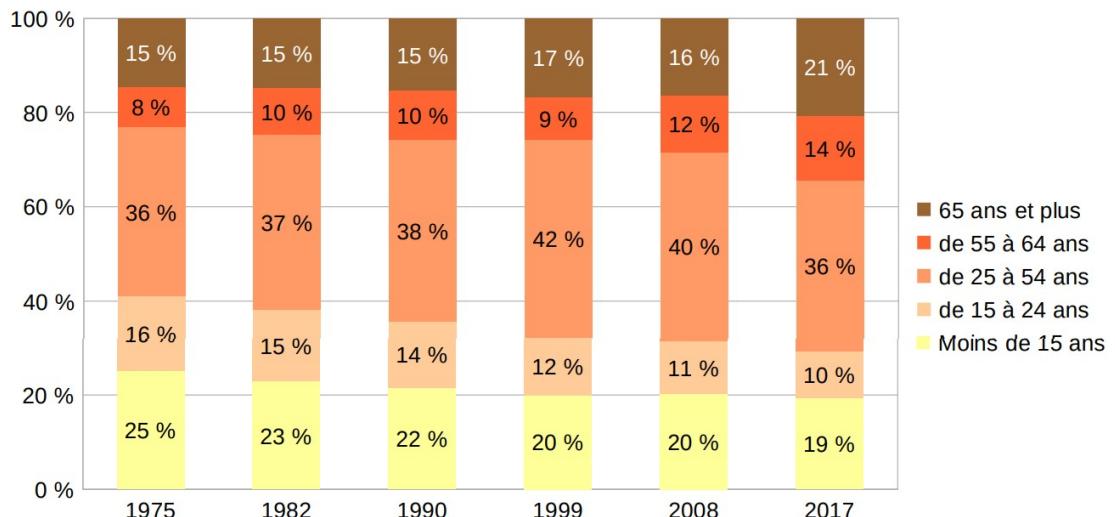
Le territoire de Mayenne Communauté, à l'image des tendances nationales, connaît un vieillissement de sa population. Si la majorité des habitants a moins de 45 ans (51.8 %), les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses sur le territoire. La répartition de la population par classe d'âge montre que :

→ la part des populations âgées augmente : les personnes de plus de 60 ans représentent 27.8% de la population en 2017, contre seulement 22,7 % en 2008. La proportion des personnes âgées est toutefois comparable à celle nationale (25.5% en 2017).

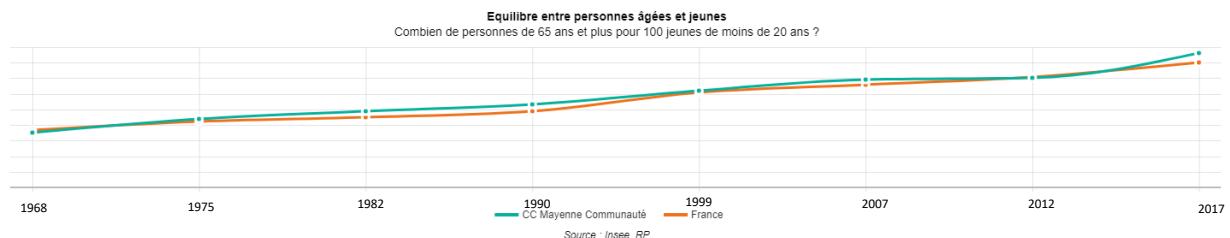
→ la part des populations jeunes en début de parcours résidentiel diminue légèrement : les 15-29 ans, qui représentaient 16,9 % de la population en 2008, ne représentent plus que 15,7 % en 2017. Si une partie des jeunes quittent le domicile parental pour les études, d'autres jeunes ménages actifs peuvent s'installer sur le

territoire. La part des 30-59 ans est également en diminution : 37,8 % en 2017, 38,4 % en 2013, contre 40,8 % en 2008.

Tranches d'âges des populations de 1975 à 2017

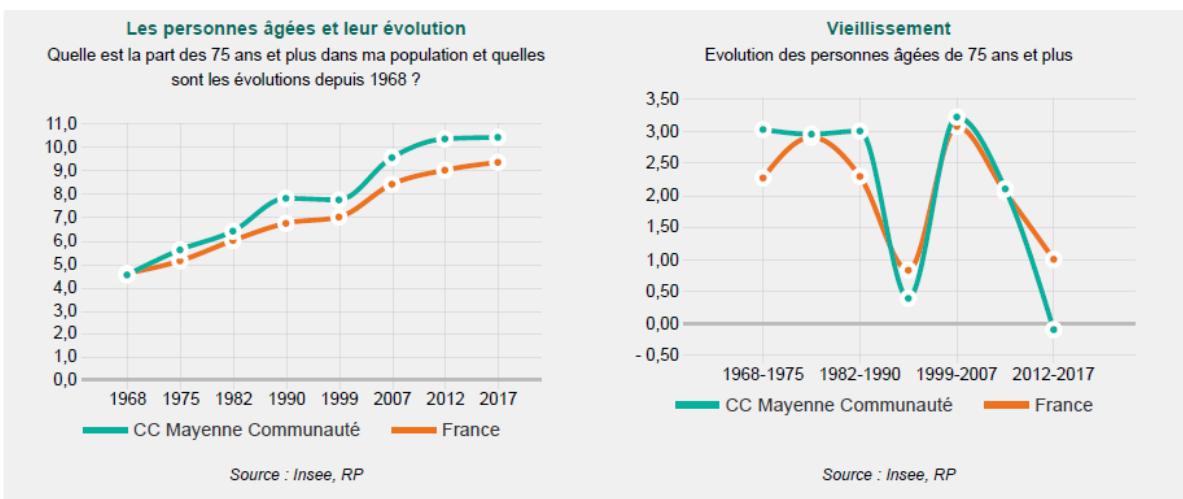


Source : Mayenne Communauté, Observatoire des territoires, INSEE 2017.



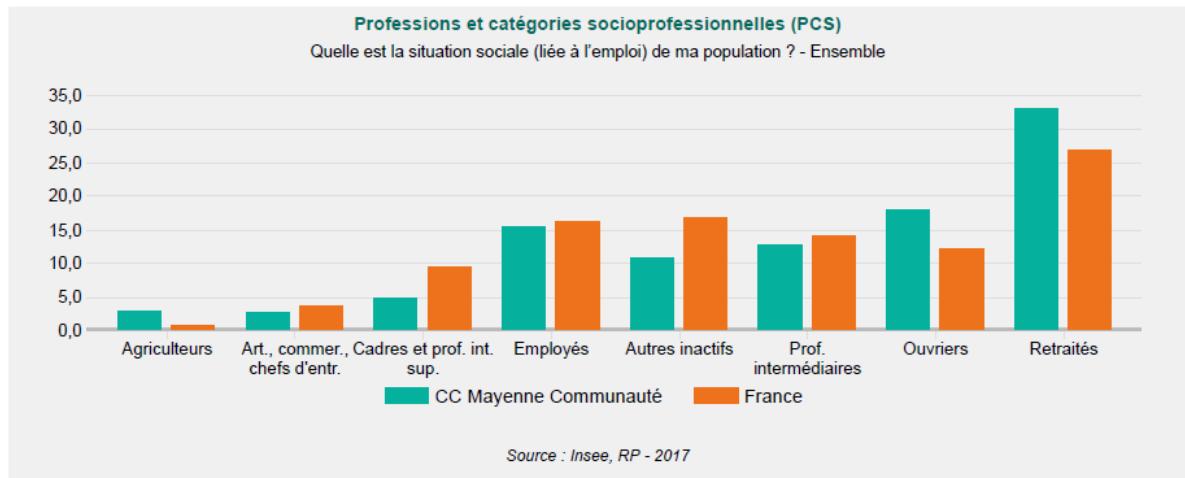
Source : Portrait de Territoire de Mayenne Communauté, Observatoire des territoires, INSEE 2017.

La part des personnes de plus de 75 ans dans la population a constamment progressé depuis 1985. Elle correspond à 21% de la population en 2017 soit 2 points de plus que pour la moyenne nationale.



2.1.1.3. Catégories socio-professionnelles

L'observatoire des territoires présente les données ci-après. Mayenne Communauté présente une proportion d'agriculteurs de l'ordre de 2.5%, un pourcentage plus élevé que celui national mais cohérent avec le taux départemental. Les CSP les plus représentées sont ensuite les retraités, les ouvriers et les employés. Par rapport au taux national, la part des cadres et professions intermédiaires sur le territoire apparaît comme étant plus faible avec environ 5%.



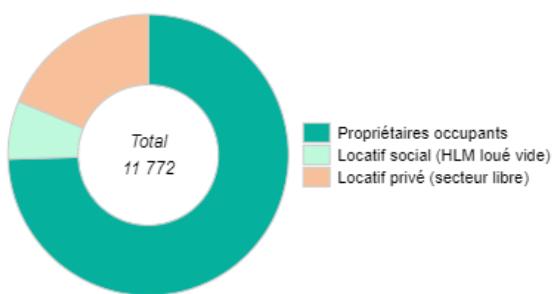
Habitat

2.1.2. Un parc de logements ancien connaissant une hausse de la vacance

2.1.2.1. Une faible diversité du parc de logements

La faible diversité de logements conduit à un habitat globalement sous-occupé.

Cette homogénéité du parc de logement ne permet pas de répondre de manière optimale aux besoins des jeunes ménages qui recherchent en majorité des logements plus petits ou des logements en location. Ainsi, 72% des logements possèdent 4 pièces ou plus.



Chiffres clés

18% de logements collectifs,
82% de logements individuels

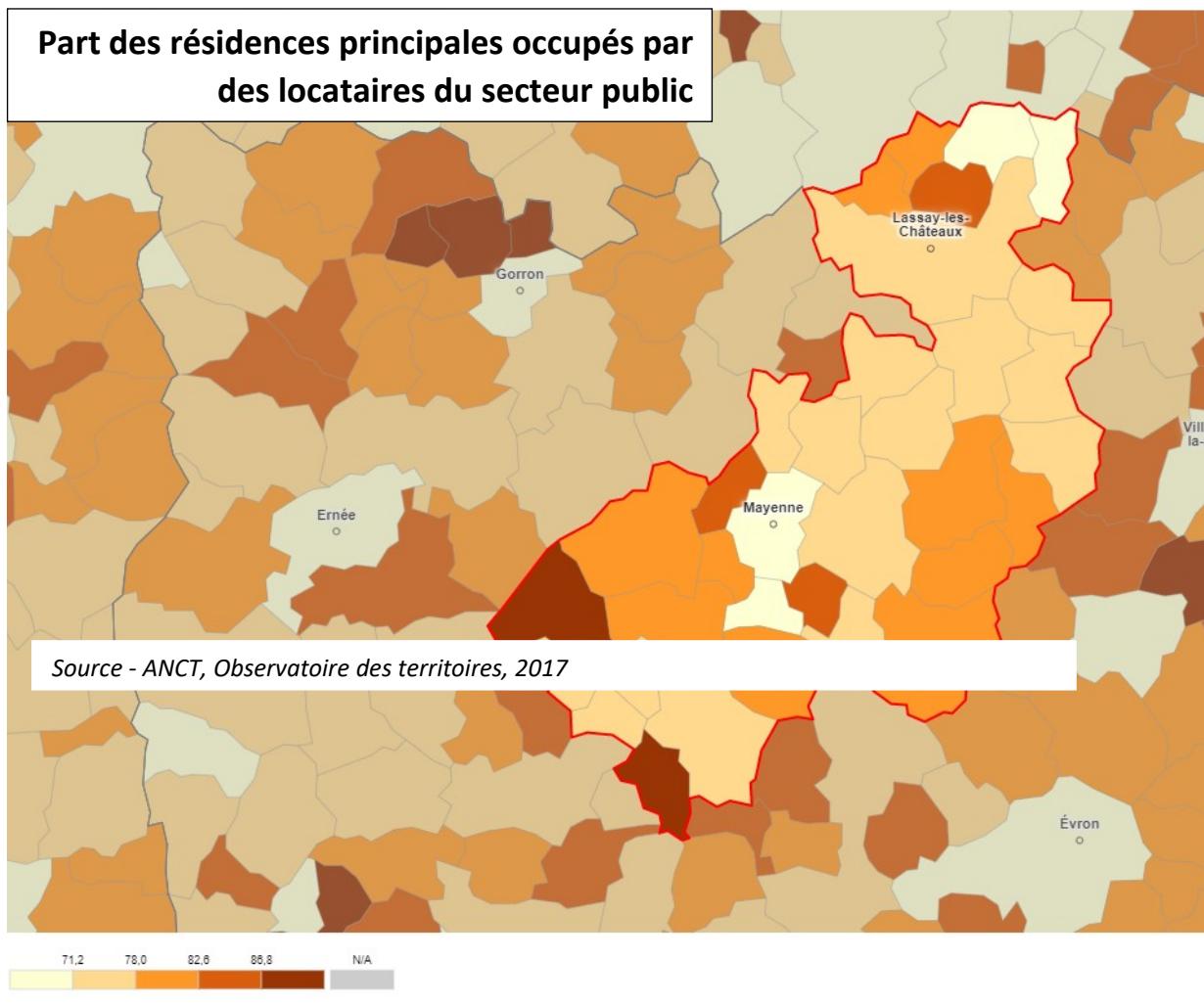
72% des logements possèdent 4 pièces ou plus

66% des ménages sont propriétaires

19% des résidences principales construites avant 1919

1 051 logements locatifs sociaux

9.8% de logements vacants

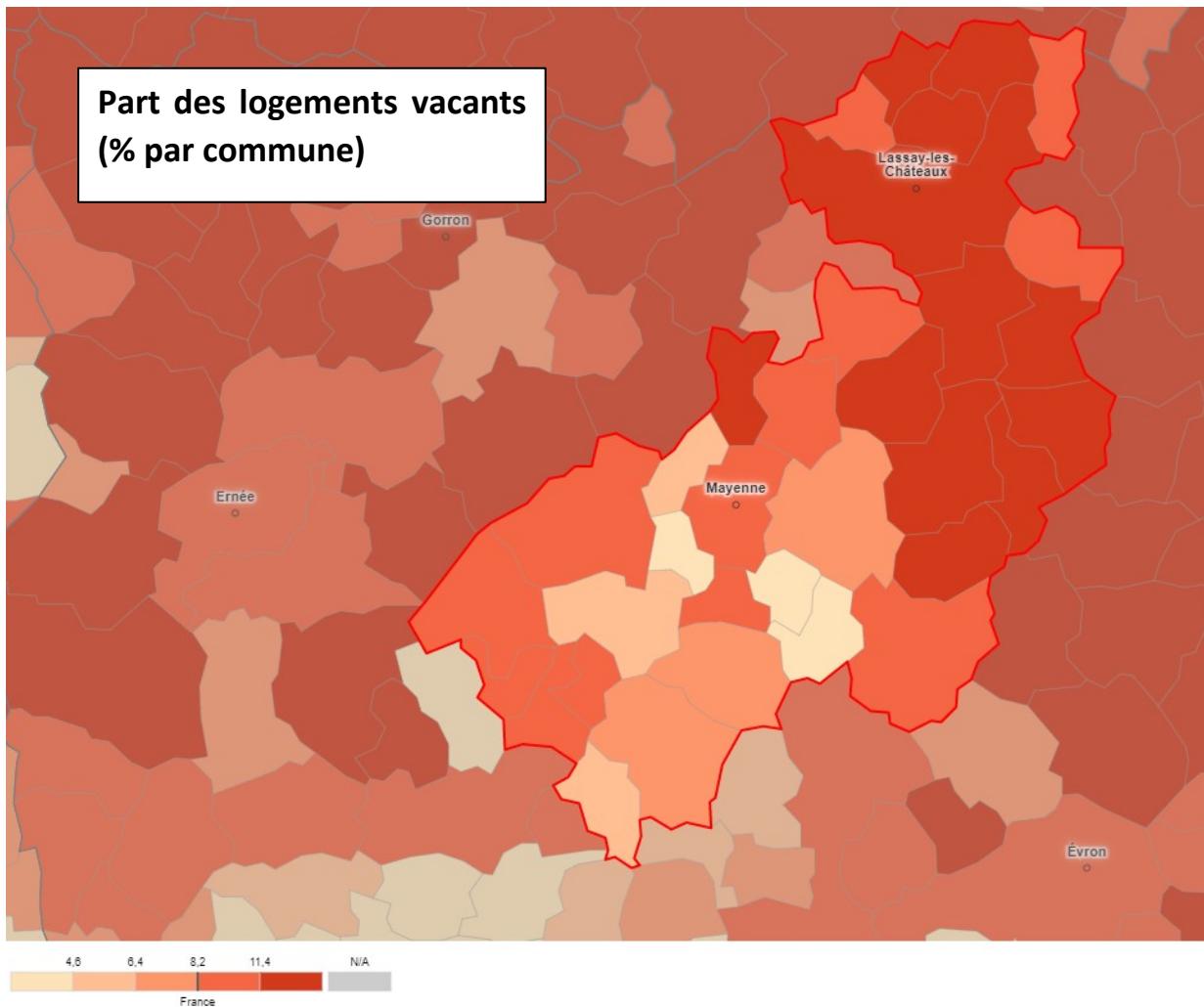


2.1.2.2. Un parc de logements ancien

Une partie du parc de logement est plutôt ancienne : 19% des logements ont été construits avant 1919. (Insee, 2018). C'est moins que pour la moyenne départementale mais la rénovation énergétique est demeure un enjeu important pour l'ensemble de ces logements anciens.

Source - ANCT, *Observatoire des territoires*, 2021

2.1.2.3. Un taux de vacance en hausse

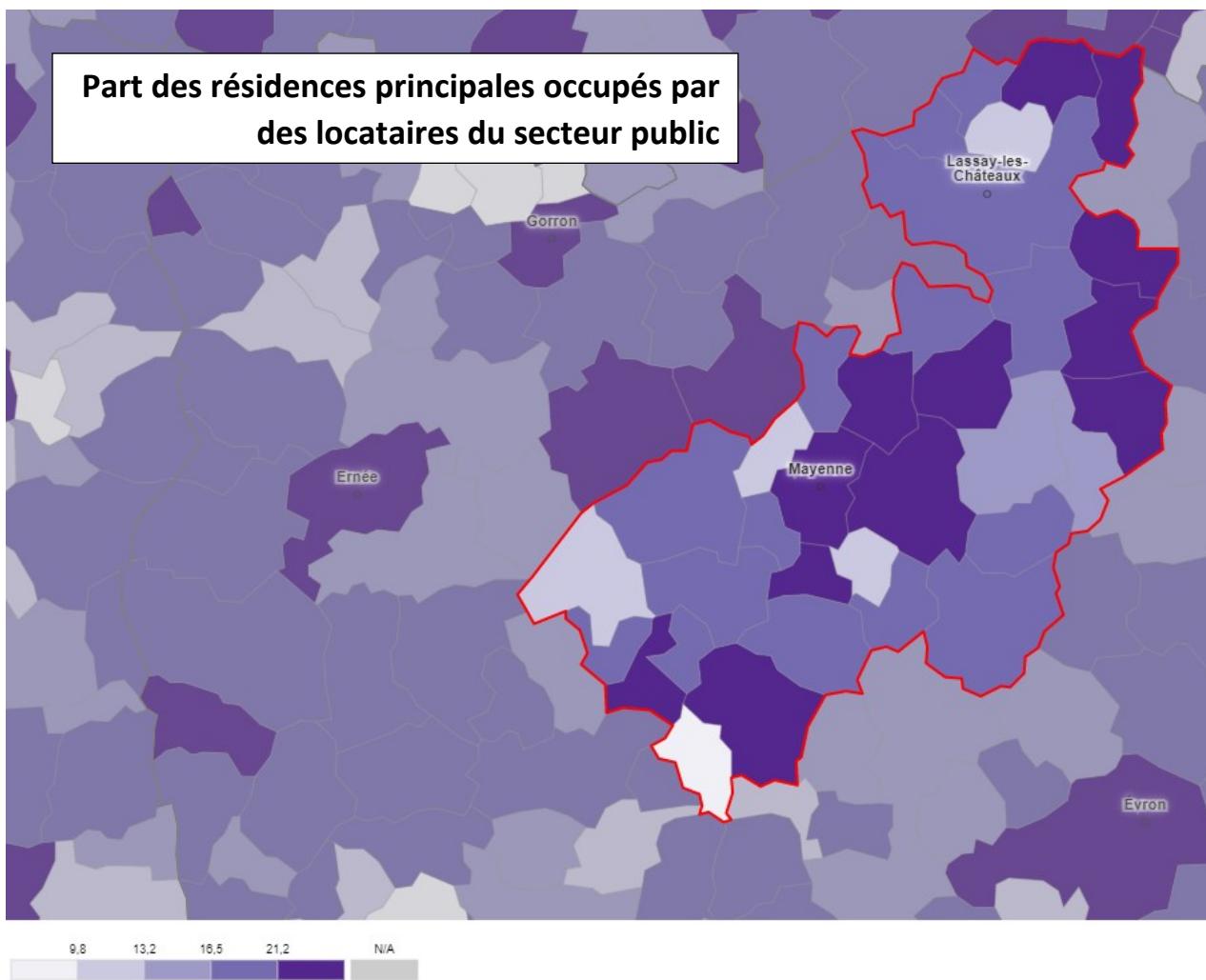


Source Observatoire des territoires, ANCT, données INSEE 2017

La part de logements vacants est plus élevée que la moyenne nationale. Sur la communauté de communes elle représente 9.8%. Depuis 1999, la part de logement vacants augmente constamment. (Insee, 2017). Une fracture apparaît significative entre le sud et le nord du territoire, où la vacance apparaît nettement plus importante.

2.1.2.4. Un secteur locatif plus représenté que dans le reste du département

L'offre de logements locatifs de Mayenne Communauté est plus importante que dans le reste du département. Elle représente 32% du parc et se concentre en majorité dans les communes de Mayenne, Charchigné, et Martigné sur Mayenne.



Source : Observatoire des territoires, ANCT, données INSEE 2017

La communauté de communes du Pays de Mayenne Communauté compte 1 051 logements locatifs sociaux en 2019. Pour rappel, 26% de la population a des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM (28% à Mayenne et sur le département). Lorsque le ménage est au moins éligible aux minimas sociaux et qu'il n'a pas d'exigence sur le type de logement, il n'y a pas de difficultés particulières, de temps d'attente pour l'accès à un logement.

Dans le parc social, il est constaté trois principaux aspects, dus à l'ancienneté du parc, qui peuvent rendre difficile le maintien dans le logement :

- certains logements, généralement au chauffage électrique, sont consommateurs d'énergie. Les ménages bénéficiant des minimas sociaux rencontrent des difficultés à payer leurs factures et accumulent des dettes. Les charges liées au chauffage peuvent s'élever à 1 300€/an, alors qu'en moyenne elles sont comprises entre 700-800€.
- le parc n'est pas adapté à la perte d'autonomie : très peu d'immeubles sont accessibles, et même certaines opérations de logements individuels ont plusieurs niveaux (« sans au moins une « cellule de vie » accessible) ;
- le manque d'isolation phonique peut créer des tensions et problèmes de voisinage.

2.1.2.5. Structure d'hébergement et accueil des personnes âgées

La part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées était de 14.4% en 2017 contre 9.4% à l'échelle nationale.

La communauté de communes dispose de 693 places dans les établissements d'hébergements pour personnes âgées en 2019. L'offre se situe principalement sur la commune de Mayenne.

Vivre en structure d'hébergement
Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

| Indicateurs | CC Mayenne Communauté | France |
|---|---|--------|
| Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%) | 14,4 ▲ | 9,4 |

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Offre à destination des personnes âgées
Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

| Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places) | | |
|--|-----------------------|---------|
| Catégories | CC Mayenne Communauté | France |
| Ensemble | 693 | 725 699 |
| Etablissements pour personnes âgées autonomes | 101 | 121 748 |
| Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer | 592 | 599 764 |

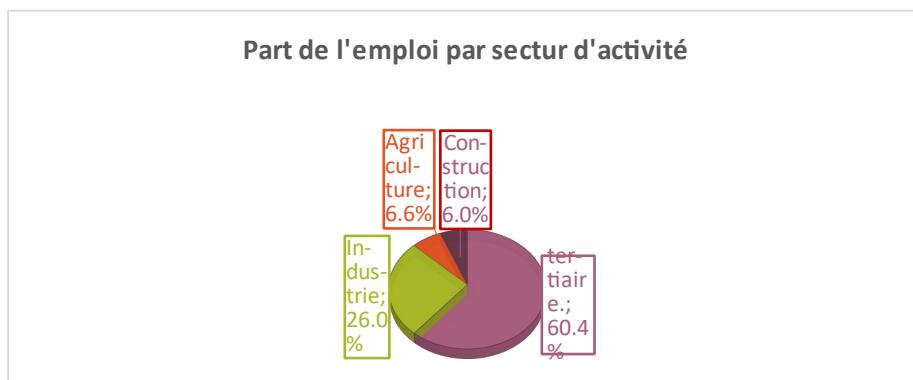
Source : Finess, 31/12/2019

Économie et emploi

2.1.3. Une base économique en diversification

2.1.3.1. Les pôles économiques existants

Les secteurs d'activité les plus dynamiques sur le territoire sont le tertiaire (60.4% des emplois) et l'industrie (26% des emplois). Le secteur agricole arrive en 3^e position avec 6,6% des emplois présents dans le territoire. Enfin, la construction représente 6% des emplois.



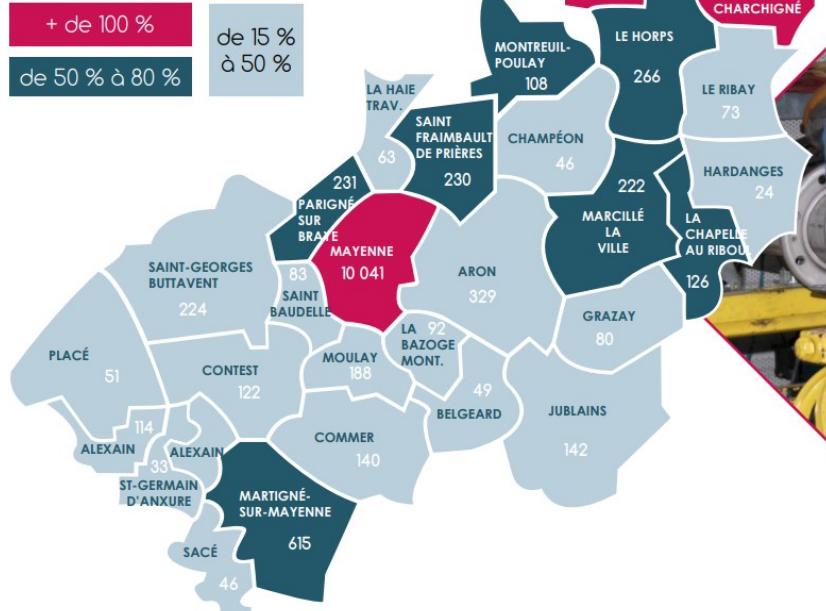
Source : Insee, 2017

Répartition du nombre d'emplois par commune

3 pôles d'emplois principaux

Plus de 15 000 emplois
sur le territoire

Part des emplois sur la population active occupée



Source : *Synthèse PLUi, 2017*

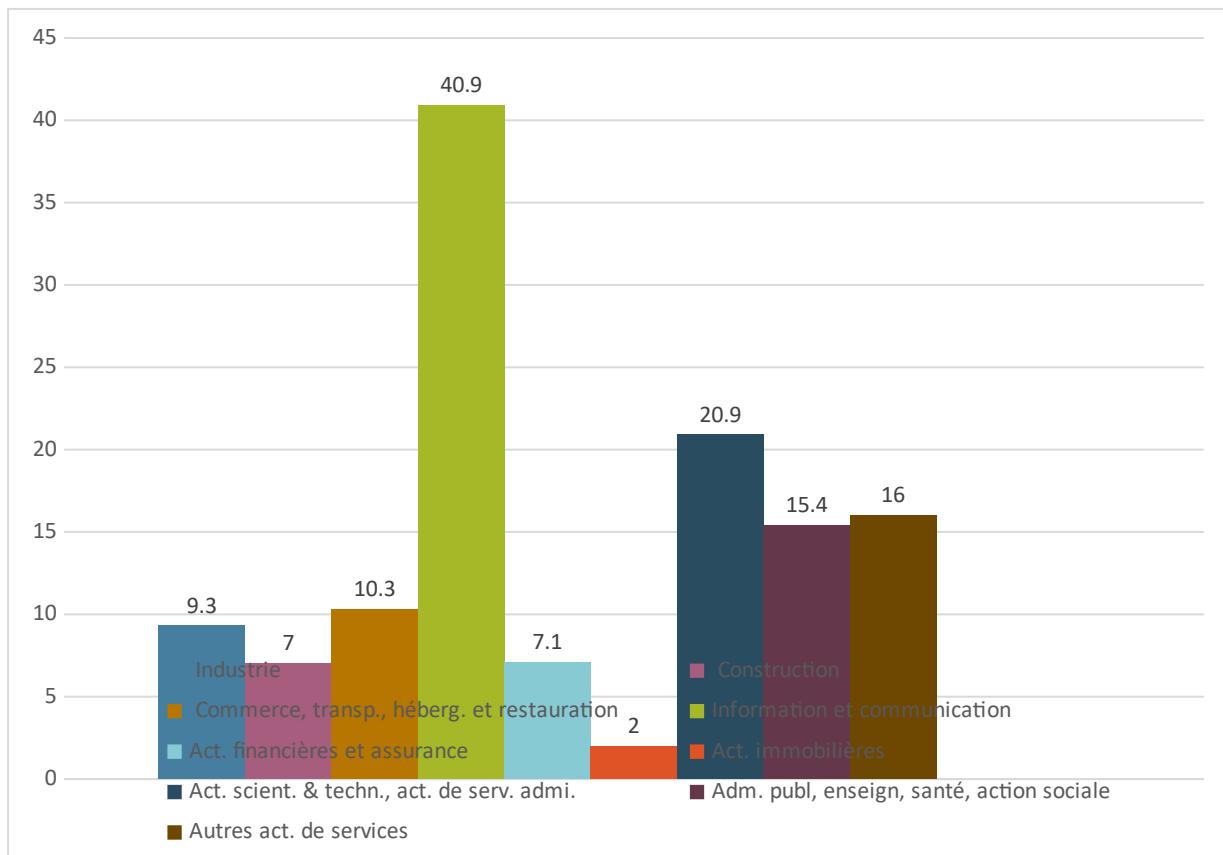
Le territoire comprend essentiellement des petites et moyennes entreprises. 51,6% des entreprises du territoire n'ont pas de salariés, 40,4% en ont entre un et dix.

| Répartition salariale au 1/08/2020 | 1 278 | |
|------------------------------------|-------|-------|
| Sans salarié | 659 | 51.6% |
| 1 à 10 salariés | 516 | 40.4% |
| 11 à 50 salariés | 80 | 6.3% |
| 51 à 100 salariés | 10 | 0.8% |
| 101 salariés et plus | 13 | 1.0% |

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayenne, 2020

2.1.3.2. L'implantation de nouvelles activités

Le taux de création d'entreprises, c'est-à-dire le nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes, est plus faible à Mayenne Communauté (12,6%) que sur le territoire national (16,3%) en 2019. Parmi les entreprises créées en 2019, les secteurs les plus représentés sont l'information et la communication (40,9%), les activités scientifiques, techniques et de services administratifs (20,9%).

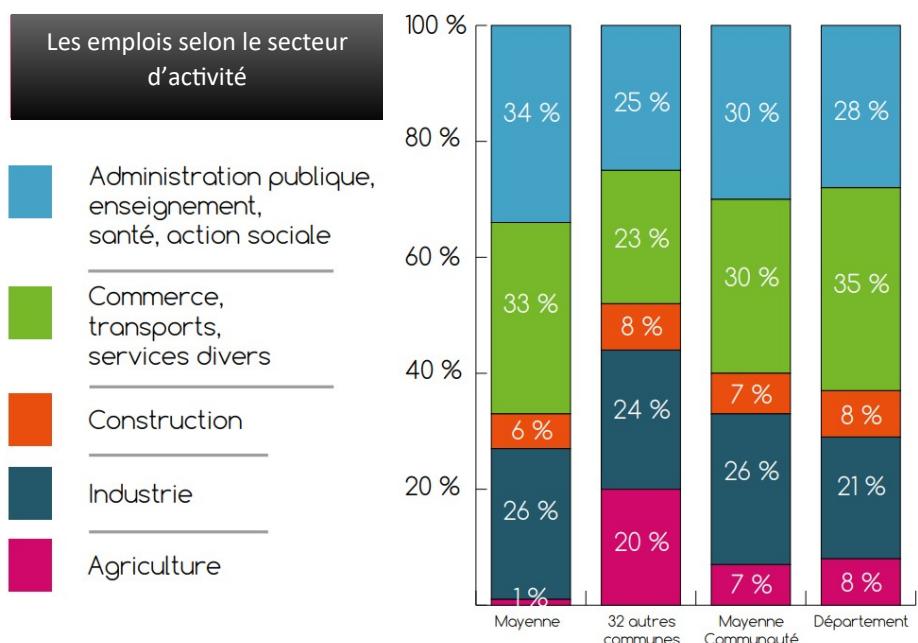
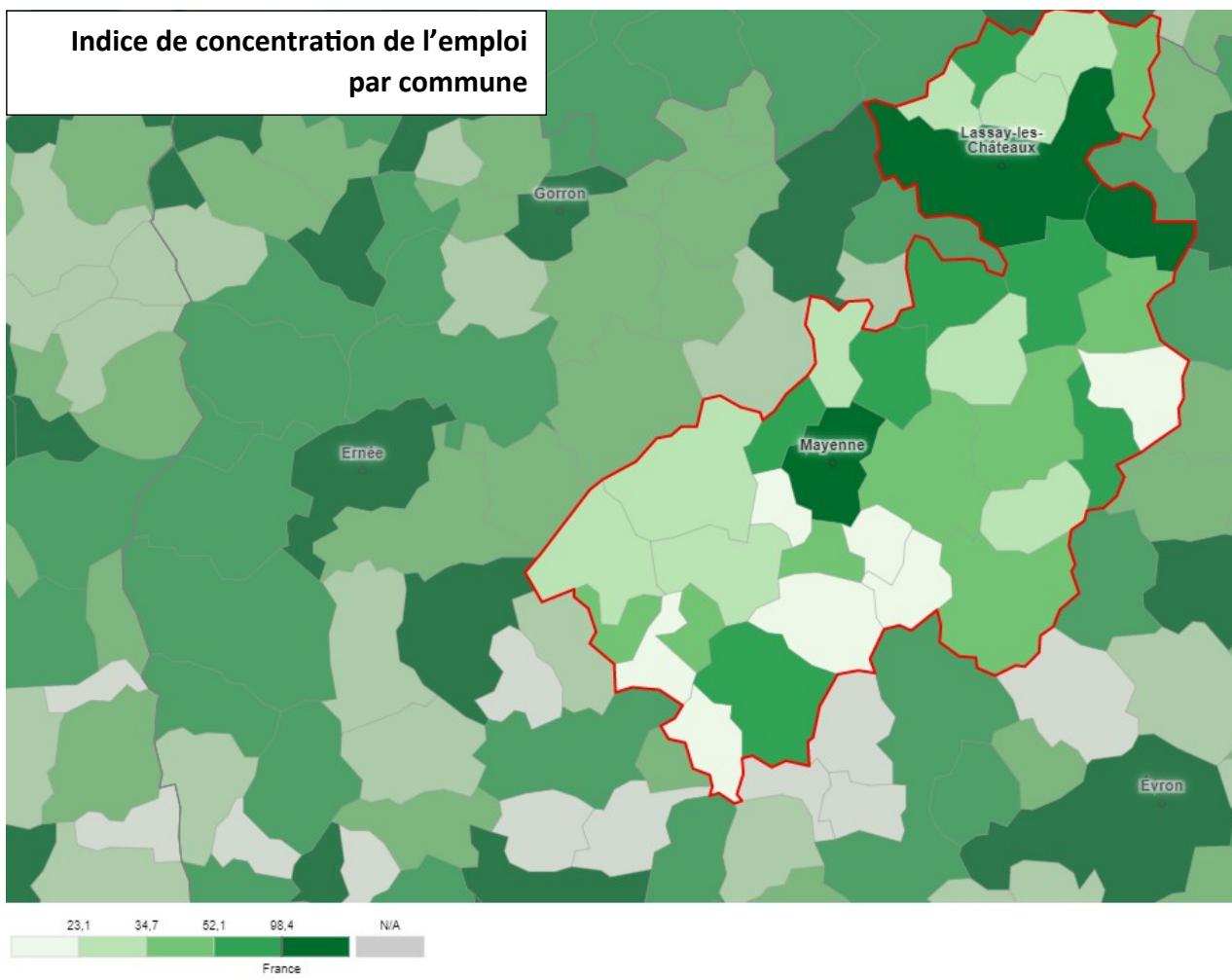


Source : INSEE, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Economie et emploi

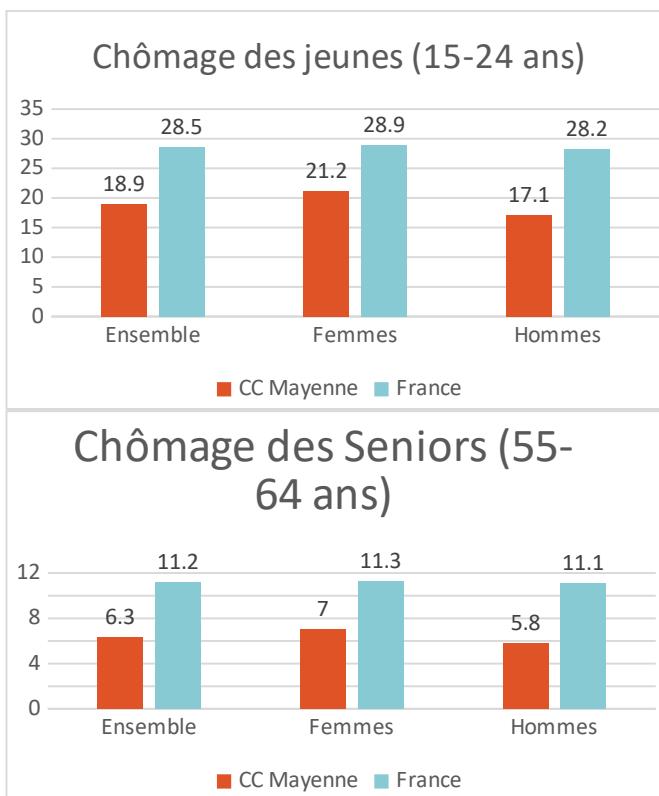
2.1.3.3. L'emploi

L'indicateur d'emploi du territoire correspond à 101. (101 emplois pour 100 actifs résidant occupés). Ce score est très positif et signifie que Mayenne dispose d'un stock d'emplois plus important que le nombre d'actifs habitant le territoire.



L'agriculture est encore bien présente sur Mayenne communauté, comme à l'échelle du département (8 %) par rapport à la moyenne régionale (2 %).

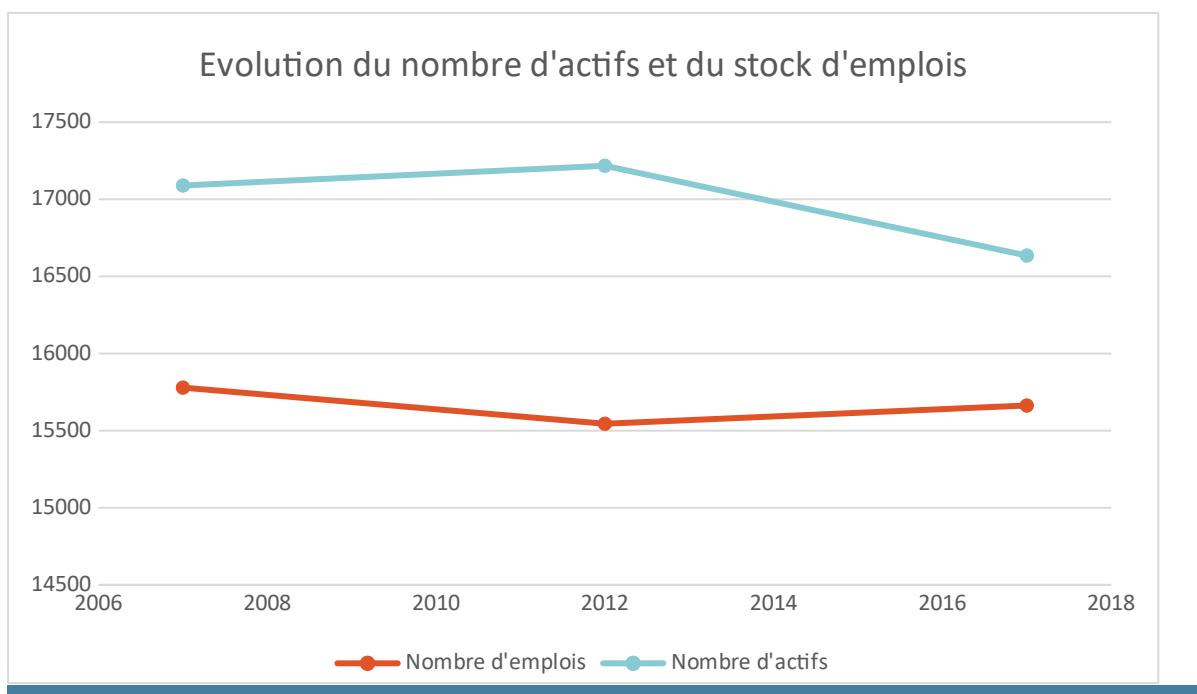
Les emplois « ouvriers » sont très importants (34 %) par rapport à la moyenne régionale (26 %). Ils témoignent de l'importance encore importante de l'emploi dans l'industrie (26 %) localement.



Au total, le tertiaire (administration publique, commerces et services divers) couvre 60 % des emplois du territoire. Cette part est légèrement inférieure à la moyenne départementale. Cela s'explique notamment par le poids de l'industrie qui représente plus du quart des emplois.

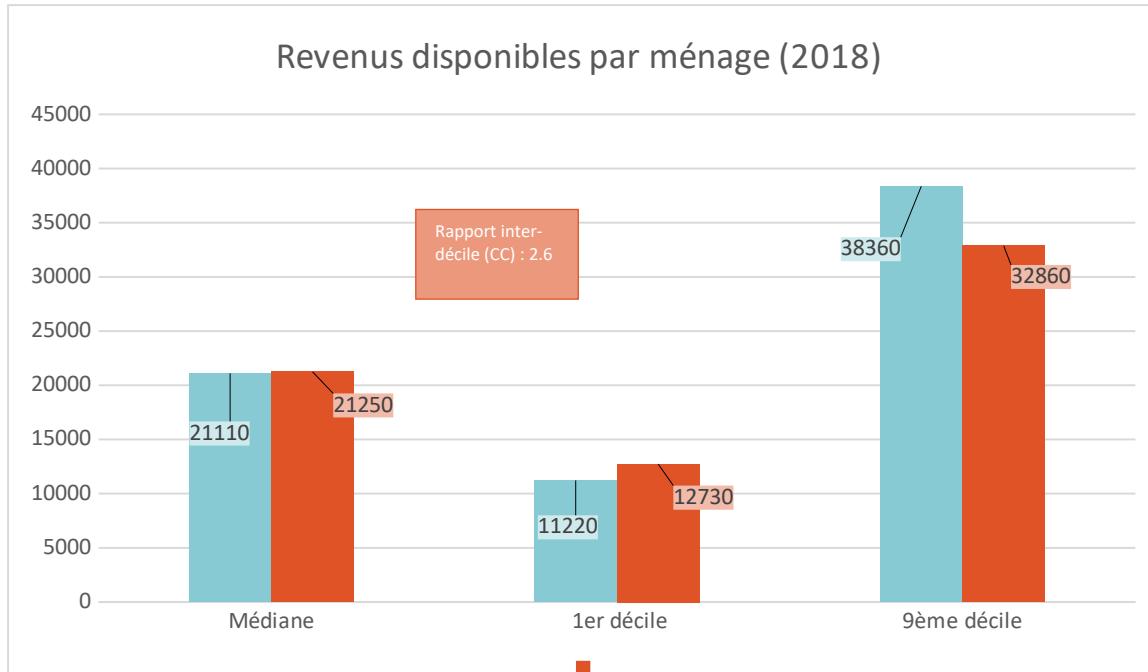
Le taux de chômage reste faible à 6,2 % (3^{ème} trimestre 2017) le taux départemental étant de 6,3 % et celui régional à 8,1 %. Le chômage touche plus les femmes (9,6%) que les hommes (7,4%) sur le territoire. Ce phénomène s'observe également à l'échelle nationale.

Source : INSEE 2017



Source : Insee, 2017

Depuis 2012, le nombre d'actifs tend à diminuer tandis que le stock d'emplois augmente sur le territoire. Par ailleurs, le revenu médian disponible par ménage correspond à la moyenne nationale : il est très légèrement supérieur pour les habitants de Mayenne Communauté. En revanche, le rapport interdécile est nettement moins important sur le territoire de la Communauté de Commune que pour le territoire national. Cela signifie qu'il existe moins d'inégalités de revenus entre les habitants de Mayenne Communauté.



Source : Insee, 2018

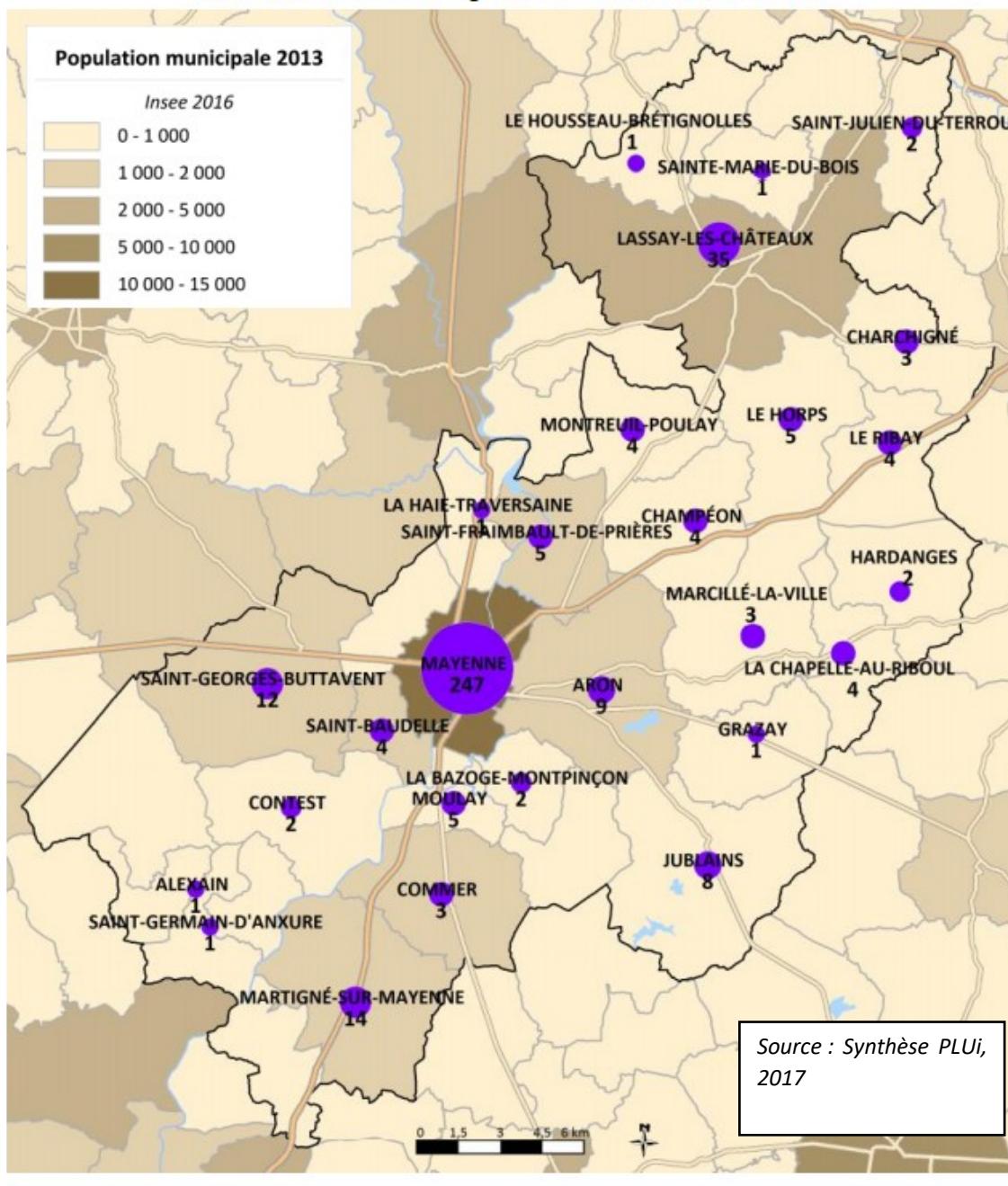
2.1.3.4.

2.2. CADRE DE VIE ET SERVICES

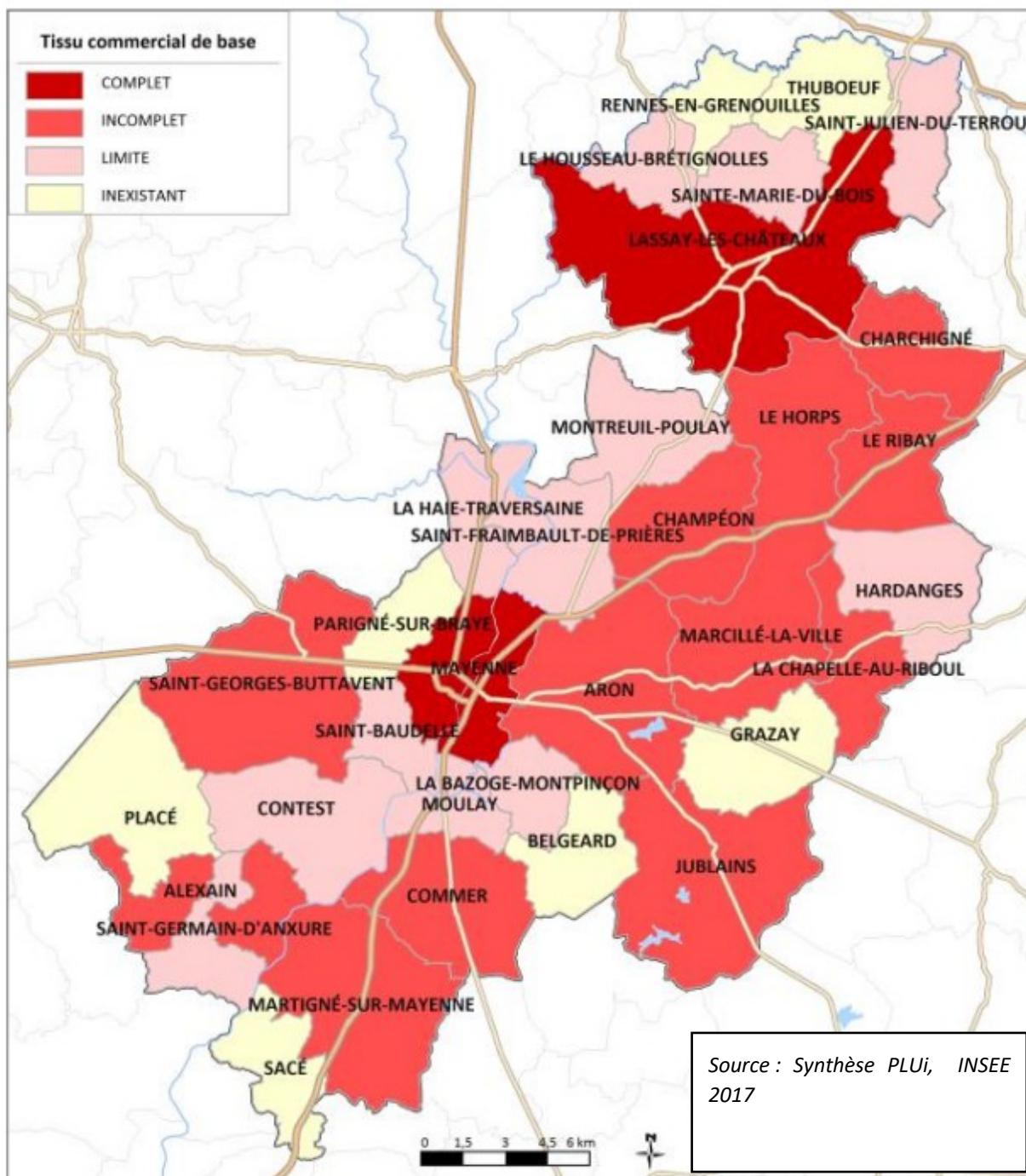
2.2.1. Le commerce : une répartition inégale polarisée vers Mayenne

On dénombre 385 commerces et services du circuit traditionnel (hors secteur automobile) sur le territoire. Il existe une forte dépendance à la commune de Mayenne qui regroupe 64% de l'offre commerciale. Trois autres communes comptes plus de dix commerces : Lassay-les-Châteaux, Martigné-sur-Mayenne et St Georges-Buttavent. Six communes n'ont au contraire aucune activité commerciale. Parmi elles, Parigné-sur-Braye et Belgeard comptent plus de 500 habitants. La densité commerciale sur l'ensemble de Mayenne Communauté correspond à 10.3/100, globalement cohérente avec le poids de la population.

Localisation des commerces traditionnels¹ sur le territoire de Mayenne Communauté



Etat du tissu commercial de 1ère nécessité



***Tissu commercial de première nécessité complet** = présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base = alimentation générale, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie

Incomplet = présence d'uniquement un ou deux des commerces de base

Limité = absence de commerce de base mais présence d'au-moins un café-restaurant ou multiservice

Le territoire ne compte que 2 communes comportant un tissu commercial complet : Mayenne (36% de la population) et Lassay-les-Châteaux. La commune de Martigné sur Mayenne souhaite bénéficier d'un tissu complet en permettant une montée en puissance de sa supérette (cf. projets). On observe qu'une seule commune de plus de 1000 habitants (Saint Baudelle, limitrophe à Mayenne) ne dispose d'aucun commerce alimentaire. 26% des habitants de Mayenne Communauté ne bénéficient d'aucun commerce alimentaire sur leur commune.

2.2.2. Le tourisme



Le territoire de Mayenne Communauté présente une offre touristique valorisée par Mayenne tourisme pour le territoire de Haute Mayenne avec pour identité de marketing territorial le logo Haute Mayenne Tourisme.

EMBARQUEZ POUR UN PAYS D'EAU ET DE RIVIÈRE

Le territoire de la Haute Mayenne est riche d'un patrimoine unique et authentique. Au programme, grands espaces et villages de caractère pour un séjour grandeur nature et tout un panel d'activités dans des lieux privilégiés.



Source : <https://www.mayenne-tourisme.com/>

Le territoire de Mayenne Communauté dispose d'atouts indéniables :

D'autre part, Mayenne Communauté est un territoire labellisé Pays d'art et d'Histoire, ce label regroupe le territoire de Coëvrons Mayenne, il a été attribué en 2005. Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est décerné aux territoires qui s'engagent dans une démarche active de conservation de leur identité au travers des patrimoines culturels, naturels, industriels... Le Pays d'Art et d'Histoire s'articule autour de six sites patrimoniaux d'importance régionale, voire nationale, dont les époques vont de la Préhistoire jusqu'au 18^e siècle :

- Les grottes de Saulges ;
- La ville gallo-romaine de Jublains, le plus important site de Gallo-Romain de l'Ouest de la France ;
- Le château musée de Mayenne, classé également comme site d'intérêt national ;
- La basilique d'Évron ;
- Le château de Sainte-Suzanne ;
- Le château de Lassay-les-Châteaux avec son château fort, sa roseraie, son jardin médiéval et les châteaux Bois Thibault et du Bois Frou.

Autre site atypique à fort potentiel touristique : le site de Fontaine Daniel qui est un village issu de l'industrie textile, berceau des Toiles de Mayenne.



Le château de Lassay-les-Châteaux



Le village de Fontaine-Daniel (St Georges -B.)

Le territoire de Mayenne Communauté est par ailleurs représenté par l'office de tourisme Vallée de Haute-Mayenne.

Enfin, le Forum des métiers d'art participe également de l'attractivité touristique de Mayenne Communauté.

En termes d'offre en matière de randonnées pédestre, le territoire dispose de **300 km** de chemins de randonnées et un chemin de halage bordant la rivière Mayenne.

Dans le SCOT et le PLUi de Mayenne Communauté, le patrimoine naturel est identifié comme support de l'offre touristique et du tourisme vert avec notamment, la Vallée de la Mayenne.

En 2017 la communauté de communes présentait :

- 85 km de chemin de halage, en lien avec la piste cyclable Vélo Francette
- Un tourisme fluvial (bateau promenade notamment)
- Des activités de pêche
- Le Lac de Haute Mayenne
- Un patrimoine riche lié à l'eau (moulin, écluses, ponts, etc)

Auxquels s'ajoutent :

Des sites naturels spécifiques :

- PNR de Normandie-Maine au nord du territoire (5 communes concernées)
- Les buttes d'Hardanges à l'est.

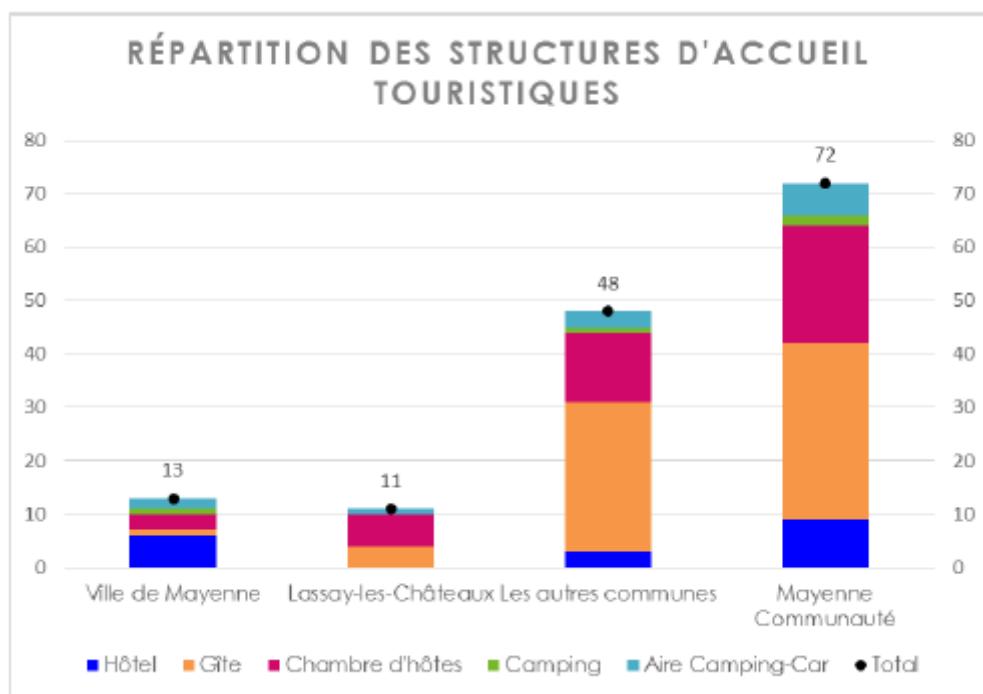
Offre touristique d'hébergement

Sur le territoire on dénombre une offre diversifiée mais insuffisante (500 lits hors camping), en 2017.

Les deux principaux pôles en capacité d'accueil :

- 38% des lits à Mayenne (18% des établissements)
- 9% des lits à Lassay-les-Châteaux (15% des établissements)

- Une offre hôtelière peu présente en dehors de Mayenne et Moulay et parfois de qualité insuffisante.
- Une offre de gîtes et chambres d'hôtes développée sur l'ensemble de MC venant concurrencer une hôtellerie vieillissante.
- Le camping de Mayenne : 250 lits, mais un site contraint dans son développement (PPRI).



Source : SCOT PLUI Mayenne Communauté 2017

Chiffres clés :



1 label touristique

500 lits d'hébergements hors camping en 2017

85 km de chemin de halage en lien avec la piste cyclable Vélo Francette

300 km de sentiers de randonnées pédestres

2.2.3. Contexte culturel

Mayenne Communauté est l'une des communautés de communes ligériennes ayant la compétence culturelle la plus large. Celle-ci se conjugue avec un volontarisme constant de la collectivité et une forte vitalité associative. Cette compétence s'étend sur les champs suivants :

Lecture publique avec un réseau intercommunal de 19 bibliothèques dont 2 médiathèques sur Mayenne (Le Grand Nord) et Lassay-Les-Châteaux (projet de nouvelle médiathèque en cours de programme) intégrant des volets ludothèque et numérique.

Enseignement artistique (musique, danse et ouverture au théâtre prévue à la rentrée prochaine) autour du Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI), classé par l'Etat, sur les 2 sites de Mayenne (Grand Nord) et Lassay-les-Châteaux (projet de nouveau site en cours de programme).

Cinéma : Mayenne Communauté a porté en 2016-2017 des travaux de rénovation et d'extension de son cinéma et participe à la structure gestionnaire du cinéma Le Vox à Mayenne sous forme de SCIC.

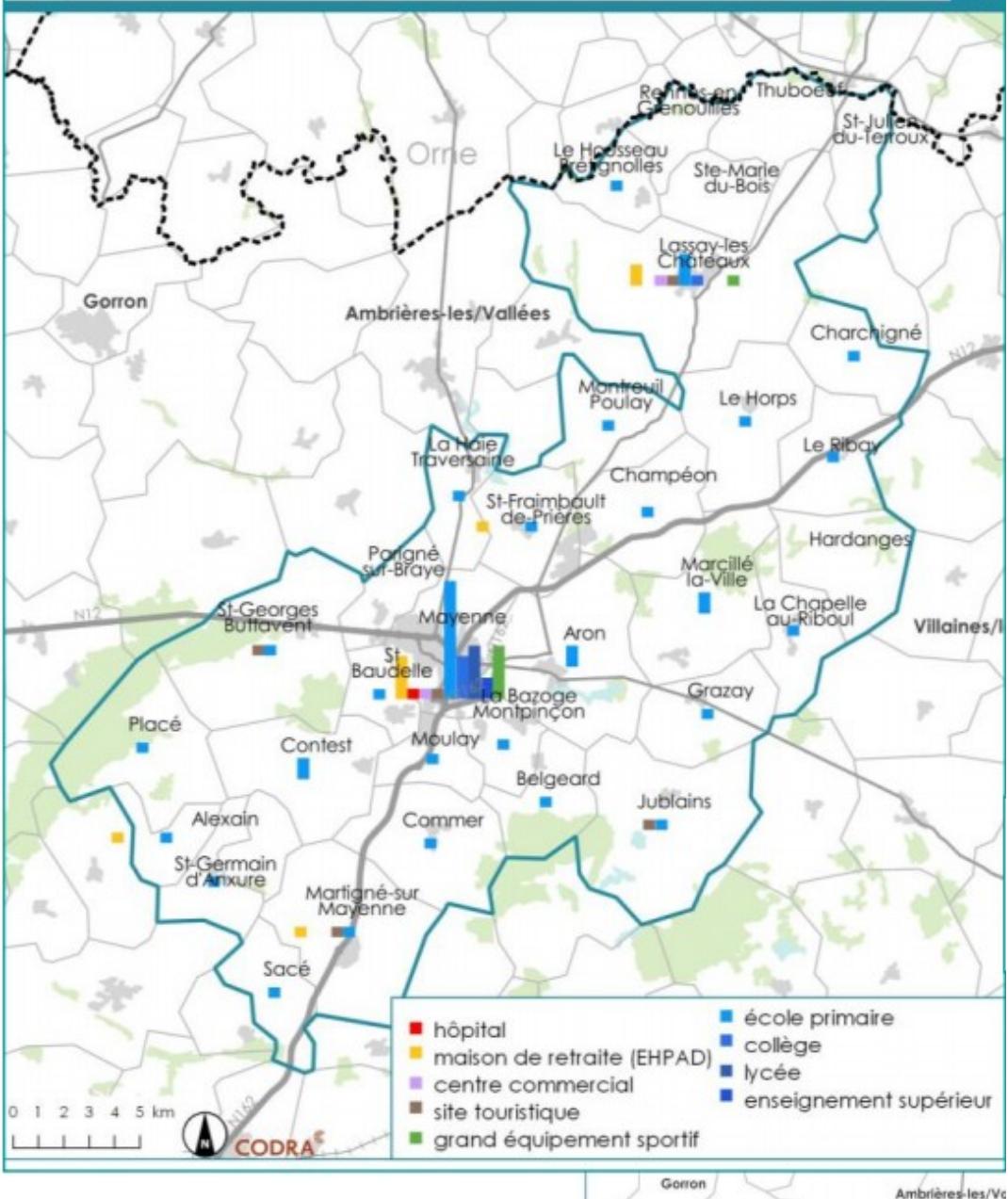
Patrimoine : la communauté de communes développe une politique patrimoniale active autour de son musée-château à Mayenne en lien étroit avec le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne.

Saison culturelle : cette compétence est confiée au centre culturel intercommunal le Kiosque sous forme associative. Le Kiosque porte à la fois une saison spectacle vivant, un centre d'art contemporain (chapelle des Calvairiennes) et une école d'art. Par ailleurs, un projet à l'année musiques actuelles est en cours de mise en place pour la rentrée 2021 porté par l'association Tribu Familia.

Soutien à la création, aux festivals et subventions aux associations : au total, ce sont 21 structures aidées en 2021 pour 922 500 € de subventions. Parmi elles, plusieurs structures artistiques, des manifestations, des associations patrimoniales ou de pratiques amateurs... Pour les principaux festivals : le festival musiques actuelles *Un singe en été* à Mayenne, *Les Entrelacés* à Lassay autour des arts de la rue et *Nuit Blanche* (art contemporain) tous les 2 ans à Mayenne.

Coordination des acteurs et éducation artistique et culturelle (EAC) : autour d'une direction des affaires culturelles qui porte la politique culturelle, met en lien les différents partenaires, construit des parcours d'EAC (projet en cours de développement) et porte le temps fort autour de la petite enfance intercommunautaire *Croq' les mots, marmot* en partenariat avec le Kiosque.

Principaux équipements du territoire



2.2.4. Contexte scolaire : un parcours éducatif à développer

Sur le territoire, la démographie scolaire est en forte baisse, aussi bien marquée sur le 1er degré que dans les établissements secondaires. Cette tendance est constatée dans les mêmes proportions dans les établissements publics comme dans les écoles privées sous contrats.

Les taux d'encadrements sont extrêmement bas en comparaison avec ceux constatés sur secteurs du département, à fortiori si l'on se base sur les départements de la Région Pays de la Loire. Depuis plusieurs années, les dotations en personnel d'enseignement sont quasi stables malgré une baisse significative des effectifs.

Il existe une forte proportion d'établissements scolaires avec un nombre peu élevé de classes, où le multi niveau est très généralisé, notamment en maternelle. Les taux d'encadrements sont extrêmement bas en comparaison de ceux constatés sur d'autres secteurs du département, et à fortiori si l'on se base sur les autres départements de la Région Pays de la Loire.

Des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) tendent à se généraliser afin de garantir un maillage et une cohérence d'implantation des établissements scolaires sur le territoire. On constate une forte proportion d'établissements scolaires avec un nombre peu élevé de classes, où le multi niveau est très généralisé, notamment en maternelle.

La communauté de communes ne comporte pas de formations supérieures, cela pouvant constituer un frein à la continuité du parcours éducatif des jeunes. De plus, les habitants de Mayenne communauté ont un niveau de diplôme inférieur à la moyenne nationale, et ce pour l'ensemble des niveaux d'études, ce qui témoigne d'un départ des jeunes diplômés vers d'autres territoires plus attractifs. Toutefois, si l'on observe l'évolution du niveau de formation des habitants depuis 2007, la tendance semble doucement s'inverser étant donné que la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur augmente tandis que la part des habitants sans diplômes a diminué de près de 12%.

2.2.4.1. Enfance : une natalité en baisse

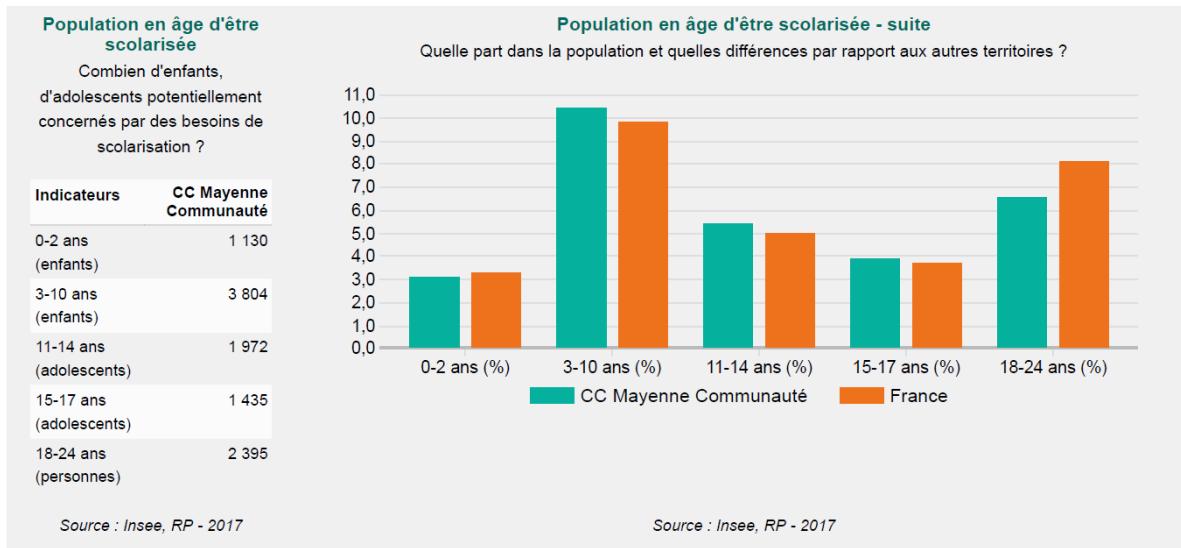
Le nombre de naissances diminue depuis 2012. Un léger rebond est observé en 2016. Sur le territoire de Mayenne communauté, il y a malgré tout une centaine de naissances de moins par an qu'il y a 10 ans.

Le nombre d'enfants CAF et MSA de moins de 3 ans diminue depuis 2013. Il est passé de 1 275 à 1 128 en 2016 (- 147)

L'accueil en établissement collectif et en Maison d'assistantes maternelles (MAM) : 1 maison de la petite enfance qui propose un accueil régulier et occasionnel pour 80 places. (possibilité accueil d'urgence), 1 micro-crèche de 10 places, 9 Maisons d'Assistantes Maternelles (de 6 à 16 places maximum), 3 associations de garde d'enfants à domicile, 2 nouvelles MAM créées en 2017 (Moulay et Mayenne).

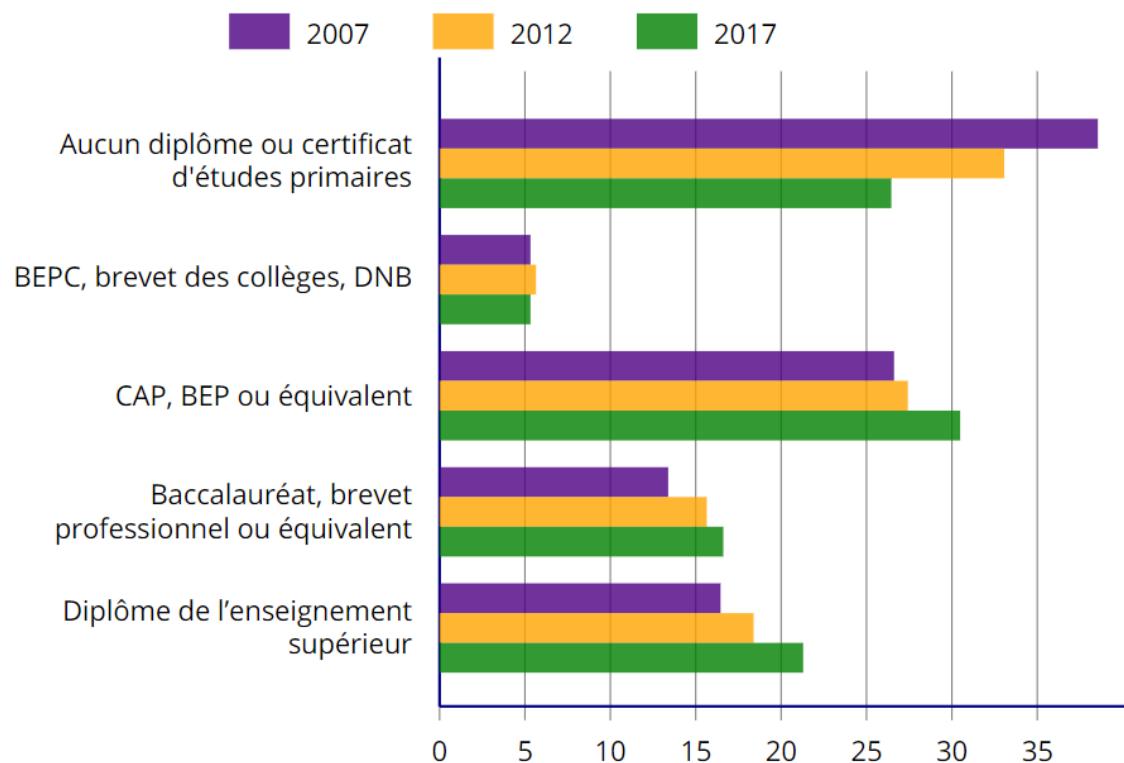
2.2.4.2. Jeunesse : des services et équipements peu développés

La communauté de communes comporte des formations supérieures : école d'infirmières, ... Cependant ces formations restent insuffisantes au regard des besoins en formation des jeunes qui partent du territoire de la communauté de communes pour poursuivre leurs études supérieures. Les habitants de Mayenne communauté ont un niveau de diplôme inférieur à la moyenne nationale, et ce pour l'ensemble des niveaux d'études, ce qui témoigne d'un départ des jeunes diplômés vers d'autres territoires plus attractifs. Toutefois, si l'on observe l'évolution du niveau de formation des habitants depuis 2007, la tendance semble doucement s'inverser étant donné que la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur augmente tandis que la part des habitants sans diplômes a diminué de près de 12%.



Mayenne Communauté présente un taux de population en âge d'être scolarisé entre 3 et 17 ans plus fort que celui national. A partir de 18 ans ce taux décline et devient plus faible que le taux national (6.5% contre 8.1% en 2017).

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Source : Insee, 2017

La question de la formation initiale et continue est cruciale pour l'économie, les personnes non qualifiées ayant moins d'opportunités en termes d'emplois. Les formations doivent donc être en lien avec les opportunités d'emploi sur le territoire.

Mayenne Communauté dispose de:



0 Maison France Service



10 structures d'accueil pour la petite enfance
3 associations de garde d'enfants à domicile

207 élèves scolarisés en maternelle
4 écoles maternelles



3 436 élèves scolarisés en primaire
34 écoles élémentaires

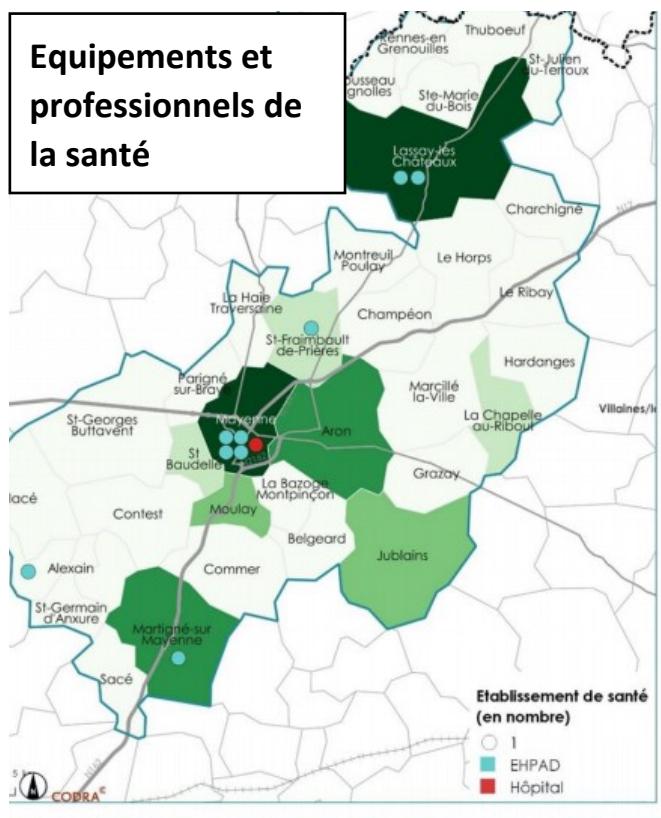


1 823 élèves scolarisés au collège et 826 au lycée
5 collèges et 2 lycées.

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

2.2.5. Un accès inégal aux services de santé

Equipements et professionnels de la santé



La démographie des professionnels de santé, et plus spécifiquement des médecins généralistes demeure très inquiétante avec une prospective de 20 médecins en 2020 à 13 en 2025 (si l'on se base sur un départ à 65 ans)

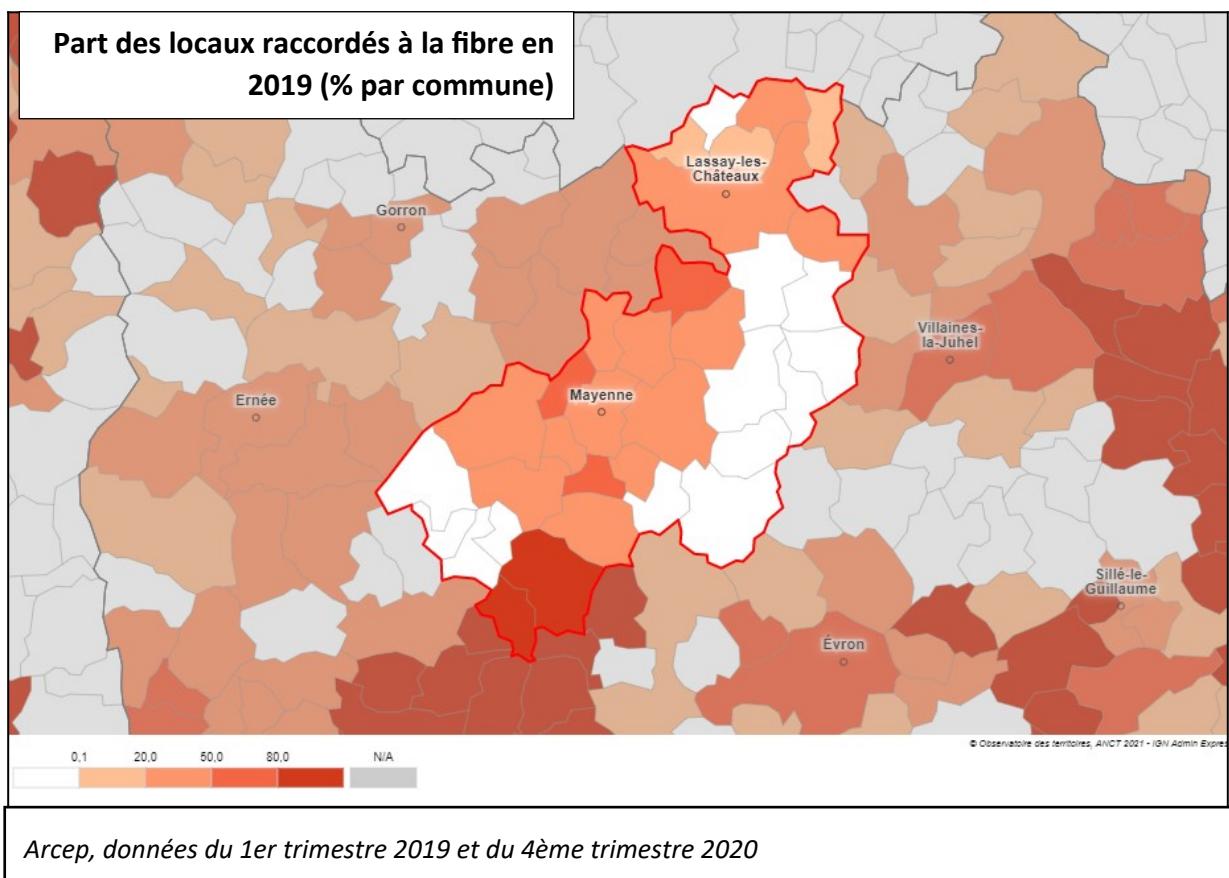
On dénombre une part de patients sans médecins traitants de 17 ans et plus de l'ordre de 9,2% (soit 2 498 patients) sur le territoire de Mayenne communauté par rapport à une moyenne nationale de 10,1% (données issues de l'outil Rézone CPTS – Assurance maladie). 22 communes ne disposent pas d'équipements ou de professionnels de santé sur le territoire.

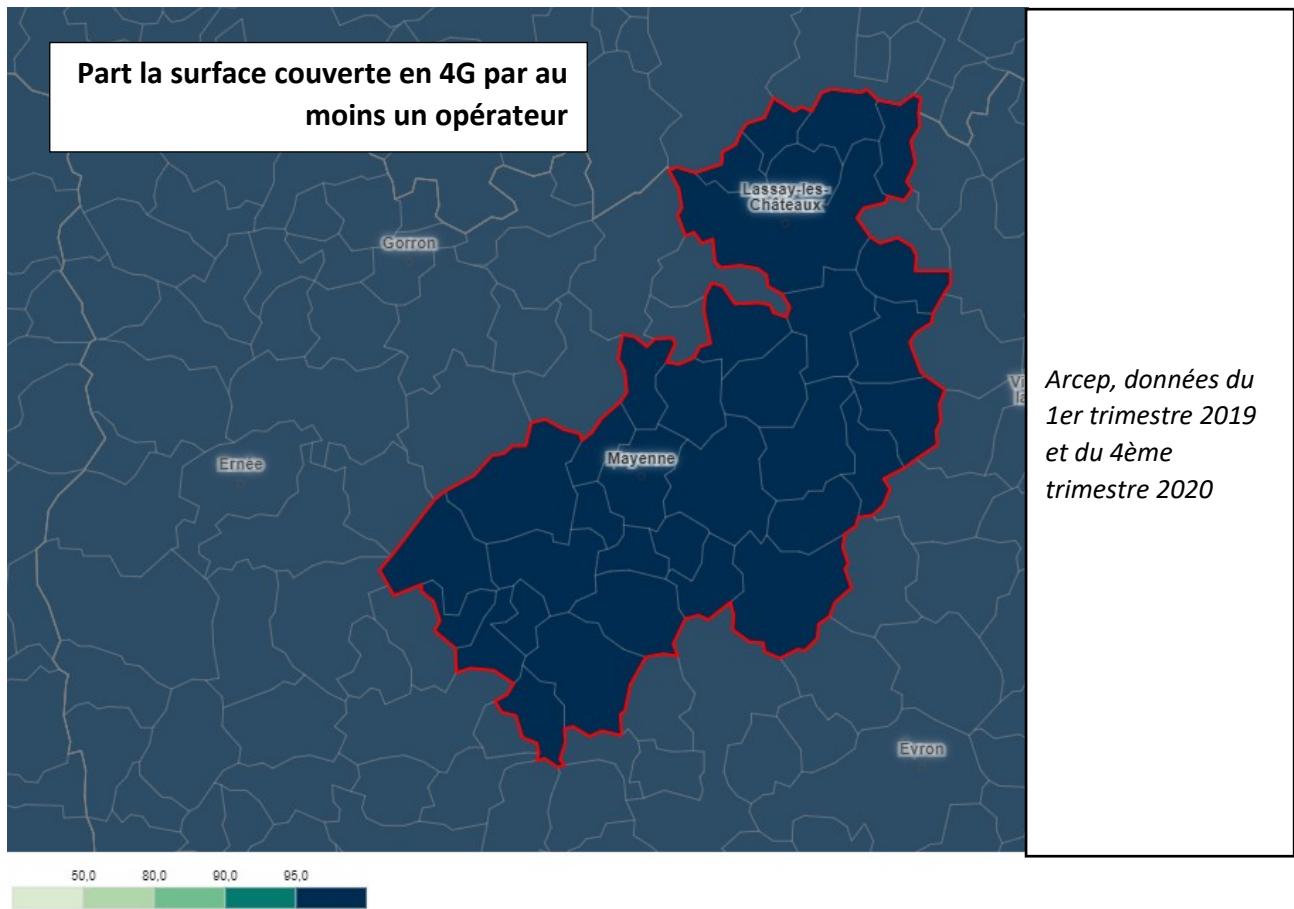
Enfin, le constat est fait d'une population vieillissante en augmentation pour les années à venir. Cela interroge sur le contenu et la qualité des services à apporter : attractivité des métiers, articulation de l'offre des services à la personne et des établissements. Par ailleurs, on observe une offre en établissements pour personnes âgées disparate du point de vue de la vétusté. Beaucoup d'équipements doivent être réhabilités.

présence d'équipements et professionnels sur la commune

- au moins 5 professionnels : médecin omnipraticien, infirmier, kiné; pharmacie, dentiste
- au moins 3 professionnels (y.c. médecin omnipraticien)
- au moins 2 (y.c. médecin omnipraticien)
- au moins 1 médecin omnipraticien ou 1 pharmacie
- aucun

2.2.6. Une couverture numérique en développement





2.3. ETAT DE LIEUX ECOLOGIQUE

2.3.1. Une mobilité conditionnée par la desserte routière

Le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité le 4 février 2021 pour solliciter la compétence Mobilité. La délibération est désormais soumise aux communes. En parallèle de cette prise de compétence, Mayenne Communauté lance une étude dont l'objet est l'assistance à la mise en place d'un plan de mobilité simplifié et sa déclinaison en un schéma cyclable.

L'étude devra proposer des solutions pour limiter la dépendance à la voiture, faciliter les déplacements dans le territoire notamment pour l'accessibilité aux services de la ville-centre et renforcer l'attractivité du territoire notamment pour faciliter l'accès des salariés aux entreprises qui peinent à recruter.

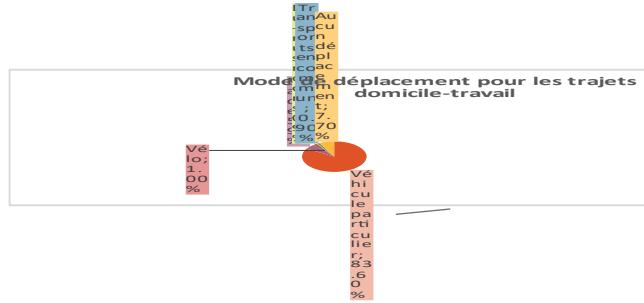
L'étude accompagnera la prise de compétence d'« Autorité Organisatrice de la Mobilité » en aidant la Communauté de Communes à définir des scénarios de plans d'actions et en détaillant les modalités techniques, financières et de gouvernance

2.3.1.1. L'automobile : le moyen de transport prédominant

Chiffres clés :

-  90,9% des ménages possèdent au moins 1 voiture
-  45,7% en possèdent au moins 2
-  83,6% des trajets domicile-travail se font en voiture
-  0,25% de véhicules électriques, hydrogènes ou hybrides

L'automobile est le moyen de déplacement privilégié sur la communauté de communes. En 2017, 83.6% des ménages réalisent leur déplacement domicile-travail en voiture. Il est à noter que ce mode de déplacement a augmenté de 2 points depuis 2007. Seul 6% de la population se rend au travail à pieds et seulement 1 % à vélo. 10.7% des habitants ne réalisent pas de déplacement pour aller au travail. Le parc automobile compte très peu de véhicules rechargeables,



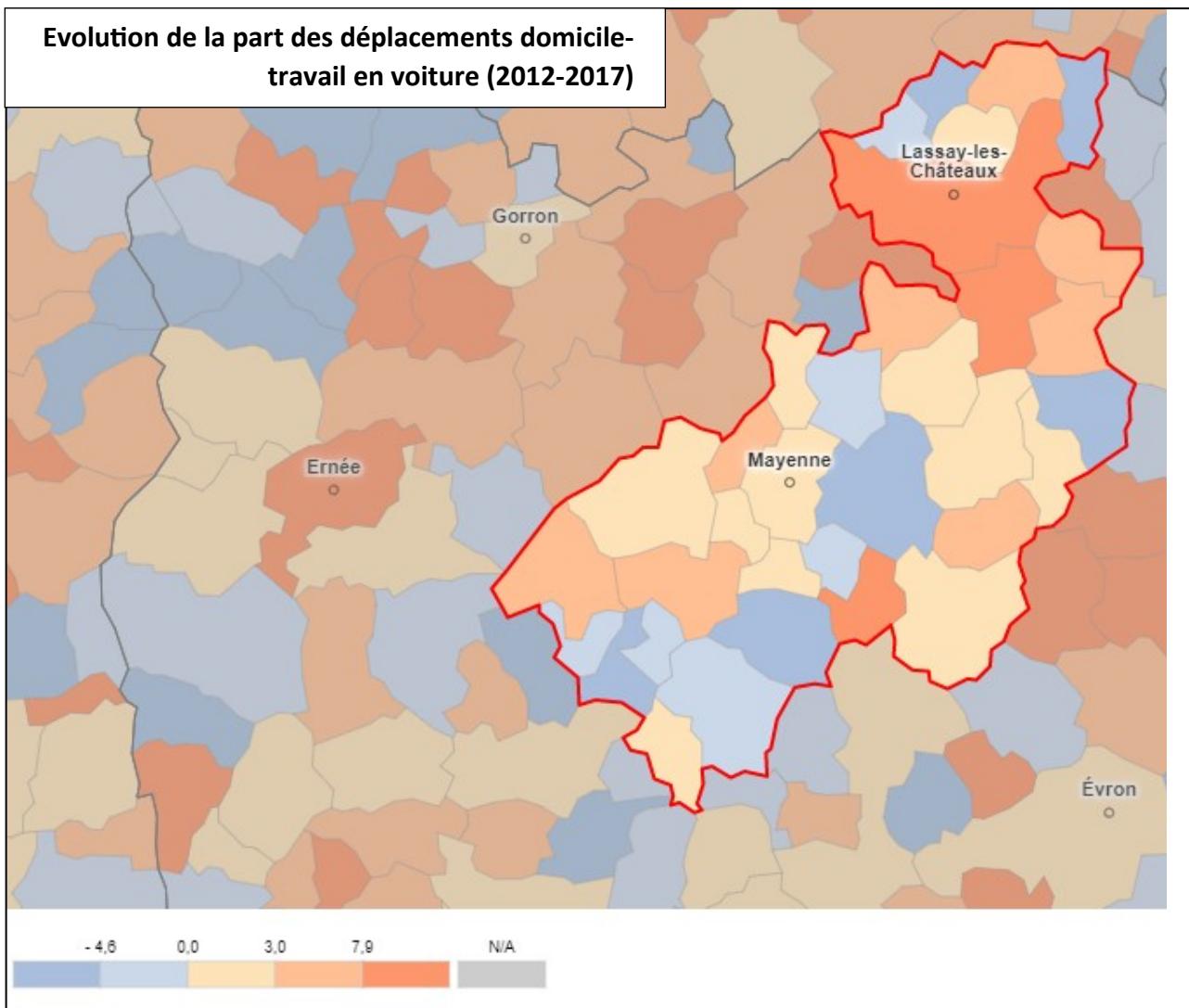
Source : Insee, 2017

Source : Observatoire des territoires, données Insee, 2017

Dans la Communauté de Commune de Mayenne Communauté, 63.8% de la population travaille dans une commune extérieure à la commune de résidence. Cela est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Cette proportion est particulièrement importante pour les communes situées au sud du territoire et en périphérie de la commune de Mayenne. Au contraire, les habitants du nord du territoire se déplacent moins dans les communes extérieures pour travailler.

La part des déplacements en voiture entre le domicile et le travail a augmenté de 1.4 points de pourcentage dans la Communauté de communes. C'est plus que pour le territoire national (+0.6 points de %). C'est à Lassay-les-Châteaux que l'augmentation est la plus significative, alors même qu'une plus grande proportion des habitants travaille au sein même de la commune. A Mayenne, la part modale de la voiture a également augmenté légèrement. C'est dans le sud et le centre du territoire que les autres modes semblent se développer.

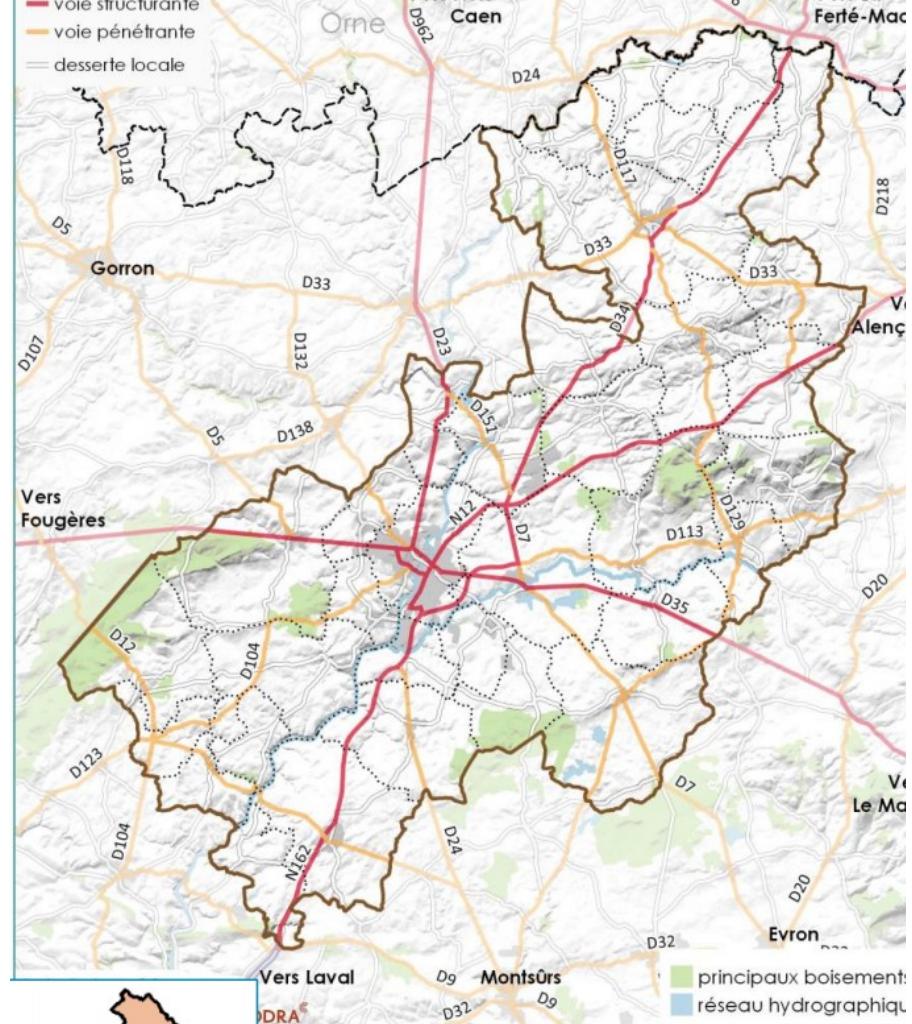
Evolution de la part des déplacements domicile-travail en voiture (2012-2017)



Evolution de la part des déplacement domicile-travail en voiture 2012-2017

Source : Observatoire des territoires, ANCT, données Insee 2007

Axes structurants et hiérarchie viaire



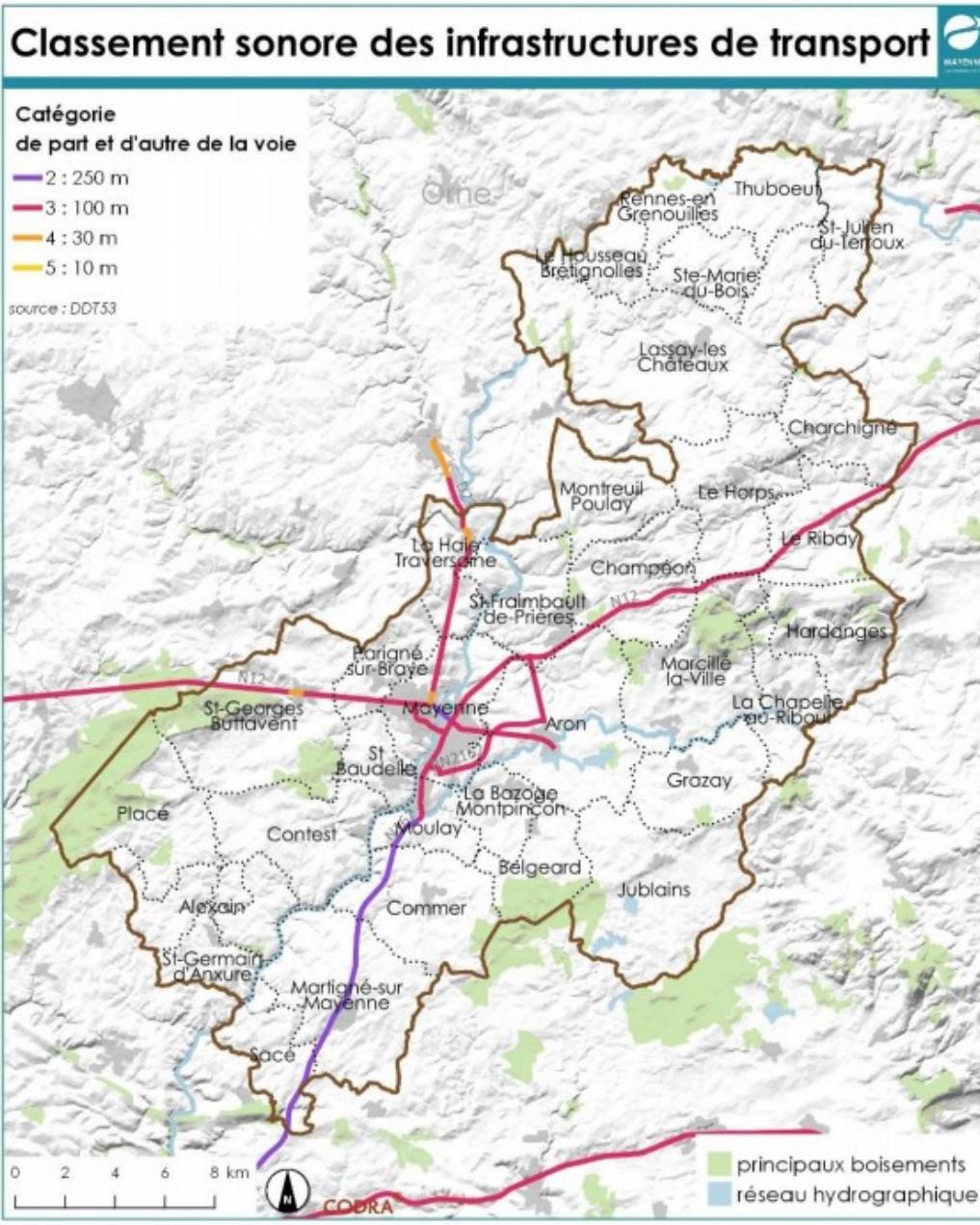
Le territoire est situé entre 3 axes autoroutiers est-ouest et nord-sud (sans accès direct). Il s'agit d'un réseau routier en étoile autour de Mayenne et contrainte par les traversées de la rivière Mayenne (tronçons sans pont). Deux routes nationales traversent le territoire. Premièrement, la RN12 reliant Fougère, Mayenne et Alençon. Deuxièmement, la RN162 connectant Laval, Mayenne et Angers. La D34 constitue également un axe structurant du territoire en reliant les deux communes principales de Mayenne et Lassay-les-Châteaux.

Depuis Mayenne, Laval est accessible en 38 minutes, Rennes en 1h30, Alençon en 1h10, Le Mans en 1h30, et Angers en 1h40 en voiture.

Source : *Synthèse PLUi, 2019, données INSEE 2017*

Classement sonore des infrastructures de transport

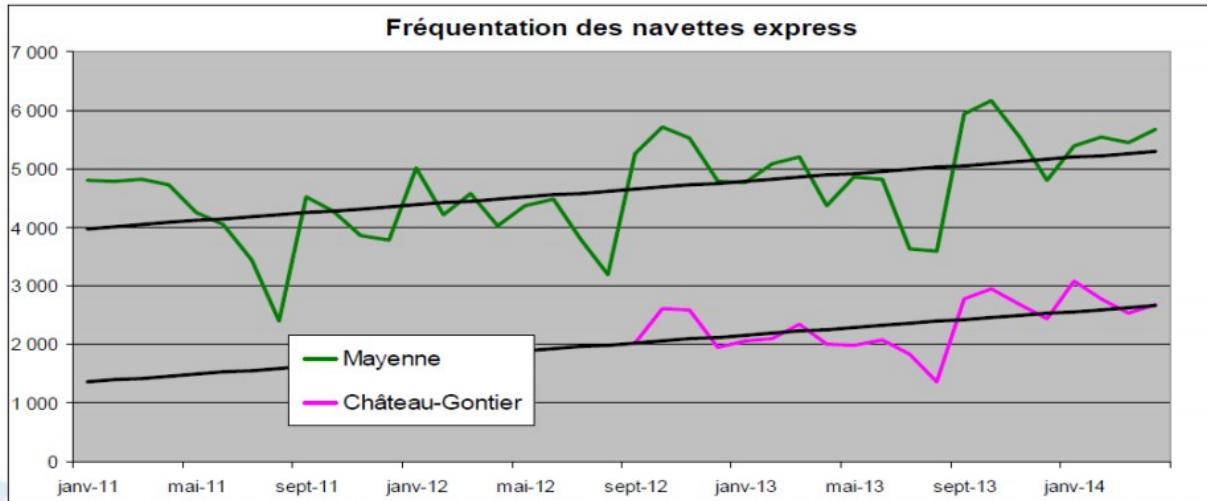
Source : Synthèse PLUi, 2017



Les nuisances sonores en provenance des infrastructures routières sont importantes dans le sud du territoire et dans le centre de la commune de Mayenne. (N162 et N12). De nombreux bourgs sont traversés par des voies à fort trafic y compris parfois avec une part importante de poids lourds comme à Mayenne et Le Ribay. Cela reste un enjeu important pour la communauté de communes car les nuisances sonores, mais aussi l'insécurité pour les piétons, ont un impact sur l'attractivité résidentielle et le marché de l'immobilier du territoire et plus généralement sur la qualité de vie des habitants.

2.3.1.2. Rôle croissant des transports en commun

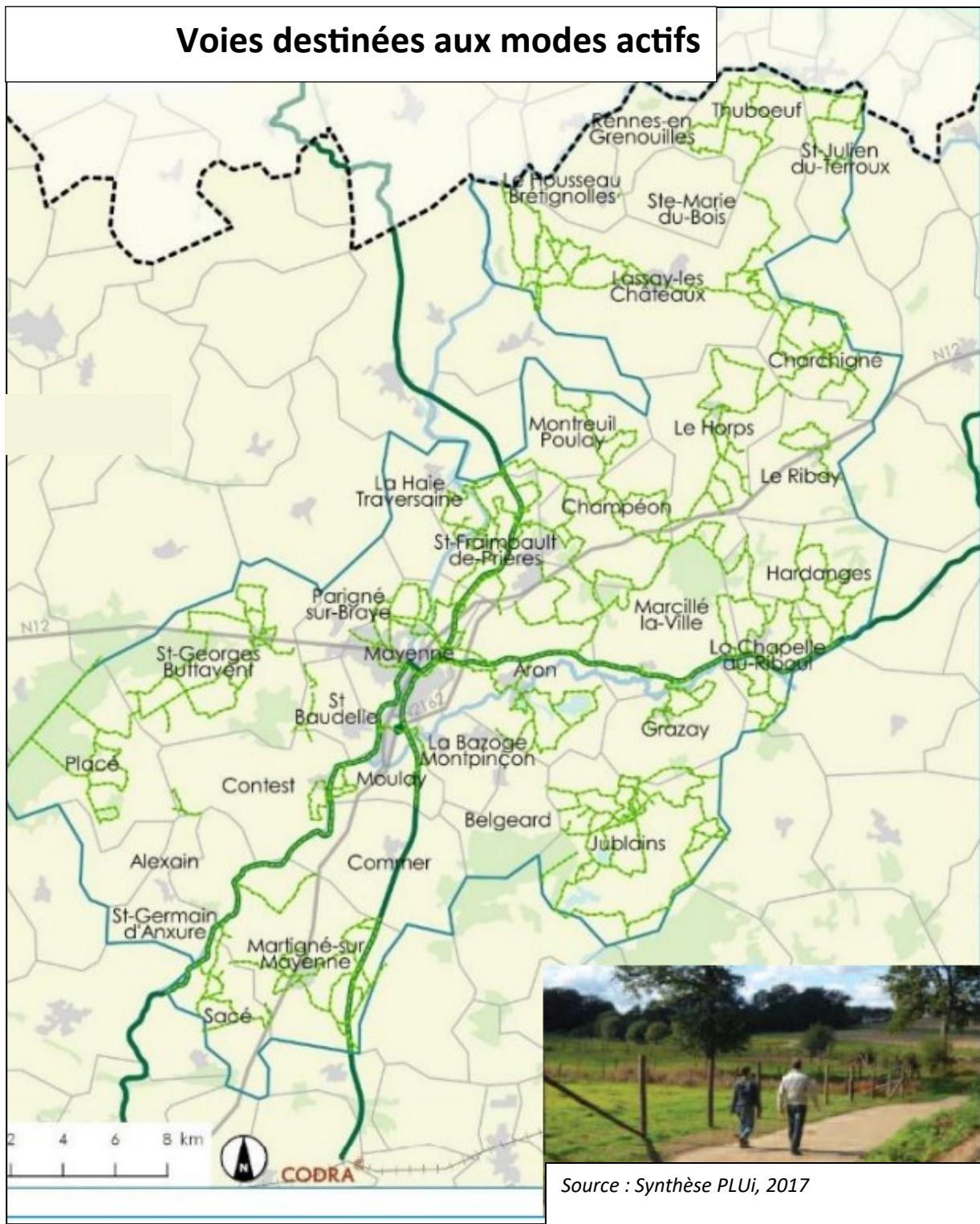
Il existe un réseau de transport urbain sur la ville de Mayenne (2 boucles avec point de connexion central). On compte 7 lignes interurbaines de cars, dont une navette express Mayenne-Laval en croissance avec 60 000 voyageurs/an. En comparaison, la liaison Laval-Château-Gontier compte 20 000 voyageurs/an). La fréquentation du réseau du transport à la demande Petit Pégase est en augmentation, et en adéquation avec le volume de population du territoire. La majorité des usagers du transport collectif sont étudiants (42%), et 41% sont des salariés. Le dispositif petit pégase en place sur le département (service à la demande) est majoritairement utilisé par les moins de 18 ans



Source : Synthèse PLUi, 2017

2.3.1.3. Mobilités douces : des pratiques quotidiennes et de loisirs en croissance

Sur le territoire, la topographie est favorable à la marche et au vélo à l'exception du passage de la Mayenne, dans la ville centre notamment. De plus, Mayenne Communauté bénéficie du passage d'axes structurants parmi lesquels des voies vertes, des liaisons vers le Mont St Michel ou encore l'axe Ouistreham/ La Rochelle...). On recense en 2017 cinq projets de liaisons portés par les communes. Par ailleurs, il existe une relative proximité domicile-travail pour de nombreux habitants qui génère un fort potentiel de mobilités douces pour les déplacements quotidiens. Cependant, le manque de maillages et de cheminements directs et confortables ne permet pas leur développement optimal. De plus, le cadre paysager rend ces pratiques attractives au quotidien et pour les touristes. Globalement, le développement urbain des communes tend à intégrer des liaisons vertes de connexion vers les centres-villes et villages comme à Martigné, mais on compte encore de nombreuses extensions en impasses

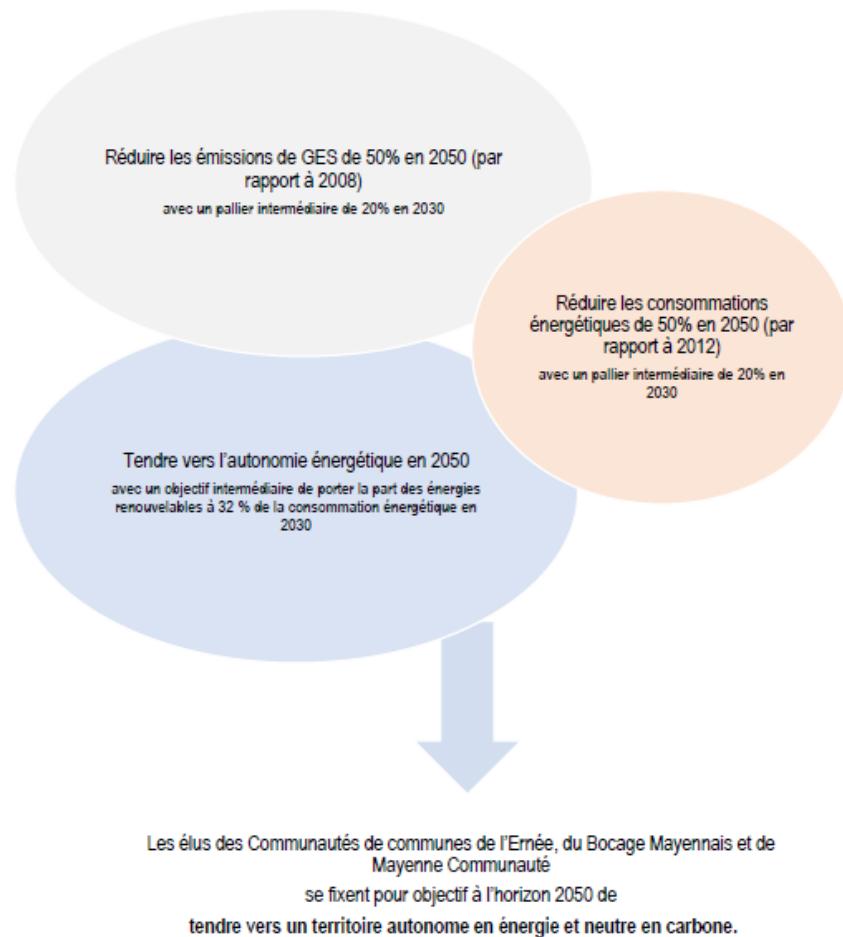


2.3.2. Energie et climat

Le PCAET de Mayenne Communauté a une stratégie qui s'articule autour de 5 grands axes :

- Axe 1 : Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

- Axe 2 : Renforcer le stockage du carbone du territoire
- Axe 3 : Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur
- Axe 4 : Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux
- Axe 5 : Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural



Un travail de co-construction multi partenarial a permis de décliner cette stratégie en un programme opérationnel comportant 29 actions permettant d'atteindre les objectifs que se sont fixés les élus.

➤ Climat et évolutions

En région Pays de la Loire, on observe une hausse des températures moyennes de 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009, avec une accentuation du réchauffement depuis les années 1980. Les projections climatiques prévoient une poursuite du réchauffement sans évolution notable des précipitations.

➤ Les Gaz à effet de serre (GES)

Le secteur agricole est le plus émetteur de GES sur le territoire, avec néanmoins un potentiel de captage du Co2 intéressant.

➤ La qualité de l'air

Les mesures indiquent une bonne qualité globale de l'air, en lien avec la faible urbanisation et industrialisation du territoire. L'ammoniac, issu des activités agricoles est le polluant le plus émis sur le territoire.

Chiffres clés :

 émissions de GES par habitant : 16,7teqCO2/hab (2016)

 consommation énergétique par habitant : 32,9 MWh/hab (2016)

 111 586 MWh d'électricité renouvelable et de biométhane produits par an (2016)

 2917 passoires thermiques dans le parc de logements (19,2% du parc), 17 dans le parc social (1,9%) (2008)

 3 copropriété fragile (1,7%) (2017)

 2892 résidences principales chauffées au fioul (17,9% du parc) (2020)

 4 réseaux de chaleur (2018)

 54 artisans et entreprises certifiés RGE

Le SCoT et le PLUi fixent des objectifs ambitieux en matière de maîtrise des consommations énergétiques en visant une réduction de 23% des consommations d'énergie entre 2017 et 2020 ainsi qu'une part d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie correspondant à 21%. La consommation énergétique par habitant de 32.9MWh/hab. est légèrement plus élevée que pour le département (32.3MWh/hab), mais nettement supérieure à la moyenne régionale (24.4 MWg/hab). Concernant les émissions de GES par habitant, Mayenne Communauté se situe également bien au-dessus de la moyenne régionale (16.7 contre 8.4 MWh).

La part des passoires thermiques dans le parc de logement est supérieure à la moyenne régionale (19.2% contre 15.8%) mais elle est inférieure à la moyenne nationale (25.5%).

2.3.2.1. Emissions de Gaz à effet de serre

emissions de ges par secteur(hauteur branche énergie); 2016

Terertiaire; 4.00%

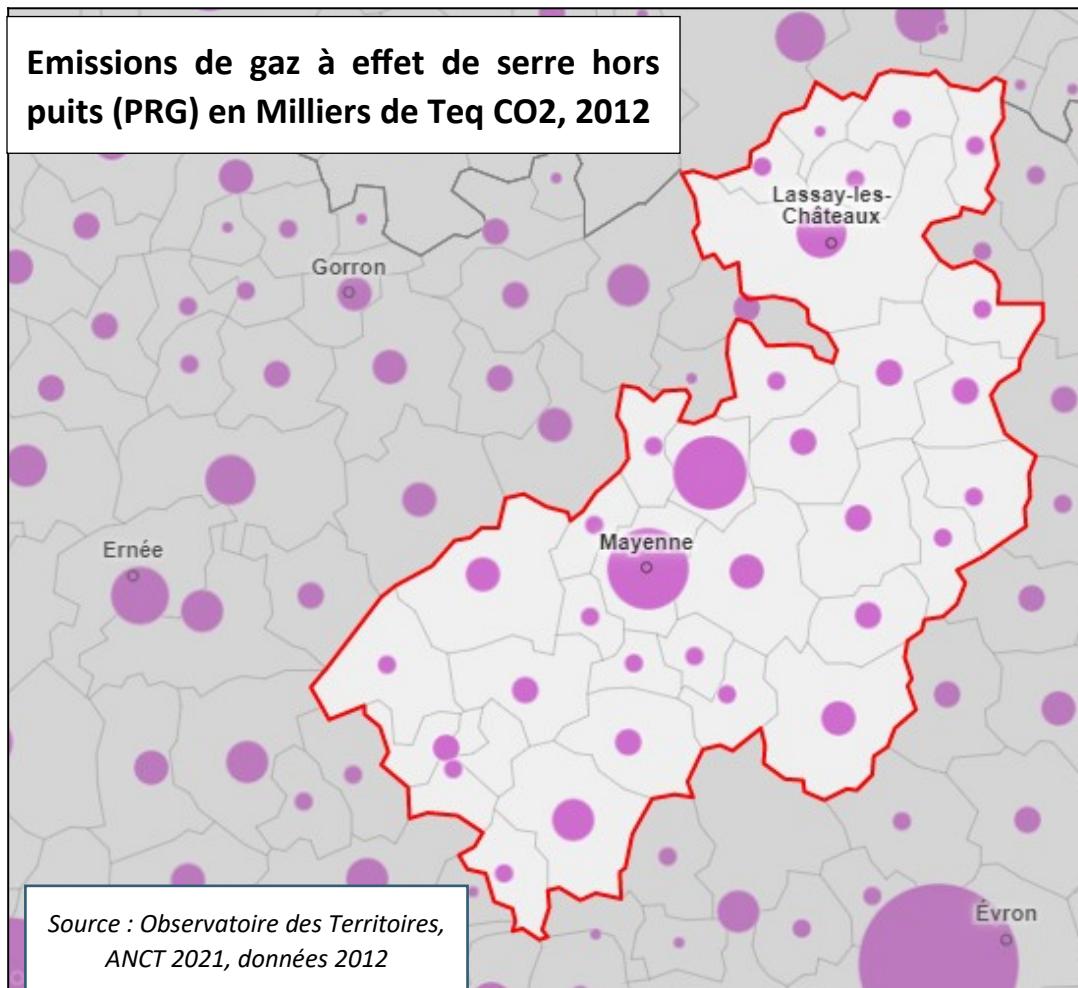
11.00%

Résidentiel; 8.00%

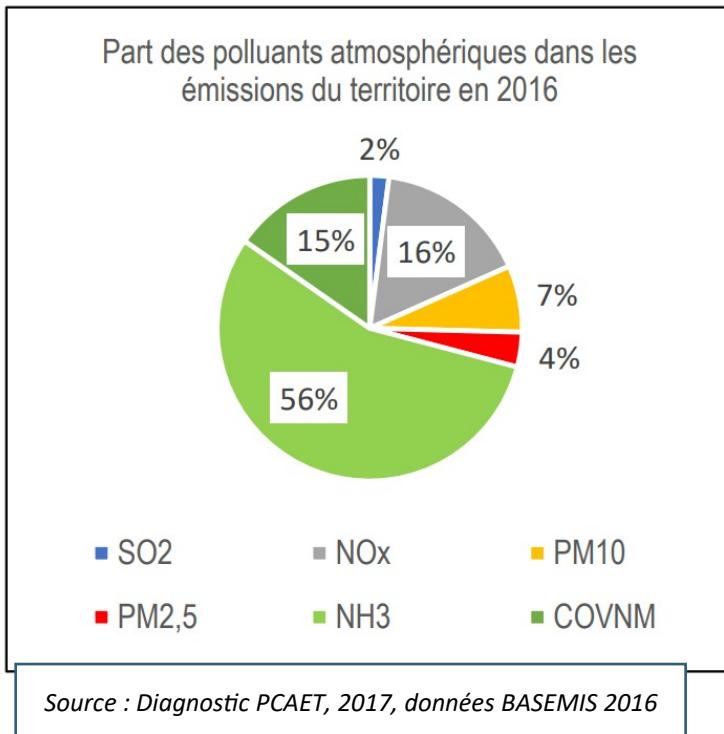
Agriculture; 61.00%

Transport; 15.00%

Source : Synthèse PLUi, 2017, données Basemis Pays de Loire



En 2016, le territoire a émis 3666 tonnes de polluants atmosphériques. L'ammoniac (NH₃) est le principal polluant émis sur le territoire. Il provient majoritairement des activités agricoles. 76% des émissions de dioxyde de souffre (SO₂) sont imputables au secteur industriel, ainsi que 59% des émissions de COVNM. Malgré une forte hausse des émissions de 2012 à 2015, entre 2008 et 2016 les émissions de GES sont en baisse de 6%.

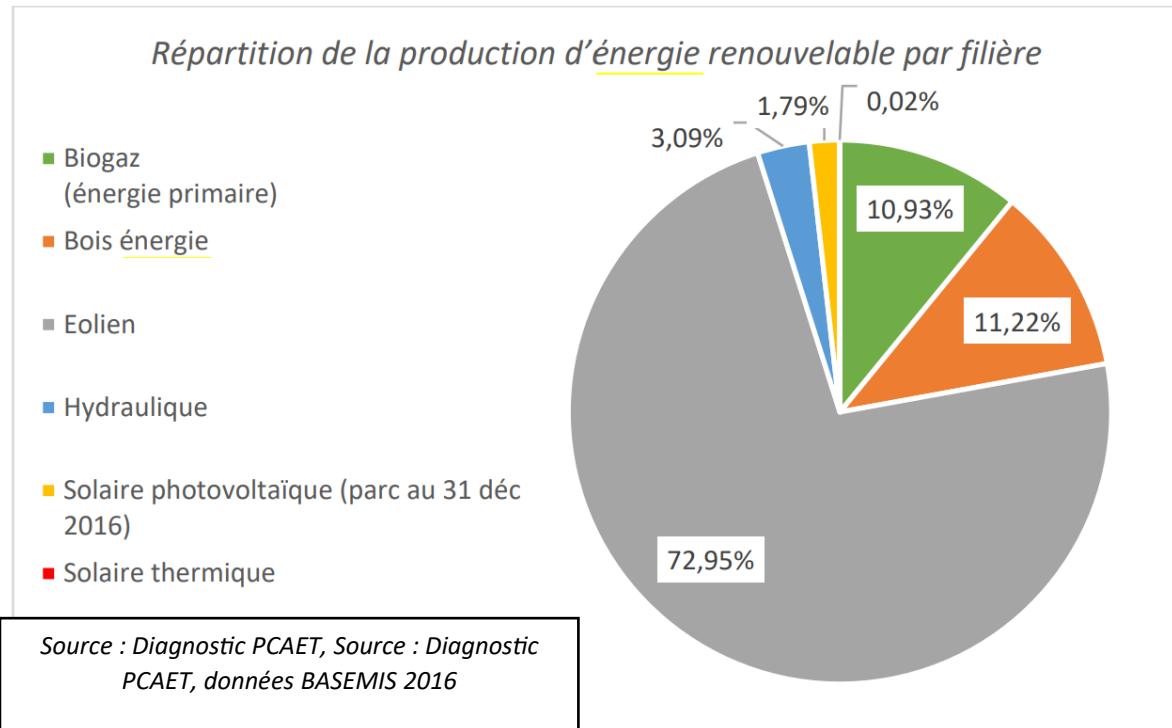


Les émissions de GES du territoire sont essentiellement d'origine non énergétique, donc non liées aux consommations d'énergie. Elles sont presque exclusivement imputables aux activités agricoles (61% des émissions).

- SO₂ (dioxyde de soufre) : Combustion énergies fossiles
- NOx (oxyde d'azote) : Procédés industriels fonctionnant à haute température (fabrication verre, métaux, etc.), transports (combustion), etc.
- PM10 et 2,5 (particules fines) : Travaux agricoles (épandages, machines, etc.), procédés industriels, transports (combustion)
- NH₃ (ammoniac) : Déjections animales, engrangements azotés
- COVNM (composés organiques volatiles non méthaniques) : Transports et activités industrielles (combustion, process)

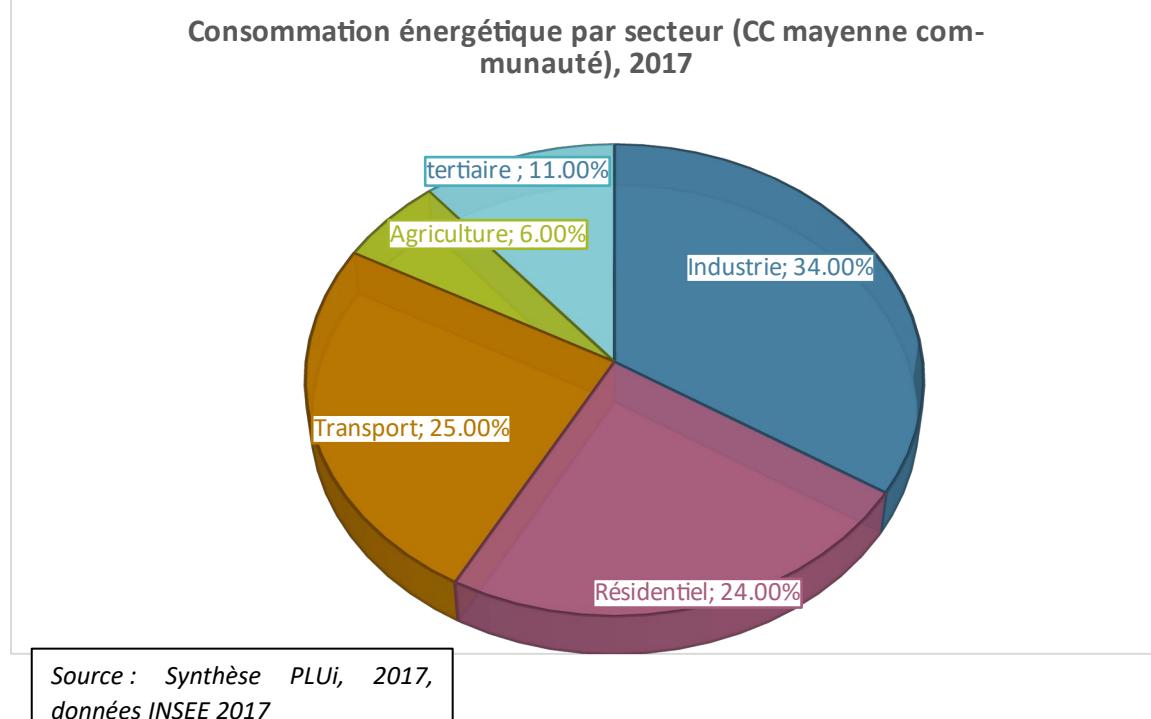
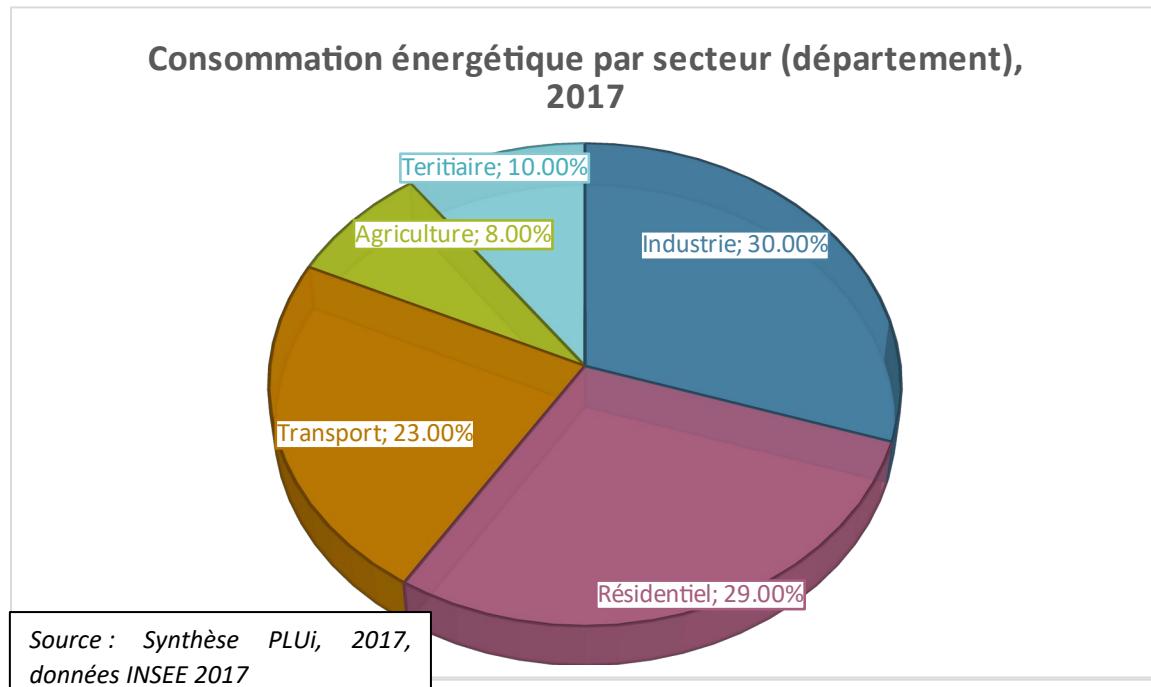
La consommation énergétique

Le territoire est fortement dépendant aux énergies fossiles. Les produits pétroliers constituent le premier poste énergétique (41% de la consommation). En 2017, le territoire a produit 142 GWh. Cette production couvre environ 12% de la consommation énergétique du territoire.



Sur le département, les secteurs majeurs de consommation d'énergie sont l'industrie (30%), résidentiel (29%) et transport (23%). La part de l'agriculture est bien plus importante qu'au niveau de la région (8% contre seulement 3%). Le bâti ancien est responsable d'une grande part des consommations énergétiques dont 78% des consommations du secteur résidentiel. Il s'agit donc de faire évoluer les pratiques agricoles, réduire la dépendance aux énergies fossiles, développer des alternatives à la voiture individuelle, développer des processus industriels moins énergivores.

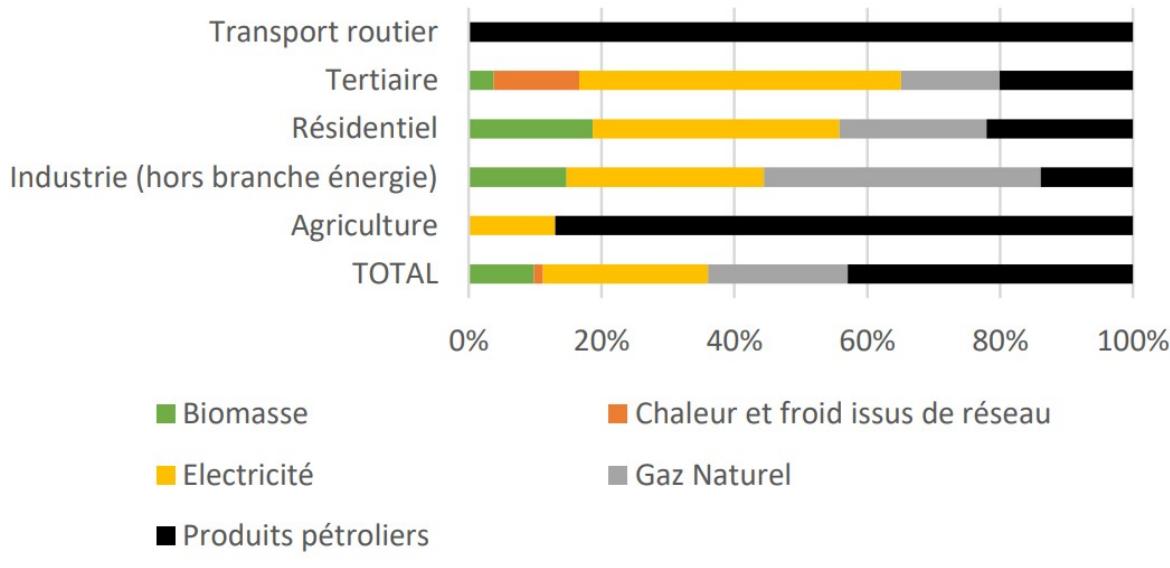
2.3.2.2. La consommation énergétique : un potentiel du renouvelable important



Le secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) est fortement consommateur d'énergie. L'énergie utilisée provient majoritairement des énergies fossiles. D'autres sources d'énergies sont pourtant disponibles sur le territoire : hydroélectrique, solaire, éolien, méthanisation, bois énergie, géothermie... Le secteur des bâtiments (résidentiel + tertiaire) représente 35% de la consommation énergétique du territoire de la Communauté de communes. Le parc de logements étant assez ancien, avec majoritairement des maisons individuelles, ce phénomène est assez logique. Le secteur de l'industrie représente le poste le plus important avec 34% des

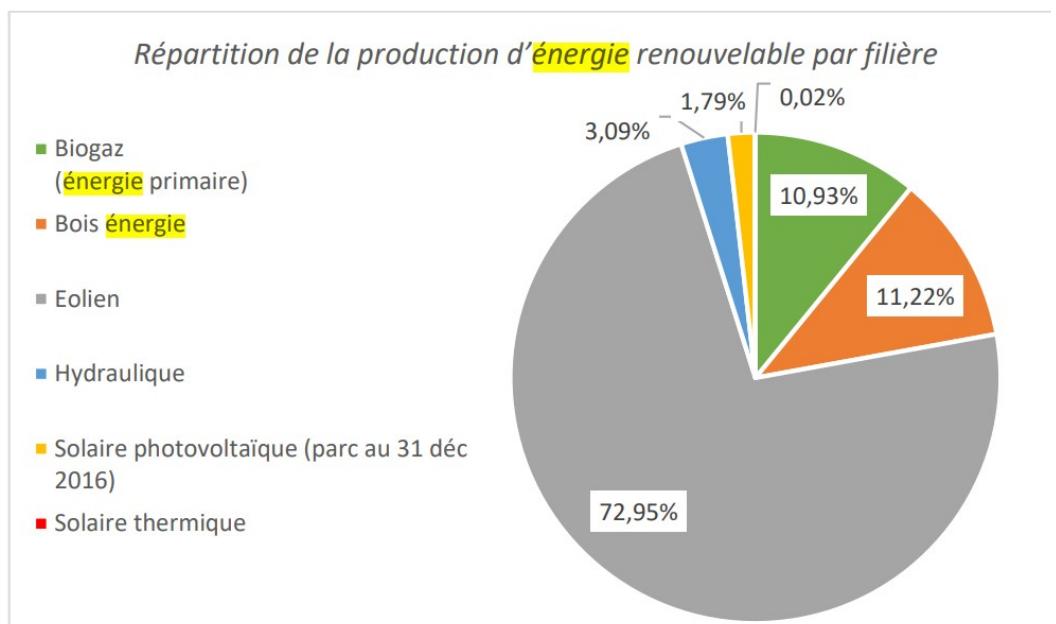
consommations. L'agriculture y contribue à hauteur de 6%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (2%) mais inférieur à la moyenne départementale (8%). Enfin, le transport terrestre représente tout de même 25% des consommations, et constitue donc un puissant levier pour réduire les consommations sur le territoire.

Part des énergies dans la consommation énergétique par secteur d'activité en 2016



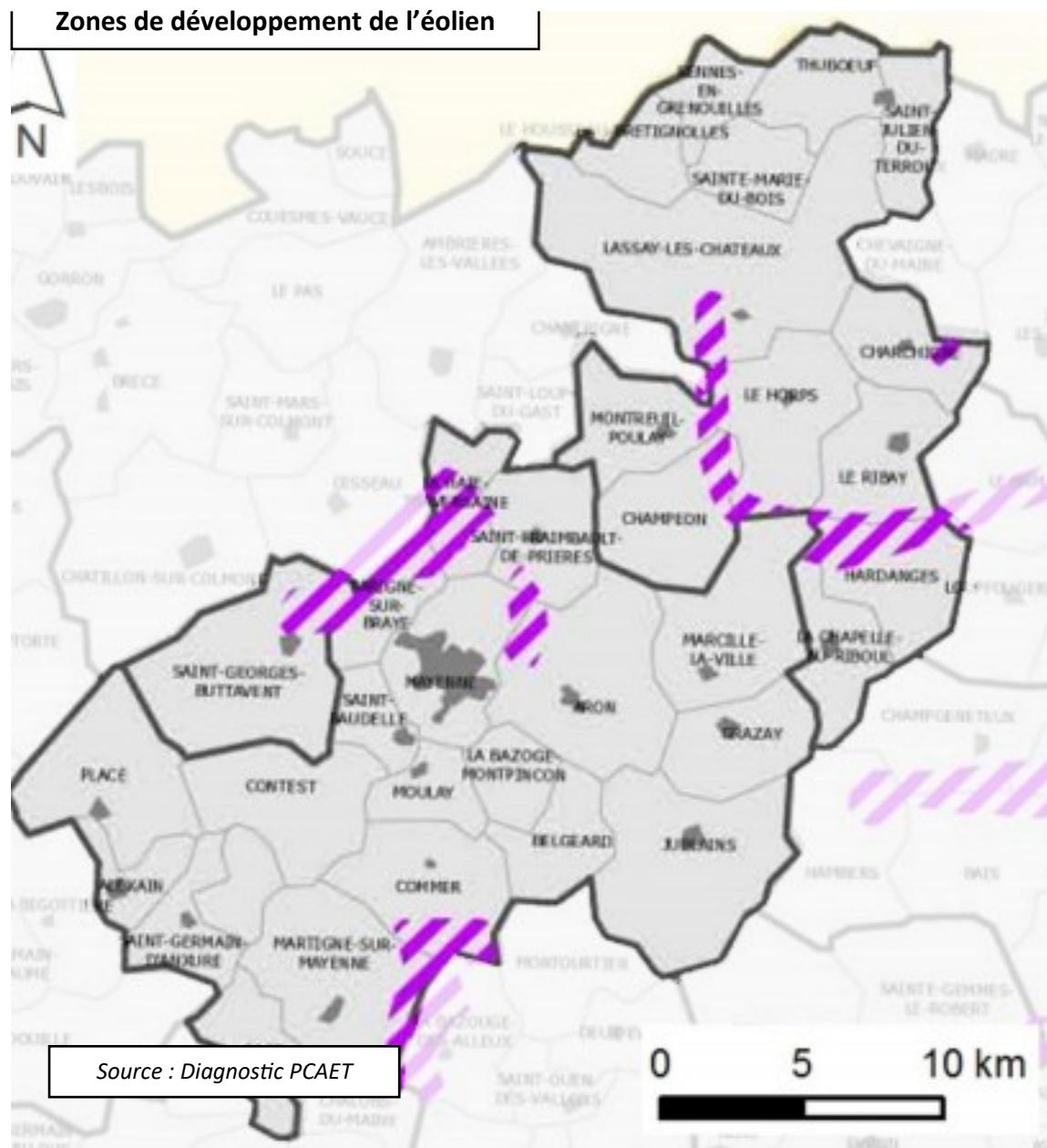
Source : BASEMIS© - Air Pays de la Loire

En 2017, le territoire a produit 142 GWh. Cette production couvre environ 12% de la consommation énergétique du territoire.



Le territoire est fortement dépendant aux énergies fossiles. Les produits pétroliers constituent le premier poste énergétique (41% de la consommation). En 2017, le territoire a produit 142 GWh. Cette production couvre environs 12% de la consommation énergétique du territoire.

Zones de développement de l'éolien



Plusieurs zones de développement de l'éolien existent sur le territoire réparties entre le sud, l'ouest et le centre du territoire.

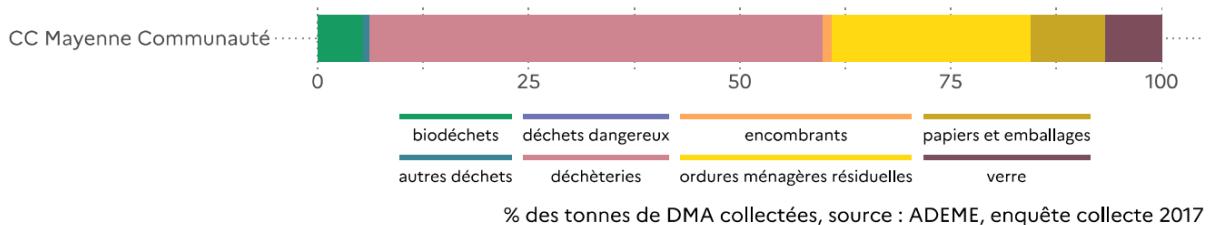
2.3.3. Traitement des déchets

Le département se fixe des objectifs ambitieux à l'échelon départemental (label « territoire zéro déchet, zéro gaspillage »). Une redevance incitative a été mise en place en 2014, favorisant la réduction des déchets à la source et les méthodes de gestion alternatives. Cependant, on observe un phénomène important de dépôts sauvages. En 2017, 658,3 kg de déchets ménagers et assimilés ont été collecté par habitant. Le Scot et le PLUi intègrent des objectifs de réduction à la source, d'initiation au réemploi, au tri et au compostage pour l'amélioration de la gestion des déchets.

Chiffres clés :

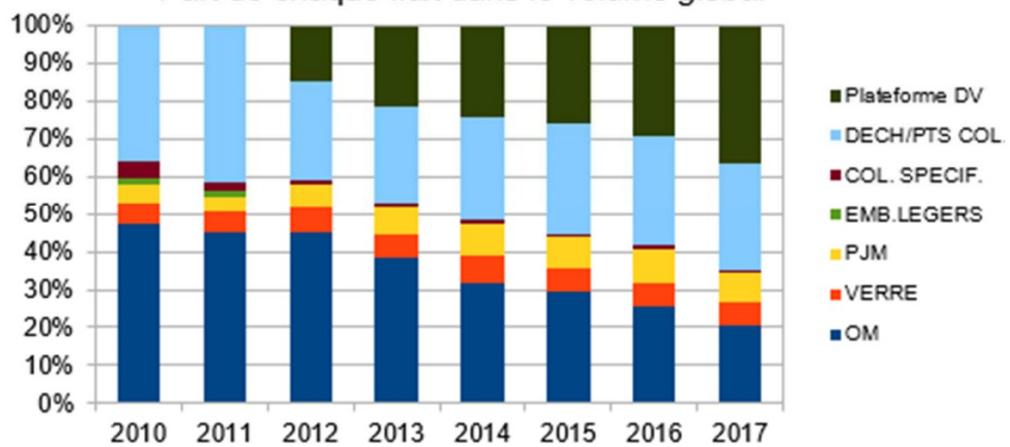
- 21 376 tonnes de DMA (déchet ménager et assimilé) collectés en 2017
- 658,3 kg de DMA collecté par habitant en 2017
- 135,8 kg de déchets ménagers non recyclables par habitant collectés en 2020
- 66% de taux de valorisation matière et organique des DMA

Répartition des tonnes de déchets ménagers par filière de collecte

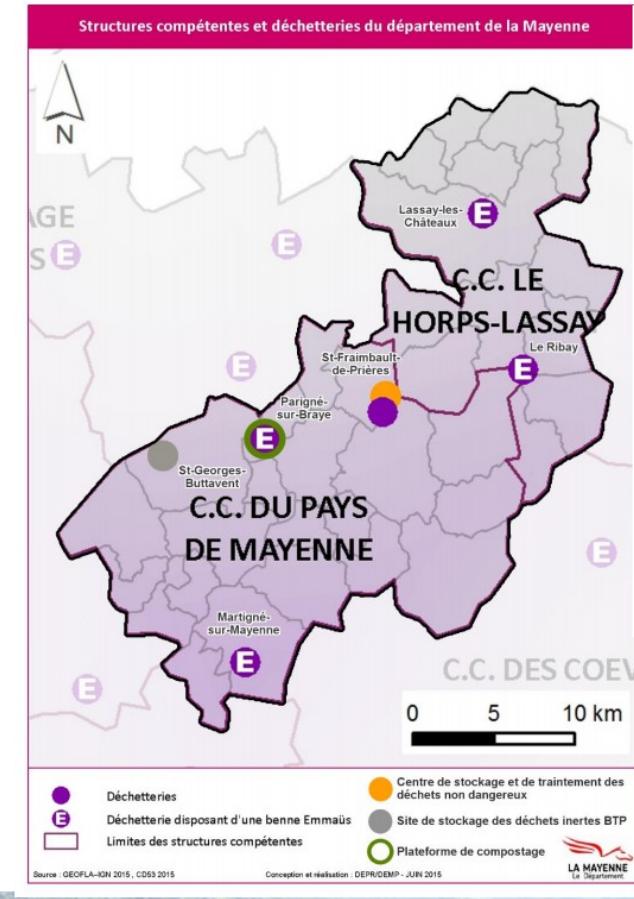


Il est à noter que le dispositif de redevance incitative a largement contribué à réduire la production de déchets à la source. Aussi, la quantité d'ordures ménagères a diminué de 39.7% entre 2012 et 2017.

Part de chaque flux dans le volume global



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Mayenne Communauté, 2017



Le diagnostic élaboré en 2017 par la communauté de communs recense les installations suivantes sur le territoire :

- Un quai de transfert des OMR et une plateforme de compostage, à Parigné ♣
- 5 déchetteries et 4 points de collecte qui induisent une bonne desserte du territoire, bien que certains sites apparaissent vétustes
- Un point Stockage de déchets inertes (BTP), à St-Georges au niveau de la carrière de Beaucé
- Un Centre de stockage et de traitement des déchets non dangereux du site de Glaïntin à St-Fraimbault-de-Prières. La question de son devenir en fin d'exploitation est posée par la communauté de communes.

2.3.4. Agriculture et alimentation

2.3.4.1. Un secteur agricole traditionnel soumis au défi du renouvellement générationnel

L'agriculture représente un secteur important sur le territoire où l'on comptabilise 46 046 hectares dédiés à l'usage agricole, soit 74% de la surface totale de la communauté de communes. En nombre d'exploitations, on recense en 2018, 547 exploitations (soit 11% du département) pour 852 chefs d'exploitations (on compte donc une part importante d'exploitation en modèle sociétaire). Parmi ces chefs d'exploitation, 45% avaient en 2018 entre 41 et 55 ans, 29% plus de 55 ans. Cela implique un nombre de transmission important à très court terme. Le territoire est une terre d'élevage, où l'on peut voir que 43% de la SAU agricole est en prairies, le reste étant réparti entre du fourrages annuels (26%) et la production de céréales / oléoprotéagineux (29%). Il reste 1% de cette SAU dédié à d'autres productions végétales. Si l'on regarde du côté des orientations principales, l'élevage bovin prévaut, avec une spécialisation pour le lait (38% des exploitations), puis mixte (23%), associé avec de la polyculture-polyélevage (13%). La production de viande bovine représente seulement 11% des exploitations. Au niveau de l'agriculture biologique, 44 exploitations sont certifiées sur le territoire, ce qui représente 4% de la SAU totale agricole à l'échelle de Mayenne Communauté.

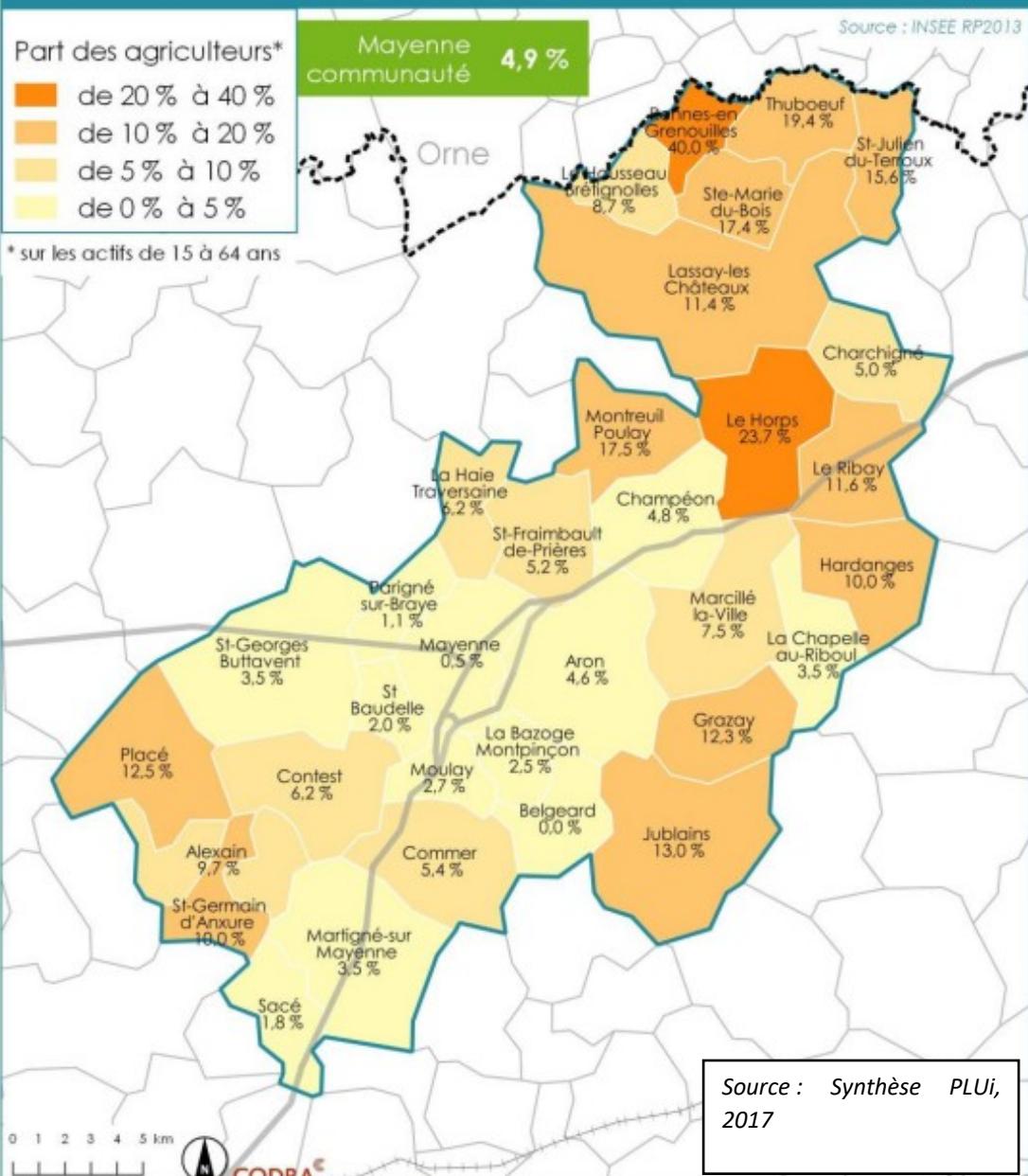
Part des agriculteurs en 2013



Part des agriculteurs*

- de 20 % à 40 %
- de 10 % à 20 %
- de 5 % à 10 %
- de 0 % à 5 %

* sur les actifs de 15 à 64 ans



Les agriculteurs sont plus nombreux dans le nord et l'est du territoire. La commune de Rennes en Grenouilles héberge 40% d'agriculteurs.

Le secteur agricole en 2015 :

- 10% du Produit Intérieur Brut
- 9 900 actifs soit 9% des actifs mayennais
- 2ème rang français pour la viande bovine,
- 5ème rang pour le porc,
- 4 ème rang pour le lait.

2.3.4.2. Système alimentaire : le circuit-court en développement

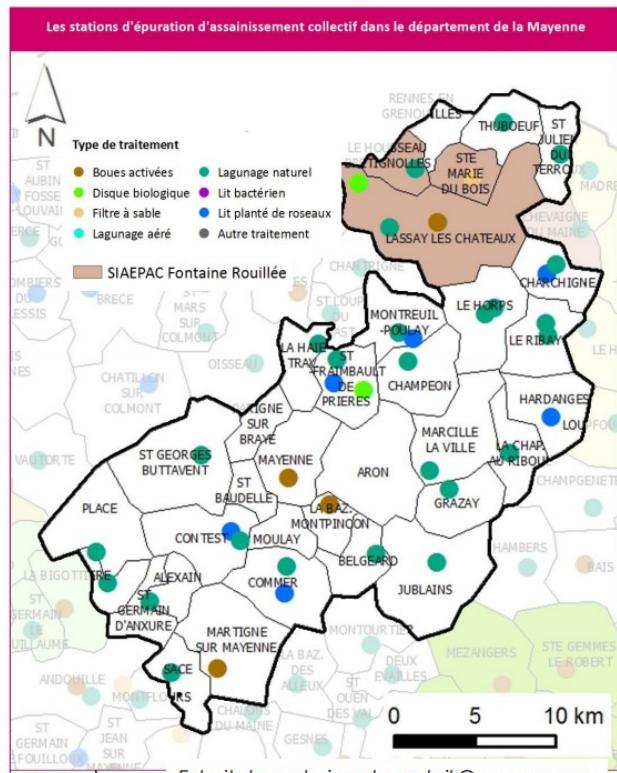
Du côté des commerces, on trouve différents lieux d'approvisionnement pour alimenter les habitants de Mayenne Communauté : des grandes et moyennes surfaces situées à Mayenne et à Lassay-les-Châteaux, des commerces de proximité (Aron, Mayenne, Saint-Georges Buttavent, Martigné-sur-Mayenne). On trouve également des épiceries s'approvisionnant en circuits courts à Mayenne, à Fontaine-Daniel (Saint Georges Buttavent), à Grazay et à Commer. Par ailleurs, plusieurs marchés plein vent mailent le territoire : Mayenne, Contest, La Chapelle au Riboul, Martigné-sur-Mayenne et Lassay Les Châteaux. Autres lieux pour s'alimenter en circuits courts, la présence de plusieurs AMAPs (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne). On trouve ces points de distribution sur les communes de Mayenne, Aron, Saint-Baudelle et Lassay-les-Châteaux. Plusieurs commerces de bouches sont également présents sur le territoire de Mayenne Communauté : 38 commerces de plats à emporter, 25 boulangeries-pâtisseries, 4 boucheries-charcuterie, 4 pâtisseries, 2 charcuteries, 2 boucheries, et un transformateur de thé et de café.

Au niveau de la restauration collective pour le scolaire, 12 communes disposent d'une cuisine sur place et fonctionnent en régie. Les autres communes sont en gestion déléguée avec soit le conseil départemental (collèges), des cuisines centrales (Mayenne, Le Horps, Jublains), et des prestataires de restauration (Convivio, Océane de restauration, Restoria)

| Au sein de Mayenne Communauté : | |
|---|---|
|  | 1 003 exploitations agricoles |
|  | 47 294 ha de SAU en 2010 et 46 046 en 2018 (396 206 ha pour le département) |
|  | 10 points de vente directe à la ferme 3 AMAP 4 magasins bio (données CIVAM BIO 53 – 2021) |
|  | 44 exploitations engagées en agriculture biologique (4 % de la SAU du territoire). |

GESTION DES EAUX (EAUX USEES)

- 39 stations, +1 en projet à St-Georges-Buttavent
- 4 communes reliées à la station de Mayenne (Parigné, St-Baudelle, Aron et Moulay)
- 1 commune non équipée : Rennes-en-Grenouille
- Filières diversifiées avec dominante lagunage naturel puis lit de roseaux et boues actives
- Renforcement des capacités d'assainissement : en cours à Alexain et St-Georges, à l'étude à Belgeard
- Dysfonctionnements identifiés à Charchigné, Commer, Grazay, La Bazoge-Montpinçon, Martigné-sur-Mayenne, Montreuil-Poulay

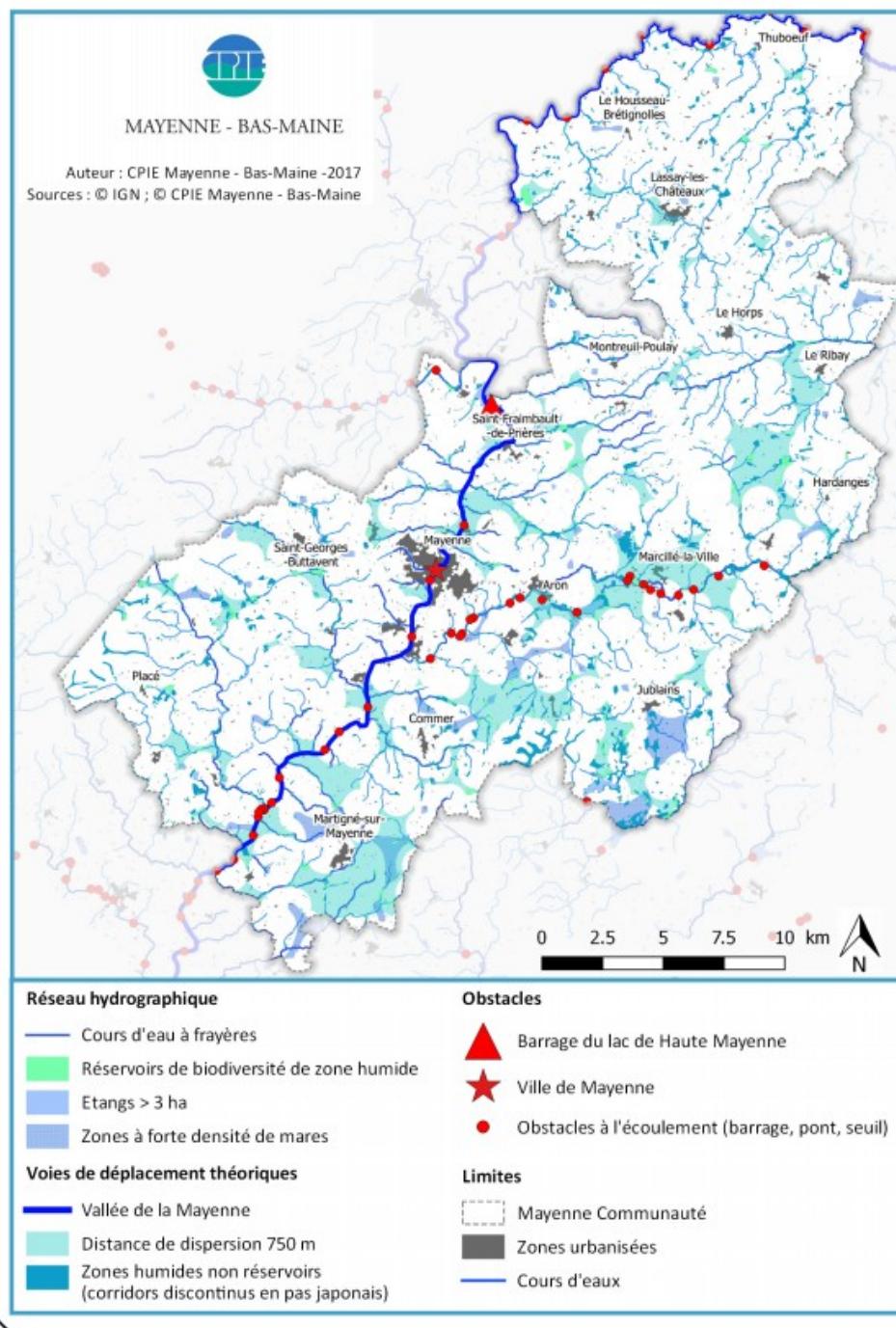


2.3.5. Biodiversité et milieux naturels

Le territoire possède de nombreux espaces naturels remarquables, révélateurs de la richesse paysagère et écologique locale (ZNIEFF, secteurs denses en prairies, réservoirs bocagers, SCAP...), dont certains protégés par des statuts spécifiques (arrêté de biotope, cours d'eau classés, zones de frayères...). En revanche, on constate une absence de site Natura 2000 sur le territoire. Par ailleurs, on observe des obstacles au déplacement de la faune, liés aux activités humaines : zones urbanisées, grandes infrastructures routières, ouvrages des cours d'eau (moulins, barrages, seuils...), grands espaces agricoles peu perméables à la faune, etc. De plus, le bocage a globalement reculé, voire disparu par endroit.

2.3.5.1. Trame bleue

LA TRAME BLEUE SUR MAYENNE COMMUNAUTÉ

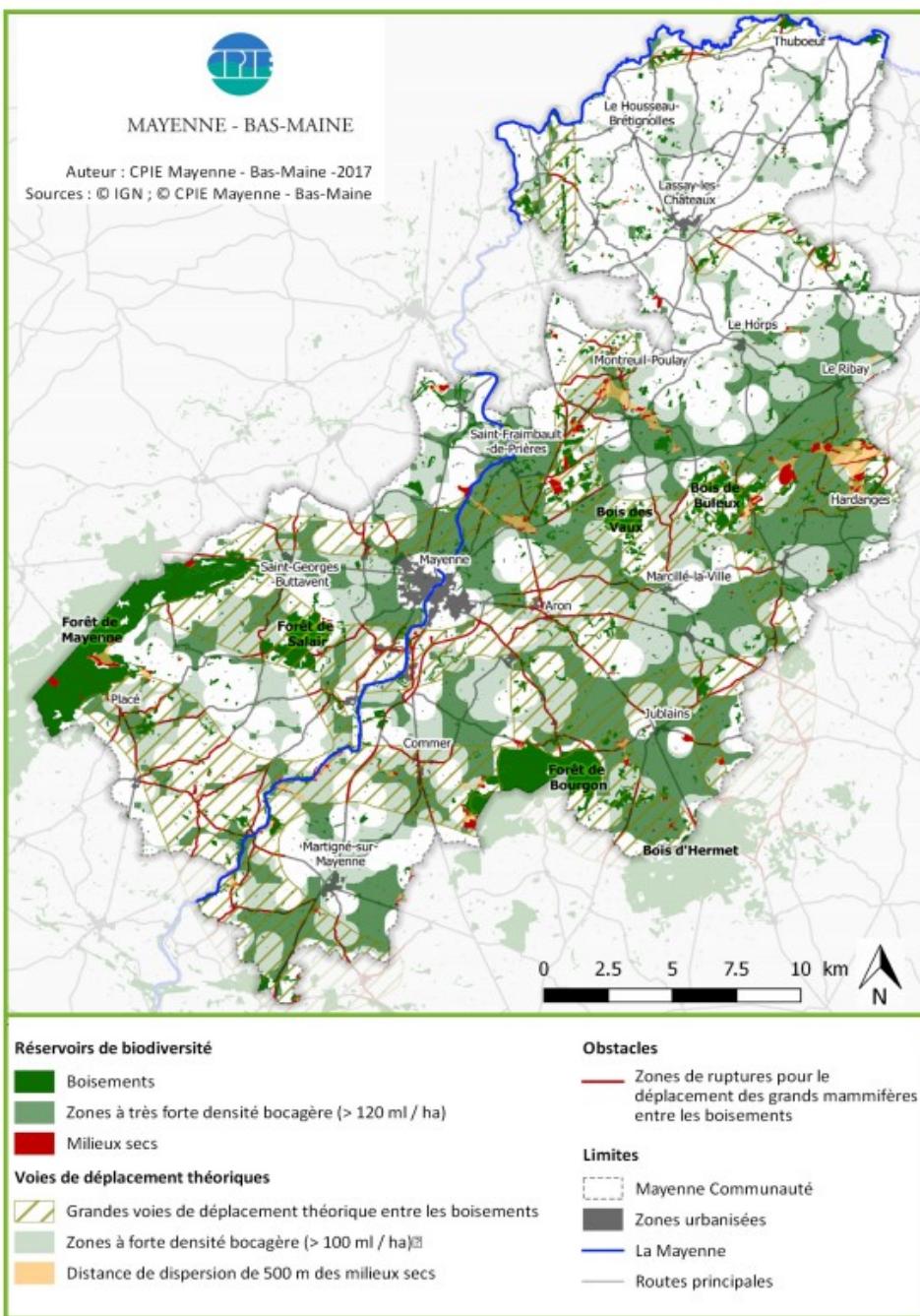


Mayenne Communauté regroupe un important complexe de grands étangs. L'un des enjeux est le maintien de la reproduction et le déplacement des poissons sur les cours d'eau à frayères. Il existe une importante trame de milieux humides interconnectés, sauf au nord et au sud-ouest. De plus, on dénombre une densité moyenne de mares avec tout de même trois réseaux de mares interconnectés au sud-est.

2.3.5.2. Trame verte

Concernant la trame verte du territoire on recense cinq grands massifs boisés et une mosaïque de petits boisements. Globalement, il existe une trame bocagère dense, exceptée au nord et sud-ouest. Il existe également des secteurs à forte densité de prairies permanentes qui demeurent assez disparates. On dénombre également quelques réseaux de milieux secs isolés les uns des autres, peu communs à l'échelle du territoire.

LA TRAME VERTE SUR MAYENNE COMMUNAUTÉ

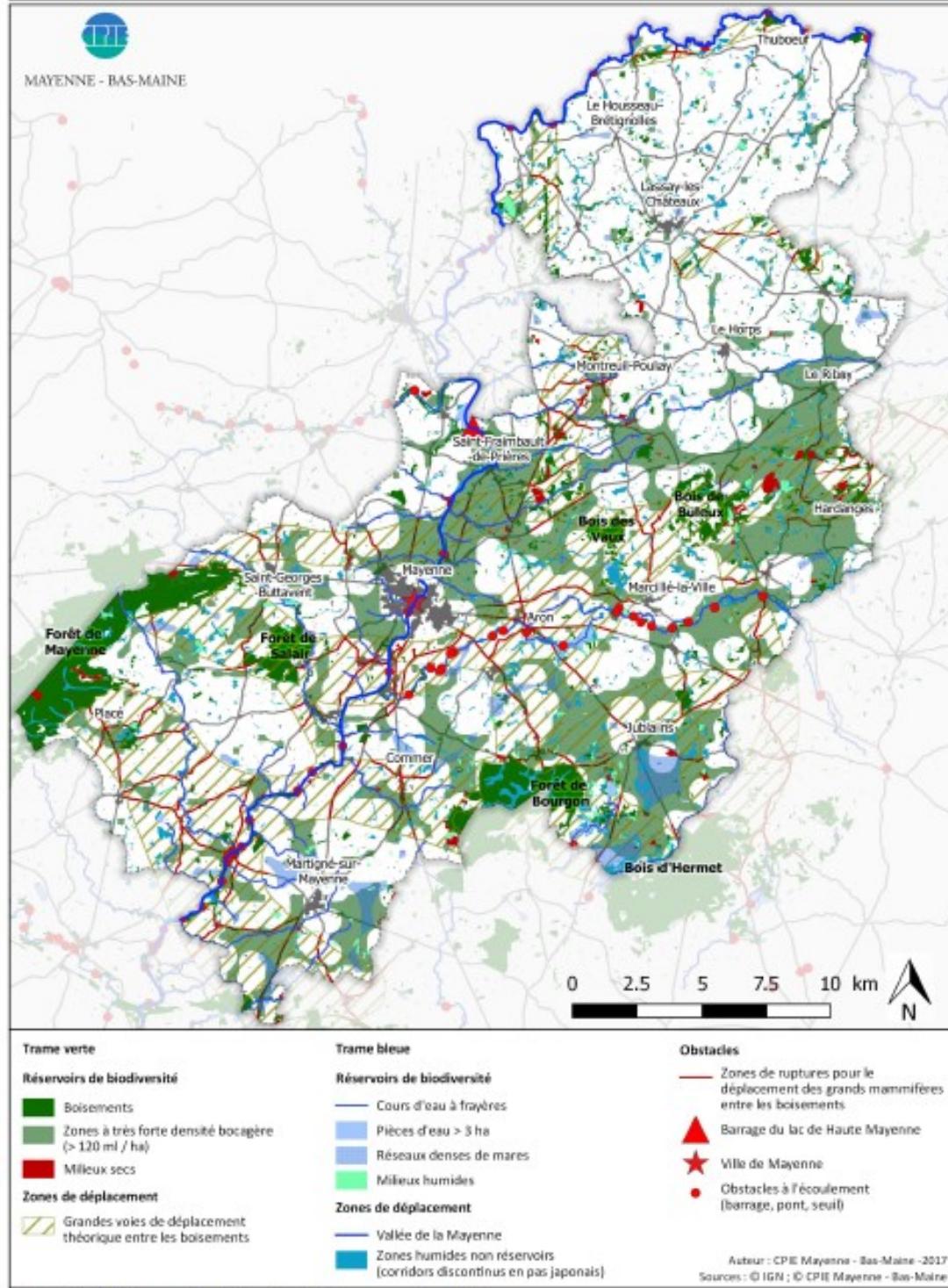


Source : *Synthèse et analyse du diagnostic territorial, Mayenne Communauté, 2017*

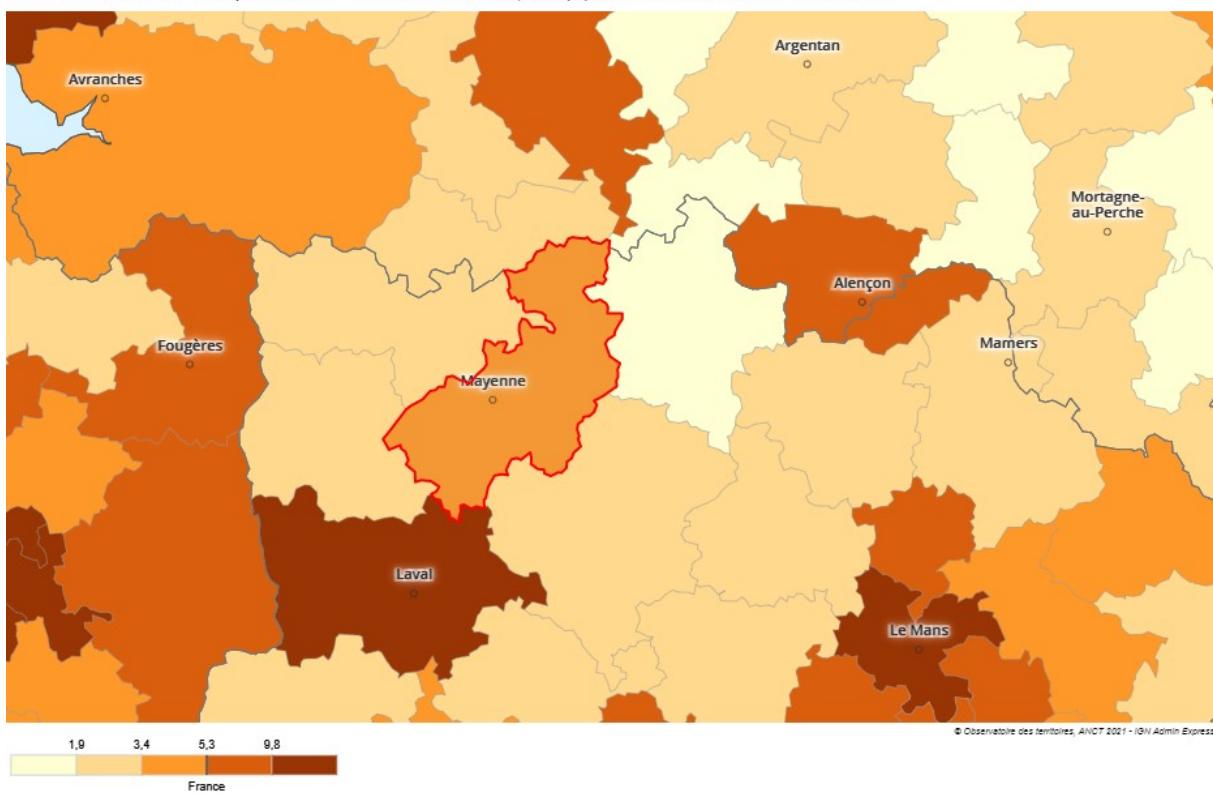
L'étude sur la biodiversité réalisée de manière préalable à la réalisation du PLUi a permis d'identifier un certain nombre de milieux et de corridors à protéger. De plus suite à l'approbation du PLUi, Mayenne Communauté a souhaité accompagner la réglementation mise en place sur la préservation du bocage. Pour ce faire, elle a missionné le CPIE Mayenne Bas Maine afin d'accompagner les exploitants et propriétaires sur la gestion durable du bocage. Cette mission permet à chaque exploitant ou propriétaire d'obtenir des conseils sur leurs demandes d'entretien, d'arrachage ou de replantation de haies. Cette mission initialement prévue sur une durée d'un an a vocation à être pérennisée.

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sur Mayenne Communauté

La Trame verte et bleue sur Mayenne Communauté



2.3.6. Artificialisation des sols



Source : Observatoire des territoires, données 2018.

Mayenne Communauté présente une part d'artificialisation de ses sols de 3,5 % contre une moyenne nationale de 5,3%. Si elle est en dessous de la moyenne nationale en 2018, elle apparaît toutefois comme présentant un pourcentage légèrement supérieur aux intercommunalités voisines du Bocage Mayennais, de l'Ernée, des Coëvrons et du Mont des Avaloirs. En revanche, le taux d'artificialisation de son territoire est inférieur à celui de la Communauté d'Agglomération de Laval Agglomération, sa voisine au Sud puisque celle-ci présente un taux de l'ordre de 10,3 %.

Pour la période 2009-2018, 0,9 % de la surface des sols ont été artificialisés. En 2018, 90% de l'occupation des sols correspond à des terres agricoles.

L'enjeu pour Mayenne Communauté est de diminuer son taux d'artificialisation des sols. En effet Les engagements pris par Mayenne Communauté à travers le Schéma de Cohérence Territorial et le PLUi démontrent la volonté de la collectivité de freiner l'artificialisation des sols agricoles et naturels.

Les engagements pris au titre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi sont les suivants :

Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles

- Les superficies maximales prévues en extension des enveloppes urbaines existantes à la date d'approbation du PLUi, sont fixées pour un volume global de 190 hectares environ. (hors infrastructures de transport au niveau départemental ou national).
- Pour les consommations maximales possibles au titre de l'habitat et des équipements, un volume maximum de 80 ha environ est inscrit dans le PLUi.
- Pour les besoins d'un développement économique visant à renforcer le bassin d'emplois du territoire, un volume maximum de 110 ha est inscrit dans l'objectif de meilleur équilibre à l'échelle du nord Mayenne.
- La répartition quantitative de ces possibilités d'extensions urbaine sur le territoire de Mayenne Communauté doit d'effectuer selon la hiérarchie suivante :
 - La Ville de Mayenne,

- les autres pôles structurants de Lassay-les-Châteaux et Martigné-sur-Mayenne,
- les deux pôles de proximité de Commer et St Georges-Buttavent,
- les 6 communes de première couronne de Mayenne
- les 22 communes rurales.

Chiffres clés :

 90 % de la surface occupée par des territoires agricoles en 2018.

 3,5 % de la surface des sols de Mayenne Communauté sont artificialisés en 2018.

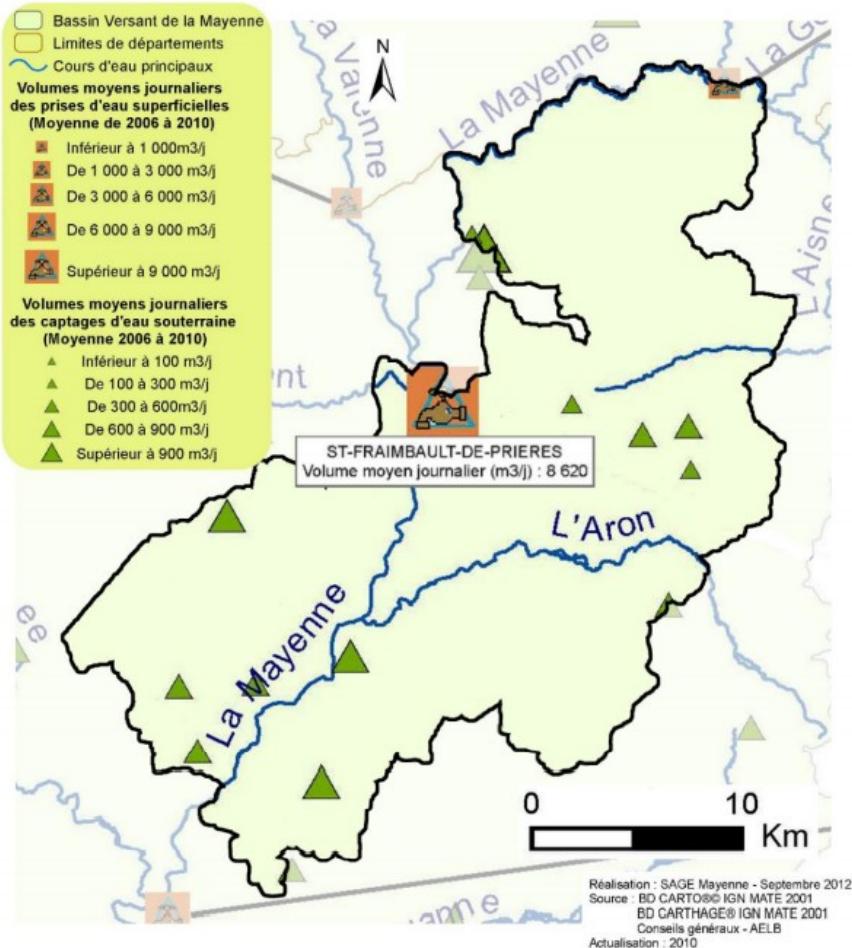
2.3.7. Eaux et assainissement

Chiffres clés :

 27 stations (dont 22 en conformité avec les normes européennes)

 0 captage prioritaire bénéficiant d'un plan d'actions

2.3.7.1. Gestion de l'eau potable : distribution de qualité mais des cours d'eau à préserver

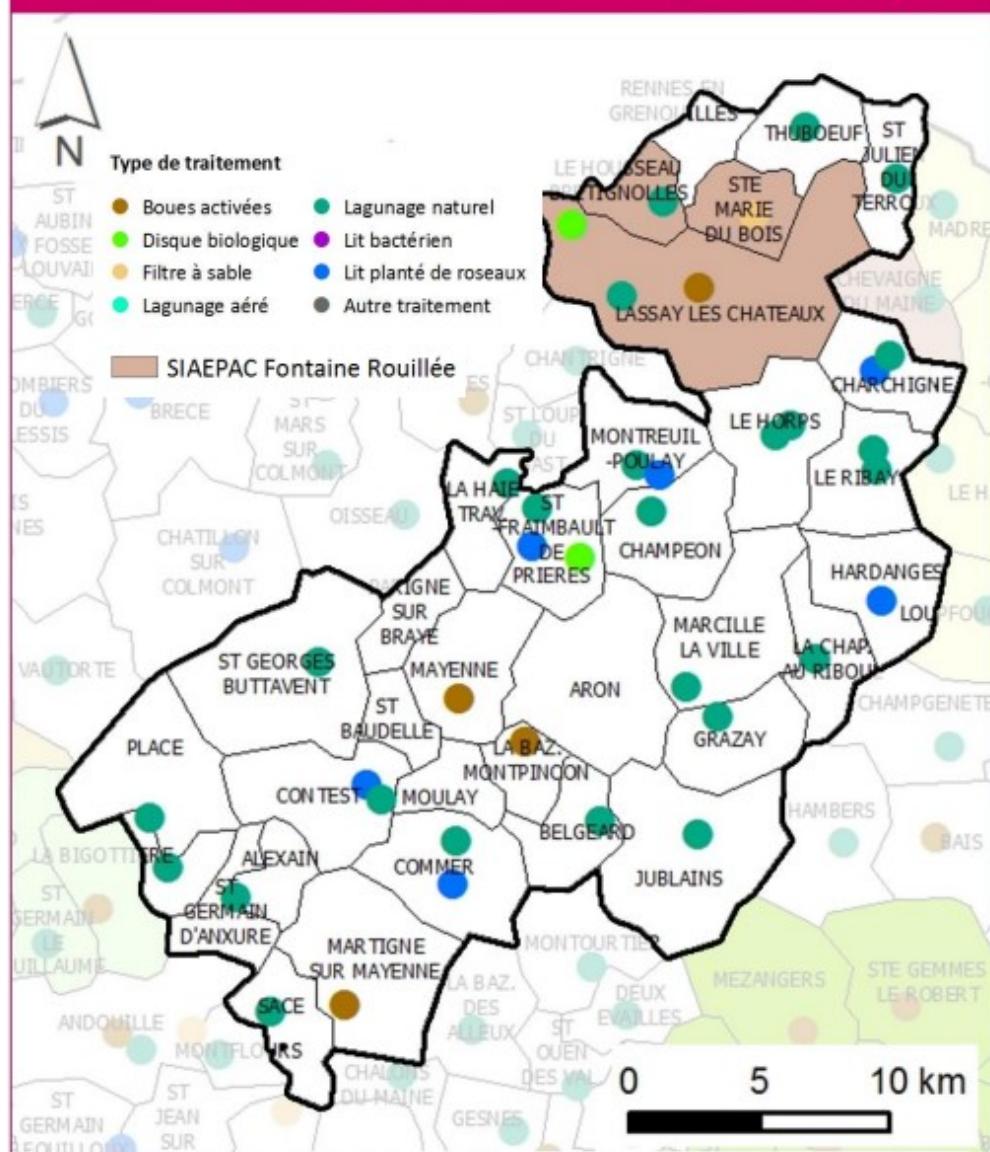


L'eau : de nombreux captages d'eau potable, répartis sur le territoire distribuent pour la majorité, une eau de qualité. Cependant, la majorité des masses d'eau présente un état écologique moyen voire mauvais pour trois d'entre elles. Un risque inondation par remontée de nappe est présent dans toutes les communes, dont de nombreux secteurs d'aléa fort ou très fort. Le territoire se situe en catégorie 3 pour le radon. Il y a seize captages souterrains d'eau potable et une prise d'eau de surface (barrage de St-Fraimbault), tous accompagnés de périmètres de protection. On compte une nappe d'eau souterraine : il n'y a pas de préoccupation concernant son état quantitatif, mais il est constaté une pollution aux nitrates à résoudre (objectif du retour au bon état d'ici 2027). Globalement, il existe un risque d'apport de pollution (nitrates notamment) par l'érosion due aux eaux pluviales. Toutefois, le territoire bénéficie d'une eau distribuée de bonne qualité, à de rares exceptions près (St-Georges-Buttavent, Le Ribay où la qualité bactériologique demeure moyenne).

2.3.7.2. Gestion des eaux usées : une diversification importante

Sur le territoire, on dénombre 39 stations, et une en projet à St-Georges Buttavent. Quatre communes sont reliées à la station de Mayenne (Parigné, St-Baudelle, Aron et Moulay). Une commune n'est pas équipée : Rennes-en Grenouille. De manière générale, les filières sont diversifiées avec dominante lagunage naturel puis lit de roseaux et boues actives. Un renforcement des capacités d'assainissement est en cours à Alexain et St-Georges, à l'étude à Belgeard. Des dysfonctionnements sont identifiés à Charchigné, Commer, Grazay, La Bazoge-Montpinçon, Martigné-surMayenne, Montreuil-Poulay.

Les stations d'épuration d'assainissement collectif dans le département de la Mayenne



3. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

ENJEUX

- Socio-économie
 - Démographie : Permettre un renouveau démographique et un maintien des populations jeunes
 - Logement : Remédier à la vacance de logements et permettre une rénovation du parc de logements, réaliser la transition énergétique dans le parc de logement ancien
 - Développer les secteurs d'activités tertiaires, attirer des actifs pour répondre aux besoins en main d'œuvre et à l'offre d'emploi
 - Favoriser le renouvellement générationnel des agriculteurs
- Cadre de vie et services
 - Commerce : Maintenir une offre commerciale équilibrée sur le territoire et équitablement répartie
 - Tourisme : développer les sentiers de randonnées et les mailler au sein du territoire, mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti en renforçant l'attractivité touristique, offrir

- davantage de lits d'hébergements.
- Contexte culturel : Maintenir une offre de qualité et variée
- Contexte scolaire : Augmenter le taux de personnel encadrant et de formation et améliorer les conditions d'accueil et d'éducation des collégiens et lycéens, maintenir une offre de services pour la jeunesse et la petite enfance. Améliorer l'offre en équipements publics sportifs et leurs performances énergétiques.
- Santé : une offre en établissements pour personnes âgées disparate du point de vue de la vétusté, rénovation et réhabilitation des équipements de santé à prévoir. Permettre un maintien du nombre de professionnels de santé sur le territoire
- Numérique : augmenter les raccordements à la fibre et au haut débit et permettre une meilleure accessibilité au numérique sur l'ensemble du territoire.
- Etat des lieux écologiques
 - Mobilité : réduire la part modale de l'automobile, développer et améliorer les infrastructures et services de mobilités alternatives (autopartage, covoiturage, etc...)
 - Mobilité : développer le linéaire de pistes cyclables en structurant le territoire.
 - Energie et climat : sensibiliser à la transition énergétique, renforcer le stockage du carbone, promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique, valoriser les ressources locales, adapter l'agriculture aux enjeux environnementaux, adapter la mobilité aux enjeux des territoires ruraux.
 - Traitement des déchets : obtention du label territoire zéro déchet, zéro gaspillage.
 - Agriculture et alimentation : encourager la reprise d'activité agricoles par les jeunes générations, développer les circuits courts et maintenir une offre de qualité, maintenir les commerces de bouches existants.
 - Biodiversité : Préserver le bocage
 - Artificialisation des sols : freiner l'artificialisation des sols et maintenir un taux d'occupation du sol dédié aux surfaces agricoles.
 - Eaux et assainissement : préserver les ressources en eaux et maintenir la qualité de l'eau. Accompagner le transfert de compétences en matière et d'eau et assainissement d'ici à 2026.

ORIENTATIONS

1/ ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

2/ RÉUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

3/ AMÉLIORER LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTS SUR MAYENNE COMMUNAUTÉ

4/ GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE DE CHACUN SUR MAYENNE COMMUNAUTÉ

5/ RENFORCER LES COMMUNES DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

PREFECTURE DE MAYENNE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

L'État,

Représenté par Monsieur Xavier LEFORT, Préfet du département de la Mayenne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'une part,

ET

La Communauté de communes MAYENNE COMMUNAUTE représentée par Jean-Pierre LE SCORNET, son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.



Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique Mayenne Communauté , signé le 2 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les

régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à : **confère annexe 5**

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Mayenne , le 2 juillet 2021

Le Président de Mayenne Communauté



Le Préfet de la Mayenne,



PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026

Diagnostic collaboratif

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 4 |
| METHODOLOGIE DE TRAVAIL | 4 |
| PARTIE 1 QUELQUES DONNEES CLES SUR LE TERRITOIRE DE L'ERNEE | 2 |
| PREAMBULE | 2 |
| I. Analyse de la dynamique démographique | 4 |
| 1) Une dynamique démographique fragile et disparate | 4 |
| 2) Une accentuation du phénomène de vieillissement | 8 |
| 3) La croissance du parc locatif comme corollaire à la dynamique démographique | 9 |
| 4) Une vacance du logement qui s'accroît | 10 |
| II. Analyse de la dynamique économique | 13 |
| 1) Un recul de l'emploi depuis 2012 | 13 |
| 2) L'agriculture : une économie toujours en mutation | 16 |
| III. Services et commerces | 20 |
| 1) Un développement des structures de soins | 20 |
| 2) Des équipements sportifs et de loisirs qui s'étoffent | 21 |
| 3) Une offre de commerce stable | 21 |
| IV. Infrastructures et mobilité | 22 |
| V. Environnement et cadre de vie | 29 |
| 1) Une trame verte et bleue à préserver | 29 |
| 2) La nécessaire préservation de la ressource en eau | 35 |
| 3) Le développement des énergies renouvelables | 40 |
| 4) La poursuite de l'action en faveur de la réduction des déchets | 46 |
| PARTIE 2 INTERDEPENDANCES DU TERRITOIRE DE L'ERNEE AVEC LES TERRITOIRE VOISINS | 49 |
| PARTIE 3 ETUDE ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE | 52 |

| | |
|---|-----------|
| I. Profil des répondants | 52 |
| II. La perception et connaissance de la Communauté de communes | 55 |
| III. La perception du territoire | 58 |
| IV. Les relations communes / Communauté de communes | 63 |
| | |
| PARTIE 4_RECUEIL DES PROJETS COMMUNAUX | 64 |
| I. Contexte | 64 |
| II. Le recueil des projets | 64 |
| III. Statistiques des données récoltées | 65 |
| 1) Chiffres clés | 65 |
| 2) Entité des porteurs de projets | 65 |
| 3) Coûts prévisionnels | 66 |
| 4) Rayonnement géographique | 67 |
| 5) Transversalité des projets | 67 |
| 6) Date prévisionnelle de réalisation | 70 |
| 7) Etat d'avancement des projets | 70 |
| 8) Liste des 102 projets | 71 |

PREAMBULE

Le début du mandat coïncide avec la mise en place d'un nouveau projet pour le territoire de l'Ernée. Le projet de territoire dresse la feuille de route des élus du territoire pour les 6 prochaines années. Le projet de territoire fixe ainsi les grandes orientations des politiques communautaires et les principes d'évolution des relations entre les communes et l'intercommunalité.

Il servira de base dans le dialogue futur avec les partenaires de la collectivité (Union européenne, État, Région, Département).

Le projet de territoire est composé :

- **Du diagnostic participatif ;**
- **Du document d'orientations stratégiques**

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Le diagnostic est réalisé à partir de 3 travaux menés entre décembre 2020 et janvier 2021 :

1-Analyse des données produites dans le cadre de l'évaluation du SCoT de l'Ernée

2-Lancement d'une enquête à destination des conseillers municipaux sur leur vision du territoire

3-Un recensement des projets communaux programmés sur la période 2021-2026

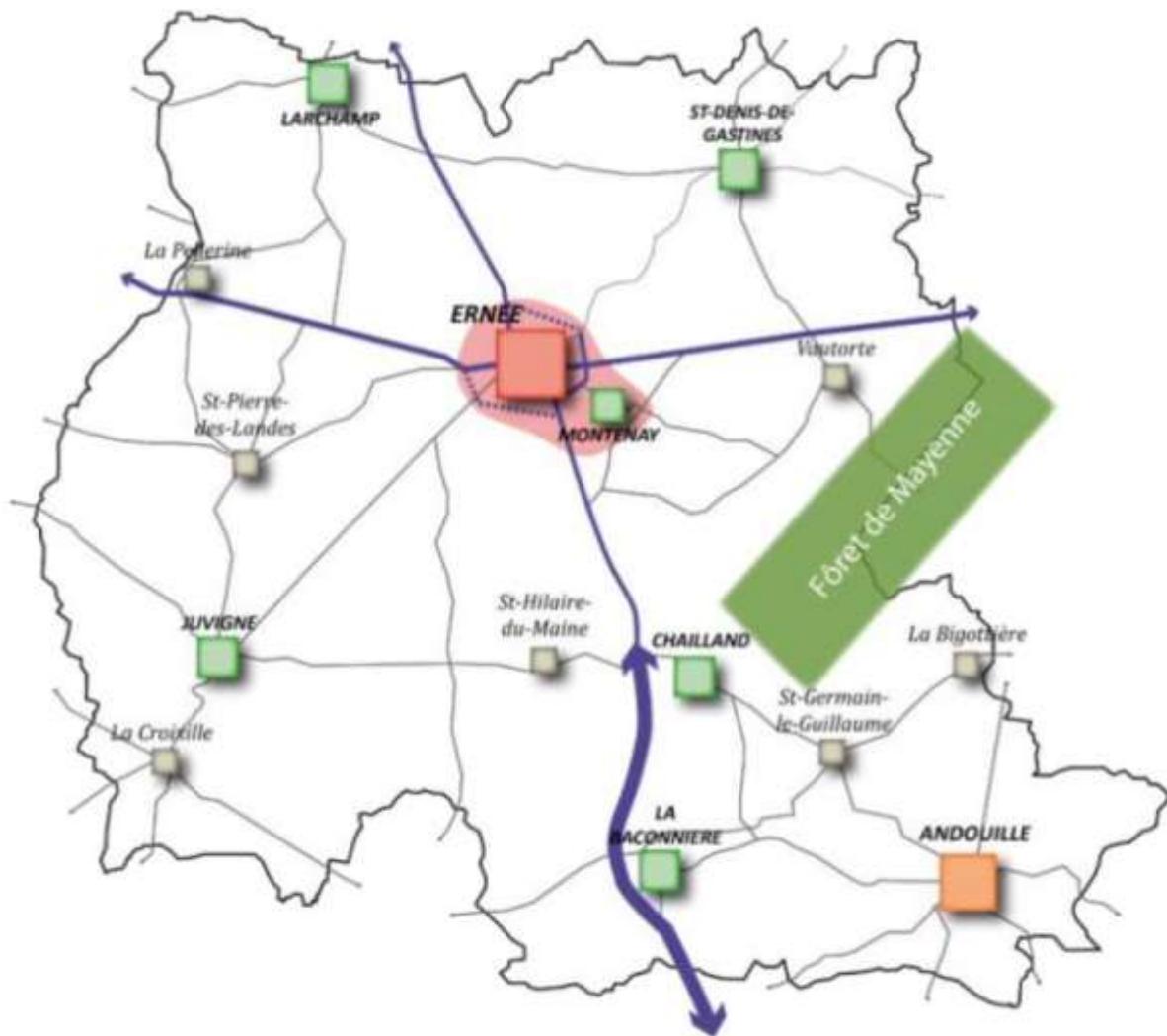
PARTIE 1 QUELQUES DONNEES CLES SUR LE TERRITOIRE DE L'ERNEE

PREAMBULE

Le projet de territoire s'appuie en partie sur l'analyse de données statistiques sur quelques éléments clés :

- Analyse démographique
- Évolution socio-économique
- Niveau de services et d'équipements
- Infrastructures routières et mobilité
- Environnement et cadre de vie.

Ces éléments sont principalement issus de l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale établi à la fin de l'année 2020. Dans le cadre de ses politiques publiques, la Communauté de communes dispose d'autres études plus poussées comme par exemple sur le Plan Climat Air-Énergie Territorial, le future PVAP (patrimoine) sur les communes d'Ernée et de Chailland, l'analyse des besoins sociaux, le futur Contrat Local de Santé, la Plan de Mobilité Simplifié, ...



Un projet construit autour de la complémentarité des pôles du territoire

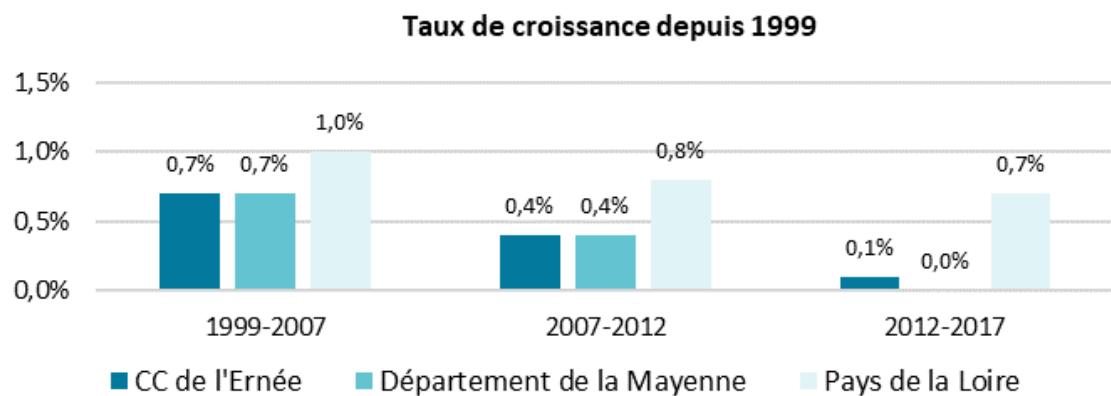
- Pôle structurant
- Pôle structurant secondaire
- Pôle complémentaire
- Bourgs et villages

I. Analyse de la dynamique démographique

1) Une dynamique démographique fragile et disparate

L'attractivité démographique s'avère relativement faible ; avec une moyenne de +0,13%/an, le territoire a accueilli uniquement 134 personnes de plus entre 2012 et 2017.

Ces chiffres font apparaître une perte de dynamisme au niveau de l'intercommunalité. Cette tendance n'est pas spécifique à la CC de l'Ernée puisque c'est l'ensemble du département de la Mayenne qui connaît un arrêt de sa croissance démographique sur la période récente (croissance de 0%/an entre 2012 et 2017, contre 0,7%/an entre 1999 et 2007 et 0,4%/an entre 2007 et 2012).



De manière plus précise, la croissance démographique du territoire entre 2007 et 2012 était portée à la fois par des soldes naturels et migratoires positifs. Au cours de la dernière période de recensement, ces soldes se sont réduits et le solde migratoire est même devenu nul.

| CC de l'Ernée | 2007 à 2012 | 2012 à 2017 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Croissance annuelle de la population | 0,4%/an | 0,1%/an |
| <i>due au solde naturel</i> | 0,3%/an | 0,1%/an |
| <i>due au solde migratoire</i> | 0,2%/an | 0,0%/an |

Source : INSEE – RP 2012, 2017

| Commune | Population 2012 | Population 2017 | Evolution brute entre 2012 et 2017 | Croissance démographique annuelle (%/an) |
|----------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|--|
| Andouillé | 2 245 | 2 300 | 55 | 0,49% |
| La Baconnière | 1 701 | 1 923 | 222 | 2,61% |
| Bigottièvre | 4 86 | 498 | 12 | 0,49% |
| Chailland | 1 222 | 1 171 | -51 | -0,83% |
| La Croixille | 6 89 | 688 | -1 | -0,03% |
| Ernée | 5 812 | 5 731 | -81 | -0,28% |
| Juvigné | 1 468 | 1 456 | -12 | -0,16% |
| Larchamp | 1 057 | 1 110 | 53 | 1,00% |
| Montenay | 1 363 | 1361 | -2 | -0,03% |
| La Pellerine | 313 | 340 | 27 | 1,73% |
| Saint-Denis-de-Gastines | 1 635 | 1 509 | -126 | -1,54% |
| Saint-Germain-le-Guillaume | 477 | 495 | 18 | 0,75% |
| Saint-Hilaire-du-Maine | 833 | 863 | 30 | 0,72% |
| Saint-Pierre-des-Landes | 953 | 928 | -25 | -0,52% |
| Vautorte | 584 | 599 | 15 | 0,51% |
| TOTAL | 20 838 | 20 972 | 134 | 0,13% |

Source : INSEE – RP 2012, 2017

Indépendamment de leur positionnement dans l'armature urbaine, les évolutions démographiques par communes apparaissent contrastées :

- 8 communes présentent des dynamiques favorables. Le Sud-Est de l'intercommunalité reste le moteur du dynamisme démographique du territoire avec 5 communes en croissance (et notamment la commune de la Baconnière qui présente un gain de 222 habitants). Au Nord, 3 communes bénéficient également d'une croissance positive. Il s'agit de Larchamp, de la Pellerine et de Vautorte ;
- 7 communes perdent des habitants. Saint-Denis-de-Gastines (-126), Ernée (-81) et Chailland (-51) sont les communes connaissant les plus grosses pertes démographiques.

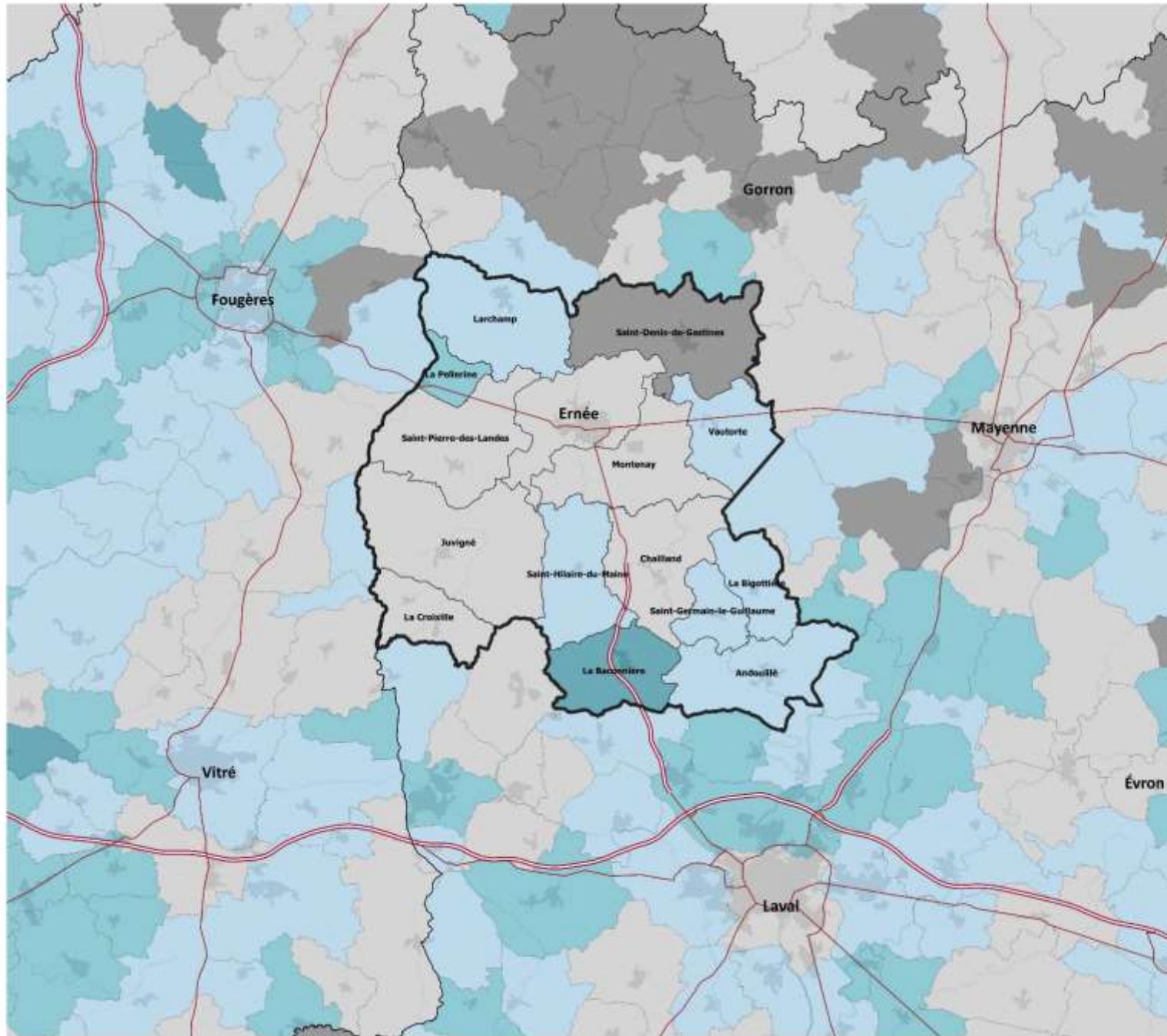
L'analyse de l'évolution démographique récente par niveaux d'armature territoriale met en évidence les tendances suivantes :

- Une perte démographique sur le pôle structurant, à savoir Ernée,
- Une poursuite du développement d'Andouillé, deuxième pôle structurant du territoire,
- Une croissance de 0,2%/an sur les pôles complémentaires mais qui est cependant à nuancer puisque la majorité des communes connaissent des pertes démographiques, à savoir les communes de Saint-Denis-de-Gastines (-126 hab.), Chailland (-51 hab.), Juvigné (-12 hab.) et Montenay (-2 hab.) ;
- Un développement des bourgs et villages (+0,35 %/an) supérieur à la moyenne communautaire (+0,13%/an).

| Armature territoriale | Population 2012 | | Population 2017 | | Evolution brute entre 2012 et 2017 | Croissance démographique annuelle (%/an) |
|-----------------------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|------------------------------------|--|
| | Hab. | % au sein de la CCE | Hab. | % au sein de la CCE | | |
| Ernée | 5 812 | 27,9% | 5731 | 27,3% | -81 | -0,28% |
| Andouillé | 2 245 | 10,8% | 2300 | 11,0% | 55 | 0,49% |
| Pôles complémentaires | 8 446 | 40,5% | 8530 | 40,7% | 84 | 0,20% |
| Bourgs et villages | 4 335 | 20,8% | 4411 | 21,0% | 76 | 0,35% |
| TOTAL | 20 838 | 100% | 20 972 | 100% | 134 | 0,13% |

Source : INSEE – RP 2012, 2017

De manière plus générale, même si l'évolution du territoire reste positive, les tendances récentes montrent une fragilisation des dynamiques générales du territoire par rapport au début des années 2000.



Evolution démographique entre 2012 et 2017 (%/an)

- Inférieure à -1%/an
- Entre -1 et 0%/an
- Entre 0 et 1%/an
- Entre 1 et 2,5%/an
- Supérieure à 2,5%/an

Fond de plan

- Axe autoroutier
- Liaison routière principale
- Tache urbaine
- Communauté de Communes de l'Ernée

2) Une accentuation du phénomène de vieillissement

Au début des années 2000, le retour de la croissance démographique avait freiné le phénomène de vieillissement de la population. Le territoire avait même connu un rajeunissement de sa population avec une hausse de la part des moins de 20 ans.

Entre 2012 et 2017, les tendances se sont inversées et font apparaître de nouveau un processus de vieillissement de la population :

- La population âgée de 0-14 ans et 30-44 ans diminue en nombre, tout comme leur représentation au sein de l'ensemble de la population ;
- A l'exception des 75-89 ans, les classes d'âges au-delà de 45 ans sont en progression. Cette tendance est particulièrement nette pour les 90 ans et plus, dont le nombre s'est accru de 47% en l'espace de 5 ans.

| Classe d'âge | 2012 | 2017 | Evolution 2012-2017 |
|--------------|---------------|-------------|--|
| 0-14 ans | 4402 | 21% | 4286 20% -116 -3% |
| 15-29 ans | 3032 | 15% | 3032 14% 0 0% |
| 30-44 ans | 3919 | 19% | 3855 18% -63 -2% |
| 45-59 ans | 3866 | 19% | 3951 19% 85 2% |
| 60-74 ans | 3022 | 15% | 3207 15% 185 6% |
| 75-89 ans | 2319 | 11% | 2231 11% -88 -4% |
| >90 ans | 278 | 1% | 409 2% 131 47% |
| Total | 20 838 | 100% | 20 972 100% 134 1% |



L'évolution de l'indice de jeunesse entre 2012 et 2017 reflète le processus de vieillissement de la population. Il est calculé à partir de la proportion de la population âgée de plus de 60 ans, par rapport à la population âgée de moins de 20 ans. Un indice inférieur à 100 indique que la population de plus de 60 ans sur le territoire est plus importante que celle de moins de 20 ans.

Ainsi, entre les deux recensements, il est passé de 98 en 2012 à 94 en 2017. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse au niveau national s'élève à 97 et celui du niveau départemental à 91.

Indice de jeunesse et personnes âgées

| | |
|---|---------|
| Indice de jeunesse 2012 | 98 |
| Indice de jeunesse 2017 | 94 |
| Population de 60 ans et plus en 2017 | 27,9% |
| Taux d'évolution annuel des 60 ans et + 2012-2017 | + 4% |
| Population de 90 ans et plus en 2017 | 1,95% |
| Taux d'évolution annuel des 90 ans et + 2012-2017 | + 47,1% |

3) La croissance du parc locatif comme corollaire à la dynamique démographique

Le parc de logements, tous types confondus (résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels¹, logements vacants) compte 10 379 logements au dernier recensement. Les résidences principales représentent 8 721 logements soit 84% du parc de logements. Les logements vacants sont au nombre de 1 088, soit 10,5% du parc.

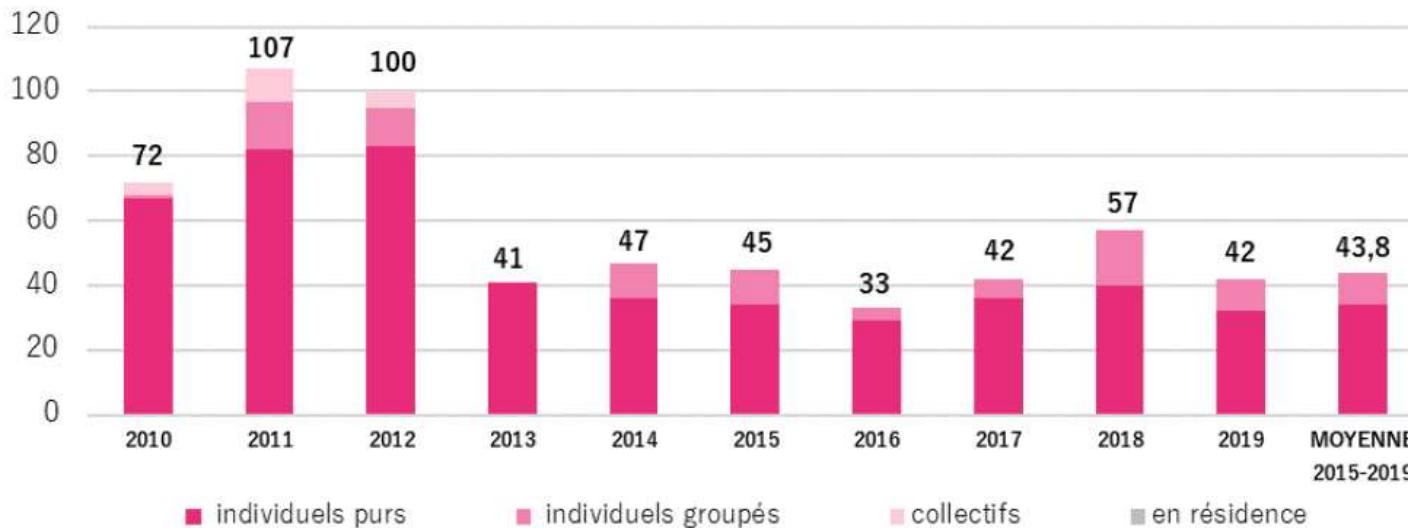
L'analyse des données INSEE sur la période 2012-2017 montre une croissance du parc de logements de 294 logements soit environ 59 logements supplémentaires par an sur la période.

| | Logements principaux | | | Logements secondaires | | | Logements vacants | | | Total logements | | | |
|-----------------------|----------------------|--------------|--------------|-----------------------|-------------|--------------|-------------------|--------------|-------------|-----------------|---------------|------------|-----------|
| | 2012 | 2017 | Evolution | 2012 | 2017 | Evolution | 2012 | 2017 | Evolution | 2012 | 2017 | Evolution | Evo/an |
| Ernée | 89.2% | 87.3% | -1.9% | 2.0% | 2.2% | 0.1% | 8.7% | 10.5% | 1.8% | 2 924 | 2 961 | 37 | 7 |
| Andouillé | 84.5% | 85.0% | 0.5% | 6.5% | 6.2% | -0.3% | 9.0% | 8.7% | -0.3% | 1 092 | 1 134 | 43 | 9 |
| Pôles complémentaires | 83.7% | 82.3% | -1.3% | 6.6% | 6.5% | 0.0% | 9.8% | 11.1% | 1.4% | 3 993 | 4 167 | 174 | 35 |
| Bourgs et villages | 82.8% | 82.3% | -0.5% | 8.1% | 7.7% | -0.5% | 9.1% | 10.0% | 1.0% | 2 076 | 2 116 | 41 | 8 |
| CCE | 85.2% | 84.0% | -1.1% | 5.6% | 5.5% | -0.1% | 9.3% | 10.5% | 1.2% | 10 084 | 10 379 | 294 | 59 |
| | 8 590 | 8 721 | 131 | 561 | 570 | 9 | 933 | 1 088 | 155 | | | | |

Source INSEE, RP 2012, 2017

L'analyse des données SITADEL (base de données sur la construction de logements) entre 2010 et 2019 met évidence une forte contraction de la construction depuis 2013. Le territoire est passé d'un rythme de construction compris entre 70 et 100 logements/an avant 2013 à des tendances comprises entre 30 et 60 logements/an. Pour la période de 2015 à 2019, la moyenne s'établit 44 logements autorisés par an.

La production annuelle de logements
Nombre et type de formes bâties



Source : donnée SITADEL

A l'échelle départementale, la tendance est globalement identique avec une baisse de palier nette à partir de 2008. Ce sont en moyenne 1 220 logements qui ont été autorisés annuellement depuis 2015, et parmi ceux-ci, 916 unités ont été commencées en moyenne chaque année. Comparativement, sur la période 2000-2007 la base de données SITADEL comptait une moyenne de 1 954 logements commencés en moyenne chaque année. La tendance ne semble pas s'inverser pour le moment pour les deux territoires au vu des derniers chiffres.

4) Une vacance du logement qui s'accroît

Sur la période 2012-2017, la vacance dans le parc de logements s'est accrue, passant de 933 logements (soit un taux de 9,3%) en 2012 à 1 088 (soit un taux de 10,5%) en 2017, ce qui signifie que 155 logements supplémentaires ne sont plus habités. Ce phénomène a d'autant plus modéré la croissance démographique du territoire puisqu'une partie des nouvelles constructions n'a fait que compenser l'augmentation des logements non habités.

Dans le détail, le territoire recouvre des réalités communales contrastées mais seules trois communes (la Bigottière, Saint-Hilaire-du-Maine, la Pellerine) présentent une vacance inférieure à 8%. Une distinction entre le Sud-Est et le reste de l'intercommunalité apparaît également :

- Sur les six communes du Sud-Est, seules Chailland et Saint-Germain-le-Guillaume ont une vacance supérieure à 10% ;
- Sur le reste du territoire, la majorité des communes présente des taux supérieurs à 10%.

| Logements vacants | | | |
|-----------------------|-------------|--------------|-------------|
| | 2012 | 2017 | Evolution |
| Ernée | 8,7% | 10,5% | 1,8% |
| Andouillé | 9,0% | 8,7% | -0,3% |
| Pôles complémentaires | 9,8% | 11,1% | 1,4% |
| Bourgs et villages | 9,1% | 10,0% | 1,0% |
| CC de l'Ernée | 9,3% | 10,5% | 1,2% |
| | 933 | 1 088 | 155 |

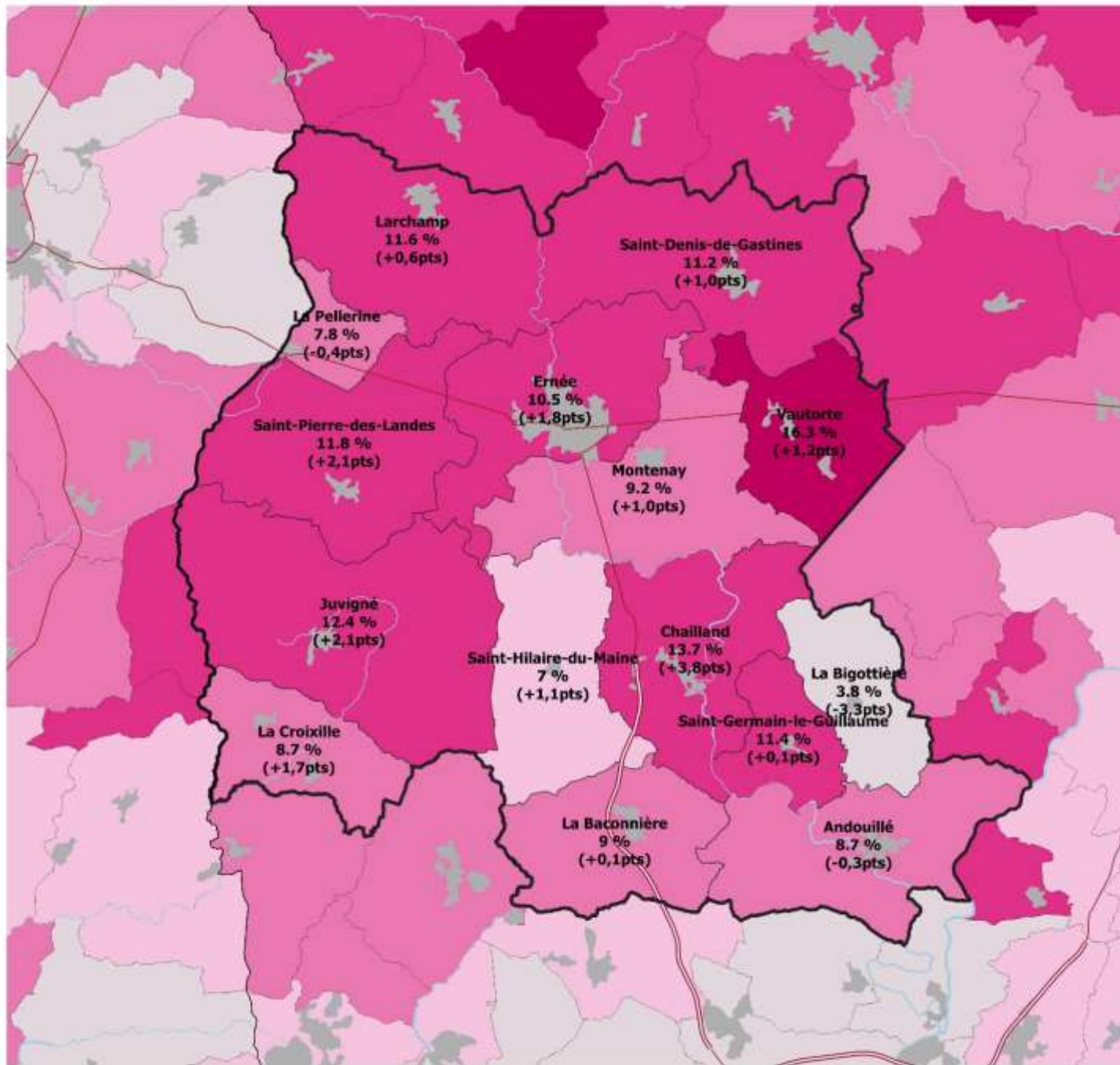
Entre les deux recensements, l'augmentation de la vacance a été particulièrement forte sur les communes de Chailland (+3,8 points), Juvigné (+ 2,1 points), Saint-Pierre-des-Landes (+ 2,1 points) et Ernée (+1,8 points).

Le diagnostic du PLUI mettait en évidence la situation suivante :

- Une vacance touchant d'abord le bâti ancien : 61% des logements vacants ont été construits avant 1919 (ce taux est de 46% sur le département), alors que seulement 36% de l'ensemble des logements datant de cette période ;
- Une inoccupation accrue des petits logements : 48 % du parc vacant est constitué de petits logements (T1, T2 et T3) alors qu'il ne représente que 27% des logements du territoire.

Il convient également de préciser qu'un taux de vacance autour de 6% permet la bonne rotation du parc et un fonctionnement normal du marché immobilier.

Bien qu'une proportion certaine de la vacance du territoire s'explique par la rotation normale du parc, l'augmentation rapide des logements inhabités constitue un signal préoccupant, mettant en évidence des problématiques dans la structure du parc de logement, et plus globalement, un défaut d'attractivité du territoire.



Taux de vacance dans le parc de logements et évolution entre 2012 et 2017

- Inférieur à 5%
- De 5 à 7,5%
- De 7,5 à 10%
- De 10 à 15%
- Supérieur à 15%

Source des données : INSEE

Fond de plan

- Axe autoroutier
- Liaison routière principale
- Tache urbaine
- Communauté de Communes de l'Ernée



II. Analyse de la dynamique économique

1) Un recul de l'emploi depuis 2012

Le territoire propose aujourd'hui 6 508 emplois (2017), soit 525 emplois de moins qu'en 2012 (-7,46%), ce qui représente une réduction d'environ 105 emplois par an sur la période 2012-2017. Cette évolution négative touche l'ensemble des niveaux de l'armature territoriale et la majorité des communes, y compris le secteur Sud-Est, proche de l'agglomération lavalloise.

| Armature territoriale | Emploi 2012 | Emploi 2017 | Evolution brute entre 2012 et 2017 | Evolution sur 5 ans (%) |
|-----------------------|--------------|--------------|------------------------------------|-------------------------|
| Ernée | 3 061 | 2 854 | -207 | -6,77% |
| Andouillé | 714 | 661 | -52 | -7,33% |
| Pôles complémentaires | 2 163 | 2 017 | -146 | -6,75% |
| Bourgs et villages | 1 096 | 977 | -119 | -10,87% |
| TOTAL | 7 033 | 6 508 | -525 | -7,46% |

Sources : INSEE, RP2012 et RP2017 (exploitation principale)

L'évolution de l'indicateur de concentration de l'emploi démontre une dépendance plus forte avec les pôles économiques environnants.

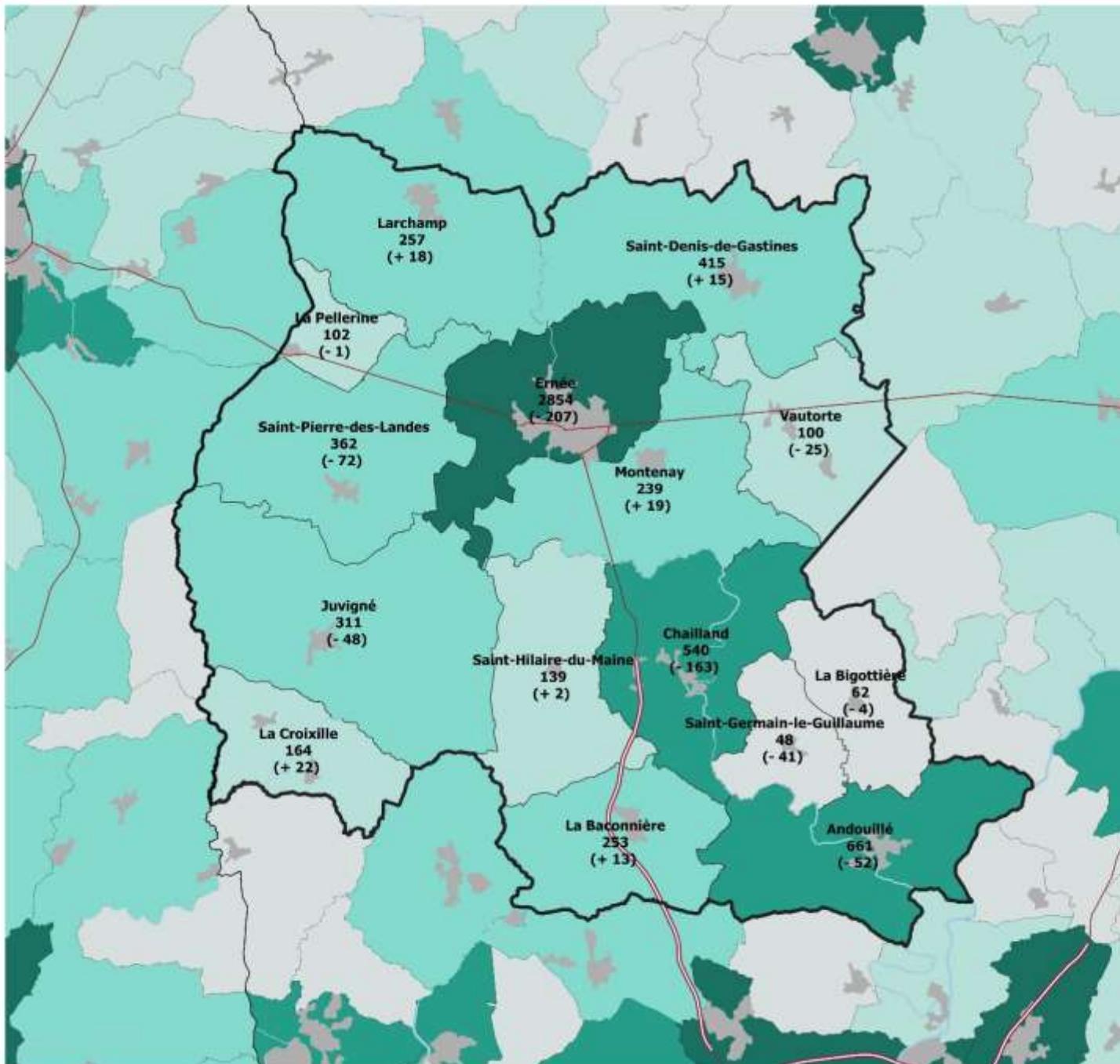
| | 2007 | 2012 | 2017 |
|--|------------|------------|------------|
| Emplois | 7 241 | 7 033 | 6 508 |
| Actifs | 9 124 | 9 212 | 9 490 |
| Indicateur de concentration de l'emploi | 79% | 76% | 69% |

Sources : INSEE, RP2012 et RP2017 (exploitation principale)

Dans le même temps, on note une dégradation du taux de chômage au sein de la population, avec une augmentation sensible du nombre de demandeurs d'emplois, passant de 641 (6,9%) à 729 (7,7%). Ce taux reste cependant inférieur par rapport aux chiffres du département de la Mayenne (9,3%) et de l'échelle nationale (13,9%). On remarque également que les disparités entre les hommes et les femmes persistent mais elles ont diminué par rapport à la situation de 2007.

| Indicateurs de chômage | 2007 | 2012 | 2017 |
|---|-------|-------|-------|
| Nombre de chômeurs | 493 | 641 | 729 |
| Taux de chômage | 5,4% | 6,9% | 7,7% |
| Taux de chômage des hommes | 4,0% | 6,0% | 6,7% |
| Taux de chômage des femmes | 7,1% | 7,9% | 8,8% |
| Part des femmes parmi les chômeurs en % | 60,0% | 53,7% | 53,8% |

Sources : INSEE, RP2007, RP2012 et RP2017



Une dépendance plus forte du territoire par rapport aux pôles d'emplois voisins

La baisse de l'emploi local s'accompagne d'une intensification des déplacements des actifs vers l'extérieur du territoire. En 2012, seulement 44,5% des actifs se déplaçaient vers l'extérieur du territoire communautaire pour travailler. En 2017, cette proportion est montée à 51,6%. Les flux vers l'extérieur sont dominés par les déplacements vers Laval Agglomération (28% de l'ensemble des actifs de l'Ernée). L'attraction vers les pôles d'emplois voisins de Mayenne, Fougères et Vitré s'est également accrue entre les deux recensements. Ces évolutions ne sont pas uniquement liées à la baisse de l'emploi local mais peuvent également s'expliquer par l'arrivée d'actifs extérieurs au territoire et travaillant sur les pôles d'emplois voisins, notamment sur l'agglomération lavalloise.

| Déplacement domicile-travail | 2012 | | 2017 | | Evolution (2012/2017) |
|---|-------------|-------|-------------|-------|-----------------------|
| Déplacements internes (au sein de la CCE) | 4732 | 55,5% | 4281 | 48,4% | -451 |
| Déplacements externes | 3788 | 44,5% | 4556 | 51,6% | 768 |
| dont : | | | | | |
| <i>Laval Agglomération</i> | 2145 | 25,2% | 2520 | 28,5% | 375 |
| <i>Mayenne Communauté</i> | 358 | 4,2% | 543 | 6,1% | 185 |
| <i>CC du Bocage Mayennais</i> | 403 | 4,7% | 386 | 4,4% | -17 |
| <i>Fougères Agglomération</i> | 301 | 3,5% | 380 | 4,3% | 79 |
| <i>Vitré Communauté</i> | 216 | 2,5% | 266 | 3,0% | 50 |
| <i>Rennes Métropole</i> | 66 | 0,8% | 90 | 1,0% | 24 |
| <i>CC des Coëvrons</i> | 29 | 0,3% | 55 | 0,6% | 26 |
| TOTAL | 8520 | | 8837 | | 317 |

Sources : INSEE - RP2012 et RP2017

Une perte d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction

Les études pour l'élaboration du SCoT avaient mis en évidence l'importance de certains secteurs d'activités dans l'économie locale : un secteur industriel (agro-alimentaire et métallurgie) encore fort représenté, un socle agricole qui reste fort et une présence dynamique de la construction et des transports.

A l'exception des transports, ce sont ces secteurs qui se sont rétractés depuis 2012 et qui expliquent la baisse de l'emploi local :

- - 105 emplois pour le secteur agricole,
- - 345 emplois pour le secteur industriel, qui annulent les emplois gagnés durant la période 2007-2012
- - 98 emplois dans le domaine de la construction.

Répartition des emplois par secteurs d'activités

| | 2007 | | 2012 | | 2017 | | Evolution 2012/2017 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Agriculture | 1372 | 18,8% | 1168 | 16,6% | 1064 | 16,0% | -105 |
| Industrie | 1585 | 21,7% | 1727 | 24,6% | 1381 | 20,8% | -345 |
| Construction | 714 | 9,8% | 691 | 9,8% | 593 | 8,9% | -98 |
| Commerce, Transports, Services divers | 2081 | 28,5% | 1805 | 25,7% | 1910 | 28,8% | 105 |
| Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale | 1537 | 21,1% | 1642 | 23,3% | 1680 | 25,3% | 38 |
| TOTAL | 7289 | 100% | 7033 | 100% | 6628 | 100% | -405 |

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017 (exploitation complémentaire)

A contrario, les secteurs du commerce/transport/services divers et de l'administration publique/enseignement/santé et de l'action sociale ont connu des évolutions positives mais elles ne permettent pas de compenser les baisses des autres secteurs.

2) L'agriculture : une économie toujours en mutation

Les données relatives à l'agriculture sont issues de deux sources principales :

- les données statistiques de la MSA mises en ligne sur le site GéoMSA ;
- les données géographiques du Registre Parcellaire Graphique (RPG) disponibles sur le site de l'IGN. Le RPG compile les données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Des exploitations agricoles qui continuent à se restructurer

Depuis 2014, le nombre d'exploitations agricoles a continué à se réduire, avec une baisse de 115 exploitations (soit -11,5%) sur la période 2014-2018 (dernières données disponibles). Cette baisse concerne l'ensemble des communes. Ces évolutions sont dans la poursuite des tendances lourdes constatées lors de l'élaboration du SCoT (disparition des 51% d'exploitations entre 1988 et 2010).

La réduction du nombre d'exploitations agricoles n'est pas spécifique à la CC de l'Ernée : il s'agit d'un phénomène généralisé sur le territoire départemental (-8,5% sur la période 2014-2018) et régional (-7,5% sur la période 2014-2018).

Ces évolutions traduisent la poursuite de la restructuration de la filière agricole. Elles s'accompagnent également d'un agrandissement des exploitations agricoles (+9% de surfaces moyennes). Le nombre d'emploi en équivalent temps plein¹ est resté relativement stable sur la même période.

¹ Emplois en équivalent temps plein, obtenus en divisant le nombre d'heures rémunérées par l'horaire légal ou conventionnel en vigueur dans l'établissement employeur

Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles

| Communes | 2014 | 2018 | Evolution 2014-2018 |
|----------------------------|-------------|------------|---------------------|
| Andouillé | 68 | 62 | -6 |
| La Baconnière | 48 | 42 | -6 |
| La Bigottièrre | 38 | 31 | -7 |
| Chailland | 55 | 54 | -1 |
| La Croixille | 47 | 45 | -2 |
| Ernée | 89 | 75 | -14 |
| Juvigné | 118 | 104 | -14 |
| Larchamp | 96 | 88 | -8 |
| Montenay | 74 | 59 | -15 |
| La Pellerine | 29 | 22 | -7 |
| Saint-Denis-de-Gastines | 114 | 100 | -14 |
| Saint-Germain-le-Guillaume | 21 | 20 | -1 |
| Saint-Hilaire-du-Maine | 69 | 61 | -8 |
| Saint-Pierre-des-Landes | 105 | 99 | -6 |
| Vautorte | 40 | 34 | -6 |
| TOTAL CC DE L'ERNEE | 1011 | 896 | -115 |

Source : Données GéoMSA

Données générales sur l'emploi agricole

| | 2014 | 2018 |
|--|---------|---------|
| Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles | 1011 | 896 |
| Nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) | 275 | 287 |
| Superficie moyenne par exploitation | 37,7 ha | 41,2 ha |

Source : Données GéoMSA

Des surfaces exploitées qui restent relativement stables

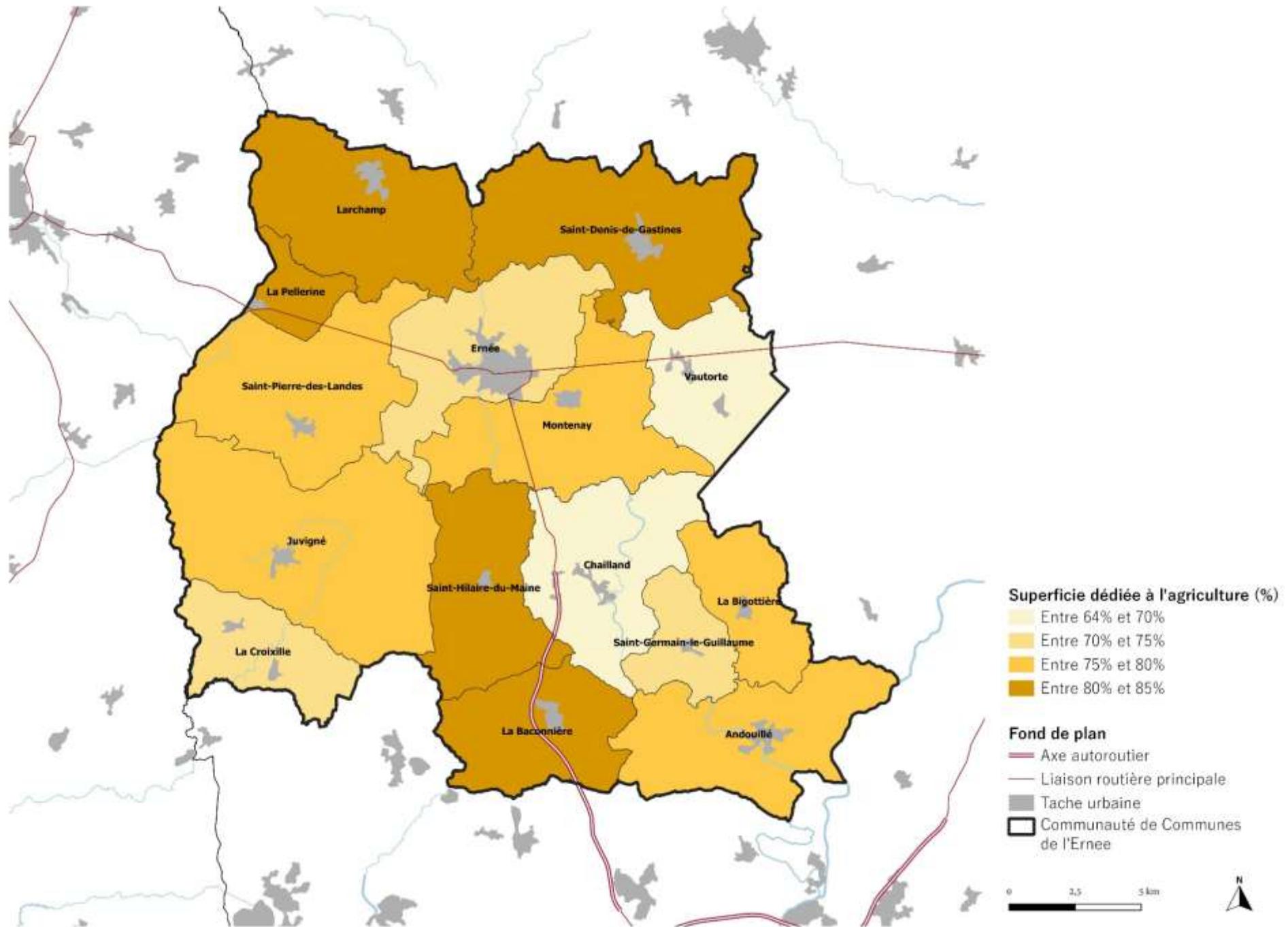
Le RPG met en avant la forte prédominance de l'activité agricole sur le territoire qui occupe environ 77% de la superficie de l'intercommunalité. Proportionnellement à leurs superficies, ce sont les communes de la Pellerine, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines, La Baconnière et Saint-Hilaire-du-Maine qui ont la vocation agricole la plus importante. Vautorte et Chailland se distinguent par une vocation agricole plus réduite (< 70%) du fait de la présence de la forêt de Mayenne sur ces deux communes.

L'usage des terres agricoles se partage essentiellement entre les productions céréalières (54,5%) et les pâturages (43,9%). Cette répartition est caractéristique des systèmes agraires bocagers de l'Ouest de la France où l'activité agricole est dominée par l'élevage. Entre 2014 et 2019, la SAU est restée relativement stable autour de 38 500 à 39 000 ha. Les variations constatées s'expliquant davantage par les variations dans les déclarations des exploitants que par une évolution notable et réelle des parcelles cultivées.

-> Pour rappel, les données exploitées issues du Recensement Parcellaire Agricole relèvent d'un **régime de déclaration** dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Surface Agricole Utile (d'après le RPG)

| | 2014 (ha) | 2018 (ha) | 2019 (ha) | Evolution 2014 / 2019 |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------|
| Andouillé | 2 965 | 2 934 | 2 944 | -21,1 |
| La Baconnière | 2 190 | 2 264 | 2 255 | 64,6 |
| La Bigottière | 1 480 | 1 450 | 1 450 | -30,6 |
| Chailland | 2 318 | 2 315 | 2 289 | -28,6 |
| La Croixille | 1 638 | 1 765 | 1 623 | -14,9 |
| Ernée | 2 790 | 2 699 | 2 678 | -111,5 |
| Juvigné | 5 184 | 5 227 | 5 120 | -64,1 |
| Larchamp | 3 595 | 3 717 | 3 554 | -40,4 |
| Montenay | 3 083 | 3 078 | 3 058 | -24,9 |
| La Pellerine | 693 | 766 | 694 | 1,7 |
| Saint-Denis-de-Gastines | 4 204 | 4 131 | 4 132 | -72,0 |
| Saint-Germain-le-Guillaume | 921 | 951 | 952 | 31,3 |
| Saint-Hilaire-du-Maine | 2 630 | 2 595 | 2 582 | -47,7 |
| Saint-Pierre-des-Landes | 3 644 | 3 712 | 3 643 | -0,9 |
| Vautorte | 1 554 | 1 552 | 1 561 | 7,1 |
| TOTAL CC DE L'ERNEE | 38 889 | 39 156 | 38 537 | -352,1 |



III. Services et commerces

L'analyse suivante s'appuie sur la base permanente des équipements (BPE) qui est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année.

Elle porte sur plus de 180 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

1) Un développement des structures de soins

L'offre de santé était l'un des points faibles du territoire de l'Ernée. Depuis 2014, les données de la BPE indiquent une certaine stabilité dans l'offre existante. Dans le détail, la situation en matière de médecins-généralistes reste préoccupante puisque seuls 12 praticiens sont identifiés contre 13 en 2014, ce qui représente une proportion de 57 généralistes pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale atteint 82 pour 100 000 habitants. Concernant les autres professionnels, leur nombre s'accroît ou reste stable, à l'exception des masseurs-kinésithérapeutes.

Depuis 2014, l'offre de santé a constitué l'un des axes d'actions de la CCE et différents projets ont été engagés :

- Les maisons de santé pluridisciplinaires d'Andouillé et de la Baconnière, ouvertes en 2017 et regroupées dans le pôle de santé de Changé ;
- La maison de santé pluridisciplinaire d'Ernée qui prendra place à côté de l'hôpital. Le bâtiment de 2 000 m² avec un étage accueillera une vingtaine de professionnels (médecins, infirmières, podologues, kinésithérapeutes, dentistes, etc.). Le chantier est actuellement en cours pour une livraison en 2021.

| Sous-domaine | Libellé de l'équipement | 2014 | 2019 | Evolution 2014/2019 |
|-------------------------------------|--|-----------|-----------|---------------------|
| Etablissements et services de santé | Établissement santé court séjour | 1 | 1 | 0 |
| | Établissement santé moyen séjour | 1 | 1 | 0 |
| | Structure psychiatrique en ambulatoire | 2 | 2 | 0 |
| Fonctions médicales | Médecin généraliste | 13 | 12 | -1 |
| | Chirurgien-dentiste | 6 | 7 | 1 |
| | Infirmier | 15 | 18 | 3 |
| | Masseur kinésithérapeute | 12 | 10 | -2 |
| | Orthophoniste | 1 | 3 | 2 |
| | Ergothérapeute | 0 | 2 | 2 |
| | Psychomotricien | 1 | 1 | 0 |
| Autres services de santé | Pharmacie | 8 | 8 | 0 |
| | Laboratoire d'analyses et de biologie médicale | 1 | 1 | 0 |
| | Ambulance | 4 | 2 | -2 |
| TOTAL | | 65 | 68 | 3 |

Source : INSEE - BPE 2014, 2019

2) Des équipements sportifs et de loisirs qui s'étoffent

D'après la base de données BPE, l'offre d'équipements sportifs a continué à s'étoffer. La rénovation de la piscine d'Ernée constitue l'une des réalisations phares de la CC de l'Ernée de ces dernières années : la piscine rénovée a été inaugurée en 2014 et a fait l'objet d'un agrandissement pour accueillir une salle de fitness en 2016. Depuis 2019, cet équipement polyvalent s'appelle l'AquaFitness de l'Ernée.

| Sous-domaine | Libellé de l'équipement | 2014 | 2019 | Evolution 2014/2019 |
|----------------------|--|-----------|-----------|---------------------|
| Equipements sportifs | Bassin de natation | 1 | 1 | 0 |
| | Boulodrome | 19 | 20 | 1 |
| | Tennis | 12 | 12 | 0 |
| | Athlétisme | 2 | 1 | -1 |
| | Parcours sportif/santé | 3 | 3 | 0 |
| | Salles spécialisées | 7 | 7 | 0 |
| | Terrains de grands jeux | 16 | 17 | 1 |
| | Salle de combat | 2 | 3 | 1 |
| | Salles non spécialisées | 9 | 12 | 3 |
| | Roller-Skate-Vélo Bicross ou freestyle | 3 | 3 | 0 |
| | Salles multisports (gymnases) | 11 | 13 | 2 |
| TOTAL | | 85 | 92 | 7 |

Source : INSEE - BPE 2014, 2019

3) Une offre de commerce stable

En matière commerciale, la période 2014 et 2019 est, de manière générale, marquée par une certaine stabilité de l'offre. En détail, certaines évolutions peuvent être identifiées :

- Une diminution des magasins alimentaires de taille moyenne avec la disparition de deux supérettes et d'un supermarché (ancien supermarché Dia à Ernée), qui pourrait être une conséquence indirecte du développement des grandes surfaces alimentaires dans les années 2000 ;
- Une diminution de l'offre dans le domaine de l'habillement (- 3 magasins de vêtements, - 1 magasin de chaussures) ;
- Un bon maintien des commerces alimentaires de proximité de type boulangerie et épicerie mais une disparition progressive des boucheries/charcuteries ainsi que des poissonneries;
- Un développement de l'offre en matière d'ameublement.

Par ailleurs, la ville d'Ernée a engagé une démarche globale pour revitaliser son centre-ville. Une étude urbaine générale réalisée en 2019 a permis de définir une stratégie à long terme. Cette démarche comprend également un volet commercial avec la mise en place d'actions pour rendre plus lisibles les commerçants existants et fidéliser la clientèle locale (<https://www.ernee-coeurdeville.com/>).

| Sous-domaine | Libellé de l'équipement | 2014 | 2019 | Evolution 2014/2019 |
|--|--|------------|------------|---------------------|
| Grandes surfaces | Commerce de bricolage | 3 | 3 | 0 |
| | Hypermarché | 1 | 1 | 0 |
| | Supermarché | 4 | 3 | -1 |
| Commerces alimentaires | Supérette | 2 | 0 | -2 |
| | Épicerie | 9 | 10 | 1 |
| | Boulangerie | 14 | 15 | 1 |
| | Boucherie charcuterie | 4 | 2 | -2 |
| | Poissonnerie | 1 | 0 | -1 |
| | Librairie, papeterie, journaux | 1 | 3 | 2 |
| Commerces spécialisés non alimentaires | Magasin de vêtements | 8 | 5 | -3 |
| | Magasin d'équipements du foyer | 1 | 1 | 0 |
| | Magasin de chaussures | 2 | 1 | -1 |
| | Magasin de meubles | 1 | 3 | 2 |
| | Magasin d'articles de sports et de loisirs | 1 | 2 | 1 |
| | Magasin de revêtements murs et sols | 1 | 1 | 0 |
| Autre service marchand à la population | Fleuriste-Jardinerie- Animalerie | 6 | 5 | -1 |
| | Magasin d'optique | 3 | 4 | 1 |
| | Coiffure | 28 | 28 | 0 |
| | Vétérinaire | 8 | 12 | 4 |
| | Agence de travail temporaire | 2 | 2 | 0 |
| | Restaurant- Restauration rapide | 23 | 23 | 0 |
| TOTAL | | 140 | 141 | 1 |

Source : INSEE - BPE 2014, 2019

IV. Infrastructures et mobilité

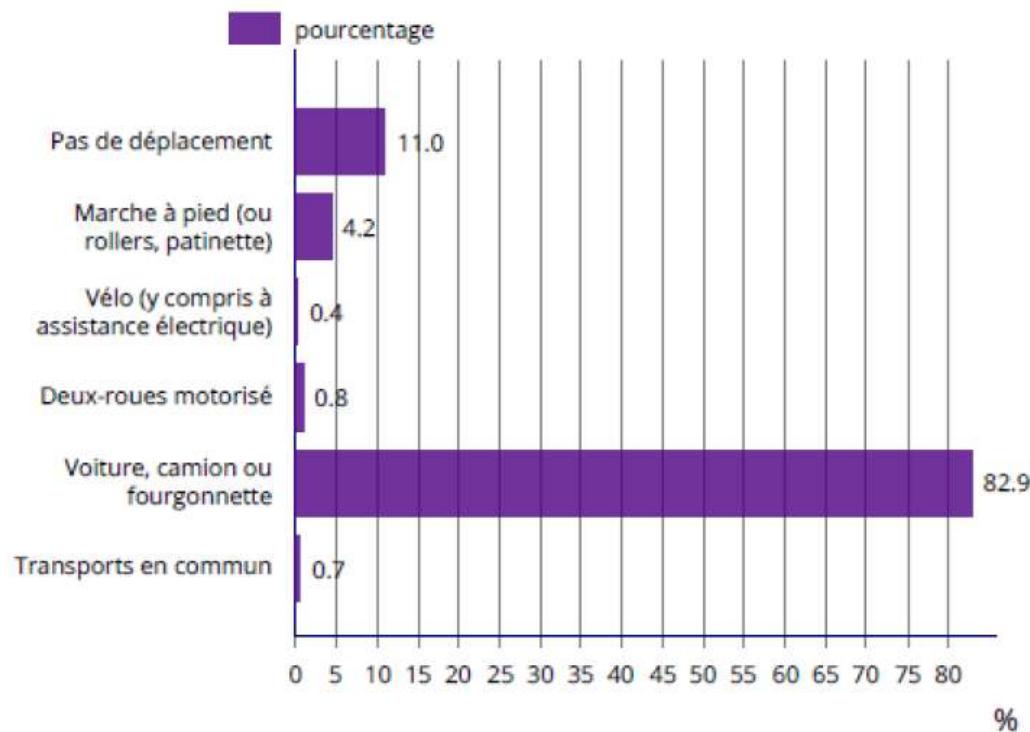
Depuis 10 ans, les déplacements domicile-travail se sont fortement intensifiés. Selon l'INSEE, en 2007, 59% des travailleurs quittaient leur commune pour aller travailler. Au dernier recensement (2017), 67,2% de la population active occupée travaille hors de leur commune de résidence contre 63,3% au sein du département.

Ces déplacements sont de plus en plus longs puisque la majorité des actifs de la CC de l'Ernée (51,6%) travaillent aujourd'hui en dehors de l'intercommunalité. En 2012, 55,5% des actifs restaient au sein du périmètre communautaire pour travailler. Deux facteurs peuvent expliquer cette évolution rapide :

- La diminution de l'emploi local, obligeant les actifs à se déplacer sur de plus longues distances pour continuer à travailler,
- L'installation d'actifs des territoires voisins (notamment de l'agglomération lavalloise) attirée par l'habitat individuel, un cadre de vie à la campagne et des prix de l'immobilier plus attractifs.

En l'absence de réelle alternative pour les trajets de longue distance, l'usage de l'automobile reste prédominant sur le territoire. D'après les données INSEE (2017), 82,9% des déplacements domicile-travail sont effectués avec un moyen de transport motorisé individuel. Cette proportion est relativement semblable aux pratiques constatées à l'échelle du département (82,9%).

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Concernant la répartition des flux routiers, les données du Conseil départemental mettent en évidence la situation suivante :

- Le rôle de carrefour routier d'Ernée entre Laval, Mayenne, Fougères et dans une moindre mesure, avec le Nord-Ouest Mayennais ;
- L'importance des flux de circulation sur les RN12 et RD31 (entre 5 000 et 7 500 véhicules/jours), axes qui assurent à la fois un rôle de liaisons locales et interurbaines et une vocation interrégionale entre la Bretagne, les Pays de la Loire, le Sud de la Normandie et l'Île-de-France ;
- Le rôle de carrefour local d'Andouillé avec des flux davantage orientés vers l'agglomération lavalloise.

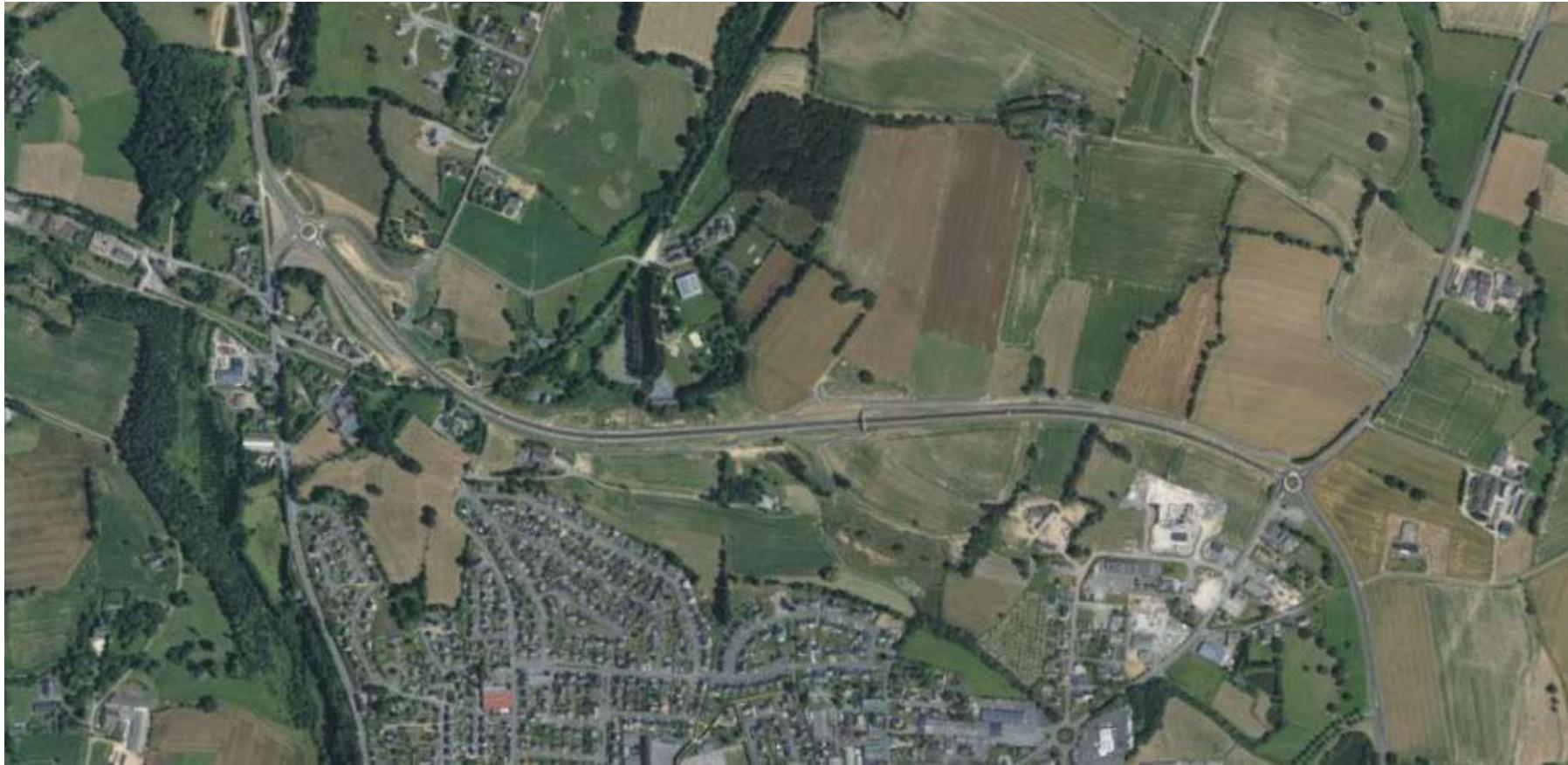
Carte du trafic journalier sur les routes départementales (source : <https://www.geomayenne.fr/>)



Une amélioration progressive du réseau routier

En mai 2019, le contournement Nord de la ville d'Ernée a été mis en service. Ce nouvel axe de 1,9 km relie la section Nord de la RD31 (vers Montaudin) à la RD107 (vers Gorron) et complète le contournement Est de l'agglomération. Les travaux ont également concerné une section existante de la RD31 de 1,6 km avec la création d'une deuxième voie montante (vers Montaudin) avec la sécurisation de plusieurs carrefours.

La réalisation de l'ensemble des aménagements représente un coût de 8,7 millions d'euros TTC, cofinancé par la région des Pays de la Loire (40 % du montant HT), la Communauté de communes de l'Ernée (11,6 % du montant TTC), la ville d'Ernée (11,6 % du montant TTC) et le Département de la Mayenne (le solde).



Vue aérienne des infrastructures routières aménagées

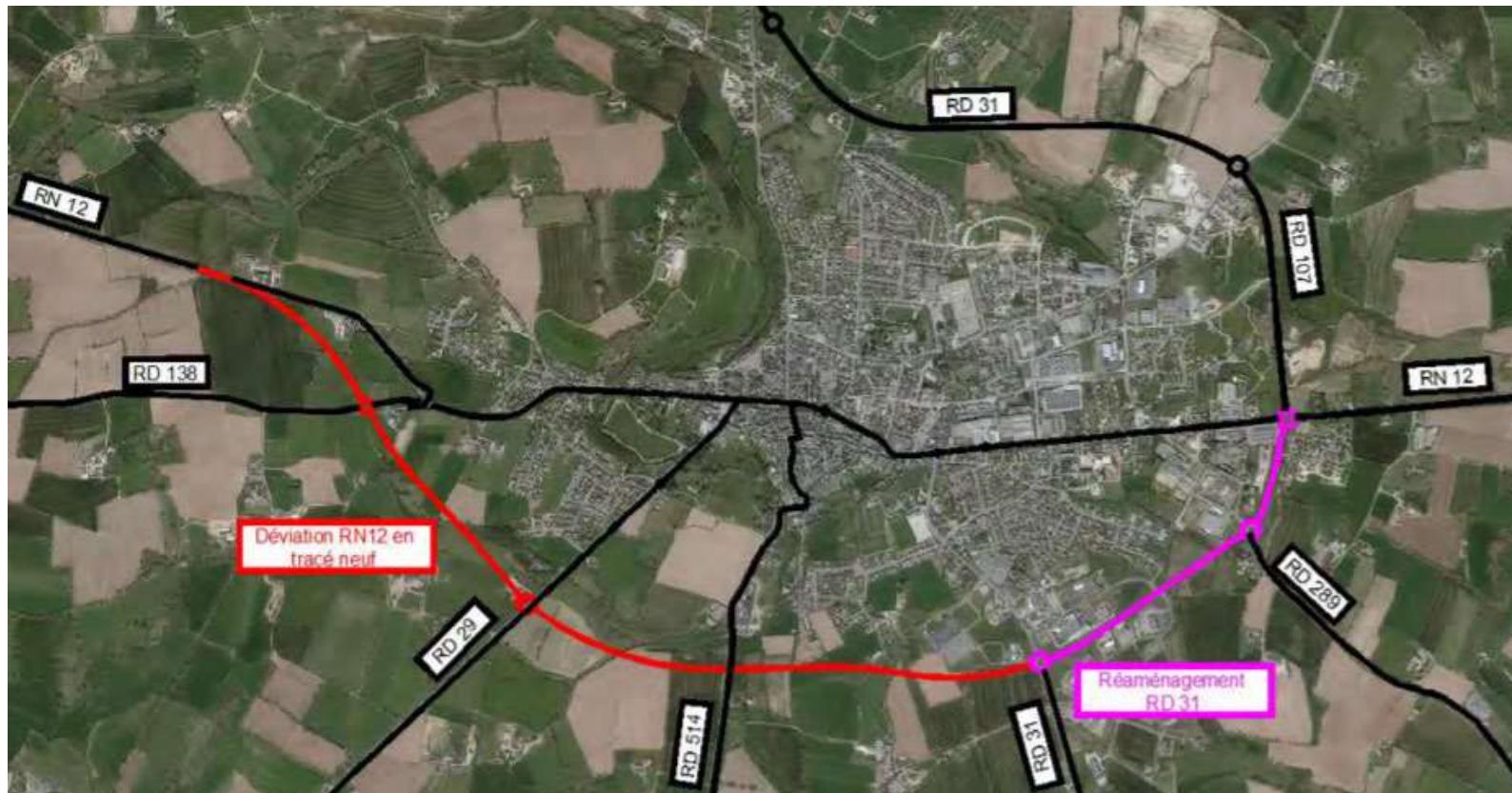
Concernant le projet de déviation de la RN12, les études se sont poursuivies et à la suite d'une concertation publique, un tracé passant par le Sud d'Ernée a été retenu.

D'une longueur de 5 km, la déviation comprend à l'Ouest 3.7 km en aménagement neuf et à l'Est 1.3 km d'aménagement de la RD 31 existante (qui sera reclassée en route nationale afin d'assurer le contournement complet d'Ernée). Le projet prévoit la création d'une route bidirectionnelle (chaussée à 2 voies), il comprend :

- trois créneaux de dépassement courts ;
- un viaduc qui permet le franchissement de la vallée de l'Ernée ;
- des points d'échange proposés en fonction des éléments du diagnostic territorial. Ils sont traités en carrefours plan. L'échange avec les RD 138 et RD 29 sont rétablis par la création de giratoire et le rétablissement de la RD 514 par un ouvrage commun avec le franchissement de l'Ernée La déviation est sans accès direct pour les riverains en dehors des carrefours aménagés ;
- des ouvrages pour rétablir les accès aux exploitations agricoles impactés par le projet ;

- un dispositif d'assainissement et des ouvrages de rétablissement des écoulements naturels pour assurer la transparence hydraulique du projet ;
- des merlons et écrans anti-bruit afin de respecter les prescriptions réglementaires relatives au bruit.

La mise en service de la déviation est prévue en 2024.



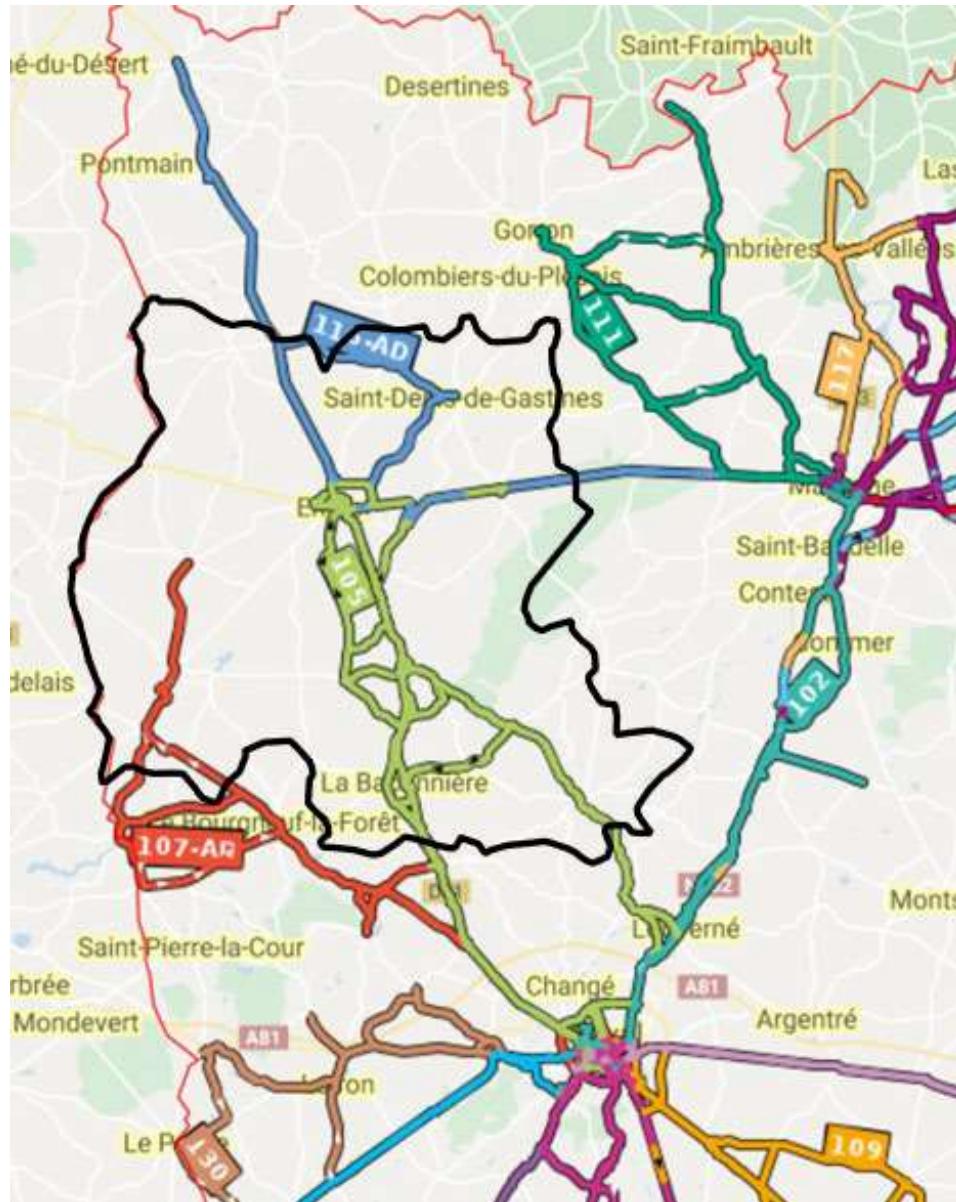
Cartographie du projet retenu pour la déviation de la RN12

Des alternatives à la voiture individuelle qui restent limitées

Le territoire de la CC de l'Ernée reste peu pourvu en matière d'alternatives à la voiture individuelle. L'offre en matière de transports collectifs a connu plusieurs évolutions :

- La ligne de car TER Fougères/Ernée/Laval a été supprimée en raison d'une fréquentation insuffisante. Elle desservait la commune d'Ernée par deux arrêts et permettait des correspondances à la gare de Laval.
- Le réseau de cars départementaux est resté identique depuis 2014 avec 4 lignes desservant la majorité des communes à l'exception de Larchamp, La Pellerine et La Bigottière. L'offre a néanmoins été enrichie par la mise en place d'une navette express (E145) entre Ernée et Laval. Elle assure 5 allers-retours journaliers en semaine avec 3 arrêts sur le territoire communautaire (2 à Ernée et 1 à Chailland au niveau de la zone d'activités du Tertre).

Par ailleurs, l'offre de transports collectifs est complétée par un service de transport à la demande permettant des déplacements internes au territoire et avec la CC du Bocage Mayennais, ainsi que vers les pôles de Mayenne et de Fougères ;

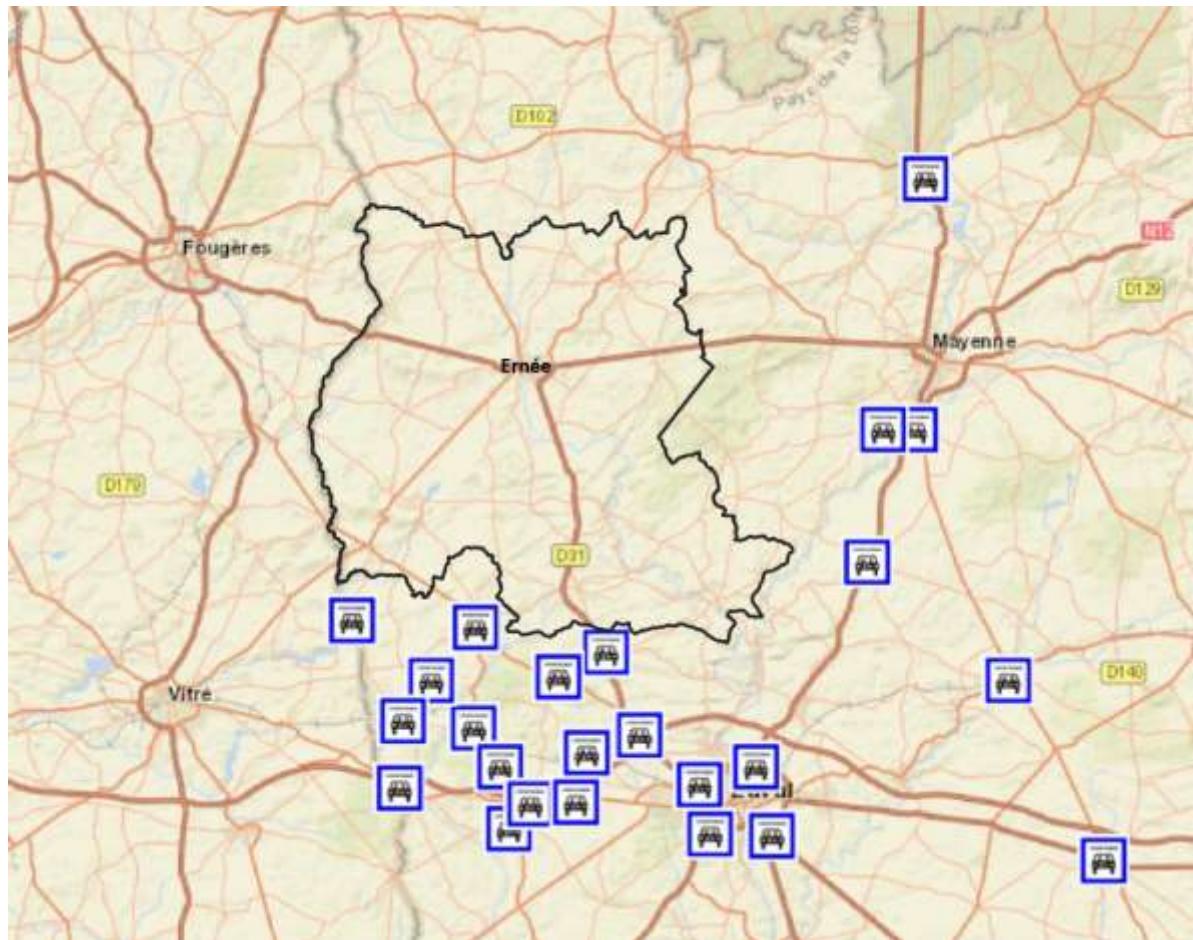


Source : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

53 - Mayenne

| | | |
|--------|--------|--------|
| 101 | 101-AD | 101-EX |
| 102 | 102-EX | 103 |
| 103-AD | 104 | 104-AD |
| 105 | 105-AD | 107 |
| 107-AD | 108 | 108-AD |
| 109 | 110 | 110-AD |
| 111 | 111-AD | 112 |
| 112-AD | 113 | 116 |
| 116-AD | 117 | 117-AD |
| 118 | 118-AD | 130 |
| 130-AD | 140 | 140-AD |
| 140-EX | 145-EX | 150 |
| 150-AD | | |

En matière de covoiturage, aucune aire « officielle » n'est recensée, d'après la base de données du Conseil départemental. Cette absence n'exclut évidemment pas la pratique du covoiturage sur le territoire mais un tel équipement permettrait de lui donner une visibilité plus forte.



Source : <https://www.geomayenne.fr/>

Concernant le vélo, le territoire communautaire ne dispose pas de maillage de liaisons cyclables. On peut néanmoins noter le passage de la Vélo Francette en bordure de la Mayenne au niveau d'Andouillé. Cette vélo-route à vocation touristique et de loisirs relie Ouistreham et la Rochelle.

V. Environnement et cadre de vie

1) Une trame verte et bleue à préserver

Territoire rural, la CC de l'Ernée se caractérise par une urbanisation modérée qui laisse une large place à la biodiversité. Le SCoT Rural de l'Ernée a construit son projet au travers d'orientations permettant de préserver cette richesse écologique, via la conservation d'un réseau écologique cohérent et le plus fonctionnel possible.

La stratégie mise en place se décline de la manière suivante :

→ La protection des milieux naturels d'intérêt, à savoir :

- Les ZNIEFF de type 1 et 2, Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- Les milieux naturels structurants : principaux massifs boisés et leurs lisières, cours d'eau et ripisylves, zones humides, etc...

→ La préservation du bocage agricole, via notamment :

- L'inventaire des haies au regard de leur intérêt lors de l'élaboration des PLU,
- La mise en œuvre des recommandations du Guide méthodologique « Préservation du bocage et prise en compte dans les PLU » réalisé par la DDT et la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.

→ Le maintien de la fonctionnalité écologique du territoire, avec notamment :

- La préservation des liaisons entre les massifs boisés identifiés dans les PLU (identification des tracés et protection des éléments naturels supports de la continuité écologique),
- La facilitation de l'aménagement des ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique des cours d'eau.

Le SCoT identifie deux principaux éléments :

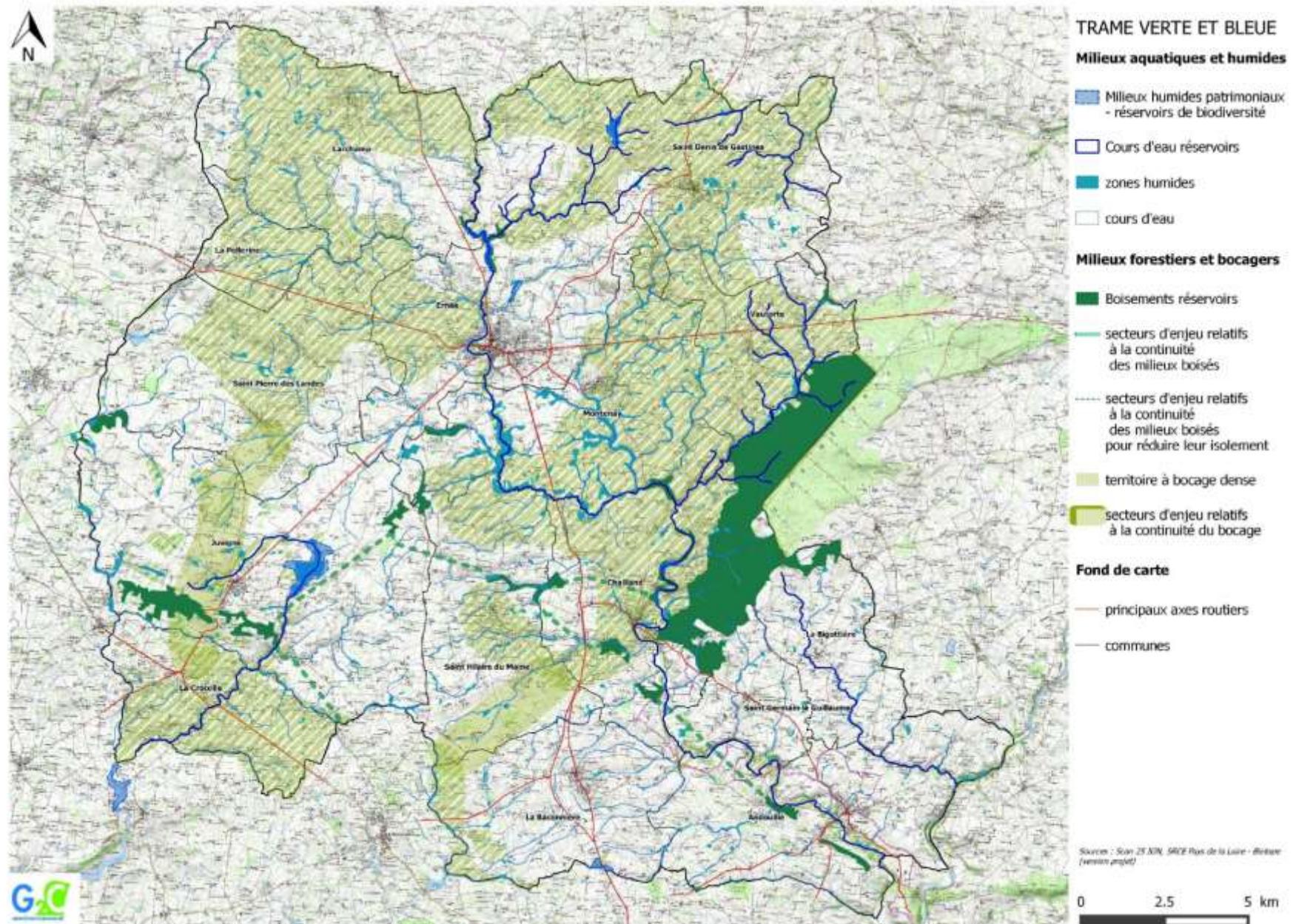
- Les réservoirs de biodiversité (milieux humides patrimoniaux, boisements réservoirs, etc...) ;
- Les corridors permettant de connecter les réservoirs de biodiversité entre eux,
- Les secteurs d'enjeu relatifs à la continuité du bocage.

Les réservoirs de biodiversité se doivent d'être strictement protégés. Les seules constructions ou installations susceptibles d'être autorisées doivent répondre à un intérêt collectif ou participer à la valorisation des espaces et des milieux.

Les corridors à conserver sont quant à eux amenés à être précisés dans les documents d'urbanisme locaux en délimitant cette fois à la parcelle. La préservation de ces corridors et leurs fonctionnalités écologiques doit être garantie dans les documents d'urbanisme.

Le SCoT recommande par ailleurs d'identifier et préserver, au niveau des corridors à renforcer, les espaces naturels plus ordinaires (bosquets, boisements, ripisylves...) afin de favoriser l'amélioration de la continuité écologique des milieux boisés.

Sur les communes d'Ernée, Chailland, Andouillé et Juvigné, des enjeux écologiques forts pas tant du fait de la présence d'ensembles écologiques d'intérêt, que de celui de la fonctionnalité écologique entre ces différents milieux. Ces espaces, situés à proximité de espaces bâtis, peuvent être soumis à une pression urbaine forte.



La valorisation des richesses rurales et paysagères

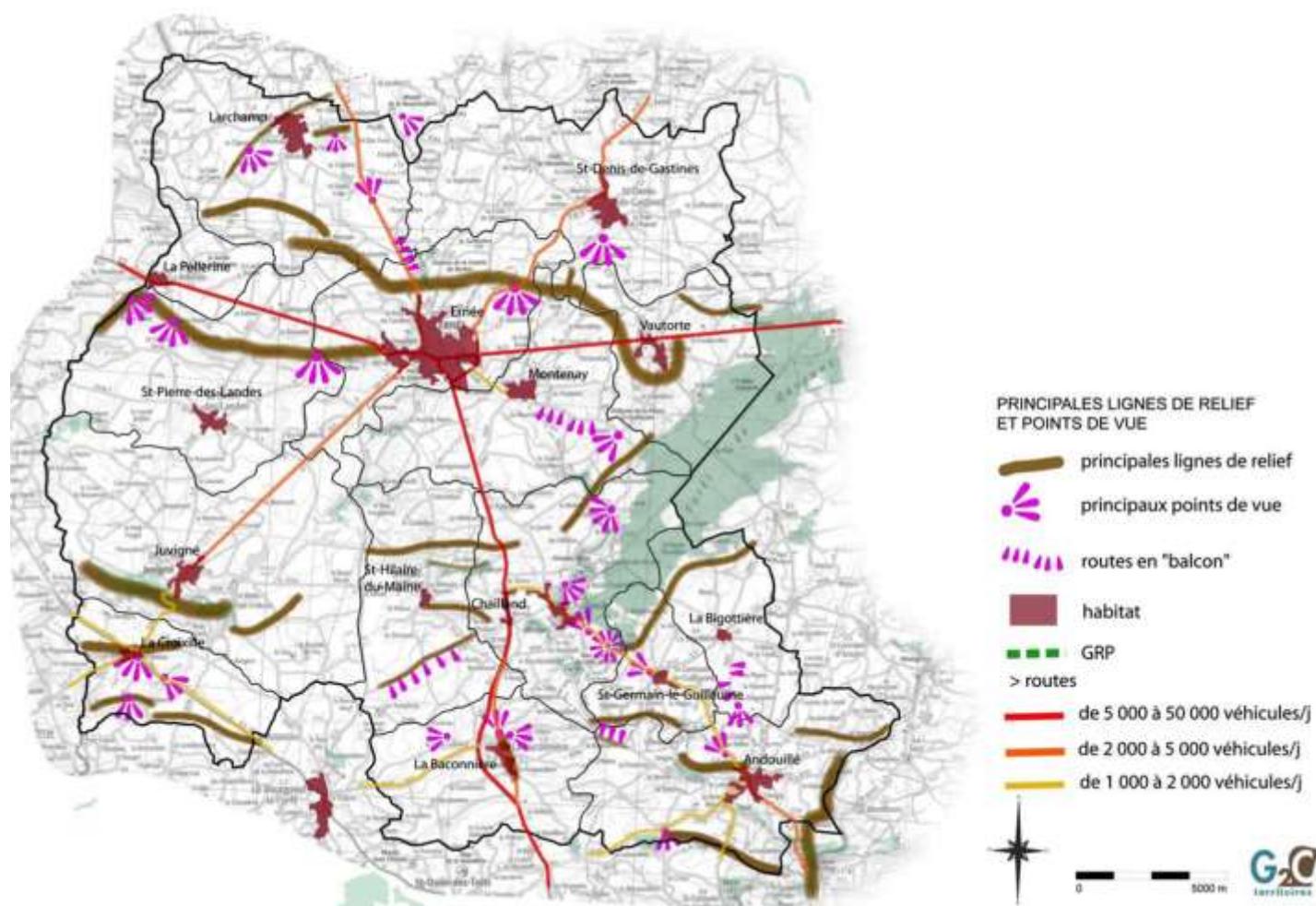
L'identité rurale de la CC de l'Ernée se reflète dans les ambiances paysagères préservées du territoire et dans le patrimoine urbain et architectural (à la fois via le bâti remarquable, la structure urbaine et le petit patrimoine ordinaire). La préservation et la valorisation de cette identité constituent un enjeu majeur de l'Ernée. Cet enjeu est décliné en deux objectifs complémentaires :

→ Préserver la lisibilité des paysages, via notamment :

- L'intégration visuelle à la silhouette des villages des secteurs à urbaniser, via les choix en matière de localisation et des formes d'urbanisation,
 - Le maintien des principaux points de vue,
 - L'intégration paysagère et accompagnement végétal des nouvelles opérations en extension et zones d'activités en entrée de ville.

→ Préserver l'identité bâtie des hameaux et des petits villages, via notamment :

- La prise en compte du patrimoine protégé (sites et monuments classés et inscrits) dans les documents d'urbanisme,
 - La préservation des ensembles bâties représentatifs de l'identité du territoire et du petit patrimoine,
 - La limitation de la banalisation architecturales et urbaine (identification, dans les diagnostics dans les PLU, de l'évolution des formes d'urbanisation et les caractéristiques architecturales traditionnelles du bâti, définition de règles ou d'orientations favorisant le respect et le réemploi de ces caractéristiques adaptées aux enjeux et techniques contemporaines,
 - L'interdiction d'urbanisation dans les hameaux (hors dents creuses).



Des enjeux environnementaux pleinement intégrés dans le PLUi

La mise en place du PLUi a permis d'établir une retranscription sur l'ensemble du territoire des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue. Cette démarche globale a permis d'approfondir les caractéristiques écologiques du territoire et de mettre en place les outils réglementaires permettant de maintenir la fonctionnalité écologique du territoire.

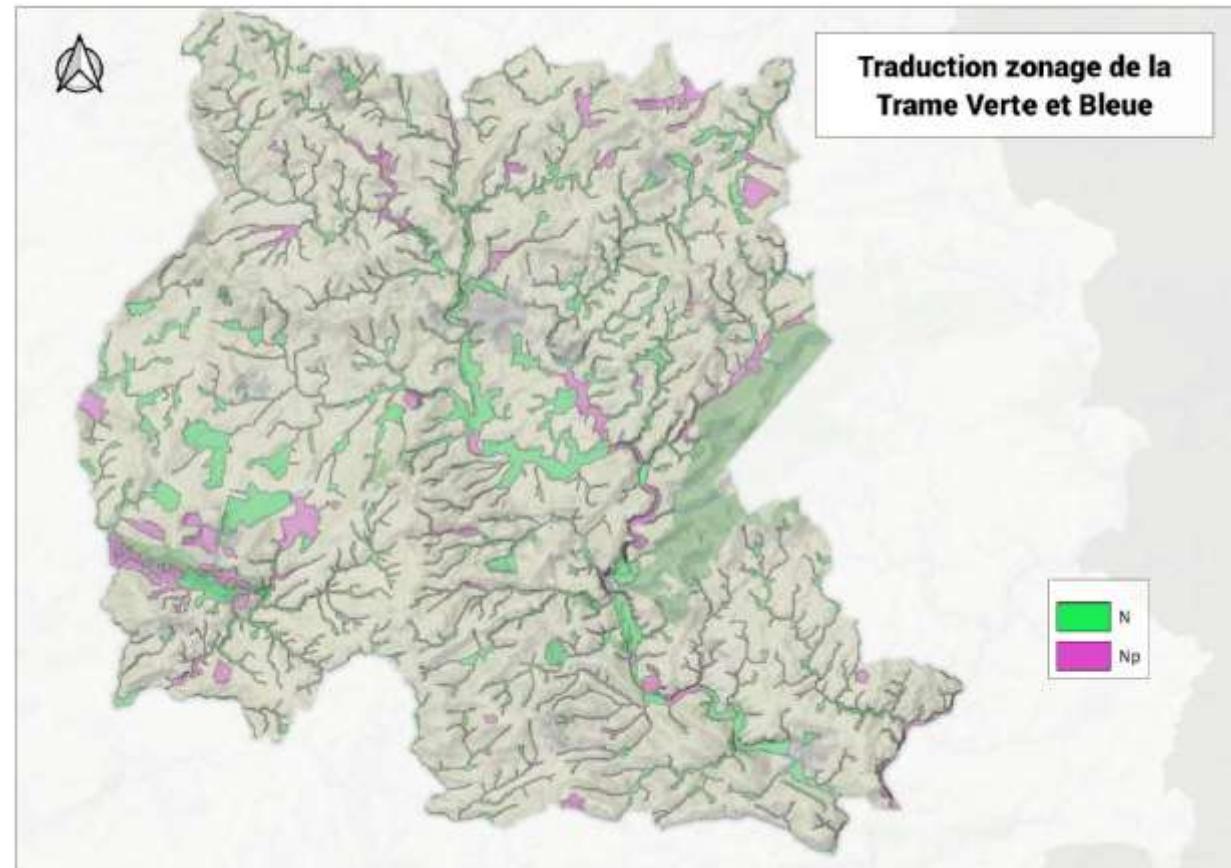
Cette démarche environnementale s'est appuyée sur trois études spécifiques ayant permis d'approfondir la connaissance de territoire, à savoir :

- L'étude de définition du « maillage de biodiversité » : cette démarche (non obligatoire et lancée de manière volontaire par la collectivité) a permis de mieux connaître la qualité des milieux localement (richesse, fonctionnement, vulnérabilité...) et d'identifier plus finement les secteurs à enjeux devant être pris en compte dans le PLUi ;
- Un inventaire « bocage » complet, qui a permis une identification exhaustive du linéaire bocager à l'échelle communautaire ;
- L'inventaire des zones humides qui s'est focalisé sur les secteurs où ces inventaires n'étaient pas disponibles (bassin de la Vilaine amont principalement) : 506 ha supplémentaires de zones humides ont ainsi été identifiés sur le territoire.

| Typologie ZH | Surface (Ha) | % ZH |
|---|--------------|------|
| ZH en bordure de cours d'eau | 261.4 | 51 |
| ZH du Bas-fond | 89 | 18 |
| ZH de Mares, ceintures de plan d'eau ou queue d'étang | 102.1 | 20 |
| ZH tourbeuses | 4.6 | 1 |

Les choix retenus assurent une absence d'artificialisation des espaces naturels d'intérêt et leur protection réglementaire via un zonage N strict (N, Np, Nf...) qui interdit toutes constructions sauf cas particuliers.

Par ailleurs, le PLUi a mis en place d'outils complémentaires de protection spécifique : Espaces Boisés Classés (EBC), protection des zones humides, protection des haies au titre de l'article 151-23 du CU.



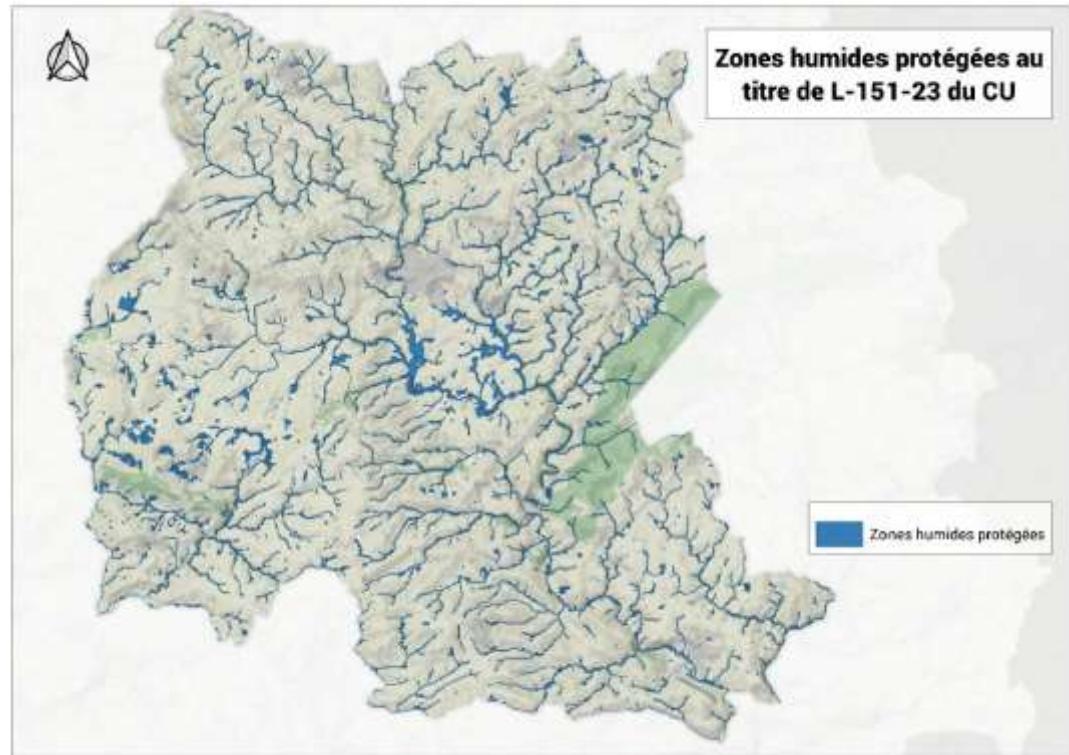
Extrait du PLUi – rapport de présentation relatif à l'évaluation environnementale

Plus spécifiquement sur les zones humides, la protection de ces espaces est assurée de la manière suivante :

- Une préservation de tous les fonds de vallée, de manière continue, y compris à proximité des secteurs urbanisés avec un classement en zone N,
- Une protection spécifique des zones humides inventoriées avec l'article L151-23 du CU,
- Une démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) avec un choix des secteurs d'urbanisation qui a pris en compte la présence de zones humides. Cette démarche a permis de fortement limiter les incidences sur les ZH puisqu'elles ne concernent qu'une zone AUE, à savoir celle de La Maladrerie à Andouillé. Le futur aménagement devra faire l'objet de mesures compensatoires.



Extrait du PLUI – rapport de présentation relatif à l'évaluation environnementale



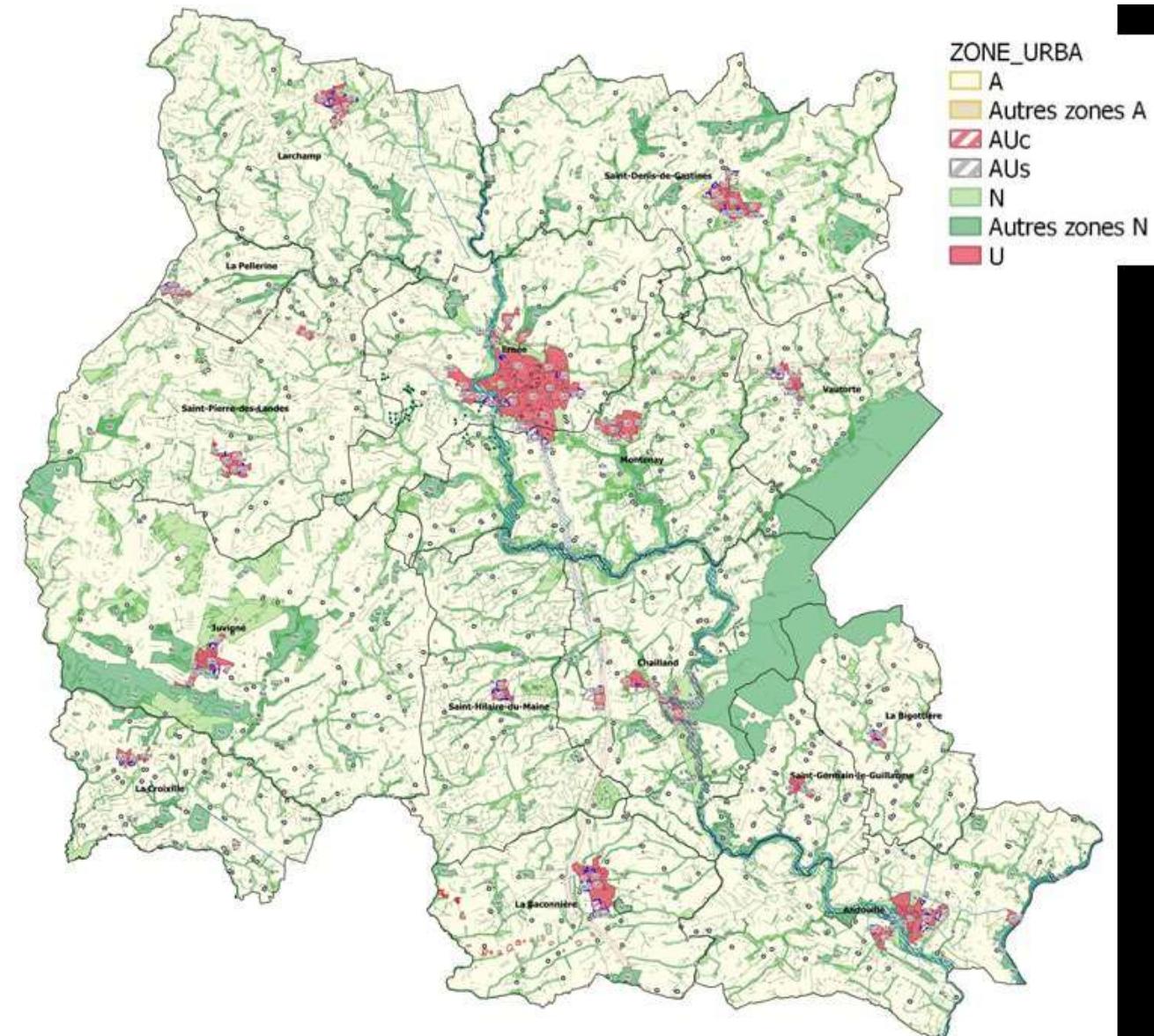
Extrait du PLUI – rapport de présentation relatif à l'évaluation environnementale

Le PLUI assure la préservation du maillage bocager de la manière suivante :

- La protection de plus de 2119 km (environ 2/3 du linéaire total), permettant le maintien d'une densité bocagère favorable à plusieurs enjeux locaux (valorisation des paysages typique du Nord Mayenne, maintien des corridors écologiques...),
- Une protection ciblée sur deux critères principaux (hydraulique et/ou paysager),
- Une traduction réglementaire adaptée aux différents types de haies avec le souci d'offrir une certaine souplesse pour l'application des règles et ne pas impacter trop fortement l'activité agricole.

La démarche sur la Trame Verte et Bleue s'est également traduite par des mesures favorables au maintien des continuités écologiques, à savoir :

- Un maintien des espaces complémentaires favorables à la fonctionnalité écologique du territoire via leur zonage en des zones Agricoles et Naturelles, limitant ainsi fortement de nouvelles constructions et permettant de protéger la fonctionnalité de ces milieux,
- Une réflexion dans la localisation des secteurs de développement pour limiter le pouvoir fragmentant des espaces urbanisés (lutte contre l'urbanisation linéaire, préservation des coupures d'urbanisation et autres couloirs permettant le passage de la faune...),
- Un mitage des espaces agricoles et naturels pleinement proscrit dans le PLUi (pas de hameaux constructibles ou STECAL à vocation résidentielle).



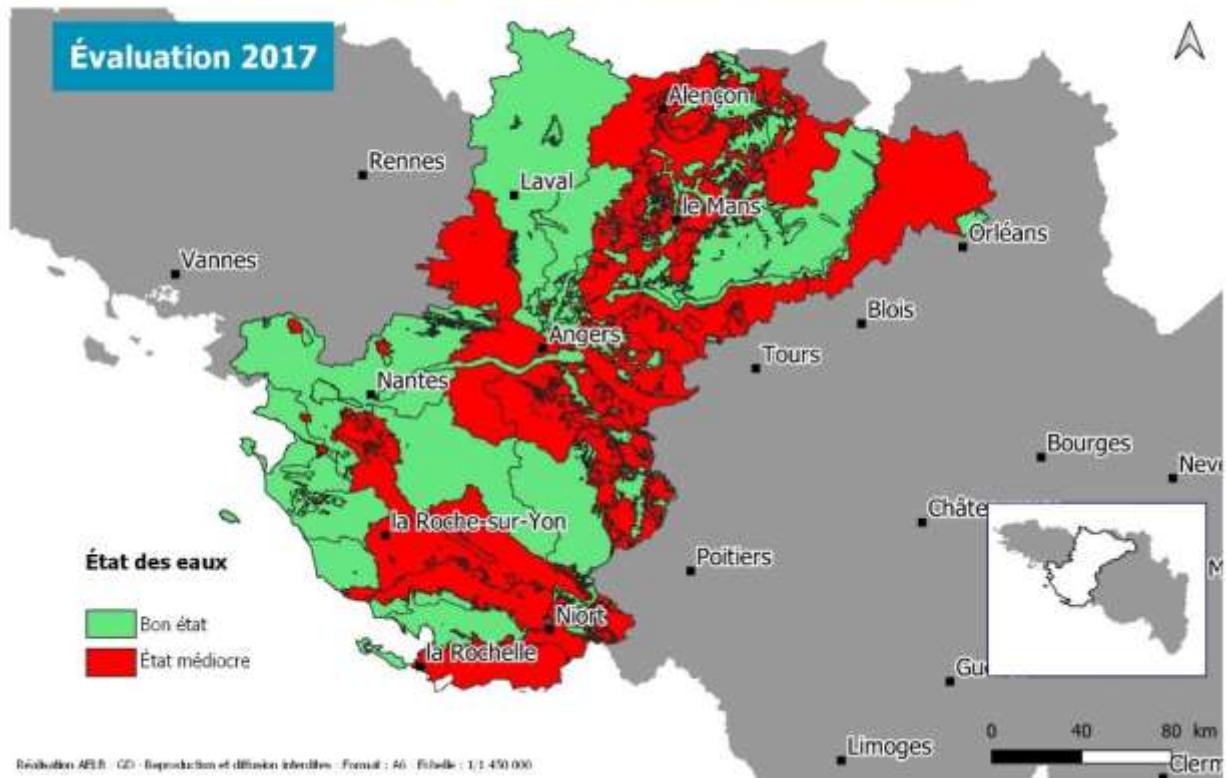
Version simplifiée du zonage PLUi

2) La nécessaire préservation de la ressource en eau

La qualité écologique des eaux souterraines

A l'échelle du sous-bassin Maine-Loire-Océan, les données les plus récentes (issues de l'évaluation des eaux réalisée en 2019, à partir des mesures de la qualité des eaux effectuées jusqu'en 2017) indiquent que 47% des eaux souterraines sont en bon état, soit un taux global relativement proche de celui de 2013. Il existe une nette tendance à l'augmentation du nombre de masses d'eau déclassées par les pesticides en lien avec la meilleure connaissance des molécules. Une tendance qui devrait conduire à des déclassements dans beaucoup de secteurs en bon état actuellement.

État chimique - Eaux souterraines - Maine-Loire-Océan



Au niveau de la CC de l'Ernée, le territoire appartient principalement à la masse d'eaux souterraines de la Mayenne qui présente un bon état chimique. Le territoire communautaire est également concerné, dans une moindre mesure par les masses d'eau de la Vilaine (état médiocre) et du Couesnon (bon état). Pour la masse de la Vilaine, le paramètre déclassant est le nitrate.

Une amélioration de la qualité de ressource en eau potable au niveau du SIAEP de la Région d'Ernée

Le bassin versant de la Haute Ernée constitue un secteur critique en matière de qualité de la ressource en eau potable. En effet, il accueille les forages exploités par la SIAEP de la Région d'Ernée et utilisés pour l'alimentation en eau des communes d'Ernée, Montenay et Saint-Pierre-des-Landes. Mais dans les années 80 et 90, le syndicat a été confronté à une augmentation rapide et constante des concentrations en nitrates des eaux de surface.

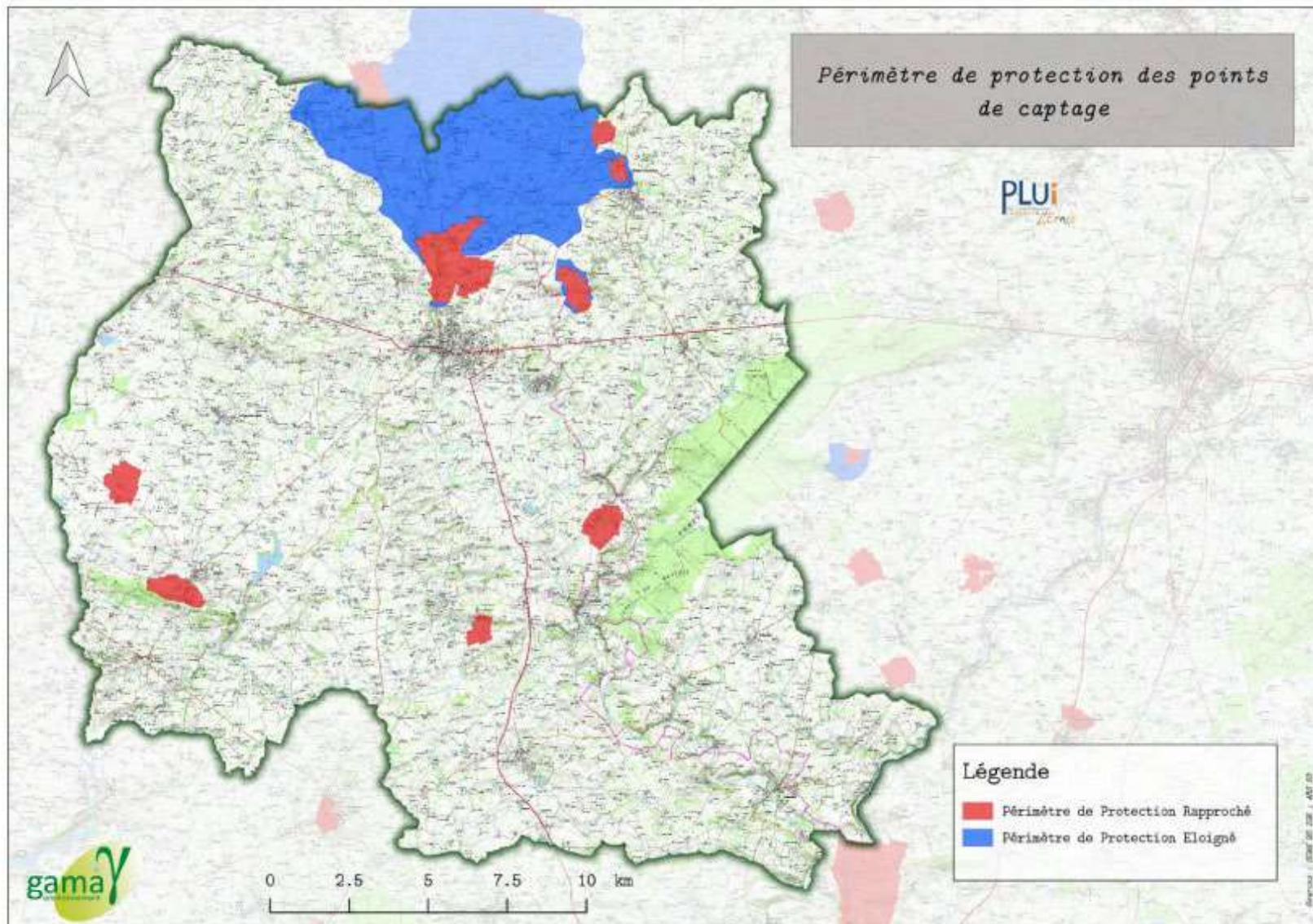
La réalisation d'une nouvelle usine de production s'est donc accompagnée par la mise en place de démarches de préservation de la qualité de l'eau, en ciblant prioritairement la pollution liée aux nitrates. En 2010, la prise d'eau a été désignée en captage prioritaire pour les lois Grenelle, ce qui a conduit à la poursuite des actions de préservations avec notamment deux contrats territoriaux : périodes 2007-2011 et 2013-2017.

Le bilan du contrat territorial du Bassin-versant de la Haute-Ernée de 2018 fait état d'une évolution positive de la qualité de la ressource en eau potable à Ernée, avec une baisse continue des concentrations des nitrates depuis la fin des années 90. Cependant, des dépassements du seuil des 50 mg/L sont encore fréquents sur quelques sous-bassins versants.

Cette évolution positive s'explique par la sensibilisation des exploitations agricoles à cet enjeu mais la démarche de sensibilisation doit se poursuivre et éventuellement, être complétée par un accompagnement technique si l'objectif de la collectivité est de diminuer encore les concentrations en nitrates.

L'eau potable

Afin d'assurer les besoins en eau potable des habitants et des entreprises, il existe 11 points de captages sur le territoire communautaire, dont un en captage prioritaire « Grenelle ». Ils font l'objet de périmètres de protection afin de protéger la ressource.



D'après les données du Ministère de la Santé et de l'ARS disponibles sur le <https://orobnat.sante.gouv.fr/> issues des derniers prélèvements effectués, l'ensemble de l'eau distribuée est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

| | Date du prélèvement | Conformité bactériologique | Conformité physico-chimique |
|---|---------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Andouillé | 20/10/2020 | Oui | Oui |
| La Baconnière | 20/10/2020 | Oui | Oui |
| La Bigottièr | 22/10/2020 | Oui | Oui |
| Chailland | 22/10/2020 | Oui | Oui |
| La Croixille | 04/09/2020 | Oui | Oui |
| Ernée | 20/10/2020 | Oui | Oui |
| Juvigné - Bourg et Campagne Nord et Ouest | 20/10/2020 | Oui | Oui |
| Juvigné - Campagne Sud et Est | 04/09/2020 | Oui | Oui |
| Larchamp | 27/10/2020 | <i>Non précisé</i> | Oui |
| Montenay | 20/10/2020 | Oui | Oui |
| La Pellerine | 29/10/2020 | Oui | Oui |
| Saint-Denis-de-Gastines | 29/10/2020 | Oui | <i>Non précisé</i> |
| Saint-Germain-le-Guillaume | 22/10/2020 | Oui | Oui |
| Saint-Hilaire-du-Maine | 29/10/2020 | Oui | Oui |
| Saint-Pierre-des-Landes | 20/10/2020 | Oui | Oui |
| Vautorte | 27/08/2020 | Oui | Oui |

Source : <https://orobnat.sante.gouv.fr/>

Par ailleurs, les analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration du PLUI (cf rapport sur l'évaluation environnementale) ont permis de s'assurer que la ressource était en mesure de répondre aux besoins supplémentaires liés à la croissance démographique et économique projetée.

La CC de l'Ernée a également engagé la mise en place d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. L'un des enjeux de l'étude est d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau.

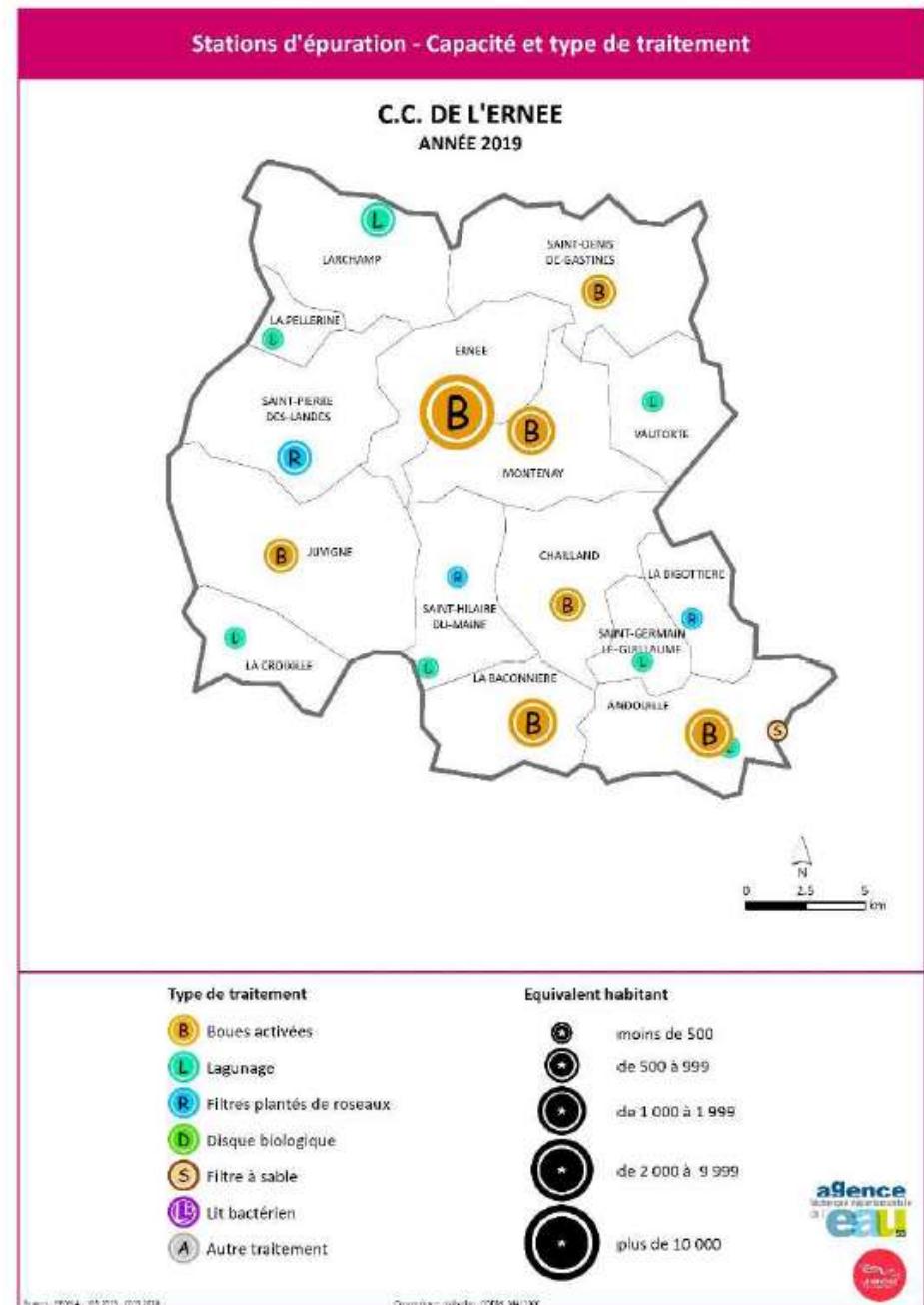
Cette étude, débutée en 2020, se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : état des lieux et analyse du fonctionnement actuel du service ;
- Phase 2 : besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles ;
- Phase 3 : schéma directeur d'alimentation en eau potable.

L'assainissement collectif et non collectif et le traitement des eaux

Le territoire de la CC de l'Ernée compte 18 stations d'épuration réparties en :

- 7 unités de traitement par boues activées,
- 1 unité de traitement par filtre à sable,
- 3 unités de traitement par filtres plantés de roseaux,
- 7 unités de traitement par lagunages naturels.



Rapport annuel de fonctionnement des STEP de 2019

Deux équipements nouveaux ont été construits depuis 2014, sur les communes d'Andouillé et de la Bigottièvre.

La capacité totale de traitement de l'ensemble des stations d'épuration atteint environ 20 000 Equivalent-Habitants, pour une population raccordée estimée à environ 13 500 habitants.

| | Capacité nominale | Population raccordée (estimation) | Charge organique (Eqh) (2018 ou 2019) | Taux de charge organique |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Andouillé - bourg | 1 967 | 1 436 | 1 225 | 62% |
| Andouillé Rochefort | 133 | 96 | 64 | 48% |
| Andouillé Vaugeois | 100 | 12 | | |
| La Baconnière | 1 200 | 1 150 | 1 136 | 95% |
| La Bigottièvre | 300 | 205 | 62 | 21% |
| Chailland | 800 | 566 | 612 | 77% |
| La Croixille | 208 | 209 | 80 | 39% |
| Ernée | 10 000 | 5 473 | 2 949 | 29% |
| Juvigné | 800 | 621 | 561 | 70% |
| Larchamp | 533 | 503 | 310 | 58% |
| Montenay | 900 | 840 | | |
| La Pellerine | 250 | 203 | 150 | 60% |
| Saint-Denis-de-Gastines | 900 | 896 | 789 | 88% |
| Saint-Germain-le-Guillaume | 400 | 227 | 71 | 18% |
| Saint-Hilaire-du-Maine La Templerie | 67 | 53 | | |
| Saint-Hilaire-du-Maine Bourg | 500 | 323 | 149 | 30% |
| Saint-Pierre-des-Landes | 650 | 405 | 193 | 30% |
| Vautorte | 250 | 249 | 158 | 63% |
| TOTAL/MOYENNE | 19 958 | 13 467 | 8510 | 52% |

Données issues du rapport annuel de fonctionnement des STEP de 2019

La charge organique moyenne est de 53%, variant entre 18% et 95%. Ces valeurs sont à relativiser car pour les plus petites unités de traitement elles correspondent à une seule mesure (et les stations de moins de 200 EH ne sont pas intégrées à ces valeurs car elles ne sont plus concernées par les mesures d'autosurveillance réglementaire depuis l'arrêté du 21 juillet 2015). Il en ressort néanmoins que les capacités nominales sont loin d'être atteintes pour l'ensemble du parc.

D'après le rapport annuel de 2019, les équipements respectent les exigences réglementaires et l'eau traitée est de bonne qualité. Une alerte est cependant soulevée sur l'unité de traitement de Chailland où différentes problématiques sont constatées : la filière boues est toujours insuffisante et les différents ouvrages deviennent obsolètes et dangereux. Une réflexion quant au devenir de ce site est souhaitable.

En conclusion, au regard des capacités des stations d'épuration actuelles et des contrôles réalisés, le territoire de la CC de l'Ernée dispose actuellement des équipements suffisants au regard du nombre de raccordements identifiés et des exigences réglementaires en vigueur. Seule l'unité de traitement de Chailland présente quelques dysfonctionnements et devra faire l'objet d'une réflexion sur son devenir.

Par ailleurs, les analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration du PLUI ont conclu à une capacité d'accueil en matière d'assainissement pouvant répondre de manière globale et localisée au développement démographique projeté à l'échéance 2030, et avec une marge disponible pour le développement économique prévu.

Concernant l'assainissement non collectif, les données du SPANC de la CC de l'Ernée font état de la situation suivante en 2020 :

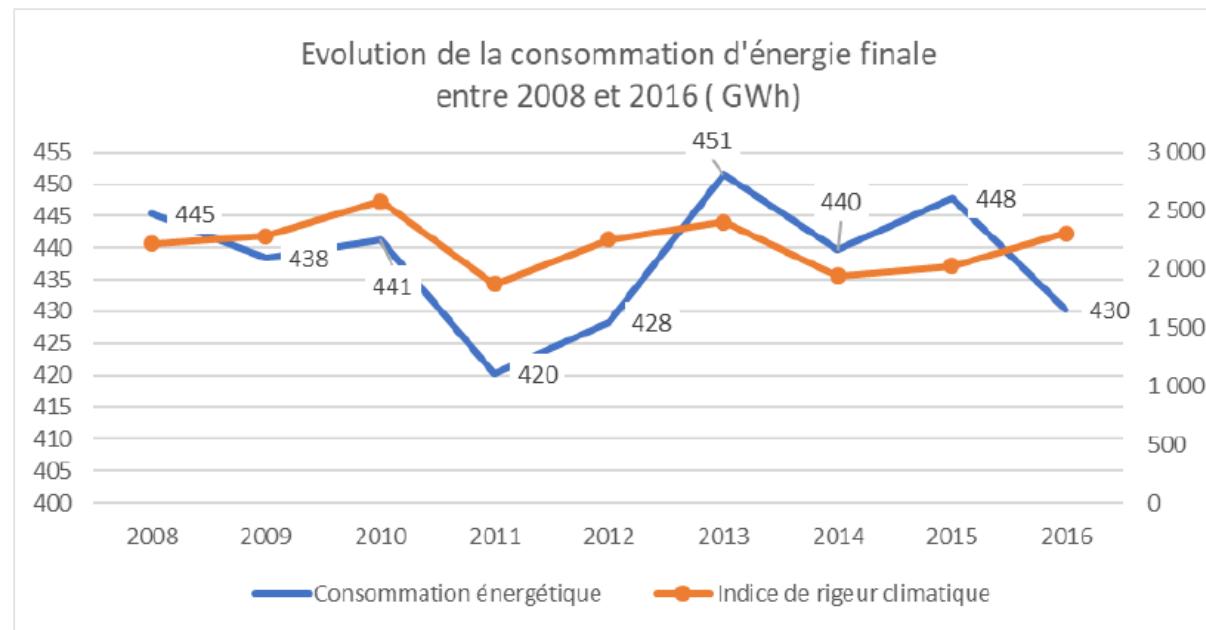
- 91% des installations du territoire ont été visitées à ce jour (3 206 sur un total de 3 524 installations) ;
- Parmi les installations visitées, 24% sont identifiées comme correctes et 46% font l'objet d'une notation non redéfinie à ce jour. 30% des installations ne sont pas conformes à la réglementation et l'absence d'installation concerne 1% des visites.

Au regard de ces résultats mitigés, les efforts engagés pour mettre aux normes les installations individuelles doivent donc être poursuivis.

3) Le développement des énergies renouvelables

Une légère baisse de la consommation énergétique

D'après le diagnostic du PCAET, la consommation d'énergie finale atteint 430 GWh (soit 0,5% de la consommation régionale) en 2016. Ce chiffre correspond à une baisse de 2,7% par rapport à 2008.



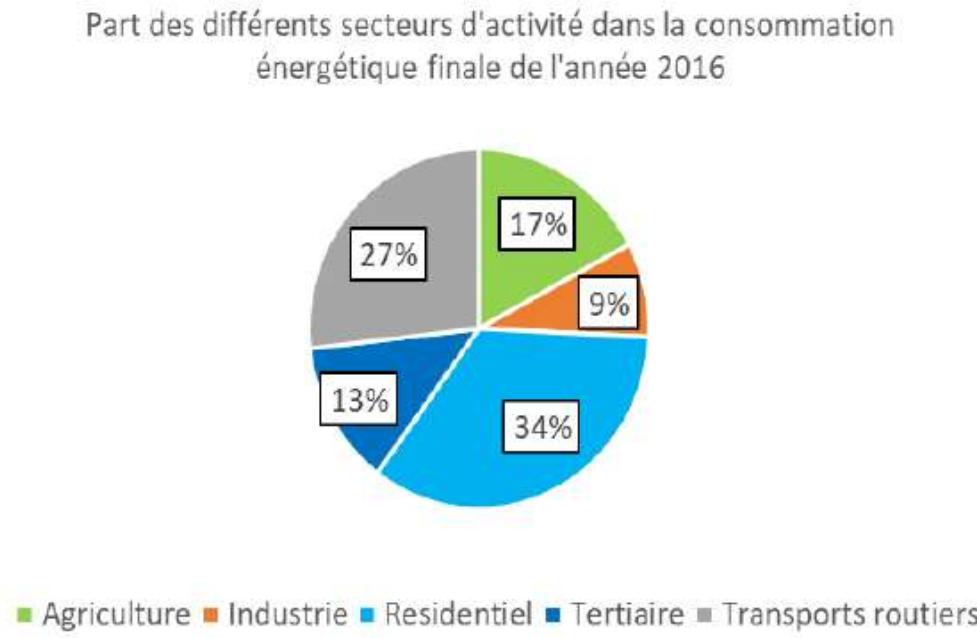
Source : PCAET de la CC de l'Ernée

Les secteurs résidentiels (34%) et des transports (27%) constituent les secteurs le plus consommateurs en énergie finale sur le territoire communautaire.

A ce titre, il est important de mettre en avant l'importance du trafic routier et notamment l'utilisation de la voiture pour les déplacements quotidiens.

En effet, en 2017, 51,6 % des actifs du territoire travaillent hors de la CCE, contre 44,5% en 2012 (source INSEE). Dans le même temps, en 2017, 82,9% de la population active ayant un emploi utilise une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail.

Les énergies fossiles sont très largement utilisées (58% de l'énergie), vient ensuite l'utilisation de l'électricité (30%).



Une production d'énergies renouvelables encore faible mais qui va s'accroître prochainement

D'après les données du diagnostic du PCAET, la production énergétique sur la CC de l'Ernée est limitée et exclusivement issue des énergies renouvelables puisque le territoire n'accueille pas de centrale à charbon, à gaz ou nucléaire).

La production est de 7,269 GWh, soit 1,7% de la consommation du territoire. Elle est essentiellement issue de l'énergie bois (58,7%) et du solaire photovoltaïque (34,7%)

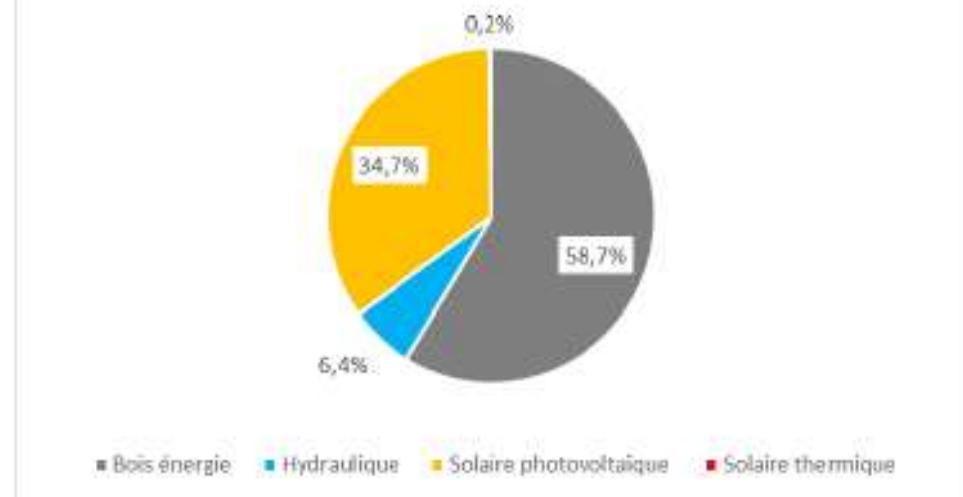
Tableau 4 Production énergétique du territoire en 2017

| ENR | Production en MWh/an |
|------------------------|----------------------|
| Biogaz | 0 |
| Bois énergie | 4266 |
| Eolien | 0 |
| Géothermie | 0 |
| Hydraulique | 462 |
| Solaire photovoltaïque | 2524 |
| Solaire thermique | 17 |
| Total | 7269 |

Source : PCAET de la CC de l'Ernée

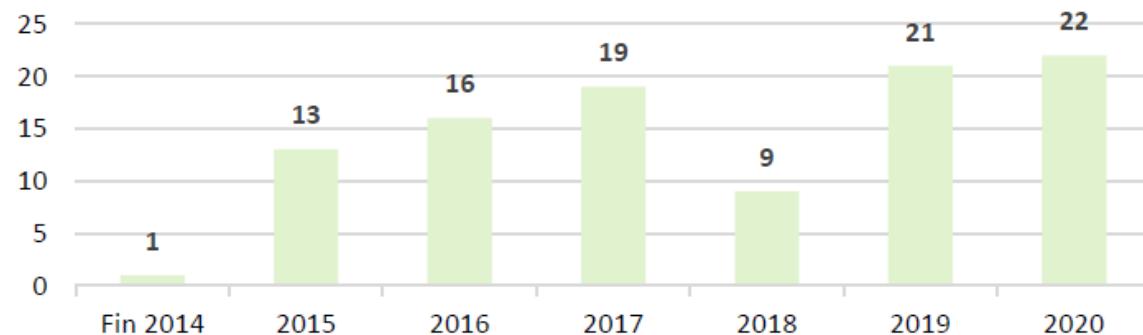
Depuis la date d'approbation du SCoT fin 2014, les données du service instructeur de la CC de l'Ernée font état d'une centaine de projets autorisés incluant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Ces autorisations concernent essentiellement des habitations mais aussi des bâtiments agricoles qui disposent de grandes surfaces de toitures propices à l'installation d'importantes installations photovoltaïques.

Production en énergie renouvelable du territoire



Source : PCAET de la CC de l'Ernée

Nombre de projets autorisés incluant des panneaux solaires photovoltaïques depuis l'approbation du SCoT



source des données : service instructeur de la CCE

La production d'énergie renouvelable va s'accroître rapidement avec l'implantation de 4 éoliennes à Saint-Hilaire-du-Maine. Ce projet, porté par l'entreprise Abo-Wind aura une puissance de 11 Mégawatts et permettra une production de 30 GWh d'électricité par an, ce qui correspond à quatre fois la production actuelle du territoire.



Photomontage du projet d'éoliennes à Saint-Hilaire-du- Maine - Source : Abo-Wind

Un territoire qui s'engage vers la transition énergétique

Par délibération du 25 septembre 2017, les élus de la Communauté de communes de l'Ernée ont acté le lancement de l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en partenariat avec Mayenne Communauté et la Communauté de communes du Bocage Mayennais. Un PCAET est un projet territorial, à la fois stratégique et opérationnel, avec pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- La maîtrise des consommations d'énergie,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- L'adaptation au changement climatique,
- Le développement des énergies renouvelables.

Avec l'élaboration de ce document, la CC de l'Ernée s'engage dans la transition écologique de son territoire.

La stratégie fixée se décline en 5 axes :

1. Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique,
2. Renforcer le stockage du carbone du territoire,
3. Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur,
4. Faire de l'agriculture un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux,
5. Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural.

29 actions ont été retenues pour mettre en œuvre la stratégie du PCAET qui visent à tendre vers un territoire autonome en énergie et neutre en carbone.

Le projet de PCAET a été arrêté par le Conseil communautaire et son enquête publique a eu lieu entre le 26 octobre et le 24 novembre 2020.



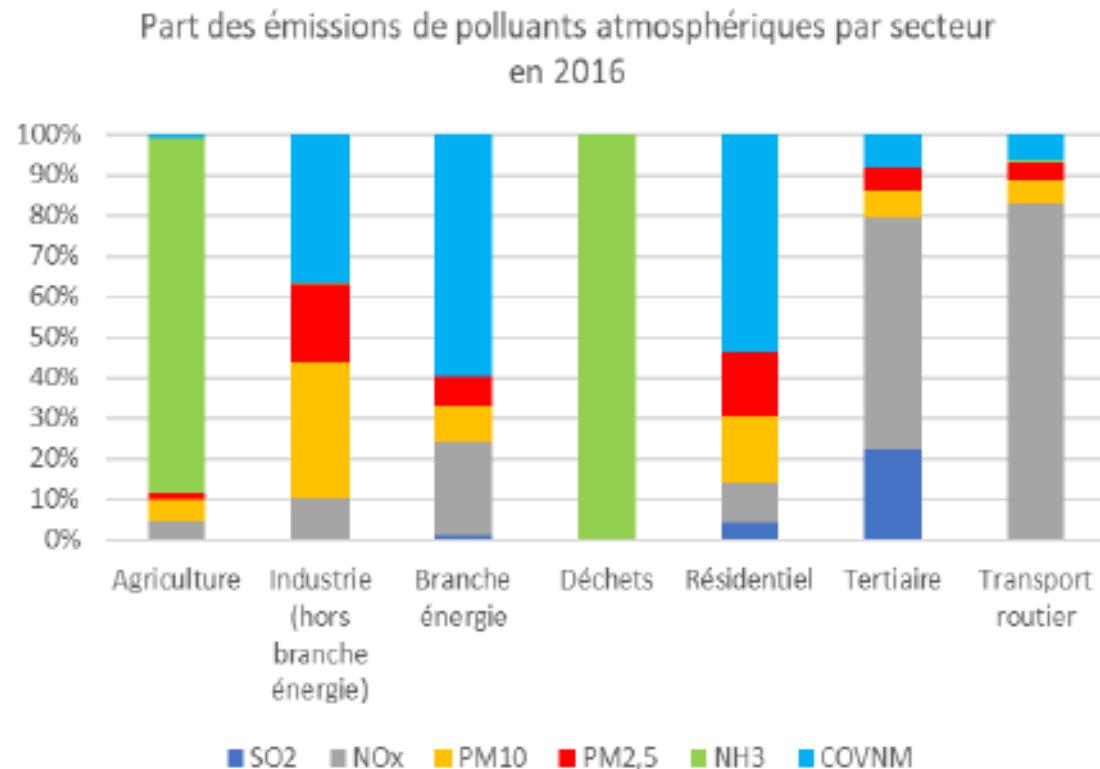
Les objectifs du PCAET – source : Stratégie Territoriale du PCAET

La qualité de l'air et les émissions de polluants atmosphériques

D'après les données disponibles à proximité (agglomération lavalloise notamment), la qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire. Cela s'explique à la fois :

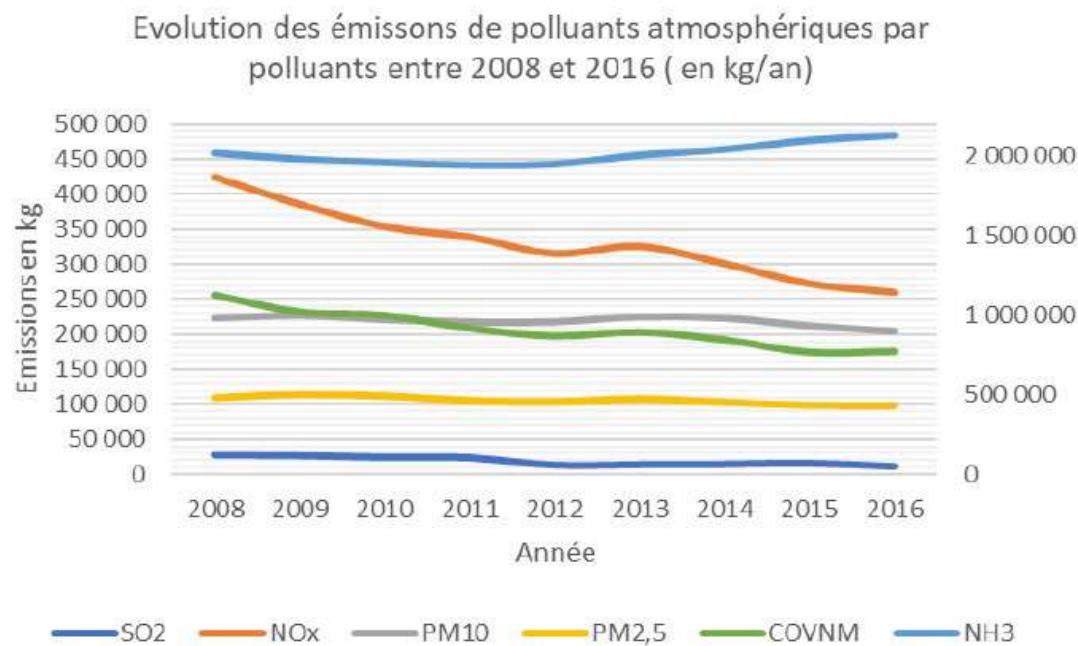
- par l'absence de reliefs importants, permettant une bonne circulation des vents et qui favorise le renouvellement de l'air et l'évacuation des polluants ;
- et par la faible urbanisation et industrialisation du territoire.

D'après le diagnostic du PCAET (basé sur les données BASEMIS), les émissions de polluants en 2016 se sont élevées à 2 878 tonnes. L'ammoniac, issu des activités agricoles et le polluant le plus émis sur le territoire



Source : PCAET de la CC de l'Enée

Entre 2008 et 2016, il a été observé une baisse plus ou moins marquée des émissions de polluants, à l'exception de l'ammoniac. Les diminutions concernent particulièrement les polluants issus de la combustion, ce qui semble témoigner d'une pénétration progressive de technologies plus efficaces dans les motorisations.



Source : PCAET de la CC de l'Ernée

4) La poursuite de l'action en faveur de la réduction des déchets

Une quantité de déchets qui continue à croître

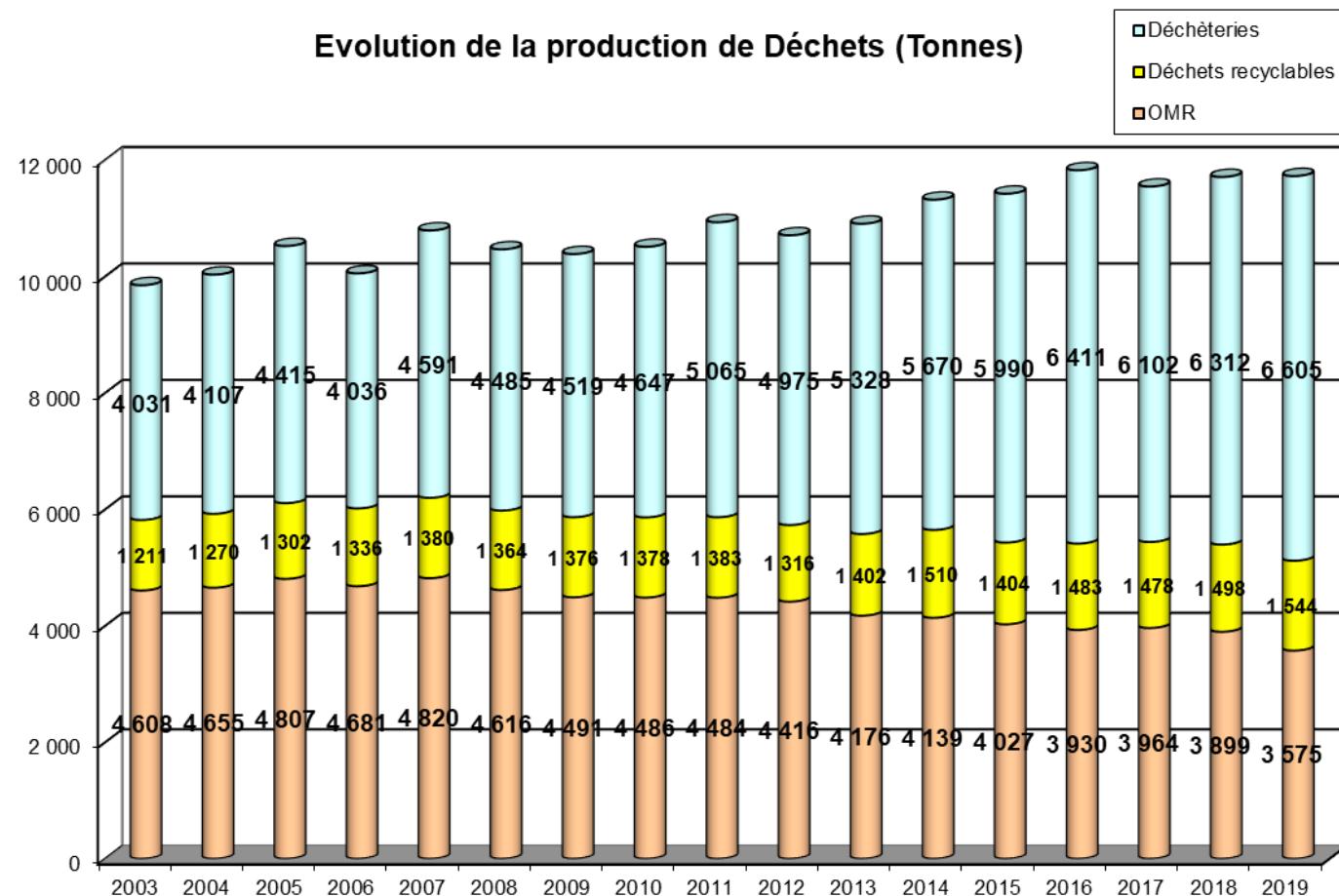
Depuis le 1er janvier 2003, la Communauté de Communes de l'Ernée possède les compétences "Collecte" et "Traitement" des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire.

La compétence "Traitement" a été déléguée au Conseil départemental de la Mayenne dans le cadre du Plan d'Elimination départemental des Déchets Ménagers et Assimilés (P.E.D.M.A.).

En 2019, ce sont 11 724 tonnes de déchets qui ont été collectées sur le territoire de la CC de l'Ernée, soit une augmentation de 3,5% par rapport aux chiffres de 2014.

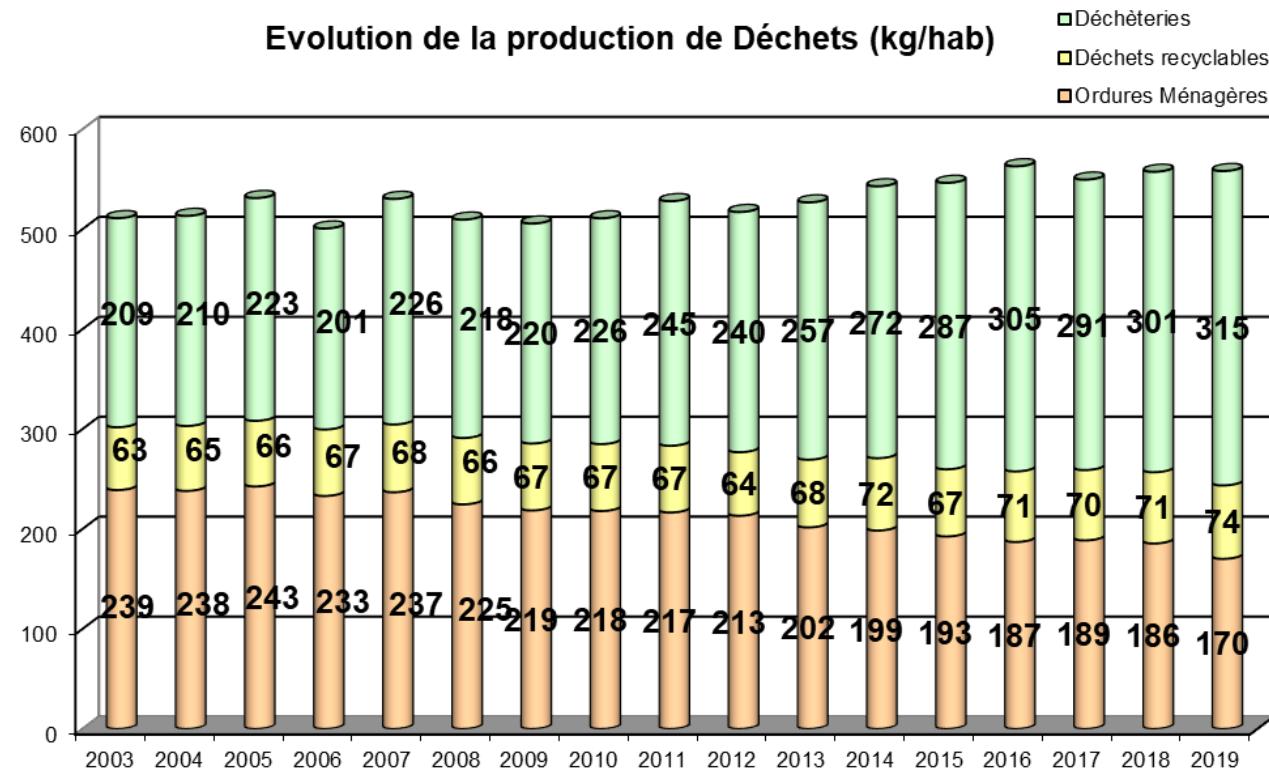
Le volume des OMR est en forte baisse (-15,8%) alors que l'augmentation est importante dans les déchèteries (+14,2%). La collecte sélective a également augmenté passant de 1 509 tonnes collectées à 1 543 tonnes (+2,2%), ce qui montre une intensification du tri sélectif.

L'augmentation tend cependant à ralentir puisque sur les cinq années antérieures à l'approbation du SCoT (2009-2014), la quantité de déchets avait cru de 9%.



Source : CC de l'Ernée

Logiquement, la production de déchets par habitant suit une tendance similaire, avec une augmentation globale de 2,8% entre 2014 (543 kg/hab) et 2019 (558 kg/hab).



Source : CC de l'Ernée

Une nouvelle déchèterie à Ernée a ouvert ses portes en mai 2020, permettant de mieux répondre aux besoins des usagers. Elle remplace l'ancienne déchèterie d'Ernée qui n'était plus adaptée aux volumes de déchets collectés.

Le territoire compte cinq autres déchèteries à Andouillé, Chailland, Juvigné, Saint-Denis-de-Gastines et Larchamp.

En 2019, 6 605 tonnes ont été collectées dans les déchèteries. Les encombrants (26,8%), les déchets verts (38,5%) et les gravats (20,3%) représentaient plus de 85% des déchets apportés.

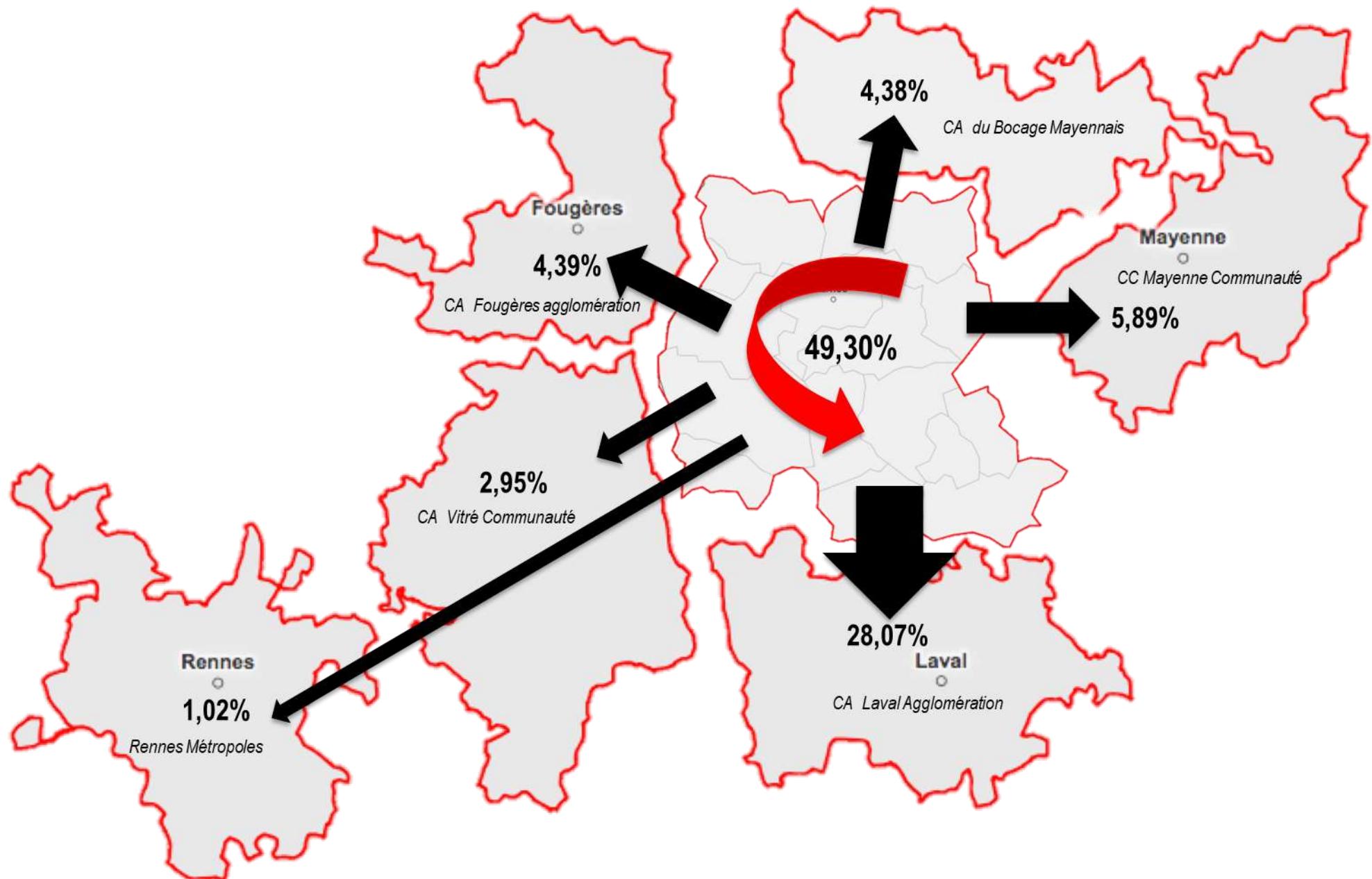
PARTIE 2_ INTERDEPENDANCES DU TERRITOIRE DE L'ERNEE AVEC LES TERRITOIRE VOISINS

Une attention particulière a été menée dans le cadre du projet de territoire sur les interdépendances du territoire de l'Ernée avec ses voisins. Cette analyse a été étayée avec l'analyse des transferts de masses salariale afin de juger de l'impact économique de cette interdépendance.

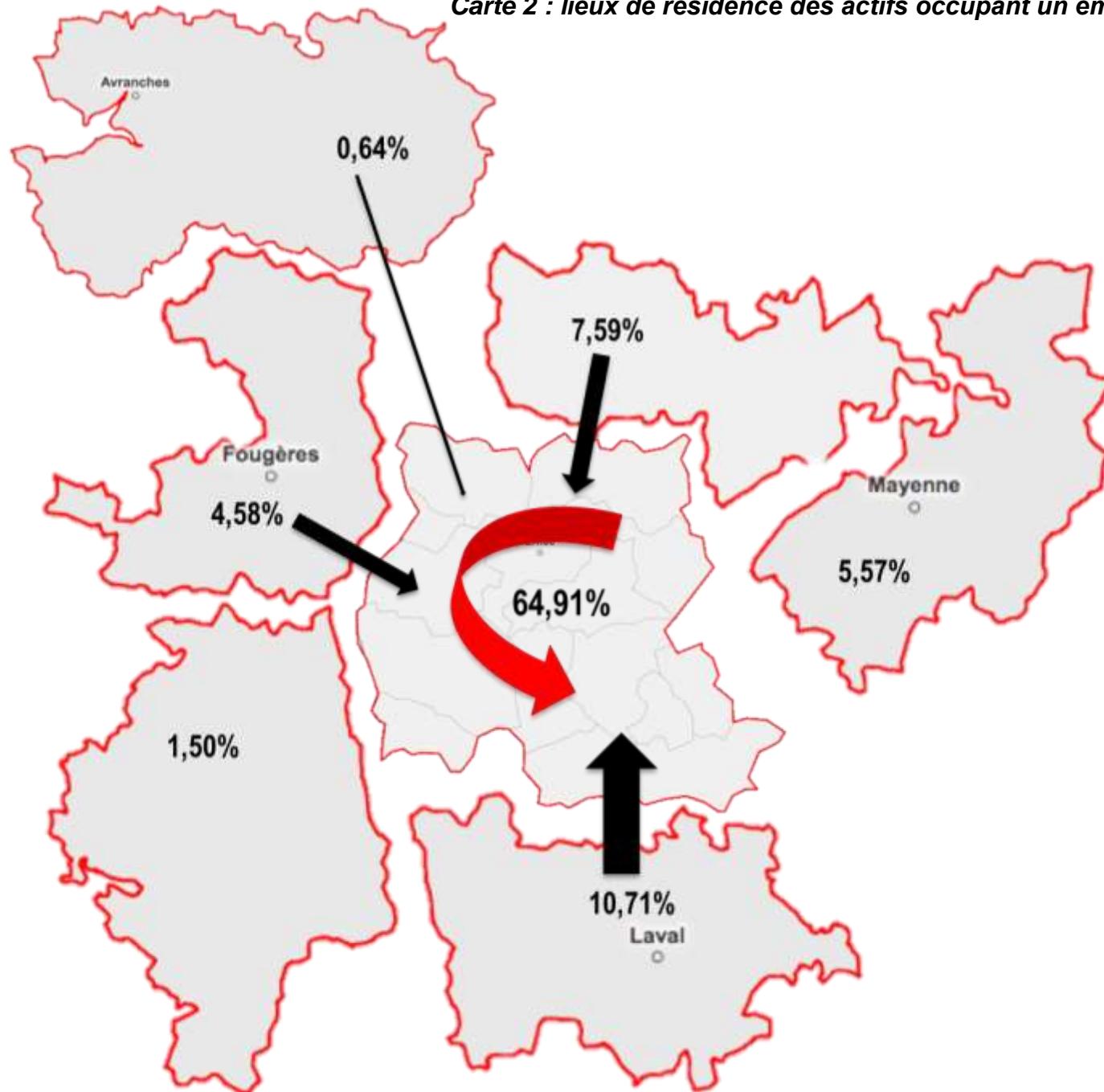
Quelques éléments à clés :

- La moitié des habitants de la Communauté de communes travaillent sur le territoire (49,30 %)
- Le territoire de l'agglomération de Laval est le premier territoire d'accueil des actifs habitants sur le territoire (28,07%) avec une prépondérance pour les communes de Laval, Saint-Berthevin et Changé
- 65 % des actifs occupant un emploi sur la communauté de communes y réside
- 10% des actifs sur le territoire de l'Ernée habitent sur l'agglomération lavalloise (Laval, suivi du Bourgneuf-la-Forêt et Saint-Ouën-des-Toits)

Carte 1 : Lieu de travail des actifs résidents sur la Communauté de communes de l'Ernée :



Carte 2 : lieux de résidence des actifs occupant un emploi dans la CC de l'Ernée :



PARTIE 3 _ ETUDE ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire « Projet de territoire 2020-2026 » a été mis en ligne le 08/01/2021 et l'ensemble des élus du territoire ont été invités à le remplir.

Parallèlement, les secrétaires de mairie ont été destinataires d'un mail avec le lien vers le questionnaire afin qu'ils puissent, de leur côté et en plus du mail envoyé.

Enfin, une ultime relance a été faite le 15/01/2021 par mail à l'ensemble des élus.

L'accès audit questionnaire a été clôturé le 18 janvier 2021.

Ce questionnaire, à destination des 241 élus du territoire, se décline selon 4 thèmes :

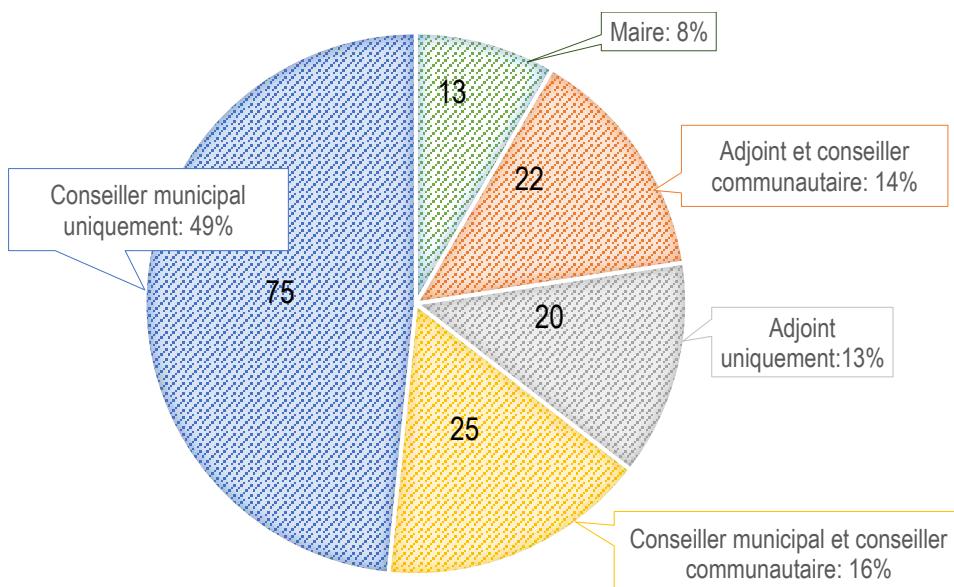
1. Profil du répondant
2. Perception et connaissance de la Communauté de communes de l'Ernée
3. La vision du territoire
4. Les relations Communes/Communauté de communes

155 élus ont répondu, ce qui situe le taux de participation à 64%.

I. Profil des répondants

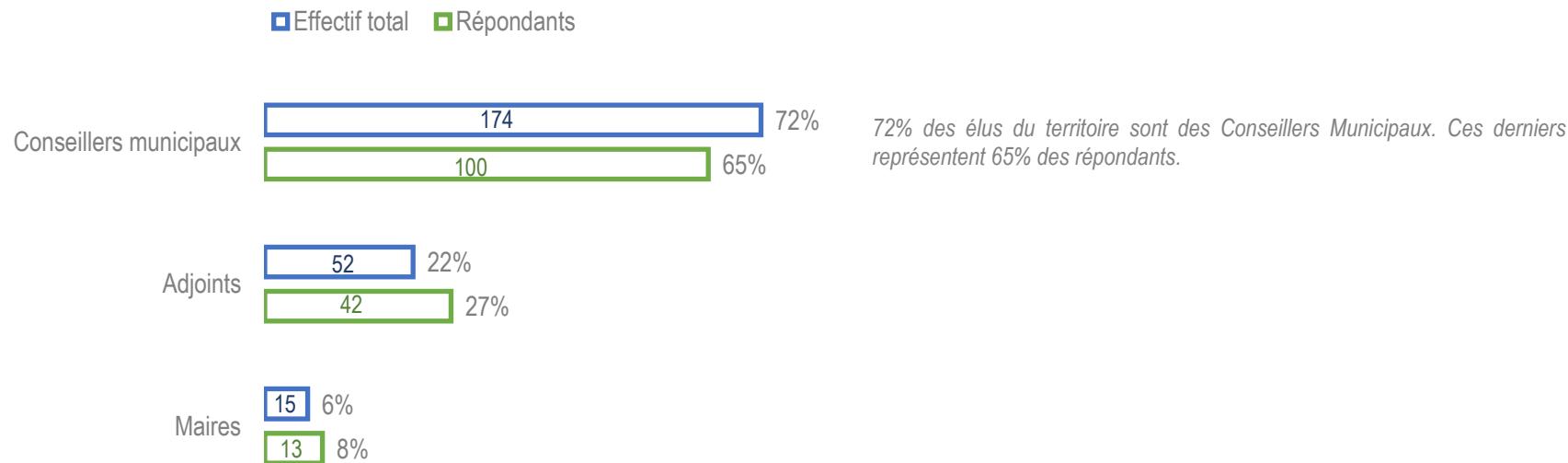
Analyse du panel

Quel mandat détenez-vous actuellement ?



Près de la moitié des répondants sont uniquement Conseillers municipaux.

Comparaison de la représentation des mandats entre les effectifs « nombre total d'élus et nombre de répondants » :

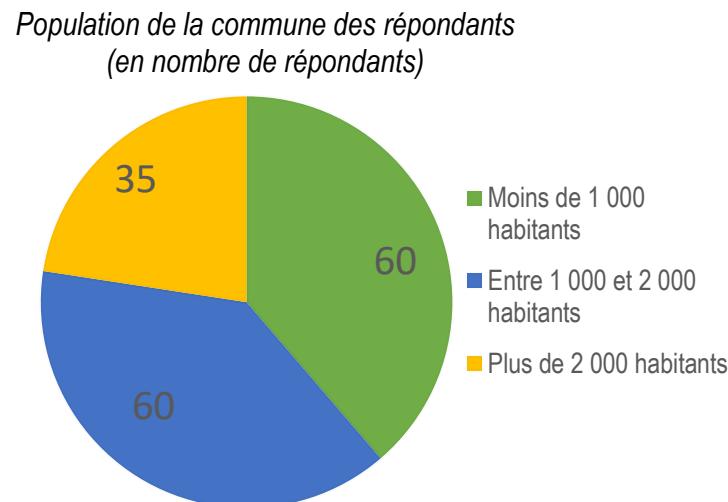


Analyse du panel :

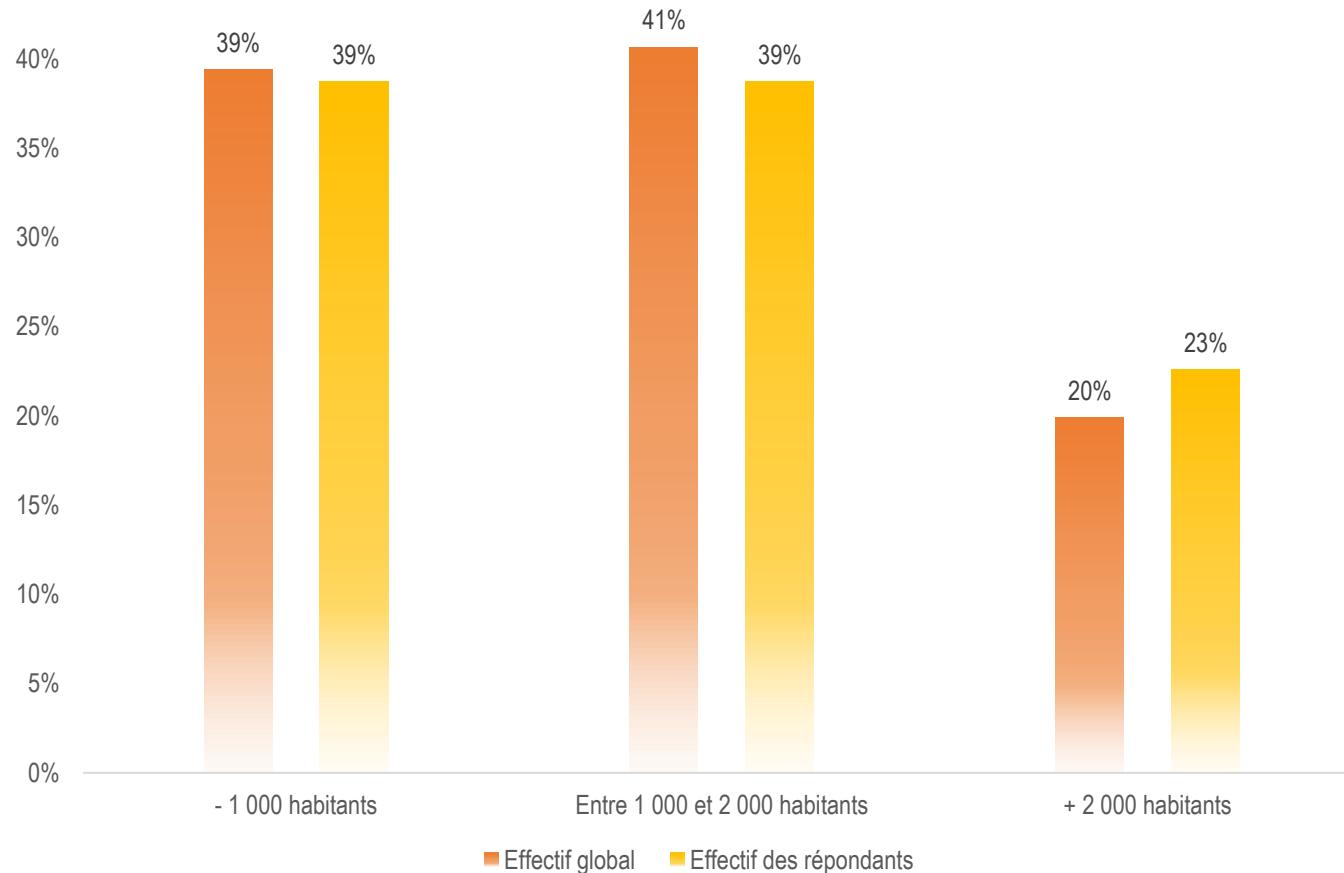
Enfin le panel des répondants est cohérent avec la représentation des mandats des élus du territoire.

On note tout de même une légère sur-représentation des Maires et adjoints qui peut s'expliquer par leur statut et leur implication plus importante dans les instances communautaires.

Population



Comparaison de la représentation des communes en fonction de leur nombre d'habitants dans le global et les répondants



Globalement la représentation des communes en fonction de leur nombre d'habitants est conservée dans le panel des répondants

Participation aux commissions communautaires

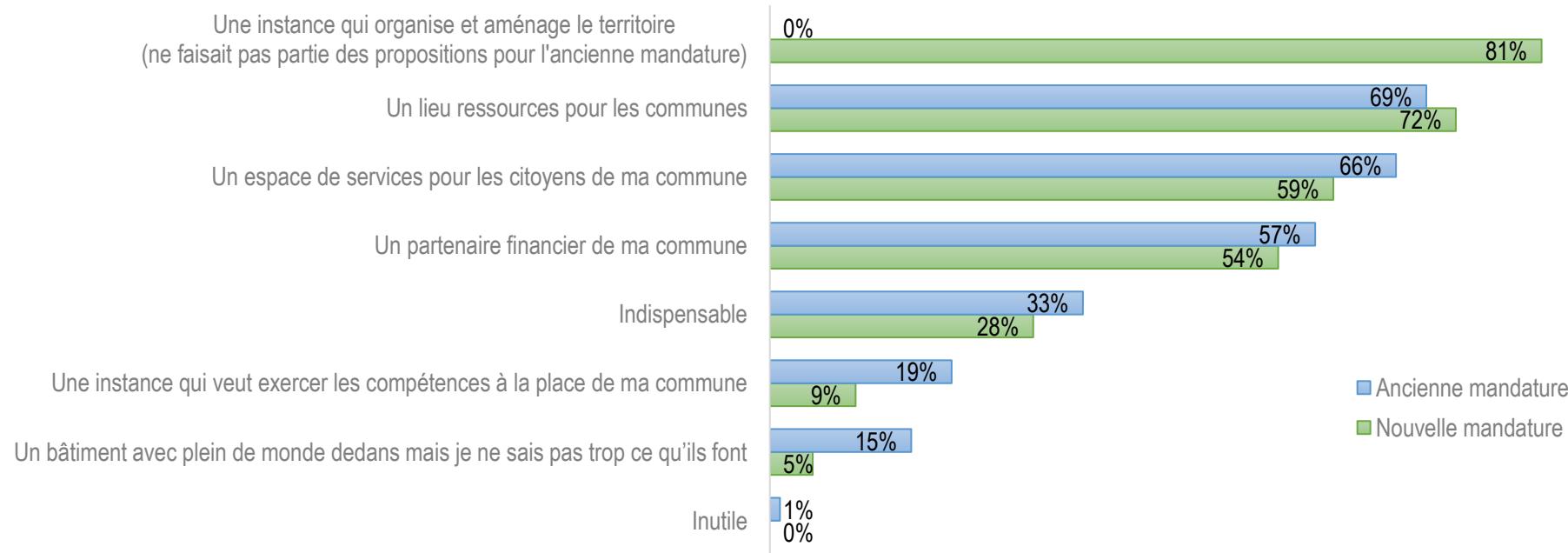
139 des 155 répondants (soit 90%) sont engagés dans au moins une instance communautaire (Commissions communautaires, CIAS).

Sur les 10% qui ne participent à aucune instance communautaire, la totalité sont des Conseillers Municipaux uniquement.

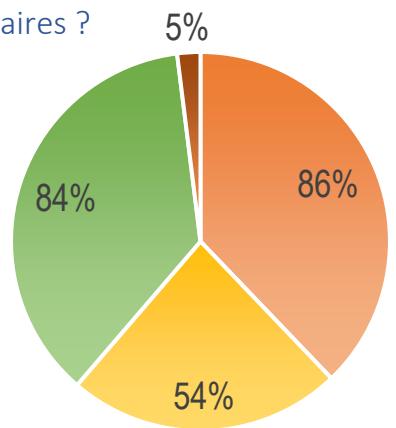
II. La perception et connaissance de la Communauté de communes

Selon vous, la Communauté de communes de l'Ernée c'est :

Comparaison avec les réponses posées lors du questionnaire destiné aux élus à la fin de l'ancienne mandature



Connaissez-vous les élus communautaires ?



■ Je connais le nom du Président

■ Je connais le nom des 6 Vices Présidents

■ Je connais les élus de ma commune qui siègent aux Conseil communautaire

■ Je ne connais pas les élus

Connaissez-vous le fonctionnement de la Communauté de communes de l'Ernée ?

Sur une échelle de 1 à 10 (1=pas du tout et 10=parfaitement), la moyenne obtenue est de 6.06/10.

Estimez-vous capable de parler de la Communauté de communes de l'Ernée et de ses actions autour de vous ?

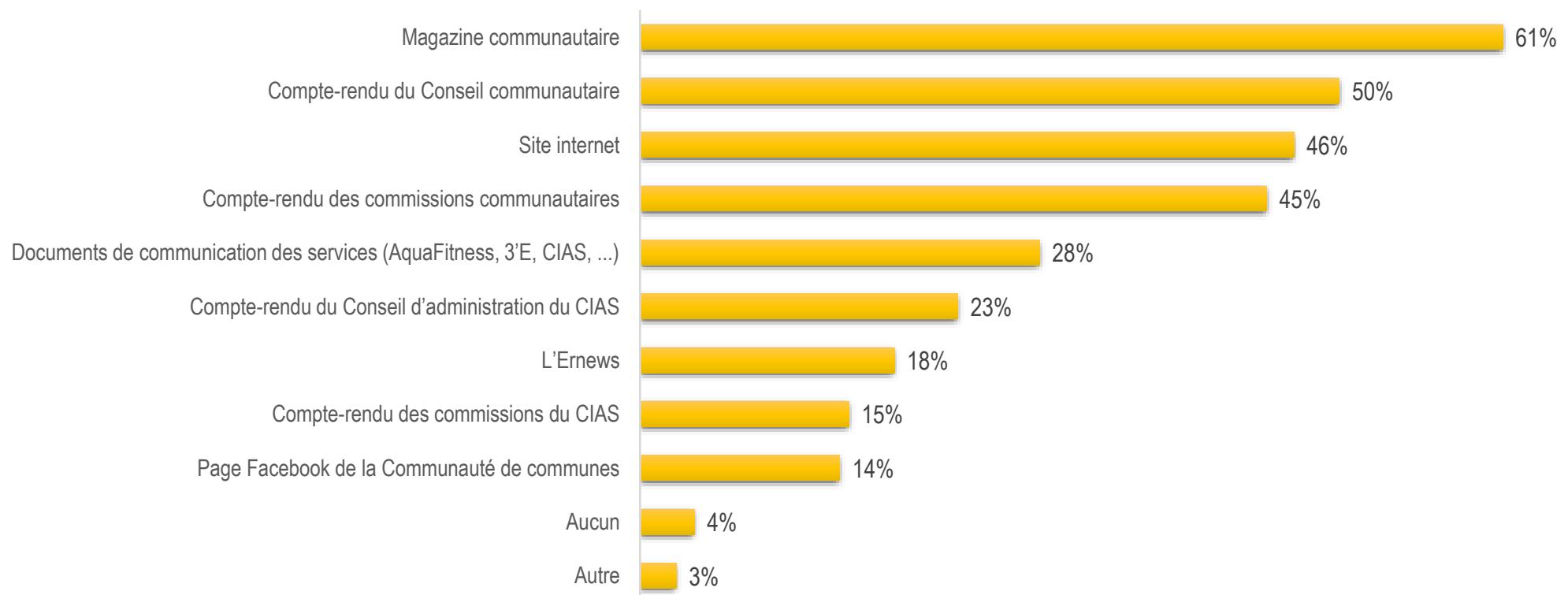
11% des répondants s'estiment capables de parler de la CCE et de ses actions, 64% uniquement sur certains sujets.

Ce qui signifie que 25% des répondants sont incapables.

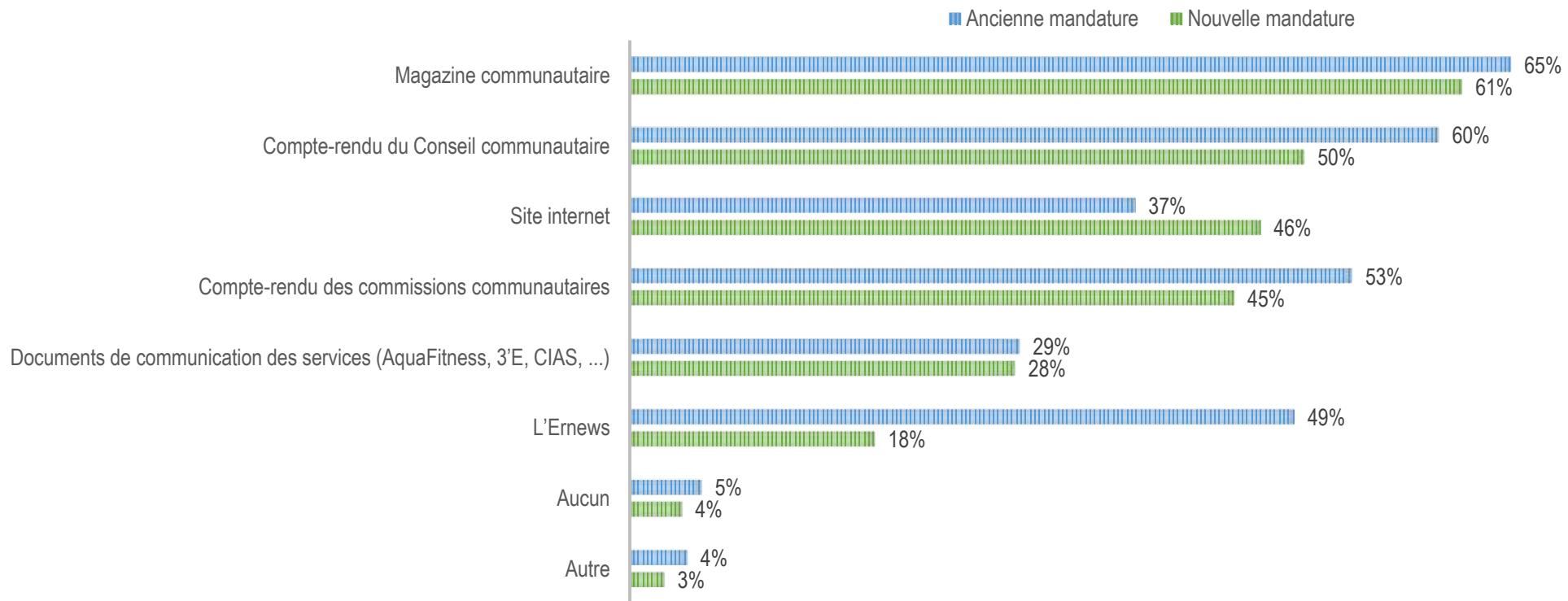
Parmi les éléments de communication, quels sont ceux que vous consultez pour connaître le fonctionnement et les actions de la Communauté de communes de l'Ernée ?

Le magazine communautaire reste le support privilégié des élus pour se tenir informés du fonctionnement et des actions de la collectivité.

Viennent ensuite les Comptes-rendus des Conseils communautaires et des commissions et le Site internet.



Comparatif de l'impact des différents supports en fonction de l'ancienne et de la nouvelle mandature :



Même si le magazine communautaire reste le plus plébiscité, il ressort tout de même, que ce support ainsi que les comptes-rendus des Conseils communautaires et des commissions perdent en moyenne 9 points entre les 2 mandatures.

A contrario, le site Internet est un outil de communication qui connaît une progression de + de 30 points passant de 18% à 49%.

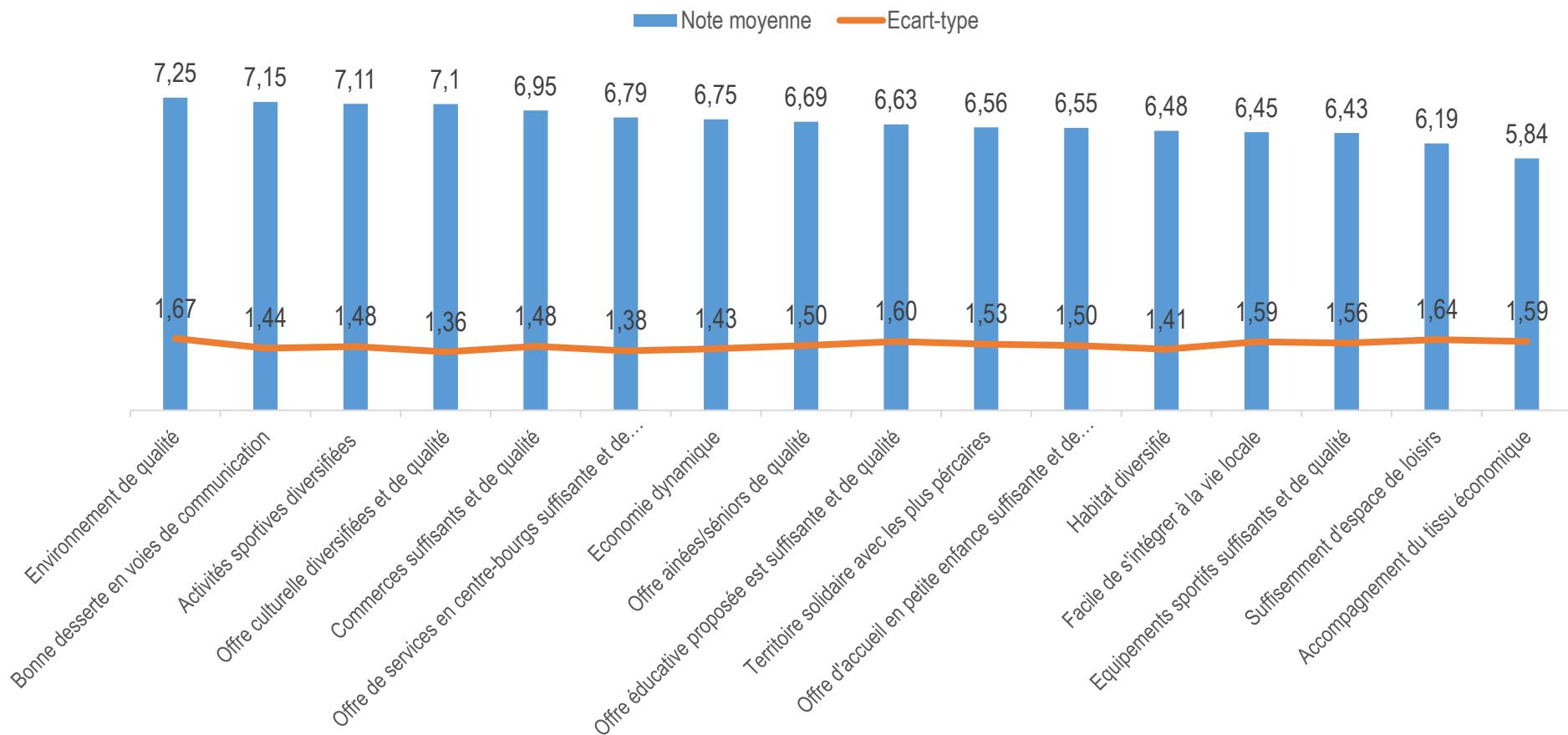
L'Ernews ne peut ici être réellement comparée puisqu'elle n'a pas encore été publiée sous la nouvelle mandature.

De plus, des enjeux sur la communication apparaissent :

- 17% des répondants estiment que la CCE communique suffisamment sur son action
- 67% estiment que la CCE ne communique pas suffisamment et qu'elle devrait le faire davantage.

III. La perception du territoire

- Le graphique reprend les notes moyennes reçues sur l'ensemble des affirmations énoncées ainsi que « l'écart type » entre les notes (plus un écart type est élevé, plus il y a de différence entre les notes accordées).
- La perception sur la diversité des activités sportives et culturelles obtient la meilleure note ($> 7/10$)
- L'accompagnement du tissu économique est pointé comme une faiblesse sur le territoire (note de 5.84/10, seule en-dessous de 6/10).
- Les notes les plus faibles concernent :
 - La présence d'espaces de loisirs (6.19/10)
 - Equipements sportifs suffisants et de qualité (6.43/10)
 - Facilité à s'intégrer dans la vie locale (6.45/10)
 - Habitat diversifié (6.48/10)



Les enjeux prioritaires

Les thématiques classées de la 1^{ère} à la 21^{ème} place



Les projets proposés

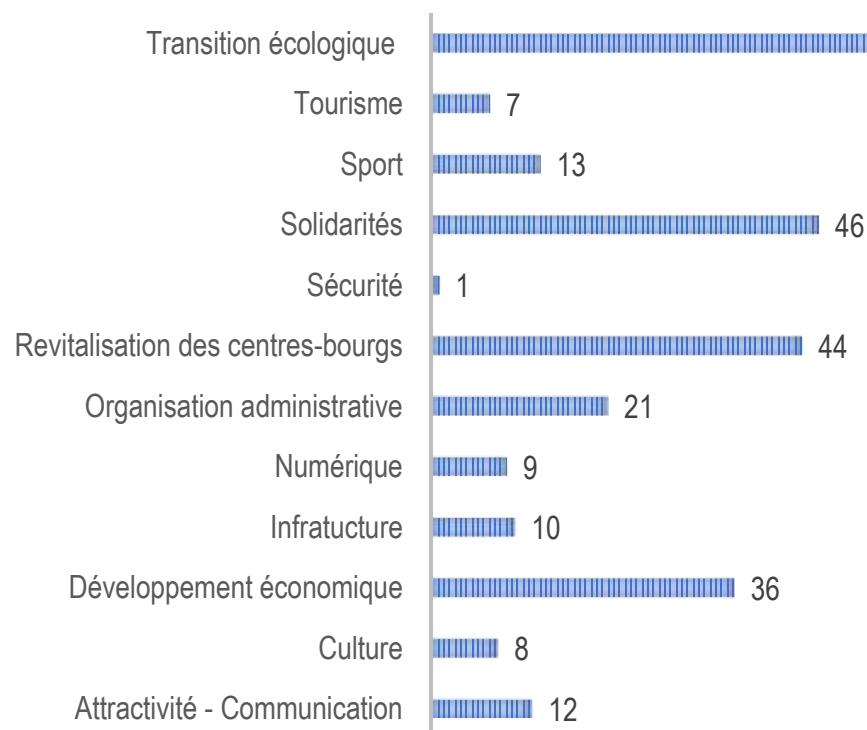
Les répondants étaient invités à proposer 3 projets qui leurs semblaient prioritaires à mener pour le territoire. 290 projets ont ainsi été proposés par les répondants. Les projets ont été classés en plusieurs catégories. Plus que des projets, des intentions ou orientations politiques ont été beaucoup cités dans les propositions.

Sur les grandes thématiques, les projets autour de la transition écologique sont les plus nombreux (83) dont 34 autour des mobilités, 12 de l'agriculture et 10 sur les questions d'énergie. Viennent ensuite les projets qui touchent aux solidarités (personnes âgées, petite enfance, jeunesse, santé) (46) dont 21 sur les sujets de la santé, 11 sur la petite enfance et 6 sur la jeunesse.

44 projets concernent la revitalisation des centre-bourgs répartis de manière uniforme entre l'aménagement urbain, le commerce et l'habitat.

Enfin 36 propositions concernent le développement économique.

La liste de l'ensemble des propositions est jointe au présent diagnostic.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-TOURISME-NUMERIQUE

Création et location de bureaux à la journée pour le télétravail ou autre entreprise

Dynamisation du secteur de l'artisanat sur tout le territoire

Nouvelle pépinière d'entreprises

Favoriser les centres de formation intra et inter-entreprises

Création d'un club rassemblant les commerçants, artisans et chefs d'entreprises de la CCE

Création d'un Lycée

Déploiement de cartes cadeaux pour les commerçants

Développement de l'environnement numérique (télétravail, open space, très haut

La valorisation des espaces verts, jolis endroits de chaque commune : attraction touristique

ATTRACTIVITE-COMMUNICATION-CULTURE-SPORT

Campagne de communication afin d'attirer commerçants de proximité, artisans, médecins, ...

Valoriser la richesse du territoire

Création d'un omnisport intercommunal

Création d'emplois en structurant le monde associatif, notamment sportif

Favoriser les équipements sportifs et ludiques dans les petites communes éloignées d'Ernée

Une articulation du projet du territoire qui tient compte des bassins de vie et de leur dynamique (population croissante, attractivité). Une bonne irrigation de ces pôles par les voies de communication transversales et pas exclusivement Laval - Ernée

Sport et jeunesse

Cinéma intercommunal et son projet culturel

SOLIDARITES

Avoir des projets d'organisation pour les jeunes

Aide au maintien à domicile des plus anciens (logements, associations d'aide à domicile)

Lutte contre la désertification médicale

Maillage de micro-crèches à horaires atypiques

Ouvrir un lieu d'accueil parent/enfant

Aide à la formation et à l'installation de professionnels de santé

ORGANISATION

Évaluer et actualiser les solidarités financières, permettre à la CCE de rester un levier financier pour les projets

Complément de la plateforme du matériel commun à l'usage des communes - Exemple : barrières

La CCE est la structure de cohésion et de développement de l'ensemble des communes du territoire, à la fois par les compétences partagées et par la dynamique apportée

Faire monter en compétence les agents d'accueil des mairies pour avoir une réponse de proximité efficace

Continuer de renforcer la mutualisation des services entre les communes et l'intercommunalité

Compétence voirie

Mettre en place un service mutualisé d'aide à la recherche des subventions quand on monte un projet (du style du service ingénierie)

REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Ingénierie en matière de reconquête de l'habitat ancien en centre-bourg/ville

Rajeunissement et embellissement du centre bourg, avec enfouissement des réseaux pour que des personnes reviennent habiter dans nos petits villages

*Services de proximité, revitalisation des centres bourgs sont indissociables et indispensables pour la vie locale.
Développer/Accompagner le multi-service dans les centres bourgs voir des appels à projet pour regroupement de producteurs locaux*

Récupération des biens non occupés

Plateforme e-commerce local / relai enlèvement commandes horaires étendus (sur réservation)

TRANSITION ECOLOGIQUE

Réaliser un ou des bilans carbone permettant de déterminer les actions à mener, de mesurer leur impact et surtout d'atteindre les objectifs fixés par le PCAET « tendre vers une neutralité carbone en 2050 » et rendre ces études accessibles à la population.

Travailler avec les habitants sur les points de la vie commune : poubelle, eau...

Réfléchir à la mise en place une régie agricole communale pour la restauration collective comme cela a été fait pour l'eau.

Création d'une ressourcerie

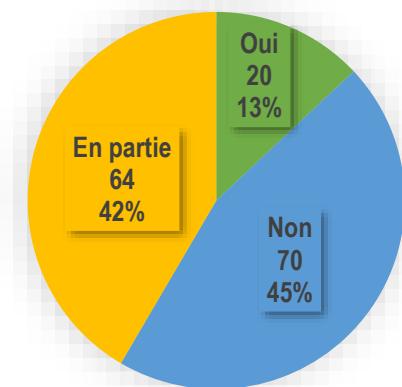
Développer les énergies renouvelables en accompagnant notamment les filières ayant un impact fort sur l'aménagement du territoire (bois, méthanisation)

Développement de pistes cyclables et voies douces sécurisées avec continuité entre villes/villages/campagne...

IV. Les relations communes / Communauté de communes

La Communauté de communes a mis en place de nombreux dispositifs de mutualisation au cours du précédent mandat (création de services communs, mis à disposition de personnel, formations mutualisées, ...). Une nouvelle politique de mutualisation viendra s'appuyer au projet du territoire.

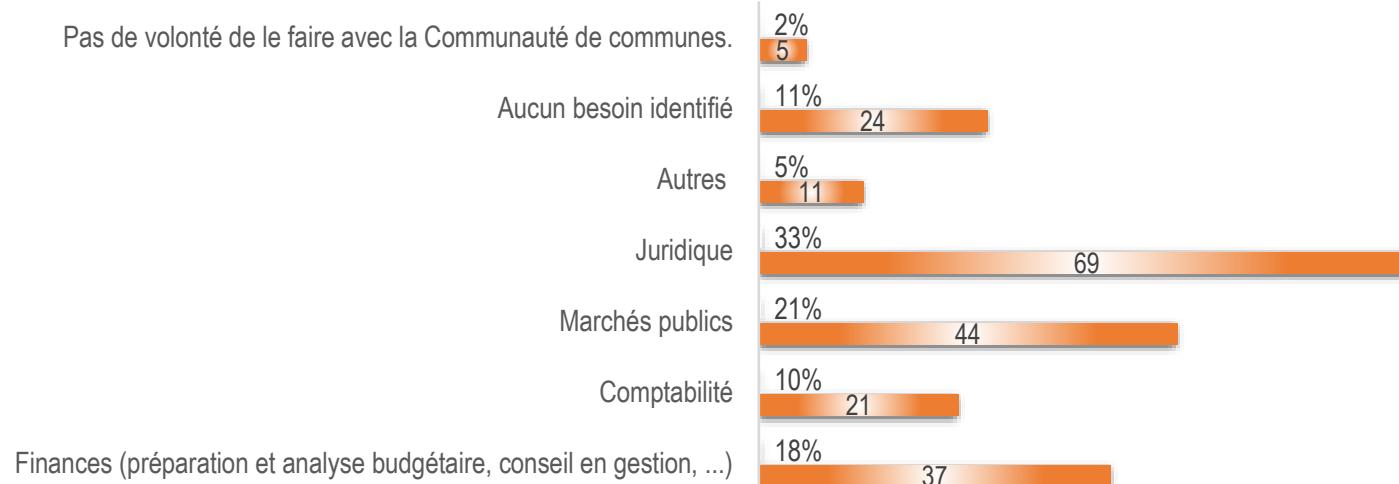
Estimez-vous bien connaître les services mutualisés proposés par la Communauté de communes à destination des communes ?



Citez au moins un exemple de services mutualisés entre les communes et la Communauté de communes

106 répondants sur 154 ont répondu à cette question.

La Communauté de communes a créé 4 services communs au cours du dernier mandat, pensez-vous que d'autres services pourraient être mis en place



→ 2/3 des répondants souhaitent se voir développer un service commun juridique

→ 2 autres domaines sont également en quête de mutualisation : les Marchés publics (21%) et la Finance (Budget et gestion) (28%).

PARTIE 4_RECUEIL DES PROJETS COMMUNAUX

I. Contexte

Dans le cadre de la rédaction du futur projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et des contractualisations avec les partenaires institutionnels, un recensement des projets pour la mandature 2020-2026 est indispensable.

La Communauté de communes de l'Ernée, de par la logique de ses partenaires institutionnels visant à soutenir financièrement les projets des collectivités qui répondent à un projet de territoire, devient de plus en plus l'interlocuteur privilégié de ces derniers qui souhaitent optimiser leurs soutiens financiers aux investissements, source de développement pour les territoires.

L'enjeu est donc de disposer d'une vision exhaustive des projets pouvant être mis en œuvre dans une logique de coopération intercommunale et rendre visible l'ambition du territoire.

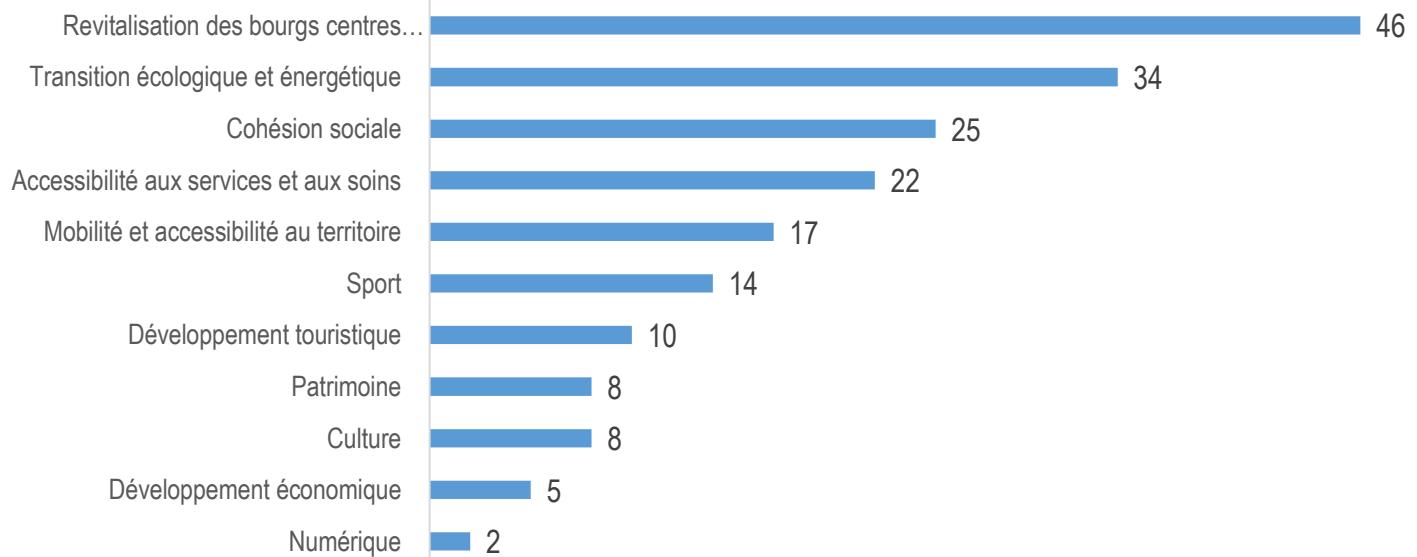
II. Le recueil des projets

Lors du Conseil des Maires du 19 Octobre 2020, il a été exposé que dans le cadre du futur projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et des contractualisations avec les partenaires institutionnels à venir, un recensement des projets communaux pour la période 2020-2026 allait être lancé.

Par mail du 22 Octobre 2020, il a été demandé aux communes de faire remonter sous forme de fiche projet à la Communauté de communes leurs projets d'investissement à mener sur la période 2020-2026. Une note présentant les modalités de préparation, le calendrier ainsi qu'une maquette de fiche projet était jointe audit mail.

L'intégralité des projets a ensuite été entrée dans une base unique autour de 11 thématiques :

Répartition des projets par thématique



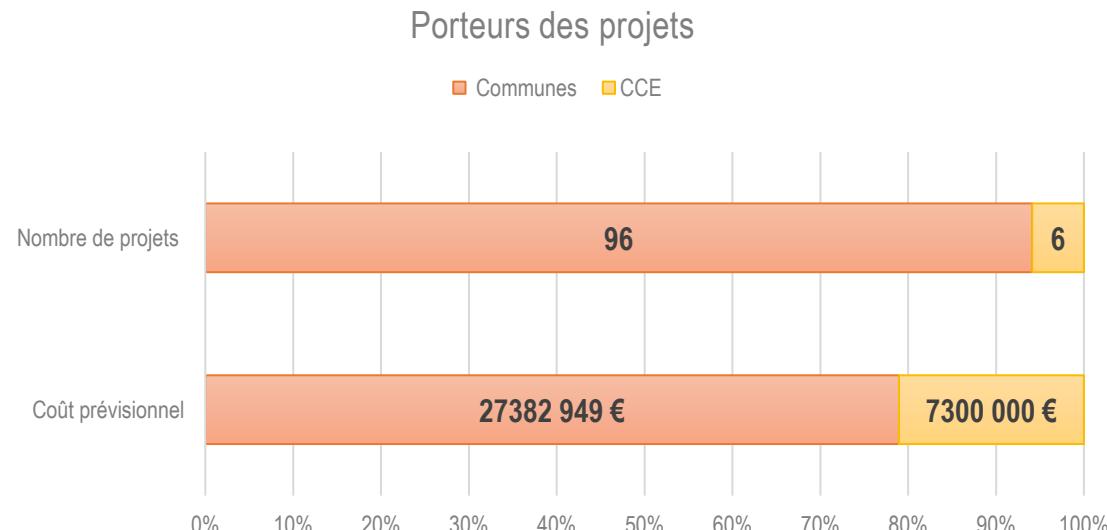
III. Statistiques des données récoltées

1) Chiffres clés

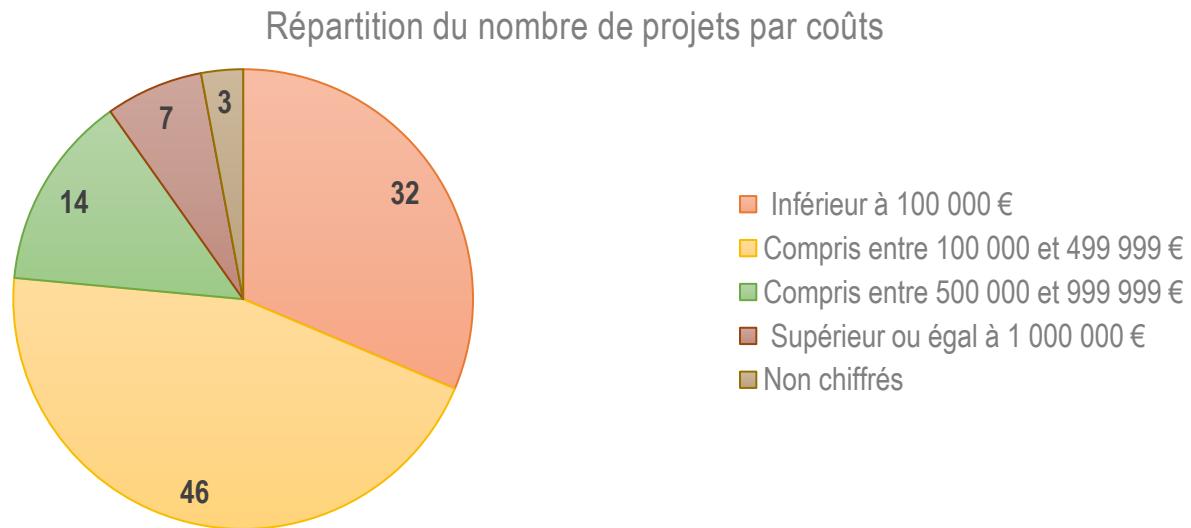


2) Entité des porteurs de projets

Sur 102 projets, 6 sont à maîtrise d'ouvrage communautaire et représentent 22% du budget prévisionnel soit 7 300 000 €.



3) Coûts prévisionnels

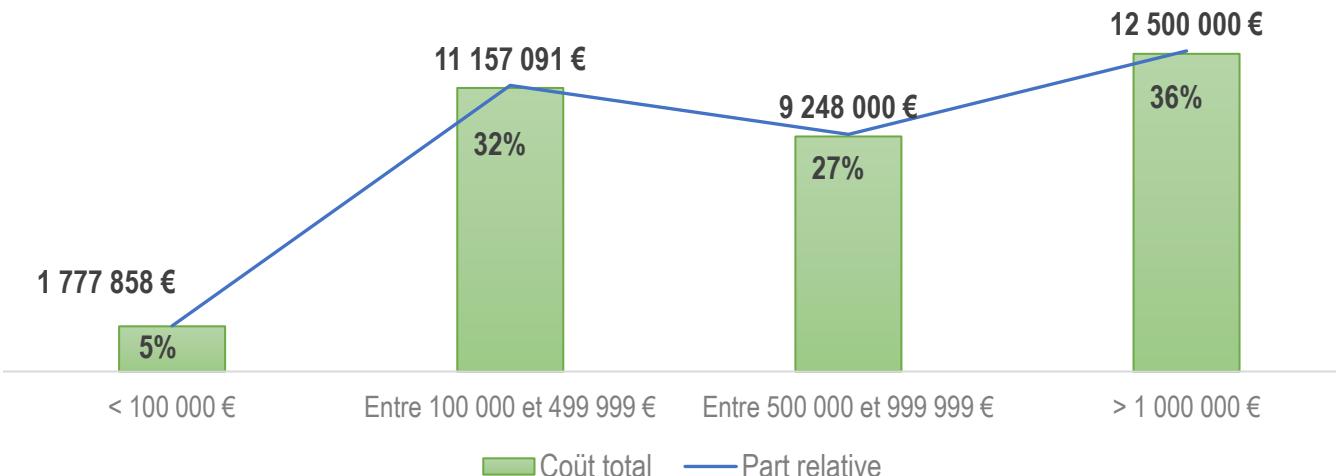


Le coût moyen d'un projet est d'environ 350 000 € (Min : 3 000€ ; Max : 3 000 000 €). 3 projets n'ont pas été chiffrés.

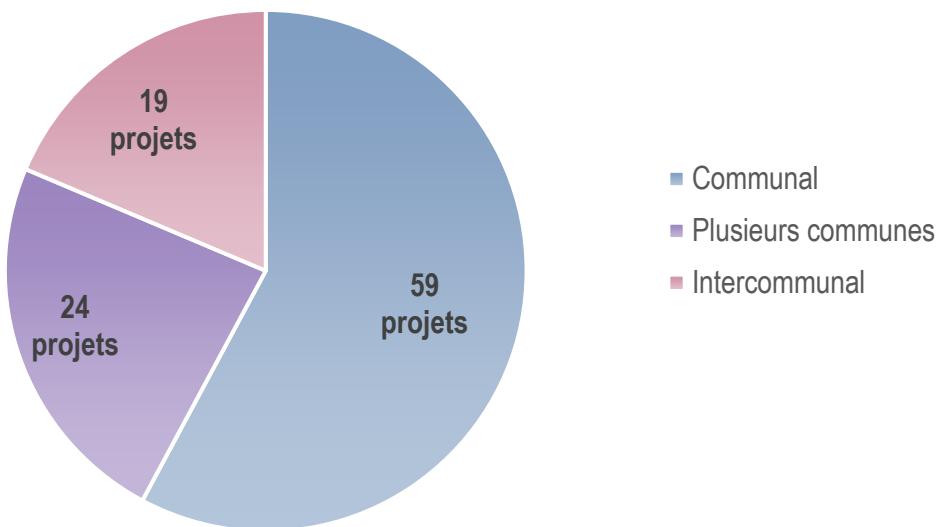
Près de la moitié des projets ont un coût estimatif compris entre 100 000 € et 500 000 € ; si on y ajoute les projets inférieurs à 100 000 €, cette part relative frôle les 80%.

Ainsi, 20% des projets ont un coût prévisionnel supérieur à 500 000€ et représentent 63% du budget total prévisionnel. 7 de ces 21 projets ont un coût supérieur à 1 000 000 €.

Répartition du budget global prévisionnel selon les coûts des projets



4) Rayonnement géographique



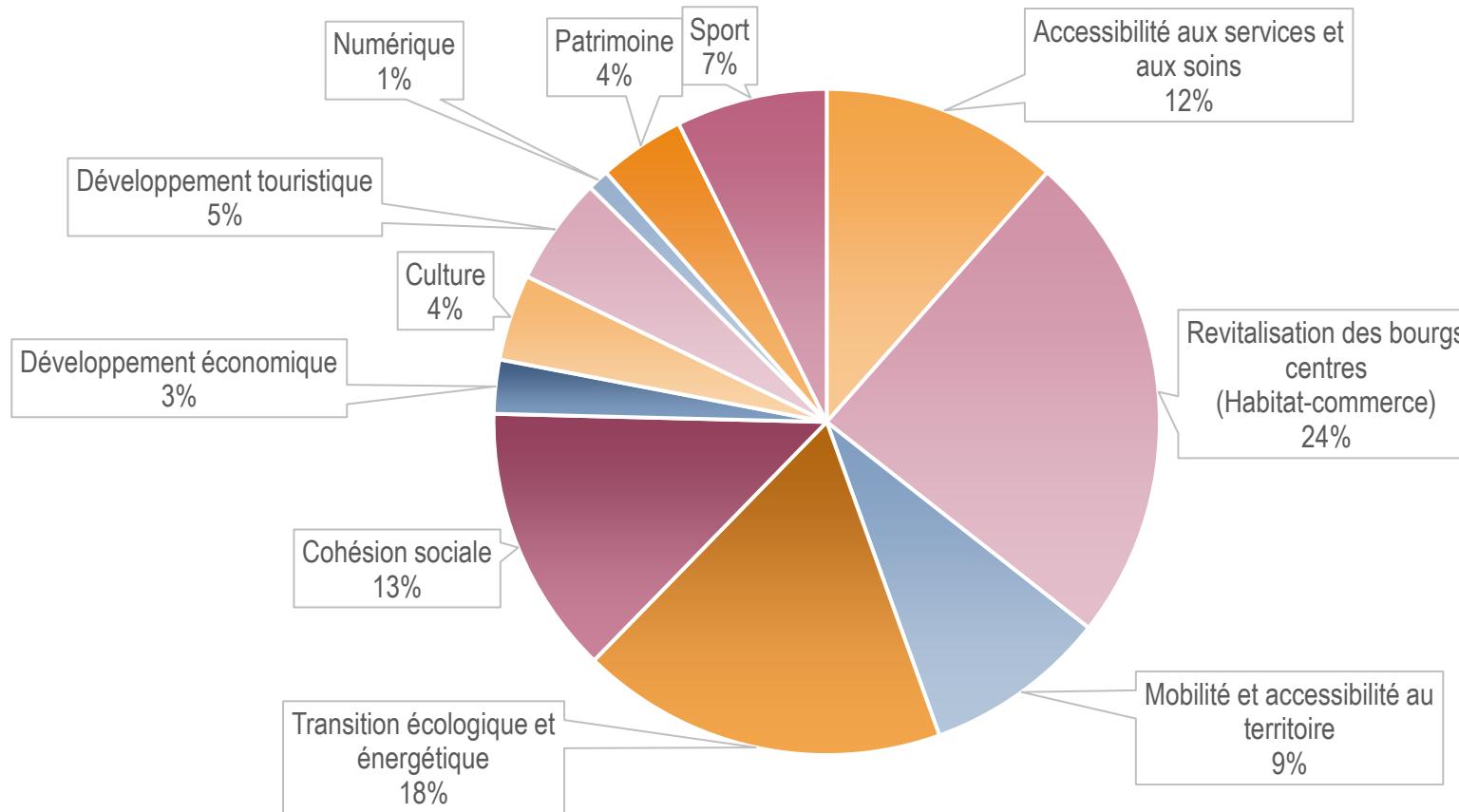
Sur 102 projets présentés :

- Plus de la moitié sont communaux (58%),
- $\frac{1}{4}$ concernent plusieurs communes et 19% sont intercommunaux

5) Transversalité des projets

Afin d'évaluer une correspondance entre les 102 projets et les enjeux du territoire, il convient d'analyser la représentativité des thématiques et la diversité des projets.

Répartition des 11 thématiques



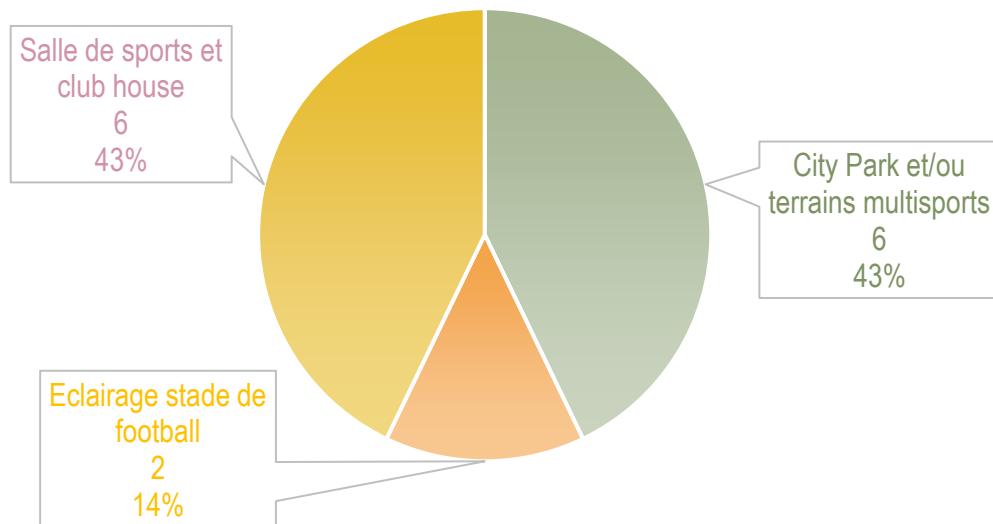
Sur les 11 thématiques, 2 thématiques se détachent et intègrent 42% des projets présentés ; il s'agit de la revitalisation des bourgs centres (24%) et de la transition écologiques et énergétiques (18%).

Viennent ensuite, la cohésion sociale (13%), l'accessibilité aux services et aux soins (12%) et la mobilité (9%).

Les 5 thématiques les moins exprimées puisqu'elles ne représentent que 24% sont le sport (7%), le développement touristique (5%), la culture (4%), le patrimoine (4%), le développement économique (3%) et enfin le numérique (1%).

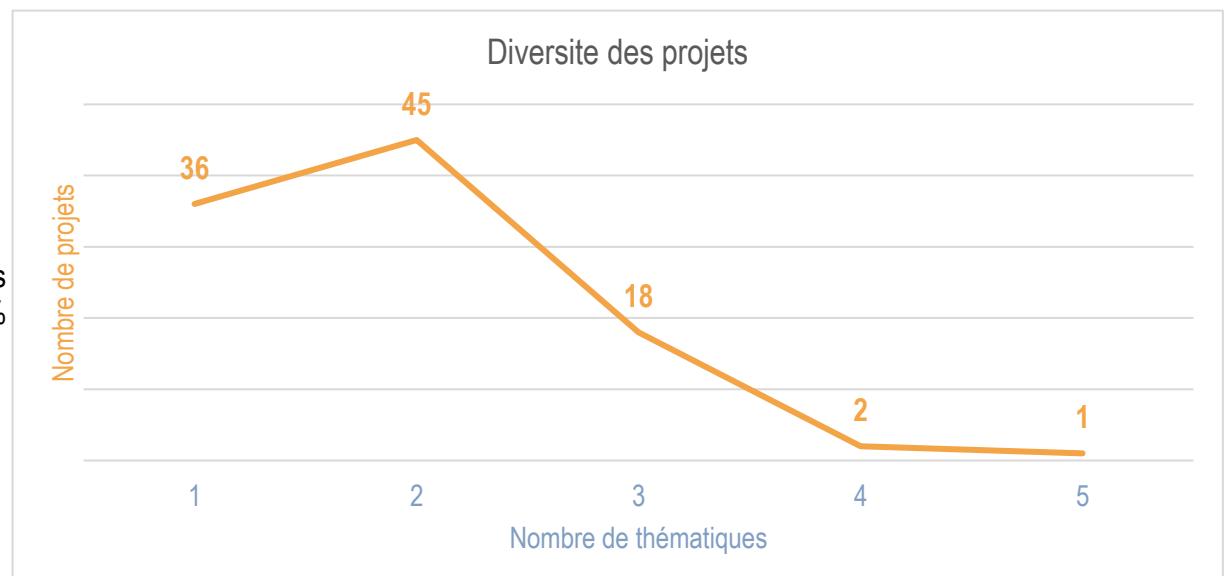
✓ Il est à noter que la thématique « Sport » est nouvelle dans les projets des communes et 14 projets sont ainsi concernés.

Thématique "Sport" _Projets

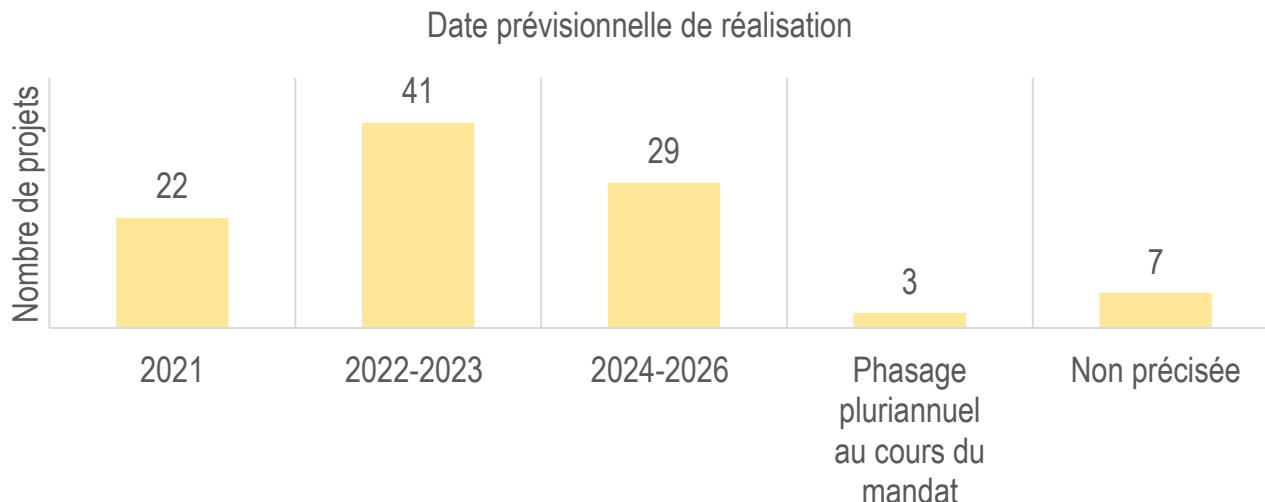


→ 6 communes (soit + de 1/3 d'entre elles) ont pour projet la création d'un City Park ou terrains multisports : Andouillé, La Baconnière, La Croixille, Larchamp, St Pierre des Landes et Montenay.

→ Près de la moitié (44%) des projets associent 2 thématiques différentes, 35% restent concentrées sur 1 thématique et 21% intègrent de 3 à 5 thématiques différentes.



6) Date prévisionnelle de réalisation



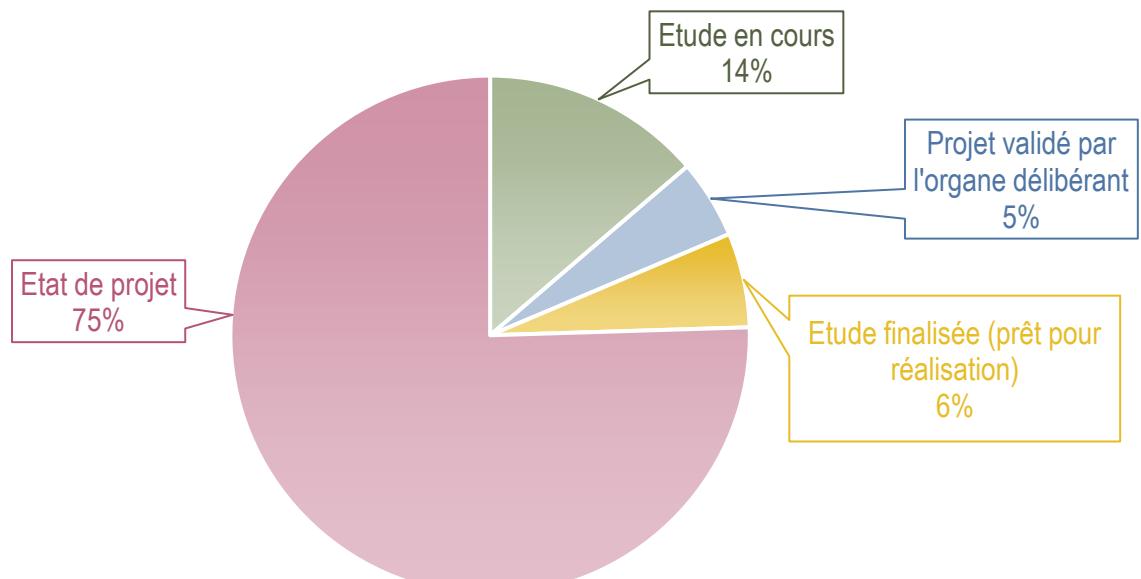
Les projets de l'année 2021 ont été volontairement isolés de la 1^{ère} partie du mandat afin d'anticiper au mieux notre 1^{ère} année de contractualisation.

La réalisation escomptée des projets aura lieu très majoritairement durant la 1^{ère} partie du mandat puisque 62% des projets ont une date prévisionnelle de mise en œuvre comprise entre 2021 et 2023 (22% en 2021 + 41% de 2022 à 2023).

Près de 30% sont programmés en cours de la seconde partie du mandat et il est probable que s'ajoutent ceux dont la date de réalisation n'a pas été précisée.

7) Etat d'avancement des projets

→ Les trois quart des projets sont au pré-mice de leur avancement, c'est-à-dire « en état de projet ». Pour 20% d'entre eux, les études ont débuté ou sont même finalisées.



*

8) Liste des 102 projets

| PROJETS | MAITRE D'OUVRAGE |
|---|------------------|
| City park | Andouillé |
| Rénovation logement au-dessus de la mairie | Andouillé |
| Chaudière mutualisée | Andouillé |
| Agrandissement de l'espace périscolaire | Andouillé |
| Médiathèque | Andouillé |
| Réhabilitation-Extension de la déchèterie de Chailland | CCE |
| Restauration de la continuité écologique de la rivière l'Ernée | CCE |
| Réalisation d'un parking couvert photovoltaïque au siège de la CCE | CCE |
| ZA de la Querminais 4 sur la commune de Montenay | CCE |
| Création d'un atelier relais à destination de LADAPT | CCE |
| Création d'un pôle culturel | CCE |
| Rénovation du Haut Fourneau | Chailland |
| Rénovation cantine scolaire | Chailland |
| Création d'un local pour les professions libérales dans le domaine du médical | Chailland |
| Mobilier et aménagement urbain | Chailland |
| Rénovation de la façade de l'ancien presbytère | Chailland |
| Réhabilitation des logements de l'ancienne agence du crédit agricole | Chailland |
| Sécurisation de la circulation devant les écoles | Chailland |
| Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école des filles | Chailland |
| Sécurisation des rues du centre-bourg | Chailland |
| Réhabilitation de l'ancien logement situé au-dessus de la mairie et de la maison située au 6 rue des bouchers | Chailland |
| Création d'un village des aînés | Chailland |
| Rénovation de la salle des sports | Chailland |
| Réfection de l'éclairage sportif Stade M. BOULANGER | Ernée |
| Isolation thermique des bâtiments communaux | Ernée |
| Extension et réaménagement du COSEC | Ernée |

| | |
|---|---------------|
| Scénographie de rues en cœur de Ville | Ernée |
| Remplacement des lampes à pollution lumineuse | Ernée |
| Habitat intergénérationnel – Boulevard du Collège | Ernée |
| Création d'une aire de stationnement aux Châtelets | Ernée |
| Pôle culturel – démolitions | Ernée |
| Réflexion sur la revitalisation du centre bourg | Juvigné |
| Tiers-lieu dans l'actuel Presbytère | Juvigné |
| Déménagement de la médiathèque dans l'actuelle salle des associations | Juvigné |
| Rénovation du cimetière | Juvigné |
| Voie piétonne et cyclable | Juvigné |
| Réhabilitation du Club House et Complexe sportif du stade des Rochers | Juvigné |
| Eclairage public | Juvigné |
| Extension de l'Espace périscolaire | Juvigné |
| Démolition d'habitations pour revitaliser certains espaces du centre bourg | Juvigné |
| Acquisition d'une friche artisanale : l'ancien garage automobile | Juvigné |
| Rénovation d'un local commercial et du logement de fonction | Juvigné |
| Rénovation de l'église Saint-Martin | Juvigné |
| Démolition de l'EHPAD | Juvigné |
| Aménagement du plan d'eau de la Briquetterie | La Baconnière |
| Eclairage du terrain de football | La Baconnière |
| Travaux de réhabilitation de la mairie | La Baconnière |
| Création d'un city stade | La Baconnière |
| Aménagement du rond-point route de la Mine | La Baconnière |
| Sécurisation de l'accès à l'école rue du Bourgneuf | La Baconnière |
| Desserte du nouvel EHPAD et amorce liaison entre RD123 et échangeur de la Mine | La Baconnière |
| Redynamisation du centre bourg 1ère tranche d'aménagement | La Baconnière |
| Construction d'un accueil périscolaire et de loisirs | La Baconnière |
| Construction d'une salle multifonctions | La Baconnière |
| Réaménagement du pôle scolaire avec réhabilitation d'un ancien bureau en logement | La Bigottière |
| Bilan énergétique des bâtiments communaux | La Croixille |

| | |
|---|----------------------------|
| Rénovation de la toiture du restaurant "La Gourmandise" | La Croixille |
| Restauration de l'église | La Croixille |
| Rénovation de la résidence autonomie | La Croixille |
| Aménagement d'un parking relais | La Croixille |
| Construction d'un terrain multisports | La Croixille |
| Réhabilitation d'un logement communal, 32 rue de Normandie | La Pellerine |
| Effacement réseaux électriques et téléphoniques d'une partie du bourg | La Pellerine |
| Ouverture d'un gîte | Larchamp |
| Création d'un city – terrains multisports | Larchamp |
| Création d'un commerce bar tabac restaurant, 2 rue Saint Crespin | Larchamp |
| Aménagement d'un giratoire en agglomération RD 158 et RD 522 | Larchamp |
| Restauration de l'église | Larchamp |
| Plan de circulation de l'agglomération | Larchamp |
| Création d'un village seniors | Larchamp |
| Rénovation de l'ancienne mairie | Montenay |
| Rénovation des sanitaires de la cantine et accessibilité | Montenay |
| Création d'un City Park | Montenay |
| Viabilisation de l'Espace Blot | Montenay |
| Rénovation d'logement | Montenay |
| Aménagement d'une liaison verte le long de l'Oscence | Montenay |
| Construction d'un Club House au satde de football | Montenay |
| Aménagement du parking de la salle des fêtes | Montenay |
| Construction d'une boulangerie | Montenay |
| Création d'une liaison cyclable Montenay-Ernée | Montenay |
| Construction de 2 logements PMR | Saint Denis de Gastines |
| Habitat partagé | Saint Denis de Gastines |
| Aménagement du bourg | Saint Germain le Guillaume |
| Déconstruction partielle d'une école – Construction d'une cantine, d'une garderie et d'une bibliothèque | Saint Germain le Guillaume |
| Rénovation d'un bâtiment en salle des associations et logement | Saint Germain le Guillaume |

| | |
|--|-------------------------|
| Création d'un lotissement | Saint Hilaire du Maine |
| Optimisation du chauffage | Saint Hilaire du Maine |
| La Templerie : aménagement de surface | Saint Hilaire du Maine |
| Construction d'un local périscolaire | Saint Hilaire du Maine |
| Création d'un Centre de loisirs | Saint Pierre des Landes |
| Déviation_Lieu dit "la Folie" | Saint Pierre des Landes |
| Aménagement de zones de loisirs (avec entre autres un city park) | Saint Pierre des Landes |
| Mise en sécurité et développement de chemins de randonnée pédestre | Saint Pierre des Landes |
| Création d'une zone tiers lieu et déchets verts | Saint Pierre des Landes |
| Sécurisation du lotissement des Fleurs | Saint Pierre des Landes |
| Travaux d'aménagement et sécurité | Saint Pierre des Landes |
| Rénovation de la salle des sports | Saint Pierre des Landes |
| Création d'un club House à la salle des sports | Saint Pierre des Landes |
| Salle intergénérationnelle de loisirs + logement | Saint Pierre des Landes |
| Réhabilitation et aménagement de la place de l'Eglise | Vautorte |
| Les Charmilles (ancien presbytère) | Vautorte |
| Rénovation ou reconstruction de la salle polyvalente | Vautorte |